

Commune de VRESSE-SUR-SEMOIS

Juin 2024

Programme Communal de Développement Rural

Annexes

Comptes-rendus des réunions

ORGANISME D'ACCOMPAGNEMENT



Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne
Rue de France, 19A 6730 Tintigny

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS VILLAGEOISES

ALLE ET MOUZAIVE

25 JANVIER 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
 - Tour de la commune de Vresse
- › Consultation
 - Travail en sous-groupes
 - Mise en commun des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 6 présents (voir la liste en annexe)
 - › **Pour la Commune** : Frédéric MARTIN, Pascaline RENARD, Isabelle MAROT, André ROBINET
 - › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE
- ⇒ Total de présences : 12 personnes



Lieu de réunion

- › Salle de village de Alle

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



« *Une ODR (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Information – Tour de la commune de Vresse

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf

Consultation – travail en sous-groupe

Réflexion globale sur votre village et votre commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les citoyens se mettent en groupes de 4 à 6 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les villageois sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Chaque groupe a 15 minutes par thèmes.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

i. Résultat des échanges

Voir tableau

Atelier de consultation – Réflexion sur les villages de Alle et Mouzaive, et la commune

Thématique	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social			
Vie associative, vie au village et solidarité		<ul style="list-style-type: none"> • Quid de la motivation de la population pour participer à la vie collective ? • Quid du tapage nocturne à l'occasion des festivités ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un espace pour le placement du chapiteau à l'occasion des fêtes de village. • Comment recréer un équilibre entre les domiciles, les seconds résidents et les gites ?
Lieux de rencontres et d'échanges			<ul style="list-style-type: none"> • Besoin d'espace de rencontres et d'aires de convivialité.
Population (aînés, jeunes, petite enfance) et aides			<ul style="list-style-type: none"> • Trouver des solutions pour attirer des jeunes et des familles sur le territoire communal.
Enseignement			
Information et communication			<ul style="list-style-type: none"> • Placement de panneaux didactiques dans chaque village (comme ce qui existe sur Vresse).
Santé et services d'urgence		<ul style="list-style-type: none"> • Les médecins sont vieillissants sur Alle. Il faudra être vigilant à l'avenir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un centre de santé local avec un service de nuit.
Sport et culture			<ul style="list-style-type: none"> • Besoin de salles pour les activités sportives (hall des sports, terrain de football).
Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement			
Mobilité Sécurité routière		<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de liaison vers les gares TGV françaises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un service de mobilité inter-villages, autant pour les habitants que pour les touristes. <i>Exemple</i> : un petit tram électrique / sans chauffeur. • Installer des bornes de recharge pour les vélos électriques. • Trottoirs à créer avec une meilleure délimitation des espaces réservés aux différents types d'usagers.

			<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des aménagements spécifiques pour sécuriser les usagers Sécuriser et organiser les abords de l'école de Alle.
Environnement, paysage, nature et biodiversité			
Patrimoine			<ul style="list-style-type: none"> Peindre le pont de Alle pour en faire une sorte de trompe l'œil.
Aménagement du territoire et urbanisme		<ul style="list-style-type: none"> Maque de terrains disponibles dans le village d'Alle. 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la qualité visuelle de l'entrée de Alle, notamment en ce qui concerne le camping.
Espaces publics et infrastructures		<ul style="list-style-type: none"> Le fleurissement et les décos de Noël sont concentré dans une zone du village, ils devraient être présents à plusieurs points du village. 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'espaces de convivialité et mise en place de bancs et tables. Réfection des sentiers forestiers. <i>Exemple : roche percée et trou du diable</i>
Propreté publique			
Téléphonie, connectivité et réseau			
Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie			
Tourisme			
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de vivre au quotidien à Alle sans devoir quitter le village grâce aux commerces mis en place. 		<ul style="list-style-type: none"> Qui des cellules commerciales qui sont utilisées désormais comme habitations.
Emploi et formation			<ul style="list-style-type: none"> Comment les emplois de la prison permettront-ils de maintenir les jeunes sur le territoire ? Prévoir une navette vers la prison qui sera construite à Sugny.

			<ul style="list-style-type: none">• Informer les jeunes sur les opportunités d'emploi dans la région (notamment les emplois qui seront créés par la prison).
Agriculture			
Sylviculture			
Economie locale			

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal :
<http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés :
<https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW :
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 19 mars) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (6)

Mme	PONCELET	Mimie	Alle-sur-Semois
Mme	QUAGEBEUR	Yasmine	Alle-sur-Semois
Mme	DAL	Yvette	Alle-sur-Semois
M.	DOUNY	André-M.	Vresse-sur-Semois
Mme	HARDENNE	Françoise	Alle-sur-Semois
M.	PONCELET	Robert	Alle-sur-Semois

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS VILLAGEOISES

BOHAN ET HÉRISSART

1 FÉVRIER 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
 - Tour de la commune de Vresse
- › Consultation
 - Travail en sous-groupes
 - Mise en commun des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 20 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Arnaud ALLARD, Frédéric MARTIN, Alain WILEMME
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE

⇒ Total de présences : 25 personnes



Lieu de réunion

- › Ecole de Bohan

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



« *Une ODR (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Information – Tour de la commune de Vresse

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf

Consultation – travail en sous-groupe

Réflexion globale sur votre village et votre commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les citoyens se mettent en groupes de 4 à 6 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les villageois sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Chaque groupe a 15 minutes par thèmes.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

i. Résultat des échanges

Voir tableau

Atelier de consultation – Réflexion sur les villages de Bohan et Hérisson, et la commune

Thématique	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social			
Vie associative, vie au village et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> Il existe une belle solidarité dans le village. 	<ul style="list-style-type: none"> Un point poste est disponible, mais il repose sur un commerçant privé. Nécessité de s'assurer la pérennité. Manque d'esprit de village car il y a beaucoup de touristes et peu de jeunes. Plus l'ambiance d'avant. Pas de rencontre/accueil avec les autorités lors de l'installation de nouveaux habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> Le SI est en perte de vitesse, il y a une volonté de le redynamiser, mais il y a un gros manque de bénévoles.
Lieux de rencontres et d'échanges		<ul style="list-style-type: none"> Manque d'une salle de village, pour les enterrements, les troupes de théâtre, etc. Manque d'occasion de se rencontrer à part dans les commerces. 	
Population (aînés, jeunes, petite enfance) et aides			
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Présence des écoles maternelle et primaire à Bohan 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'écoles secondaires 	
Information et communication			
Santé et services d'urgence		<ul style="list-style-type: none"> Manque d'un relais médical. 	<ul style="list-style-type: none"> Conscients qu'une maison médicale est une grosse infrastructure, une livraison de médicaments (pharmacie) pourrait être accessible ½ jour par semaine à un endroit afin de centraliser les médicaments. Mais nécessité d'accroître

			l'accès aux services de santé. Partenariat avec la maison médicale de Hautes Rivières et système de transport.
Sport et culture		• Pas de club sportif	
Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement			
Mobilité Sécurité routière		<ul style="list-style-type: none"> • Gros manque de transport en commun • Le centre rassemble beaucoup de routes qui sont trop fréquentées, trop bruyantes et trop rapides. • Manque de passage à piétons sur la rue de l'église. • Manque de place de parking • Manque de sécurité sur le bord des routes (surtout avec présence de piétons). 	<ul style="list-style-type: none"> • Penser un système de ralentisseur de vitesse pour tous les usagers (urgences, grumiers, usagers lents, etc), ou de radars préventifs. Réduire les bruits liés à la circulation. • Le centre rassemble beaucoup de routes qui sont trop fréquentées, trop bruyantes et trop rapides • Nécessité d'entretien de l'équipement (bornes, panneau d'agglomération, etc) sur la route des Dolimarts (qui est très dangereuse). • Réduire la vitesse dans les entrées de village (placer des zones 30 ?). • Mise en place de navettes vers les gares belges et TGV
Environnement, paysage, nature et biodiversité			<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation par rapport à la suralimentation (qui devient toxique) des canards de la Semois avec un panneau pédagogique.
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine bâti (maisons typiques) 		
Aménagement du territoire et urbanisme		<ul style="list-style-type: none"> • Les logements sociaux sont dans le cœur du village. 	
Espaces publics et infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Les nombreux chemins de promenades (386km), les beaux paysages naturels et la proximité avec la Semois : le tout amène un environnement magnifique. 		<ul style="list-style-type: none"> • Réaménager la plaine de jeux près du camping. C'est l'endroit idéal, mais il faut faire attention par rapport aux inondations. Un projet de plaine de jeux près de la mairie est en discussion depuis 10 ans. • Améliorer le vieux cimetière (supprimer le mur et remplacer la haie par une d'essence locale)

			<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'environnement autour de la grotte Entretenir les parterres de la place.
Propreté publique		<ul style="list-style-type: none"> Les abords de la Semois sont très sales, beaucoup de déchets, d'excréments de chiens, les poubelles sont vite remplies en été. Ramassage des immondices défaillants dans certains quartiers. Trouver un meilleur système de ramassage à la rue des Grossarts et rue du vicinal. 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation de la population à l'épuration des eaux usées. Dû au manque de station d'épuration au village, les eaux sales se déversent dans la Semois. Sensibiliser les touristes et habitants à la consommation de produits chimiques dangereux pour la faune et la vie aquatique. Idée d'autocollants « ici commencent la Semois ». Récupération des consignes (canettes, bouteilles) afin d'éviter les dépôts (sensibilisation, sanctions).
Téléphonie, connectivité et réseau			<ul style="list-style-type: none"> Débit internet bien meilleur depuis l'été 2020. Mais volonté d'accroître la qualité et la performance au niveau téléphonie et réseau internet. Le réseau Proximus est saturé pour les nouveaux arrivants. Une bonne qualité de réseau est un atout pour attirer les jeunes et faciliter l'installation des entreprises
Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie			
Tourisme		<ul style="list-style-type: none"> Il n'existe pas assez de points d'informations touristiques 	<ul style="list-style-type: none"> Tourisme de masse : amener un certain contrôle ? Lien avec la gestion des déchets et le nombre de parking.
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> De nombreux commerces de qualité qui amènent de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de services bancaires dans le village. Nécessité de mettre un distributeur de billets. 	
Emploi et formation			<ul style="list-style-type: none"> Manque de contact au niveau de l'emploi. Il y a une demande à faire mieux coïncider avec l'offre des commerçants. Au final, ce sont beaucoup des travailleurs français. Faire se rencontrer ceux qui cherchent du travail et les commerçants qui cherchent de la main d'œuvre. Avec l'accroissement du télétravail, il peut être intéressant de créer des espaces où les travailleurs peuvent se rejoindre. Combiner cet espace ouvert au télétravail à une maison de village à Bohan.

Agriculture			
Sylviculture			
Economie locale			<ul style="list-style-type: none">• Economie du tabac et des fraises à revaloriser dans le futur.

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal :
<http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés :
<https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW :
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 19 mars) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (20)

Mme	COLETTE	Claire	Bohan
M.	LARDIER	Guy	Bohan
M.	DEVOS	Constant	Sugny
M.	MANINENS	Lucien	Bohan
Mme	DEFOICHE	Monique	Bohan
M.	ARNOULD	Lucien	Bohan
M.	BALFROID	Yves	Bohan
M.	BUFFET	Thierry	Bohan
M.	MAHT	JP	Bohan
Mme	NOLLEVAUX	Céline	Bohan
M.	DOUNY	André-M.	Vresse-sur-Semois
M.	ALLARD	Pierre	Bohan
M.	MERVEILLE	Emmanuel	Bohan
M.	NOEL	Laurent	Bohan
Mme	DE WOLF	Monique	Bohan
M.	VANDISTE	Sébastien	Bohan
Mme	HERRY	Béatrice	Bohan
Mme	RENARD	Patricia	Bohan
M.	VALENTIN	Tom	Bohan
M.	TELLIER	Christophe	Bohan

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS VILLAGEOISES

CHAIRIÈRE

3 MARS 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
 - Tour de la commune de Vresse
- › Consultation
 - Travail en sous-groupes
 - Mise en commun des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 33 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Arnaud ALLARD, Yves-Marie THERET, Pascaline RENARD, Alain WILEMME, André ROBINET
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE
- ⇒ Total de présences : 40 personnes



Lieu de réunion

- › Ecole de Charière

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



« *Une ODR (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Information – Tour de la commune de Vresse

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf

Consultation – travail en sous-groupe

Réflexion globale sur votre village et votre commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les citoyens se mettent en groupes de 4 à 6 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les villageois sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Chaque groupe a 15 minutes par thèmes.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

i. Résultat des échanges

Voir tableau

Atelier de consultation – Réflexion sur le village de Chairière, et la commune

Thématique	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social			
Vie associative, vie au village et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> Quiétude et calme Bonne entente dans la population 	<ul style="list-style-type: none"> Distributeur de billets uniquement sur Vresse. 	<ul style="list-style-type: none"> Distributeur de billets uniquement sur Vresse.
Lieux de rencontres et d'échanges		<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'un lieu de rassemblement (maison de village) pour la population 	
Population (aînés, jeunes, petite enfance) et aides	<ul style="list-style-type: none"> Aide aux seniors 		
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Présence du bibliobus Présence d'une école et de services extrascolaire 		<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du projet de la boites à livres.
Information et communication			<ul style="list-style-type: none"> La communication des événements à la population qui doit être renforcée. Faire connaitre à la population les horaires et le passage du bibliobus dans le village.
Santé et services d'urgence			<ul style="list-style-type: none"> Création d'une maison médicale pour pallier à la pénurie de médecins sur la commune
Sport et culture		<ul style="list-style-type: none"> Peu d'offres en activités sportives sur le territoire de la commune. 	
Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement			
Mobilité Sécurité routière		<ul style="list-style-type: none"> Le réseau de bus qui pourrait être utilisé à une plus grande fréquence. L'axe principal est bruyant et dangereux pour les piétons. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un taxi partagé à finalité sociale Souhait de plus de lignes régulières du TEC Création de chicanes aux entrées du village pour lutter contre la vitesse

Environnement, paysage, nature et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement naturel, présence de la forêt, de la Semois. • Réserve Natagora 		<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'entretien et la surveillance de la réserve • Entretenir les berges de la Semois • Prévention des inondations pour les bâtiments proches de la Semois et protection contre le vent.
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de deux lavoirs rénovés • Valeur patrimoniale de l'église 		<ul style="list-style-type: none"> • Réparation du jeu de quilles de Chairière • Reconstruction du Belvédère à Chairière
Aménagement du territoire et urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Bâti de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de trouver un logement pour les personnes qui travaillent sur le territoire de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'aide au logement avec la mise à disposition de terrains à bâtir pour les jeunes.
Espaces publics		<ul style="list-style-type: none"> • Plaine de jeux manquantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de jardin partagé à dimension intergénérationnelle • Balisage des promenades
Propreté publique		<ul style="list-style-type: none"> • Quid de la concrétisation de la station d'épuration à Chairière ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la présence policière pour lutter contre les incivilités : renforcer la propreté en luttant contre le jet de canettes. • Placement de plus de poubelles publiques. • Installation de bulles à verres enterrées.
Téléphonie, connectivité et réseau			<ul style="list-style-type: none"> • Connection internet et téléphone améliorables.
Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie			
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de promenades en forêt 		<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du nettoyage des parkings au château Lacrou avec plus d'informations sur les sentiers.
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité avec la pharmacie • Présence d'une friterie et d'établissements HoReCa 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de commerces dans le village de Chairière (mais aux abords) 	
Emploi et formation	<ul style="list-style-type: none"> • Accès rapide à l'emploi ; pas d'embouteillage 		<ul style="list-style-type: none"> • Créer des cycles de formation en lien avec les emplois qui seront créés avec la prison.
Agriculture			

Sylviculture			<ul style="list-style-type: none">• Mesures de protection de la filière bois• Comment protéger les ventes de bois (favoriser le bois local) ?• Promotion du compost forestier (à développer)
Economie locale			

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal :
<http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés :
<https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW :
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 19 mars) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (33)

M.	DENIS	Jean-Luc	Chairière
M.	MARTIN	Stéphane	Chairière
M.	MARTIN	Dimitri	Chairière
Mme	MIGNON	Laetitia	Chairière
M.	CAUVELIER	Franck	Chairière
Mme	CATALLOZZI	Serena	Chairière
Mme	OTJAQUES	Josée	Chairière
M.	MARTIN	Vincent	Chairière
M.	GREGOIRE	Sébastien	Chairière
M.	PONCIN	Pascal	Chairière
M.	COLLIN	Olivier	Chairière
Mme	DINANT	Maire-Thérèse	Chairière
Mme	OTJAQUES	Huguette	Chairière
Mme	WILLEMS	Myriam	Chairière
M.	VERBEKEN	Jos	Chairière
M.	COLLIN	Théo	Chairière
Mme	ISTACE	Edith	Chairière
Mme	DENIS	Laurence	Chairière
M.	BRASSEUR	Olivier	Chairière
Mme	CLOOSTERMANS	Hera	Chairière
Mme	MARTINEZ	Jaime	Chairière
M.	DEMIL	Jean L.	Chairière
Mme	YPPERSIEL	Ginette	Chairière
Mme	WAGNER	Danielle	Chairière
M.	HOLLESTELLE	Alain	Chairière
M.	MARTIN	Hubert	Chairière
M.	HOYDENS	François	Chairière
M.	MARTIN	René	Sugny
M.	DINANT	René	Chairière
M.	DANDOIS	Didier	Chairière
Mme	EVRARD	Cécile	Chairière
M.	DAUBY	Josée	Chairière
M.	MIEVIS	Jean	Chairière

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS VILLAGEOISES

LAFORÊT
8 FÉVRIER 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
 - Tour de la commune de Vresse
- › Consultation
 - Travail en sous-groupes
 - Mise en commun des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 15 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Arnaud ALLARD, Yves-Marie THERET, Frédéric MARTIN, Pascaline RENARD, Isabelle MAROT, André ROBINET, Alain WILEMME, Véronique SOENEN
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE
- ⇒ Total de présences : 25 personnes



Lieu de réunion

- › Salle du conseil communal

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



« *Une ODR (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Information – Tour de la commune de Vresse

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf

Consultation – travail en sous-groupe

Réflexion globale sur votre village et votre commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les citoyens se mettent en groupes de 4 à 6 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les villageois sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Chaque groupe a 15 minutes par thèmes.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

i. Résultat des échanges

Voir tableau

Atelier de consultation – Réflexion sur le village de Laforêt, et la commune

Thématique	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social			
Vie associative, vie au village et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> La fête des voisins // ambiance conviviale entre les villageois 		<ul style="list-style-type: none"> Volonté d'activités sportives et sociales afin d'accroître la vie associative. Mise en place des zones intergénérationnelles dans les villages. Des lieux de cohésion sociale ouvert à tout âge où il y a la possibilité de créer des liens.
Lieux de rencontres et d'échanges		<ul style="list-style-type: none"> Besoin d'une salle de village 	
Population (aînés, jeunes, petite enfance) et aides			
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Ecole de Laforêt en fonction Enseignement communal primaire 		
Information et communication		<ul style="list-style-type: none"> Absence de valves communales 	
Santé et services d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un vétérinaire 		<ul style="list-style-type: none"> Avec l'avenir incertain au niveau des médecins sur le territoire et les hôpitaux fort éloignés, il serait nécessaire de rassembler les soignants dans une maison médicale.
Sport et culture			<ul style="list-style-type: none"> Créer un hall sportif communal et des plaines de jeux pour attirer les jeunes sur la commune.
Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement			
Mobilité Sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> Service de taxi présent à Sugny 	<ul style="list-style-type: none"> Mauvais entretien de la voirie régionale 	<ul style="list-style-type: none"> Volonté de mettre en place des ralentisseurs dans le village

		<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'actualisation de certains logiciels de cartes virtuelles, certaines rues ne sont pas répertoriées (ex : rue du loup) • Sécurité piéton et usagers faibles : <ul style="list-style-type: none"> - Manque de trottoirs. - Haut du village assez dangereux. - Problème de coexistence des usagers, les voitures vont sur les accotements et trottoirs. - Aménagement afin de signaliser ou matérialiser la zone 30, entre autres aux abords des écoles. - Panneau lumineux pour annoncer la zone 30 près de l'école (illuminé uniquement lors des heures scolaires). • Commune mal desservie par les transports en commun. 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de circuits VTT/vélos électriques. Bien distinguer les balades familiale et sportives, et penser à la différence d'usagers et aux PMR. • Améliorer le stationnement // éviter que les gens se garent de manière sauvage sur les sites de petit patrimoine. • Installer des bornes de recharge sécurisées pour véhicules et vélos • Lien avec la gare de Graide : trouver un moyen de faire une liaison souple vers les différentes gares afin de désenclaver le territoire.
Environnement, paysage, nature et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • La nature, les points de vue, les sentiers découvertes et les réseaux de promenades. 		<ul style="list-style-type: none"> • Agrémenter le village de plantes indigènes et autres fleurs vivaces (ne pas tout couper).
Patrimoine			<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur et préservation du patrimoine (via plaques explicatives). Améliorer le site du lavoir/abreuvoir à Laforêt. Mise en valeur des endroits comme les Rochettes et Griolou par des petits équipements adaptés en bois (bancs, tables, poubelles, etc). • Réflexion du devenir des églises. Il y a de moins en moins de présences aux offices. Possibilité de faire le lien avec le besoin de lieu de rencontre ?

Aménagement du territoire et urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de vie à conserver. • L'architecture du bâti uniforme et harmonieuse 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas d'extension au niveau des zones à bâtir sur le village. • Accroissement du nombre de résidences secondaires, ainsi que du prix de l'immobilier. 	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer les jeunes sur la commune avec la mise à disposition de terrain à bâtir.
Espaces publics		<ul style="list-style-type: none"> • Pollution visuelle au niveau des panneaux signalétiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Implanter des WC et douches publics. Gros besoin en lien avec le tourisme et les circuits trails. Cette réflexion est même intéressante à prendre en compte sur tout le sud Luxembourg. • Installer plus d'endroits de pauses sur les chemins de promenade (bancs et tables) • Remplacer l'éclairage public (le rendre plus pittoresque). Mais penser à la pollution lumineuse et à la biodiversité autour.
Propreté publique			<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur la propreté du village. • Centralisation des poubelles pour les seconds résidents afin d'éviter qu'elles soient éventrées par des bêtes sauvages. Les timings des dépôts de poubelles ne coïncident pas avec le passage des camions.
Téléphonie, connectivité et réseau		<ul style="list-style-type: none"> • Récente installation du raccordement et de la fibre (pilonne 4G). Malgré ça, le réseau est faible, il n'existe que Proximus, il est donc complexe de trouver un autre opérateur (concurrence des prix) = monopole 	<ul style="list-style-type: none"> •
Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie			
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des différents syndicats d'initiative. • Beaucoup de gîtes et de choix d'hébergements pour les touristes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'accès vers la commune pour les touristes du côté français. 	

Commerces	<ul style="list-style-type: none"> Proximité de nombreux commerces (dont HoReCa) 		
Emploi et formation	<ul style="list-style-type: none"> Présence de l'ADL 	<ul style="list-style-type: none"> Hors enseignement primaire et gardienne, aucune formation n'existe sur la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> Penser à préparer les jeunes aux emplois qui seront créés grâce à la prison // infos et formations
Agriculture			
Sylviculture		<ul style="list-style-type: none"> Sapins en trop grand nombre 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la forêt par une gestion intelligente du massif forestier
Economie locale			

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal :
<http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés :
<https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW :
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 19 mars) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (15)

Mme	CAPELLE	Denise	Laforêt
Mme	COURTOIS	Johanne	Laforêt
M.	LAMBOT	Jean-Pierre	Laforêt
M.	MOULIN	Valentin	Laforêt
M.	SMEKENS	Jean	Laforêt
M.	BOIS D'ENGHIEN	Philippe	Laforêt
Mme	RICOU	Agnes	Laforêt
Mme	VAN DEN BROECK	Fons	Laforêt
M.	VINCENT	Eric	Laforêt
M.	LACROIX	Jacques	Laforêt
M.	GALLOY	Serge	Laforêt
M.	COLLARD	Cédric	Laforêt
M.	ONGENA	Pascal	Laforêt
M.	DOUNY	André-M.	Vresse-sur-Semois
M.	ROISEUX	Gérard	Laforêt

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS VILLAGEOISES

MEMBRE
10 FÉVRIER 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
 - Tour de la commune de Vresse
- › Consultation
 - Travail en sous-groupes
 - Mise en commun des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 18 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Arnaud ALLARD, Yves-Marie THERET, Frédéric MARTIN, Véronique SOENEN, André ROBINET, Alain WILEMME
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE
- ⇒ Total de présences : 26 personnes



Lieu de réunion

- › Ancienne école de Membre

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



« *Une ODR (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Information – Tour de la commune de Vresse

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf

Consultation – travail en sous-groupe

Réflexion globale sur votre village et votre commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les citoyens se mettent en groupes de 4 à 6 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les villageois sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Chaque groupe a 15 minutes par thèmes.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

i. Résultat des échanges

Voir tableau

Atelier de consultation – Réflexion sur le village de Membre, et la commune

Thématique	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social			
Vie associative, vie au village et solidarité			
Lieux de rencontres et d'échanges		<ul style="list-style-type: none"> • Pas de lieux de rencontre pour la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une maison de village polyvalente, qui pourra se situer dans l'ancienne école de Membre. Cette maison de village pourrait aussi être doté de vitrine de promotion des artistes locaux et utilisation de l'espace pour des stage artistiques/artisanaux. • Projet de mise en valeur de l'école comme à Treignes (école d'autrefois).
Population (ainés, jeunes, petite enfance)			<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'habitat intergénérationnel pour lutter contre l'isolement des ainés, notamment.
Enseignement			
Information et communication			
Santé et services d'urgence			<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une maison médicale car les habitants doivent aller se faire soigner en dehors de la commune.
Sport et culture			<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une plaine de jeux le long de la Semois, et pourquoi pas un skate-park.
Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement			
Mobilité Sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> • Présence du RAVeL • Mobilité douce 		<ul style="list-style-type: none"> • Bornes électriques pour recharge de véhicules électriques • TEC : augmenter les dessertes le weekend et la mobilité à destination des touristes.

Environnement, paysage, nature et biodiversité			<ul style="list-style-type: none"> Entretien et embellissement des berges de la Semois (îles à entretenir, suppression de certains arbres pour rouvrir des points de vue). Verdunisation du cimetière. Création d'un jardin communautaire. Classement du noyer de la ferme Godart. Quid des eaux usées sur le village ? Sont-elles toutes reprises dans la station d'épuration ?
Patrimoine			<ul style="list-style-type: none"> Entretien du patrimoine (notamment la grande croix du cimetière). Entretien des hangars à tabac
Aménagement du territoire et urbanisme			<ul style="list-style-type: none"> Donne la priorité aux jeunes de la commune pour ce qui concerne l'achat des terrains. Réduire et gérer le site dit du camping sauvage. Enterrement des câbles électriques.
Espaces publics			<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'éclairage de la place, notamment avec des luminaires émettant une lumière plus « chaude ». Mettre en place un parcours VITA. Améliorer l'éclairage pour la chaussée romaine avec une lumière plus chaude et de remettre le pavage pour retrouver l'aspect originelle de la chaussée romaine.
Propreté publique			<ul style="list-style-type: none"> Gestion des déchets, qui ne sont pas pris par le ramassage (les rassembler, mettre des espaces de stockage, ...) Sensibilisation des dépôts et de la propreté aux habitants des habitats de certains particuliers.
Téléphonie, connectivité et réseau			<ul style="list-style-type: none">
Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie			
Tourisme			<ul style="list-style-type: none"> Recréer un musée du tabac à la Glycine à Vresse.

			<ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'encadrement des différents publics touristiques (scouts) Création d'une station thermale, d'un espace commun de bien-être pour les habitants et pour les touristes. Pose de signalétique pour indiquer les villages sur les chemins de promenades forestiers.
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une épicerie locale aux horaires élargis qui rend des services à la population. 		
Emploi et formation			<ul style="list-style-type: none"> Besoin de formation en vue des différents emplois pour la prison de Sugny.
Agriculture			<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les bords de Semois pour la culture maraîchère. Pâturage par du bétail des zones en friche. Des bergers qui font paitre les bêtes pour nettoyer les berges, les talus.
Sylviculture			
Economie locale			<ul style="list-style-type: none"> Réinstauration du marché dominical à Membre. Promotion des producteurs locaux à travers des paniers locaux.

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal :
<http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés :
<https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW :
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 19 mars) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (18)

M.	VERCRUYSSSE	Eddy	Membre
M.	LAMBERT	Henri	Membre
Mme	SAECREN	Marie-Rose	Membre
Mme	LIEGEOIS	Michèle	Membre
Mme	SRULLI	Ju	Membre
Mme	ARNOULD	Léonce	Membre
Mme	GILLARD	Francine	Membre
M.	HAMELS	Yannick	Membre
Mme	DION	Mathilde	Nafraiture
Mme	DUTERME	Fabienne	Nafraiture
Mme	TELLIER	Sylvie	Laforêt
Mme	LIEGEOIS	Christiane	Membre
M.	MONNIER	Etienne	Membre
Mme	DE BRUYCKER	Pascale	Membre
M.	HEILWIG	Dirk	Membre
M.	RAES	Christian	Membre
M.	MAQUET	Olivier	Membre
Mme	MAQUET	Marilou	Membre

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS VILLAGEOISES

NAFRAITURE

15 FÉVRIER 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
 - Tour de la commune de Vresse
- › Consultation
 - Travail en sous-groupes
 - Mise en commun des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 13 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Arnaud ALLARD, Frédéric MARTIN, Yves-Marie THERET, VÉRONIQUE SOENEN, André ROBINET, Alain WILEMME, Dominique LEDUC
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE
- ⇒ Total de présences : 22 personnes



Lieu de réunion

- › Salle de village de Nafraiture

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



« *Une ODR (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Information – Tour de la commune de Vresse

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf

Consultation – travail en sous-groupe

Réflexion globale sur votre village et votre commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les citoyens se mettent en groupes de 4 à 6 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les villageois sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Chaque groupe a 15 minutes par thèmes.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

i. Résultat des échanges

Voir tableau

Atelier de consultation – Réflexion sur le village de Nafraiture, et la commune

Thématique	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social			
Vie associative, vie au village et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> La Jeunesse et le dynamisme du village. Mise en place de différents évènements et activités (fête, brocante, grand feu, repas, couyon, marche, etc.) Infrastructures existantes – salle de village, superette, place, école, église, plaine de jeux. 	<ul style="list-style-type: none"> Lacune des services d'urgence. 	
Lieux de rencontres et d'échanges			
Population (aînés, jeunes, petite enfance) et aides	<ul style="list-style-type: none"> Services mis en place par le CPAS (ex : repas à domicile) 		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des équipements nécessaires en lien avec le vieillissement de la population (activités 3x20). Penser également aux infrastructures pour senior (résidences services). Aides aux jeunes ménages pour favoriser leur implantation sur le territoire. Donner des responsabilités aux citoyens (groupe lié à l'environnement) au niveau des déchets, entretiens, petit patrimoine, mobilité, etc.
Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture et solidarité de la population 		<ul style="list-style-type: none"> Créer un réseau de bénévoles // soutien solidaire. Améliorer les rencontres entre les nouveaux et anciens habitants. Continuer les activités intergénérationnelles avec le CCCA.
Enseignement			<ul style="list-style-type: none"> Garder les écoles et les jeunes sur le territoire.
Information et communication		<ul style="list-style-type: none"> Sous-utilisation des richesses : le rôle du passage de l'information est très 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleure diffusion des événements et informations intervillage.

		important. Besoin d'une personne de référence (relais) qui est proche des gens afin de bien faire véhiculer les informations.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un référent par village afin de communiquer et faire du réseautage.
Santé et services d'urgence			<ul style="list-style-type: none"> Création d'une maison médicale Faire des formations au niveau de l'utilisation des défibrillateurs.
Sport et culture	<ul style="list-style-type: none"> Aspect culturel via le Baron Léon Frédéric 	<ul style="list-style-type: none"> Manque d'infrastructures et activités sportives. 	<ul style="list-style-type: none"> Culturel : développer des promenades thématiques sur le Baron Léon Frédéric.
Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement			
Mobilité Sécurité routière		<ul style="list-style-type: none"> Isolement du village par manque de moyens de transports. Mobilité en général 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien des passages pour piéton et vérification de la signalisation. Mettre la route du Routi en sens unique.
Environnement, paysage, nature et biodiversité			
Patrimoine			<ul style="list-style-type: none"> Diversifier l'usage du bâtiment de l'église, autre que celui du culte. Meilleures et plus strictes règles pour la préservation du patrimoine rural – point de vue de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.
Aménagement du territoire et urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Point d'attention pour les bâtiments inhabités et les terrains abandonnés. 	<ul style="list-style-type: none"> Limitier la transformation d'habitats en gîtes. Garder les jeunes dans les villages. Via un soutien communal ou un avantage au niveau des prix ? Primes pour la rénovation de maisons dans les centres de village au détriment de l'extension (bétonnage de terres arables).
Espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> Place de village aménagée 		<ul style="list-style-type: none"> Entretien et protection des captages d'eau + vérification des bouches d'incendie. Création/valorisation/entretien/rénovation de certaines plaines de jeux.

Propreté publique		<ul style="list-style-type: none"> Problèmes de caniveaux 	<ul style="list-style-type: none"> Achat d'un broyeur collectif et mise en place d'une zone de déchets verts
Téléphonie, connectivité et réseau	<ul style="list-style-type: none"> Accès au réseau internet (mais monopole) 	<ul style="list-style-type: none"> Problème de captage au niveau des fréquences radios FM. 	
Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie			
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Présence du SI Promenades balisées et circuit LUNA. Potentiel du domaine des Dolimart 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de toilettes publiques (lien touristique). 	<ul style="list-style-type: none"> Meilleur entretien des sentiers de promenade, mobilier et points de vue. Meilleures cartes de promenades Plus de variété de sentiers – utiliser la participation des citoyens pour ce point ? Aménagement du RAVeL Semois-Houdremont Mettre en place des panneaux de promenades plus détaillés (reprenant un numéro d'urgence) Penser une meilleure exploitation du potentiel touristique : HoReCa, cuisine locale, tourisme vert « doux »)
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> Présence de la chiqueterie 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de commerce de proximité Manque d'une banque 	
Emploi et formation	<ul style="list-style-type: none"> L'arrivée de la prison permettra une amélioration des accès, équipements et infrastructures (voiries). L'implantation de la prison amènera de l'emploi. Beaucoup de jeunes indépendants dans des secteurs variés. 	<ul style="list-style-type: none"> Formations éloignées 	<ul style="list-style-type: none"> Le dossier de la zone artisanale (ZAE) de Nafraiture traîne. Comment le développer ? Quel est son avenir ? Permettre un déplacement du l'EPN dans les villages afin de donner des formations numériques Préparer l'arrivée des emplois pour la prison avec des formations
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Activités agricoles 		
Sylviculture		<ul style="list-style-type: none"> Attention à l'expansion de la monoculture de sapins de noël 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une maison forestière : dans un but touristique et pédagogique (pour les enfants)

Economie locale

• Beaucoup d'artisans locaux

• Soutenir les commerces locaux

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal :
<http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés :
<https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW :
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 19 mars) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (13)

Mme	VANSEVEN	Annie	Nafraiture
M.	MARTIN	Bertrand	Nafraiture
M.	LAMOTTE	Pascal	Nafraiture
M.	DEMAREZ	Jean-Michel	Nafraiture
M.	BAIJOT	François	Nafraiture
M.	ELLEBOUDT	Benoît	Nafraiture
Mme	DE KEUKELEIRE	Martine	Nafraiture
Mme	ROYAUX	Hélène	Nafraiture
Mme	GILQUIN	Danielle	Nafraiture
M.	THERET	Jean-Marie	Nafraiture
M.	THERET	Gregory	Nafraiture
Mme	DUTERME	Fabienne	Nafraiture
Mme	BARTEAUX	Cécile	Nafraiture

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS VILLAGEOISES

ORCHIMONT ET HÉRISSON

17 FÉVRIER 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
 - Tour de la commune de Vresse
- › Consultation
 - Travail en sous-groupes
 - Mise en commun des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 15 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Arnaud ALLARD, Frédéric MARTIN, Yves-Marie THERET, Véronique SOENEN, André ROBINET, Alain WILEMME
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE
- ⇒ Total de présences : 23 personnes



Lieu de réunion

- › Salle de village de Orchimont

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



« *Une ODR (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Information – Tour de la commune de Vresse

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf

Consultation – travail en sous-groupe

Réflexion globale sur votre village et votre commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les citoyens se mettent en groupes de 4 à 6 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les villageois sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Chaque groupe a 15 minutes par thèmes.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

i. Résultat des échanges

Voir tableau

Atelier de consultation – Réflexion sur les villages de Orchimont et Hérisson, et la commune

Thématisque	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social			
Vie associative, vie au village et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> Rue accueillantes et organisations de manifestations Beaucoup d'activités mises en place (jujitsu, chorale, yoga, boite à livres, etc). Vie associative (3X20, jeunes, comités des fêtes, Asbl des voisines d'Orchimont Entraide et solidarité entre les habitants 	<ul style="list-style-type: none"> Eloignement par rapport aux activités notamment pour les jeunes // peu d'activités mises en place pour les jeunes. Nécessité d'augmenter les liens sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Quid de l'avenir de la commune dans une perspective de fusion (avec Gedinne et Bièvre) ? Quelles sont les informations actuelles ?
Lieux de rencontres et d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une salle de village 		<ul style="list-style-type: none"> Réfection des aires à proximité de la gare de Nafraiture et de l'abreuvoir d'Hérisson. Création de placettes pour Orchimont et Hérisson Création d'un lieu de rencontres avec bancs, bbq et aire de pique-nique.
Population (aînés, jeunes, petite enfance) et aides	<ul style="list-style-type: none"> Services du CPAS (repas à domicile) 		<ul style="list-style-type: none"> Nécessite de trouver des solutions pour encourager l'arrivée de nouveaux habitants.
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Enseignement de qualité avec des services (ATL, Bus scolaire, écoles à proximité) 		<ul style="list-style-type: none"> Création d'une école secondaire. Quelle anticipation pour le maintien des écoles fondamentales et primaires sur la commune ?
Information et communication			
Santé et services d'urgence		<ul style="list-style-type: none"> Manque de médecins 	<ul style="list-style-type: none"> Quid des services urgences (aide de la commune pour les urgences par hélicoptère) ?

		<ul style="list-style-type: none"> Crainte en ce qui concerne l'éloignement du nouvel hôpital à Houdemont. Difficulté pour les services de secours sur Hérisson car le village est éloigné 	
Sport et culture	<ul style="list-style-type: none"> Plaine de jeux 		<ul style="list-style-type: none"> Création d'un club de VTT. Développement de coopération culturelle transfrontalière entre Vresse et les communes françaises.
Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement			
Mobilité Sécurité routière		<ul style="list-style-type: none"> Circulation des camions dangereuse sur les grands axes de circulation Manque de marquage routier sur la route entre Orchimont et Bièvre. 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de la mobilité pour les personnes à mobilité réduite (service à la demande). Mise en place d'un système de véhicule partagé.
Environnement, paysage, nature et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Présence de la réserve naturelle Projet LIFE : connections transfrontalières qui renforcent la biodiversité. Fauchage tardif 		<ul style="list-style-type: none"> Réouverture de points de vue pour paysage sur les vallées Création de bocages et de haies vives.
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Patrimoine bâti (chapelles, églises) et rural 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de moyens pour l'entretien de l'abreuvoir d'Hérisson 	<ul style="list-style-type: none"> Sentiers avec installation de panneaux historiques. Entretien du chemin du tram et de la rue Corne du Cerf. Recréation d'une fontaine pour son eau potable.
Aménagement du territoire et urbanisme		<ul style="list-style-type: none"> Bâtiments inoccupés sur Hérisson (ancienne école) ? Que faire ? Augmentation du prix de l'immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> Quid de la politique de logement pour le personnel de la prison qui souhaiterait s'installer dans la commune ? Révision du plan de secteur (plus d'emplacement pour bâtir).
Espaces publics			<ul style="list-style-type: none"> Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et prime d'encouragement pour les particuliers.
Propreté publique		<ul style="list-style-type: none"> Entretien des égouts 	

Téléphonie, connectivité et réseau		<ul style="list-style-type: none"> • Connection internet de mauvaise qualité pour le hameau de Hérisson. 	
Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie			
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un Hôtel • Opportunités avec la possible création du parc national de la Semois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'envergure des projets touristiques (gros potentiel). • Taxes pour les seconds résidents élevées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de panneaux didactiques le long des sentiers. • Comment canaliser le tourisme en ce qui concerne la visite des réserves naturelles : placement de panneaux d'information.
Commerces		<ul style="list-style-type: none"> • Manque de commerces de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une épicerie-pâtisserie. • Favoriser le commerce de proximité. • Création d'une épicerie mobile.
Emploi et formation			<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les possibilités de recrutement pour les jeunes de la commune quant à la future prison de Sugny. • Comment encourager le télétravail en améliorant la connexion et avec l'installation de Hub permettant de se retrouver dans un lieu précis.
Agriculture			
Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> • Droit d'affouage. 		<ul style="list-style-type: none"> • Quid de la coexistence entre les usagers de la forêt ? Demander de plus de précisions concernant les horaires de chasse.
Economie locale	<ul style="list-style-type: none"> • Services communaux de qualité • Présence de la ferme des bisons (Bison Ranch) • Marchés du terroir de Vresse 		<ul style="list-style-type: none"> • Quid de la production d'électricité locale ?

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal :
<http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés :
<https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW :
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 19 mars) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (15)

Mme	LAVAL	Nathalie	Orchimont
M.	DION	Robert	Orchimont
Mme	BRUSSELMANS	Charlotte	Orchimont
Mme	KESTEMONT	Paule	Orchimont
Mme	DEVLAMINCQ	Françoise	Orchimont
Mme	MICHELS	Julie	Orchimont
Mme	LEONET	Virginie	Hérisson
M.	MONIN	Francis	Orchimont
Mme	BRACHER	Sylvie	Orchimont
M.	ROBINET	Marc	Nafraire
M.	RYELANDT	Jean	Orchimont
M.	LEFEVRE	Claudy	Orchimont
M.	MONIN	Luc	Orchimont
M.	NOEL	Jean-Philippe	Hérisson
M.	DION	Francis	Orchimont

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS VILLAGEOISES

PUSSEMANGE

22 FÉVRIER 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
 - Tour de la commune de Vresse
- › Consultation
 - Travail en sous-groupes
 - Mise en commun des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 8 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Arnaud ALLARD, Frédéric MARTIN, Yves-Marie THERET, Véronique SOENEN, André ROBINET, Alain WILEMME
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE
- ⇒ Total de présences : 16 personnes



Lieu de réunion

- › Ecole de Pussemange

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



« *Une ODR (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Information – Tour de la commune de Vresse

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf

Consultation – travail en sous-groupe

Réflexion globale sur votre village et votre commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les citoyens se mettent en groupes de 4 à 6 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les villageois sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Chaque groupe a 15 minutes par thèmes.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

i. Résultat des échanges

Voir tableau

Atelier de consultation – Réflexion sur le village de Pussemange, et la commune

Thématique	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social			
Vie associative, vie au village et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> Services présents dans le village (coiffeuse, chauffagiste) Calme et tranquillité Entraide entre les habitants plus âgés du village 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de manifestation sur le village Peu de reconnaissance au niveau communal. 	<ul style="list-style-type: none"> Que le concours de fleurissement des villages soit sur base volontaire.
Lieux de rencontres et d'échanges			<ul style="list-style-type: none"> Création d'aires de repos/convivialité pour les promeneurs (tables ombragées comme à Laforêt)
Population (aînés, jeunes, petite enfance) et aides			<ul style="list-style-type: none"> Création d'une maison de retraite afin de palier au vieillissement de la population
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Présence de l'école avec des élèves transfrontaliers 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de places dans les crèches communales 	
Information et communication			
Santé et services d'urgence		<ul style="list-style-type: none"> Pas de réseau ASTRID pour les urgences et la police. Du coup, ceux-ci ont l'ordre de ne pas venir. Offre faible au niveau de la santé. 	
Sport et culture			<ul style="list-style-type: none"> Restauration de l'espace de jeux
Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement			
Mobilité Sécurité routière		<ul style="list-style-type: none"> Manque de transports en commun surtout vers Vresse (services communaux) et la France. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un passage pour piéton près de l'ancienne douane (dans le bas du village). Mise en place de bornes de recharge pour voitures électriques.

		<ul style="list-style-type: none"> Vitesse élevée des véhicules sur l'axe principal. 	
Environnement, paysage, nature et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Préservation du site naturel Qualité de l'air 		
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Présence de l'église (mais qui est peu utilisée) 		<ul style="list-style-type: none"> Restaurer les lavoirs qui sont en piteux état, les remettre sous eau si possible. Enlever la grille et tout ce qu'il y a dedans.
Aménagement du territoire et urbanisme			<ul style="list-style-type: none"> Extension des zones constructibles en vue de l'arrivée de nouveaux habitants.
Espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> Fleurissement du village 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentes pannes d'électricité / éclairage public défectueux. Captage d'eau non-sécurisé. 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter des illuminations pour marquer l'entrée en Belgique lors des fêtes de fin d'année et un sapin devant l'église.
Propreté publique		<ul style="list-style-type: none"> Manque d'entretien des promenades 	
Téléphonie, connectivité et réseau		<ul style="list-style-type: none"> Pas de réseau internet / téléphone / connectivité. Grave lacune pour les commerces et pour les personnes en télétravail. 	
Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie			
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Proximité de la frontière française De nombreuses promenades de randonnées 		<ul style="list-style-type: none"> Entretien des bancs publics, promenades. Aménagement de sentiers transfrontaliers.
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> Présences de commerces (tabac, vêtements, alimentation) 	<ul style="list-style-type: none"> Distributeur de billet trop éloigné (uniquement à Vresse/Bièvre pour déposer les billets) 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver un maximum de places de parkings pour la clientèle des commerces
Emploi et formation	<ul style="list-style-type: none"> Maintien d'un service d'incendie – la commune investit dans des formations 		<ul style="list-style-type: none"> Prioriser les habitants de la commune pour les emplois générés par la prison (cuisinier, entretien, etc.).

	<ul style="list-style-type: none"> • Future implantation de la prison à Sugny 		
Agriculture			
Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> • Chasses 		<ul style="list-style-type: none"> • Penser à afficher les dates des chasses sur le territoire français.
Economie locale			<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture des services communaux après 16h (1 jour par semaine).

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal :
<http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés :
<https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW :
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 19 mars) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (8)

M.	NOLMAN	Jean	Pussemange
M.	DOUNY	André-Marie	Vresse-sur-Semois
Mme	BARRE	Marylène	Pussemange
M.	SIMON	Roger	Pussemange
M.	HERBAY	Daniel	Pussemange
Mme	HERBAY	Valérie	Pussemange
Mme	GODART	Annette	Pussemange
Mme	DEBRY-MASURE	Bernadette	Pussemange

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS VILLAGEOISES

SUGNY ET BAGIMONT

8 MARS 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
 - Tour de la commune de Vresse
- › Consultation
 - Travail en sous-groupes
 - Mise en commun des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 29 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Arnaud ALLARD, Frédéric MARTIN, Yves-Marie THERET, Pascaline RENARD, Véronique SOENEN, André ROBINET, Alain WILEMME
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET, Bruno ECHTERBILLE et Sophie ORBAN
- ⇒ Total de présences : 39 personnes



Lieu de réunion

- › Salle de village de Sugny

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



« *Une ODR (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Information – Tour de la commune de Vresse

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf

Consultation – travail en sous-groupe

Réflexion globale sur votre village et votre commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les citoyens se mettent en groupes de 4 à 6 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les villageois sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Chaque groupe a 15 minutes par thèmes.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

i. Résultat des échanges

Voir tableau

Atelier de consultation – Réflexion sur les villages de Sugny et Bagimont, et la commune

Thématique	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social			
Vie associative, vie au village et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> • Tranquillité • Bienveillance des habitants et solidarité. • Tolérance des habitants (notamment à l'égard communauté LGBT) • Sens de l'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de valorisation de la fontaine de Chalay. • Manque de lieu de rencontre pour le Patro • Trop de chiens en liberté générant des nuisances (déjections, bruit) • Renforcement des services de proximité • Manque d'initiative communale pour la vie associative et culturelle. • Impression de délaissement de Sugny par la commune. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faire resonner les cloches comme avant • Développer le monde associatif • Plus de communications des activités paroissiales • Plus d'activités décentralisées dans les villages • Décoration de Noël à améliorer • Organiser un marché de Noël
Lieux de rencontres et d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une salle de village. 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'endroit de rencontre pour les jeunes • Pas de salle de village à Bagimont • Nécessité d'avoir un accès plus facile pour les salles : « Elles ne peuvent pas être réservées alors qu'il n'y a personne » 	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager l'église de Bagimont en salle de village • Un local pour les jeunes
Population (aînés, jeunes, petite enfance) et aides	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunesse présente dans le village • Service pour les ainés (aides à domiciles, repas infirmière, transport, maison de repos. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune activité pour les adolescents 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les services de proximité

	<ul style="list-style-type: none"> Activités pour les enfants (crèche, garderie, activités extrascolaire, académie de musique). De nombreux jeunes souhaitent rester à Sugny Présence de Fedasil, avec échanges notamment en ce qui concerne les enfants qui sont à l'école. 		
Enseignement			<ul style="list-style-type: none"> Organiser les services scolaires pour préparer l'avenir et le risque de disparition d'écoles.
Information et communication	<ul style="list-style-type: none"> Bonne communication des informations communales à travers le bulletin communal et la présence sur les réseaux sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de boite aux lettres à Bagimont. 	<ul style="list-style-type: none"> Entretien régulier du panneau d'affichage
Santé et services d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un home pour personnes handicapées adulte 		<ul style="list-style-type: none"> Volonté de plus de présence policière Encourager l'arrivée de jeunes médecins
Sport et culture		<ul style="list-style-type: none"> Aucune infrastructure sportive, en dehors du stade de foot qui n'est pas très valorisé. 	
Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement			
Mobilité Sécurité routière		<ul style="list-style-type: none"> Infrastructure routière en mauvais état Nécessité d'avoir une voiture pour être mobile Manque de panneaux de signalisation Renforcement de la sécurité des piétons qui est nécessaire Ligne de bus absente à Bagimont 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la mobilité pour les personnes isolées (notamment pour faire les courses et les examens médicaux). Amélioration de l'équipement de la voirie et de ses abords Développer d'un transport en commun pour aller en direction de Bouillon (Bagimont) Installer une borne de chargement pour voiture électrique. Manque de sécurité pour les personnes à mobilité réduite principalement sur « le dessus de la ville ».

			<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la vitesse et mesure de contrôle au centre du village. Gérer la vitesse sur la route principale, notamment devant l'école. • Augmenter la fréquence des bus
Environnement, paysage, nature et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité de la nature 	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau d'eau à améliorer 	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration du lac de Chalay et de ses abords.
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine marial de Sugny 		<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de la hutte des bûcherons sur la promenade des sorcières • Entretien des fontaines et lavoirs
Aménagement du territoire et urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité architecturale des bâtiments • Qualité architecturale de l'église 	<ul style="list-style-type: none"> • Trop de maisons qui ne sont pas entretenues, ou qui sont dans des travaux depuis une très longue durée • A quoi sert l'enclos qui se trouve devant l'école ? • Forte augmentation du prix de l'immobilier dû aux achats de maisons par des seconds résidents. Et donc manque de logements pour les jeunes du village. 	
Espaces publics		<ul style="list-style-type: none"> • Entretien du lac et de ses alentours • Entretien de la plaine de jeux • Beaucoup d'incivilités avec fu de déchets (le week-end) • Manque de valorisation de Sugny (fleurissement, décorations de Noël) 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien du foot et des alentours

Propreté publique		<ul style="list-style-type: none"> Parc à container de Vresse fort éloigné alors que celui de Corbion est plus proche (mais appartient à Idelux ndlr) Incivilité et présence de déchets au bord des routes. Entretien des routes, des espaces verts (plaine de jeux). 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de poubelles et placement de panneaux de sensibilisation à lutte contre les déchets sauvages.
Téléphonie, connectivité et réseau	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration récente de connexion internet. 		<ul style="list-style-type: none"> Besoin d'améliorer davantage le service internet.
Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie			
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Présence de nombreux sentiers touristiques. Balisage des promenades. 		<ul style="list-style-type: none"> Encourager le développement d'activités touristiques.
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> Présence de petits commerces (miellerie, fromagerie, épicerie, taxi...). Présence de restauration : les colombes et la bonne idée (restauration chambres). Marché des producteurs locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Distributeur de billet trop éloigné (uniquement à Vresse/Bièvre pour déposer les billets) Absence de bureau de poste Pas de pôle d'activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> Faire revenir les commerces ambulants : légumes – poisson - glace, etc...) Décentraliser les commerces par rapport à Vresse. Mise en place d'un relais poste.
Emploi et formation		<ul style="list-style-type: none"> Peu d'attractivité pour les jeunes Manque d'offres d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> Engager à la commune des personnes qui habitent dans la commune Formation locale pour les postes à pourvoir pour la future prison
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> Présence de fermes et agriculture qui perdure. 		
Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> Affouage et bois pour se chauffer. 		
Economie locale	<ul style="list-style-type: none"> Filière bois Commune, home, Fedasil 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de valorisation du bois local. 	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les jeunes entrepreneurs à s'installer.

		<ul style="list-style-type: none">• Crainte concernant l'installation de la future prison et des conséquences (mobilité, familles de détenus).	
--	--	--	--

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal :
<http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés :
<https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW :
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 19 mars) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (29)

M.	RENNESON-PIRSON	Goel	Sugny
M.	DOUNY	A-M	Vresse
M.	DEVOS	Constant	Sugny
M.	MONNOT	David	Sugny
M.	HAUPTMANN	Valentin	Bagimont
M.	PATOOR	Landin	Sugny
Mme	DISEUR	Thérèse	Sugny
M.	PIRSON	Pierre	Sugny
Mme	DINANT	Guilaine	Sugny
Mme	MICHEL	Fiona	Sugny
M.	MARTIN	René	Sugny
M.	MICHELET	Christophe	Sugny
Mme	TITEUX	Régine	Sugny
Mme	SCHMITT	Emilie	Sugny
M.	ROHBERECHTS	Vincent	Sugny
Mme	RENNESON	Sandrine	Sugny
M.	GILISSEN	Michael	Sugny
M.	LOISEAU	Simon	Sugny
Mme	RASE	Véronique	Sugny
Mme	NICOLAS	Nadine	Bagimont
Mme	HAUPTMANN	Pauline	Bagimont
Mme	LE GRADE	Claudine	Bagimont
M.	SEVRAIN	Jean-François	Sugny
Mme	CULOT	Julie	Sugny
Mme	COLLIN	Alysson	Sugny
M.	NICOLAS	Claude	Sugny
M.	NOLLEVAUX	Eric	Sugny
Mme	NICOLAS	Audrey	Sugny
M.	MINCIER	Stéphane	Sugny

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSULTATIONS VILLAGEOISES

VRESSE-SUR-SEMOIS

15 MARS 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
 - Tour de la commune de Vresse
- › Consultation
 - Travail en sous-groupes
 - Mise en commun des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 4 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Arnaud ALLARD, Yves-Marie THERET, Isabelle MAROIT, Véronique SOENEN, André ROBINET, Alain WILEMME
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE
- ⇒ Total de présences : 12 personnes



Lieu de réunion

- › Salle de village de Alle

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



« *Une ODR (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Information – Tour de la commune de Vresse

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf

Consultation – travail en sous-groupe

Réflexion globale sur votre village et votre commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les citoyens se mettent en groupes de 4 à 6 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les villageois sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Chaque groupe a 15 minutes par thèmes.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

i. Résultat des échanges

Voir tableau

Atelier de consultation – Réflexion sur le village de Vresse-sur-Semois, et la commune

Thématique	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social			
Vie associative, vie au village et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicat d'initiative dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> • Les gîtes à la place des habitations fait mourir la dynamique villageoise. 	
Lieux de rencontres et d'échanges		<ul style="list-style-type: none"> • Pas de local de rencontre pour les aînés (afin de jouer aux cartes etc.). 	
Population (aînés, jeunes, petite enfance) et aides	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de la crèche. • Les services du CPAS 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas d'activités mises en place pour les jeunes. 	
Enseignement			
Information et communication			
Santé et services d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'encore un médecin 		
Sport et culture			
Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement			
Mobilité Sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> • Le co-voiturage mis en place par le CPAS 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Tracer le parking de la gendarmerie • Emménager le parking de la locomotive. • Installation de bornes pour véhicules électriques.
Environnement, paysage, nature et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • La forêt, le calme, les promenades • Espace de baignade publique. 		
Patrimoine			

Aménagement du territoire et urbanisme		<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des prix de l'immobilier (difficultés des jeunes du village). 	
Espaces publics et infrastructures			<ul style="list-style-type: none"> Intégrer des panneaux indicatifs pour les toilettes publiques.
Propreté publique	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'une station d'épuration 		<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser la population aux déchets (via des consignes ?)
Téléphonie, connectivité et réseau			
Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie			
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Présences d'hôtels et restaurants 	<ul style="list-style-type: none"> Trop de gîtes. Cela empêche des familles avec enfants de s'installer. Manque d'emplacement pour vider les WC des mobil-homes (les gens vident dans le ruisseau). 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un emplacement pour les mobil-homes ou placer une clôture entre le ruisseau et le parking.
Commerces	<ul style="list-style-type: none"> Proximité de la maison communale, police et services. Présence du distributeur de pain/viandes 	<ul style="list-style-type: none"> Présence du distributeur de billet, or celui-ci est toujours en panne. Manque de commerces de proximité. 	
Emploi et formations	<ul style="list-style-type: none"> La commune offre de l'emploi Les emplois générés par le secteur forestier. 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de corps de métiers manuels Manque d'entreprise 	
Agriculture			
Sylviculture			
Economie locale			

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal :
<http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés :
<https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW :
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 19 mars) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (4)

M.	DOUNY	André-Marie	Vresse
Mme	LAMBOTTE	Rita	Vresse
Mme	GOFFAUX	Geneviève	Vresse
Mme	GARNIER	Odile	Vresse

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



RÉUNION DE CONSULTATION DU PERSONNEL COMMUNAL 25 MARS 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
- › Consultation
 - Travail en sous-groupes
 - Mise en commun des résultats



Présences

Nom	Prénom	Poste au sein de la commune
Tellier	Nathalie	Service population, état civil
Dion	Bernadette	Service population, état civil
Maldague	Leila	ATL
Allaer	Charlotte	PCS
Dreumont	Thierry	Enseignement, fabrique d'église
Théret	Valentine	Agent constataleur, marchés publics
Luckx	Isabelle	ICT
Lamotte	Laurence	Urbanisme, cadastre
Duterme	Fabienne	Urbanisme, logement
Martin	Fabienne	Comptabilité
Conniasselle	Yvan	Service des eaux
Grodos	Anne	Secrétariat
Glemot	François	Responsable travaux
Leduc	Dominique	Directeur général

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Bièvre dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



« *Une ODR (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Consultation – travail en sous-groupe

Réflexion globale sur la commune : atouts, faiblesses et pistes d'action

- Les participants se mettent en groupes de 4 ou 5 personnes.
- Au sein de chaque groupe, un secrétaire est désigné, il notera les réflexions.
- Les membres du personnel communal sont désormais invités à réfléchir aux atouts, faiblesses et pistes d'action de la commune sur différents grands thèmes.

Axe social (services et associatif) : lieux de rencontres, solidarité, échanges, vie au village, enseignement, petite enfance, jeunesse, aînés, culture, vie associative et sportive, information, communication et numérique.



Axe environnemental (territoire) : aménagement du territoire, urbanisme, patrimoine, logement, espaces publics et infrastructures, équipements, connectivité et réseau, mobilité et mode de transports, environnement, paysage, nature et biodiversité.

Axe économique (travail et activités) : emploi et formation, commerces et localisation des activités économiques, création de nouvelles activités et innovation, agriculture, sylviculture et carrières et tourisme.



- Les thèmes sont vus par un seul groupe.
- L'atelier se termine par une mise en commun des réflexions des différents groupes : partage d'opinions, débats, ...

Atelier de consultation – Réflexion sur la commune

Thématique	Atouts	Faiblesses	Pistes d'action
Services et associatif – réflexions liées à l'axe Social			
Vie associative, vie au village et solidarité	<ul style="list-style-type: none"> Jeunesses dynamiques, associations 	<ul style="list-style-type: none"> Pas ou peu de solidarité entre les villages (chacun sa chapelle) 	<ul style="list-style-type: none"> Plus de collaboration intervillages et intercommunales
Lieux de rencontres et d'échanges			
Population (aînés, jeunes, petite enfance) et aides	<ul style="list-style-type: none"> PCS, service ATL, CCCA, EPN Association 1001 pattes 	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation trop faible de la bibliothèque et EPN Population âgée 	<ul style="list-style-type: none"> Faire venir des personnes dans la commune pour garder les écoles
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Ecole Crèches 	<ul style="list-style-type: none"> De moins en moins de fréquentation des écoles 	<ul style="list-style-type: none"> Regrouper les écoles en une plus grande entité Développement de l'enseignement linguistique
Information et communication			<ul style="list-style-type: none"> Agenda partagé approuvé par le service info de la commune (pour toutes les activités en général) Améliorer la communication par des applications pour smartphone Mettre en place un calendrier coordonné pour les activités de la commune et pour les horaires Horeca.
Santé et services d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> Maison de repos et homes pour personnes handicapées. Système d'hélicoptère pour les urgences 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de maisons médicales 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'une maison médicale (prendre exemple sur celle de Bièvre)
Sport et culture	<ul style="list-style-type: none"> Bibliothèque, académies de peinture et musiques Conseil culturel 	<ul style="list-style-type: none"> Peu d'activités sportives (tout public) Peu de fréquentation centre d'interprétation d'art. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'évènements sportif intervillage et intercommunal Installation d'un hall de sport Salle de cinéma et concert

		<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'infrastructure sportives et culturelles 	
Territoire – réflexions liées à l'axe Environnement			
Mobilité Sécurité routière	<ul style="list-style-type: none"> • Service de taxi privé • Mobilisud (informations et renseignement mobilité) • Transport scolaire (bus communal) 	<ul style="list-style-type: none"> • Gros manque de transports en commun • Manque de parking à Alle et Bohan • Manque d'accessibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'état des routes de la région • Radars préventifs à l'entrées de villages • Création de parkings et piétonnier • Bornes de rechargement de véhicules électriques
Environnement, paysage, nature et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Forêts, calme, bon air, biodiversité. • Sentiers et légendes (qui alimentent les balades) 		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'état de l'environnement, biodiversité. • Parrainage de promenades • Maintenir la liberté de circuler des gens dans la nature
Patrimoine			
Aménagement du territoire et urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats individuel (pas de bâtiments à appartements) 	<ul style="list-style-type: none"> • Logements insalubres sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Agrandir les zones d'habitats (sont saturées) et diminuer la spéculation immobilière
Espaces publics et infrastructures			
Propreté publique	<ul style="list-style-type: none"> • Très bon système de déneigement 		<ul style="list-style-type: none"> • Installer stations d'épuration collectives là où des collecteurs existent • Accroître le nombre d'employés pour nettoyer les villages • Sensibiliser la population aux déchets publics (conférences zéro déchets)
Téléphonie, connectivité et réseau		<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaises connections internet et gsm 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connectivité (inviter les opérateurs à donner box 4G en attendant la fibre)
Travail et activités – réflexions liées à l'axe Économie			
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Maison du tourisme • Atout en général 		<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un tourisme de qualité et limiter le nombre de gîtes (règlements comme à La Roche)

Commerces	<ul style="list-style-type: none"> • Horeca développé 	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de commerce et entreprises s'installant sur Vresse • Manque de terminaux bancaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un zoning • Sensibiliser à la mise en place de terminal bancaires dans les commerces
Emploi et formation	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel communal • Future prison de Sugny 	<ul style="list-style-type: none"> • Eloignement des axes principaux et axes routiers 	
Agriculture			
Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de beaucoup de forêts • Atout en général 		
Economie locale	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés du terroir et dominical • Maitrise communale de l'eau 		

Rédaction du compte-rendu
 Bruno Echterbille et Juliette Maquet
 Agents de la FRW



OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



RÉUNION DE CONSULTATION DU CCCA

5 MAI 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
- › Consultation
 - Echanges sur différentes thématiques



Présences

Nom	Prénom
Bois d'Enghien	Philippe
Dion	Robert
Dinant	Marie-Thérèse
Willemme	Alain

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Vresse-Sur-semois dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



« *Une ODR (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Consultation

Atouts :

- **Nature préservée, cadre de vie de qualité** : beaucoup de retraités sur la commune / des seconds résidents qui se domicilent ou des natifs qui reviennent à la commune après leur vie active.
- Beaucoup de **solidarité** : les habitants veillent l'un sur l'autre, au niveau des soins de santé, des courses...
- **Services CPAS** : service de repas à domicile (pas toujours bcp de choix), transport, nettoyage.
- **Convivialité** : tout le monde se connaît. Facilité pour les nouveaux habitants de venir rencontrer les villageois.
- **Affouage** : chaque habitant a droit à une part de bois pas cher (60€ les 15 stères). Avantage à condition de trouver des personnes pour couper le bois.
- Atelier Mémoire (Encéphale avec la province de Luxembourg) top, à continuer. **Activités CCCA** : repair café (manque de technicien après confinement), café papote, journée sportive pour aînés.
- La bibliothèque, les "Mille-et-une pattes", les cours de l'académie des Beaux-Arts et l'espace public numérique : activités qui constituent un noyau culturel intergénérationnel pérenne sur la commune.
- **Information à la population** : brochure pour aînés avec tous les contacts, les procédures, etc. Super outil distribué aux personnes dès 55 ans et plus. Le bulletin communal permet de diffuser l'information auprès de la population.
- La future prison devrait avoir des avantages : installation de population, amélioration du réseau internet, maintien, voire renforcement du réseau de transports en commun, etc.

Faiblesses :

- **Mobilité** : trop peu de bus. Pas de connections pour rejoindre certains lieux. Amener des plus petits bus mais plus fréquemment.
- **Connectivité informatique** : fluctuante avec d'importantes inégalités par rapport à l'accès au réseau
- Beaucoup de **personnes isolées** dans les villages
- **Manque de commerces** de proximité.
- **Manque soins de santé** : manque de médecins généralistes (actuellement trois en activité mais proches de la retraite/ pas de communication entre eux), et éloignement (surtout si transfert de l'hôpital à Houdemont, à plus d'une heure de route) pas mieux

du côté français (aide transfrontalière fort peu développé). Maison médicale à Bièvre mais ne se déplace pas.

- Quid personnes isolées ou sans mobilité ? Prévoir le maintien des services de secours. Il faudrait une **mobilité médicale pour les urgences**. Il y a ce qu'il faut en matière d'infirmières à domicile (croix jaune et blanche)
- **Difficile entretiens des jardins / petits travaux manuels : plus assez de jeunes qui peuvent aider besoin d'une solidarité intergénérationnelle. Titres-services.**
- **Local pour jouer aux cartes / jeux de société / rencontres** (Vresse, Chairière)
- Le conseil culturel doit penser plus aux personnes plus âgées. Très bien pour les jeunes, mais organiser des activités théâtre, lotto, etc.
- L'occasion de se rencontrer dans les villages sans commerces n'est plus si souvent. **Aménager des bancs, zones de rencontres.** Même en hiver
- Attention aux déchets : le ramassage des détritus ne coïncide pas (lundi) avec les présences des seconds résidents. **Mettre des enclos/ containers près des bulles à verre**, renforcer des poubelles à des endroits stratégique. => nuit au cadre de vie. + WC publics.
- **Accès aux bâtiments publics pour les PMR...** Faire un état des lieux, recenser les endroits qu'il faudrait améliorer. Bcp d'endroit sans trottoirs, difficile de se déplacer en sécurité. Possibilité de se déplacer dans son village.
- Manque d'information des gens.

Projets :

- Avoir une **mobilité médicale de garde** : c'est-à-dire un endroit avec un numéro identique et un service de garde. Faire un centre de dialyse à Vresse n'est pas possible, solution de mobilité d'urgence qui seraient présent dans les meilleurs délais. Proposition d'inclure les infirmiers et infirmières à domicile comme vigile de première ligne dans ces régions rurales atteintes par le « désert médical ».
- **Maintien des services de secours** à proximité du territoire de la commune
- **Encourager la présence médicale** sur la commune.
- **Seconds résidents** : dans certains cas, leur présence assure la pérennité des villages (chance pour revitaliser les villages) malgré qu'il n'y ait plus d'école et/ou d'activités durant la semaine
- **Etendre les boîtes à frigo pour les seconds résidents âgés.**
- Que la commune **encourage les citoyens à l'embellissement du village** : créer de la convivialité et du lien. Que ça vienne de la commune.
- **Syndicat d'initiative** : les SI n'existent pas dans tous les villages. Il faudrait redynamiser ces groupements, peuvent être utilisés pour les embellissements des villages.

Rédaction du compte-rendu
Bruno Echterbille et Juliette Maquet
Agents de la FRW



OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



RÉUNIONS DE CONSULTATION DES ENFANTS 13 MAI 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Contexte et tour de la commune
- › Consultation
 - Mon village idéal
 - Mise en commun



Ecoles consultées

Bohan et Laforêt	11 enfants
Alle, Nafraiture et Chairière	25 enfants
Sugny et Pussemange	8 enfants

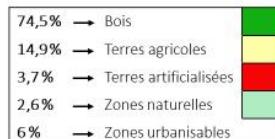
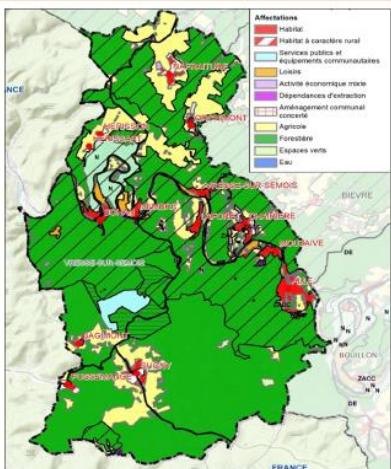
Information et tour de la commune

La rencontre débute avec une petite explication du processus du développement rural, les acteurs impliqués et la finalité qu'est le programme communal de développement rural (PCDR).

Ensuite, certaines thématiques importantes pour le territoire communal ont été présentées :

- La situation géographique et la problématique de la mobilité
- L'environnement bâti
- L'agriculture et la sylviculture
- La population
- Le tourisme
- Les services à la population

SITUATION GÉOGRAPHIQUE



MOBILITÉ

TRAIN

- › Pas d'infrastructure ferroviaire
- › Gare IC = Libramont
- › Gare locale L = Graide-Station (commune de Bièvre)
- › Gare TGV française = Sedan et Charleville-Mézières

BUS

- › Bus locaux dans toutes les localités communales
- › Faible fréquence en dehors des horaires et périodes scolaires
- › Mise en place d'un système de bus communal

VOITURE

- › La commune est traversée par plusieurs axes routiers régionaux
- › Environ 30minutes pour rejoindre l'E411 « Bruxelles – Namur – Arlon – Luxembourg »
- › Traffic routier important

Voiture indispensable
Amène un sentiment d'insécurité routière

MOBILITÉ DOUCE

- › Projets communaux et internationaux en cours sur le territoire

ENVIRONNEMENT BÂTI

- › Spécificités architecturales des villages de la vallée de la Semois
- Agriculture
- Ardoisières
- Bâtisses traditionnelles
- Tabac



AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

AGRICULTURE

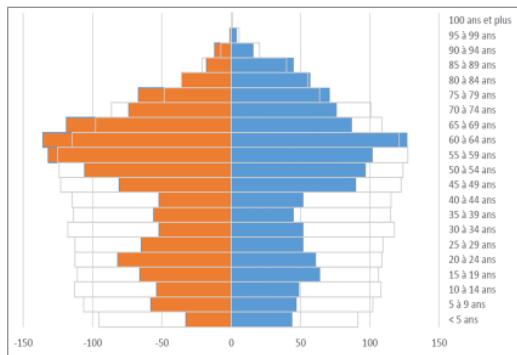
- › 20 exploitations agricoles → élevage bovin et avicole
- › Surface agricole utilisée (SAU) = 965 hectares
9,5 % du territoire communal
Pâturages et prairies permanentes
- › Circuits courts alimentaires
Marché du terroir | ventes directes à la ferme | vente de produits locaux en magasin
Coopérative fermière CoFARMe du PNAM : valorisation matières premières agricoles

FORETS

- › 7.538 hectares de forêts dont 6.254 hectares en gestion communale
- › Entreprises actives dans la gestion forestière
Travaux forestiers
Exploitation forestière
Commerce du bois
Scieries artisanales

POPULATION

- › 2.540 habitants
25 habitants/km²
- › Age moyen = 48,5 ans
- › Grande proportion de personnes isolées
46,6 %
- › Baisse de la population



TOURISME

- › Vocation touristique du territoire
Principalement des touristes belges
- › Nombreuses activités
Musées
Circuits de randonnées
Kayaks
Fêtes locales



- › Grande offre en hébergements, restauration et cafés



SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT

- › Etablissements scolaires
5 écoles fondamentales
3 écoles primaires
Pas d'écoles secondaires (Carlsbourg | Bouillon | Beauraing)

SPORT ET CULTURE

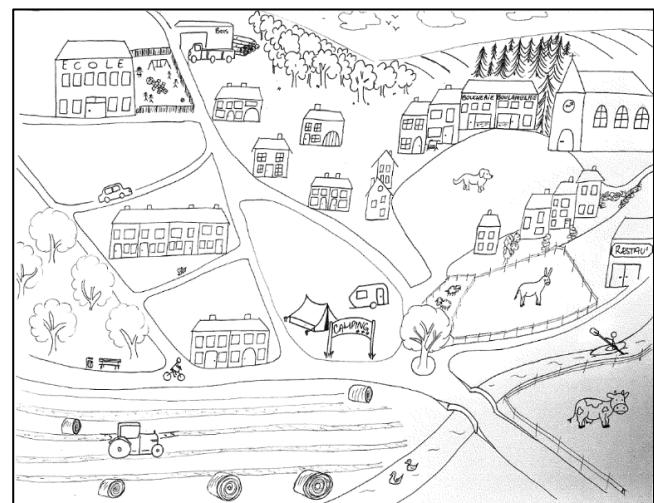
- › Peu d'infrastructure sportives
- › Organisation d'activités au Centre touristique et culturel
Expositions au centre d'interprétation d'art
- › Ouverture de la bibliothèque communale début 2021



Consultation

Méthodologie :

Les enfants ont été consultés sur base d'un dessin d'un village. L'objectif est que chaque enfant fasse ressortir sa version du « village idéal ».



A l'aide de différentes couleurs, ils mettent en évidence :

- En vert : ce qu'ils aiment, ce qui est bien.
- En rouge : ce qu'ils n'apprécient pas, ce qui est peut être amélioré.
- En bleu : ce qui n'existe pas, ce qui est à créer.

Mise en commun :

Ce que les enfants apprécient
De manière générale, les enfants apprécient beaucoup de choses dans leur commune. La couleur verte ressort sur plupart des dessins. Ils aiment en particulier le cadre de vie .
<u>Faune et flore :</u> <ul style="list-style-type: none">- Les animaux- La forêt et les arbres- Les exploitations agricoles, les pâtures et les champs- La Semois
<u>Bâtiments :</u> <ul style="list-style-type: none">- Les habitations- L'école (le jardin à Nafraiture)- Les commerces (boulangerie et boucherie)- L'église
<u>Mobilité :</u> <ul style="list-style-type: none">- Les vélos- Les voitures

Ce qui devrait être amélioré
<u>Services :</u> <ul style="list-style-type: none">- Refaire une école plus moderne et faire école à l'extérieur (école décapotable)
<u>Activités et sport :</u> <ul style="list-style-type: none">- Moins de touristes, de kayak et de camping- Supprimer le camping de Sugny : il n'y a pas beaucoup d'occupants et il fait peur. Quelque chose d'autre pourrait être installé à la place.- La plaine de jeux à Sugny
<u>Faune et flore :</u> <ul style="list-style-type: none">- Barrières pour les animaux- Mettre plus de bancs
<u>Mobilité :</u> <ul style="list-style-type: none">- Meilleur entretien de la commune / nettoyer les routes- Diminuer les routes et la circulation, réduire les carrefours- Les tracteurs sont trop bruyants
<u>Bâtiments :</u> <ul style="list-style-type: none">- Eglise : trop bruyante ou trop grande- Moins de nouvelles maisons et de grands bâtiments- Cheminées- Le restaurant sur la place à Sugny

Ce qui devrait être créé
<u>Activités :</u> <ul style="list-style-type: none">- Piscine et jacuzzi- Marché- Zone de détente- Etang pour pêcher- Piste de karting ou de formule 1- Cinéma

<ul style="list-style-type: none"> - Musée
<u>Sport :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un skate park - Installer une plaine de jeu avec une tyrolienne et un hamac - Un espace où faire de la gym - Terrain de football / terrain multisport
<u>Faune et flore :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Lac / point d'eau avec un pond - Parc - Parc et refuge pour les animaux abandonnés - Ruches - Plus de fleurs - Plus de poubelles (et aussi sur les kayaks)
<u>Services :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Camping (tentes et caravanes) et hôtel - Mettre en place plus de panneaux solaires - Banque - Des commerces (boulangerie, boucherie, friterie, restaurants, magasins de première nécessité et de vêtements) - Garage de voitures et de tracteurs - Fermes - Ecole secondaire - Gare / aéroport - Bibliothèque - Pompe à essence - Parc à container
<u>Mobilité :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des pistes cyclables (que les vélos ne soient plus sur la route), des parcours VTT et des raccourcis pour aller à l'école.

Rédaction du compte-rendu,
 Bruno Echterbille et Juliette Maquet
 Agents de développement FRW



OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



RÉUNION DE CONSULTATION DES JEUNES

13 MAI 2022



Ordre du jour

- › Information
 - Qu'est-ce qu'une ODR ?
 - Tour de la commune
- › Consultation
 - Votre vision en tant que jeune vressois.e



Présences

Nom	Prénom
Nemery	Bastian
Douny	Romane
Moulin	Valentin
Nicolas	Mathilde
Courtoy	Simon
Élus communaux	
Allard	Arnaud
Robinet	André
Soenen	Véronique

Information – Qu'est-ce qu'une ODR ?

La FRW a été désignée pour accompagner Vresse-sur-Semois dans son opération de développement rural. Mais ... "FRW", "Opération de développement rural", Kezako ?

La **FRW** (Fondation rurale de Wallonie) est un organisme privé, chargé de missions publiques. Le travail des agents de développement de la FRW consiste à informer, conseiller et accompagner les communes dans leur opération de développement rural.



« *Une ODR (Opération de Développement Rural) consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants aux points de vue économique, environnemental, social et culturel. Une opération de développement rural dure 13 ans : 3 ans d'élaboration du programme et 10 ans de mise en œuvre des projets.*

Le PCDR (Programme Communal de Développement Rural) est un document stratégique qui synthétise l'opération de développement rural. Le PCDR notifie tous les projets qui seront à mener dans une commune à court, moyen et long termes (10 ans). Le PCDR est composé de plusieurs parties : description des caractéristiques socio-économiques de la commune, résultats de la consultation à la population, stratégie de développement et projets pour atteindre les objectifs stratégiques ».

Source : extrait du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural.

Dans le cadre d'une ODR, une **CLDR** (Commission Locale de Développement Rural) est mise en place. Cette commission est composée comme suit : $\frac{3}{4}$ des membres sont issus de la population et $\frac{1}{4}$ maximum du conseil communal. Les membres de la CLDR représentent un maximum de composantes de la population au niveau de la profession, de l'âge, du genre, des catégories socio-professionnelles, des villages, ...

- La CLDR participe à la définition et à la réalisation du PCDR (stratégie, projets et priorités) ;
- La CLDR assure un rôle de relais entre les habitants et la commune dans la mise en œuvre du PCDR ;
- La CLDR est une commission consultative : il s'agit d'un lieu de dialogues, de débats démocratiques, de propositions et d'idées ;
- Les réunions avec la CLDR sont au nombre de 6 à 8 fois par an durant la phase d'élaboration du programme. Lors de la mise en œuvre, il s'agit d'environ 4 réunions/an ;
- Des réunions plus thématiques (en fonction des différents groupes de travail qui seront créés) peuvent également s'organiser.

Comment se déroule concrètement l'élaboration d'une opération de développement rural ?

L'auteur de programme (dans ce cas-ci : Impact SPRL) et la FRW sont désignés par la Commune avec le soutien des autorités régionales.

Un diagnostic est établi en se basant d'une part sur une étude socio-économique (objectif) et d'autre part sur les consultations citoyennes dans les villages de la commune (vécu subjectif).

Sur base du diagnostic de l'auteur de programme, des groupes de travail et la CLDR sont mis en place, identifient les enjeux essentiels et imaginent des réponses concrètes.

La CLDR détermine alors des objectifs de développement et les actions à réaliser pour y répondre à court (3 ans), moyen (3 à 6 ans) et long terme (6 à 10 ans). La faisabilité et la pertinence des réponses sont évaluées. Des retours vers la population sont organisés.

Le PCDR proposé par la CLDR est soumis à l'approbation du Conseil communal et doit ensuite être approuvé par le Gouvernement wallon sur proposition de la ministre en charge du Développement rural.

Information – Tour de la commune de Vresse

La FRW présente les données chiffrées recueillies par l'auteur de programme dans la partie d'analyse du territoire.

La présentation est disponible via le site internet de l'opération de développement rural :

https://www.pcdr-vresse.info/uploads/7/8/3/9/78394446/pr%C3%A9sentation_commune_de_vresse.pdf

Consultation

La consultation se déroule en sous-groupe. L'objectif est de mettre en avant les avantages, les inconvénients, ainsi que les pistes d'actions futures d'un point de vue des jeunes habitants.

Atouts :

- La tranquillité
- Le tourisme
- La forêt
- Les paysages, l'environnement
- La proximité, la convivialité entre les habitants
- Les commerces locaux
- Les activités, festivités locales (surtout celles qui regroupent les différents clubs des jeunes).
- Les jeunesse

Faiblesses :

- Les transports en commun. Il n'y a pas d'offre car il n'y a pas de demande. Cela ne sert à rien de mettre un système en place pour deux personnes.
- Locaux pour les jeunes : trouver un meilleur partage des locaux
- Infrastructures sportives
- L'immobilier est une grosse contrainte à l'installation de jeunes sur la commune.
- Pompe à essence
- Bancontact : uniquement sur le village de Vresse.
- Manque de forains dans les fêtes de village : en contacter plus

Projets :

- Maintenir les kermesses dans les villages
- Prévenir les jeunes quand un bien immobilier est à vendre sur la commune : mettre les habitants en priorité pour les potentiels achats.

- Sensibiliser les personnes vieillissantes qui souhaitent vendre leur habitation.
- Promouvoir le fait que les jeunes sur la commune souhaitent y rester.
- Aide aux jeunes entrepreneurs : via des appels d'offre, les prioriser dans les procédures.

Il y a une volonté des jeunes habitants de faire leur vie à Vresse-sur-Semois. Mais les priorités afin que cela soit possible, c'est un accès au logement, des services adaptés, et un besoin d'une population jeune pour conserver un dynamisme.

Rédaction du compte-rendu
Bruno Echterbille et Juliette Maquet
Agents de la FRW



OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS THÉMATIQUES

ATTRACTIVITÉ

16 MAI 2022



Ordre du jour

- › Présentations
 - Auteur de programme - Impact
 - Etat des lieux sur la commune
- › Consultation
 - Travail sur deux enjeux
 - Synthèse des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 25 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Arnaud ALLARD, Alain WILEMME
- › **Impact s.p.r.l** : Stéphane MOTTAUX
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE
- ⇒ Total de présences : 30 personnes



Lieu de réunion

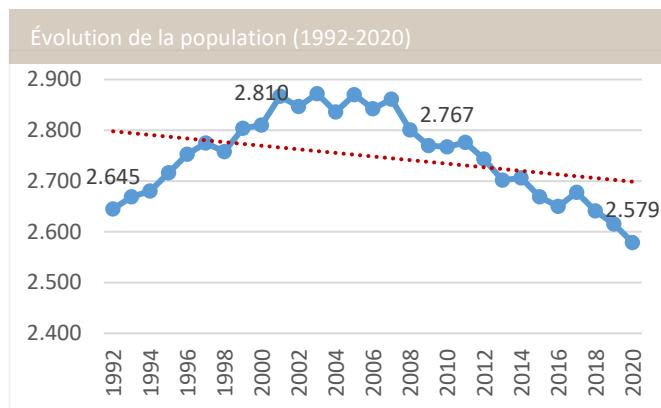
- › Salle du conseil communal de Vresse-sur-Semois

Présentation de la thématique

Présentation de l'auteur de programme – bureau Impact

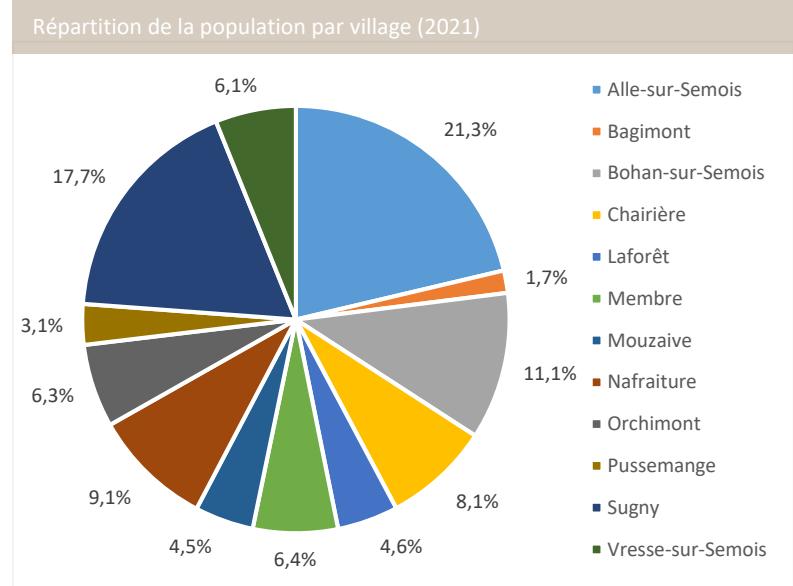
DÉMOGRAPHIE

- Population au 1er janvier 2021 : 2.540 habitants
- Décroissance démographique : - 4,0 % depuis 1992
- Solde naturel négatif entre 2010 et 2020



- La population est répartie parmi les 12 localités du territoire :

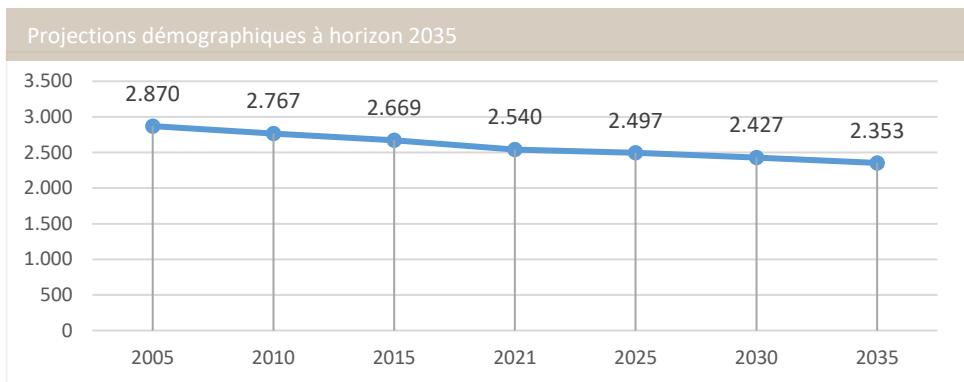
Alle : 541	Mouzaive : 113
Bagimont : 43	Nafraiture : 231
Bohan : 283	Orchimont : 160
Chairière : 205	Pussemange : 78
Laforêt : 117	Sugny : 450
Membre : 163	Vresse : 155



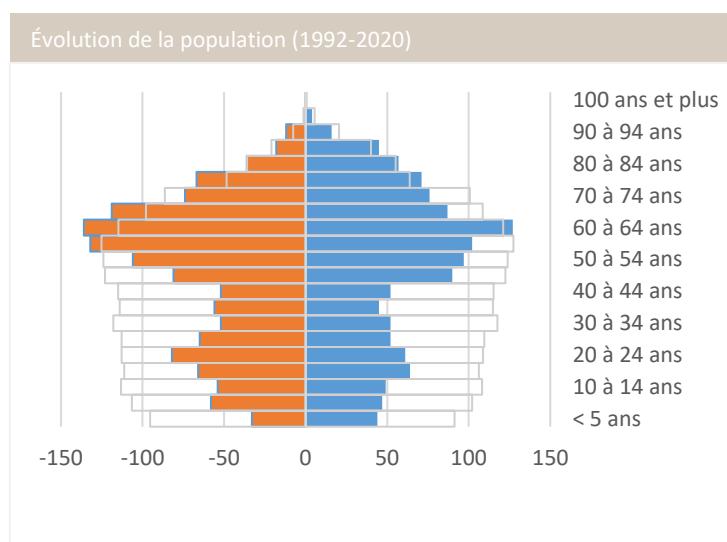
- Une microrégion belge démographiquement attractive, hormis la commune de Bouillon :

Communes	1992	2021	Évolution absolue	Indice 1992
Vresse-sur-Semois	2.645	2.540	- 105	96,0
Bièvre	3.032	3.387	+ 355	111,7
Gedinne	4.252	4.646	+ 394	109,3
Bouillon	5.529	5.420	- 109	98,0
Arrondissement de Dinant	94.482	111.812	+ 17.330	118,3
Région wallonne	3.275.923	3.648.206	+ 372.283	111,4

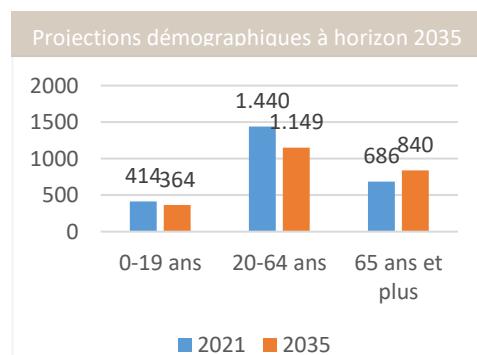
- Perspectives démographiques à l'horizon 2035 : 2.353 habitants en 2035 (- 7,4% par rapport à 2021).



- Âge moyen : 48,5 ans (le plus élevé de la Région wallonne !) contre 42,3 ans pour l'arrondissement de Dinant et 41,7 ans pour la Région wallonne.
 - 16,3 % de la population a moins de 20 ans
 - 27,0 % de la population a plus de 65 ans
 - Surreprésentation des sexagénaires

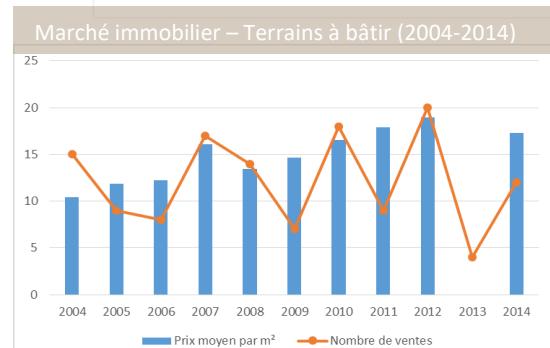


- Perspectives démographiques à l'horizon 2035 :
 - Une diminution de 12,1 % des moins de 20 ans.
 - Une diminution de 20,2 % des actifs âgés de 20 à 64 ans.
 - Une augmentation de 22,4 % des plus de 65 ans.



LOGEMENT

- Prix de l'immobilier : en augmentation (dans la moyenne de la microrégion)
 - + 24,8 % pour les maisons 4 façades.
 - + 5,0 % pour les maisons 2 ou 3 façades.
 - + 66,1 % pour les terrains à bâtir.



- Résidence secondaire : 1.127 secondes résidences en 2018.
- Logements publics : 25 logements publics (12 logements gérés par l'AIS, 9 logements gérés par Ardenne et Lesse et 4 logements communaux).
- Gestion communale : 4 zones en Plan Habitat Permanent – cela représente 31 personnes.
- La difficulté exprimée par les habitants d'accéder au logement sont la raréfaction des terrains disponibles et la concurrence entre logements principaux et logements touristiques.

TOURISME



- Opérateurs touristiques : Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne, Parc naturel de l'Ardenne Méridionale, Centre touristique et culturel, syndicats d'initiatives.
- Nombreux hébergements touristiques et établissements de restauration : dynamique particulièrement forte à Bohan.
- Nombreux attraits touristiques (liste non-exhaustive) :
 - Musée Ardois'Alle
 - Centre de loisirs Récréalle
 - Centre d'interprétation d'art
 - 308 kilomètres de circuits balisés
 - Laforêt, l'un des plus beaux villages de Wallonie
 - Plusieurs projets touristiques en cours : Piste cyclo-piétonne entre Membre et Bohan, création d'un village de vacances et d'une zone de baignade à Bohan
- Plusieurs demandes de la population :
 - Peu de points touristiques dans les villages
 - Manque de toilettes publiques
 - Manque d'entretien des sentiers de promenades, du mobilier et des points de vue
 - Manque d'envergure des projets actuels
- Craintes d'un tourisme de masse :
 - Manque d'encadrement des différents publics touristiques (scouts) constaté > Nuisances pour les habitants permanents
 - Présence de nombreux gîtes et secondes résidences, empêchant les nouveaux ménages de s'installer sur la commune

COMMUNICATION

- Plusieurs moyens de communication vers les habitants :
 - Bulletin communal
 - Site Internet

Se connecter Plan du site Accessibilité Contact

- Page Facebook
- Panneau numérique
- Demandes des habitants pour renforcer encore la communication :
 - Communication sur les évènements
 - Personne de référence
 - Valves communales
 - Panneaux numériques supplémentaires

ENJEUX

Enjeux démographiques :

- L'attractivité et le maintien des jeunes sur le territoire
- Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques

Enjeu du logement :

- L'accès au logement sur le territoire

Enjeux touristiques :

- L'équilibre entre les habitants permanents, les seconds résidents et les touristes
- Le maintien d'un tourisme durable sur le territoire

Enjeu de la communication :

- Le renforcement de la communication communale

L'ATTRACTIVITE : UNE THEMATIQUE TRANSVERSALE

L'attractivité d'une commune se traduira également par :

- Son offre de services
- Son offre culturelle et sportive
- Son économie et opportunités d'emplois

→ Thématiques abordées lors des prochaines réunions

Etat des lieux sur la commune – Arnaud Allard

Le tourisme reste un levier économique important pour la commune, notamment pour les emplois qui sont créés. Cela permet le maintien de familles sur le territoire et d'avoir des enfants dans les écoles. Il est important de prendre conscience que tout est lié. La commune a d'ailleurs une politique volontariste pour assurer le maintien des différentes implantations dans les villages de la commune.

Au niveau des réalisations touristiques, on peut mentionner plusieurs projets :

- La passerelle de Membre qui sera finalisée prochainement et qui sera connectée avec le pont de claires et le site du jambon.
- Le RAVEL : l'asphaltage de l'assiette du chemin se fera rapidement. Ce choix permet plus facilement aux usagers faibles et doux de se déplacer, (PMR, famille avec poussette), etc...
- 300 km de promenades sont balisé sur la commune, ce qui nécessite surveillance et entretien.

Le bourgmestre souligne la volonté de la commune de rassembler la communication concernant les activités et manifestations locales sur une même plateforme web (www.vresse-sur-semois.be et tourisme.vresse-sur-semois.be). L'objectif est de mettre en place un agenda connecté avec la coopération du monde associatif. Moyens de communication :

- Bulletin communal qui est fort lu par les habitants
- Utilisation de Facebook comme relais d'actualité
- Publicité externe (affiche, panneaux lumineux)

Consultation

Méthodologie

La technique d'animation utilisée lors de cette réunion est le World Café. En effet, les participants sont répartis en plusieurs tables. Sur chaque table est repris un enjeu sur lequel discuter. Après un certain temps imparti, les groupes tournent d'une table à l'autre et débutent leurs échanges en se basant sur les discussions du groupe précédent. Ainsi, le second groupe vient enrichir ce que le premier groupe a précédemment amené.

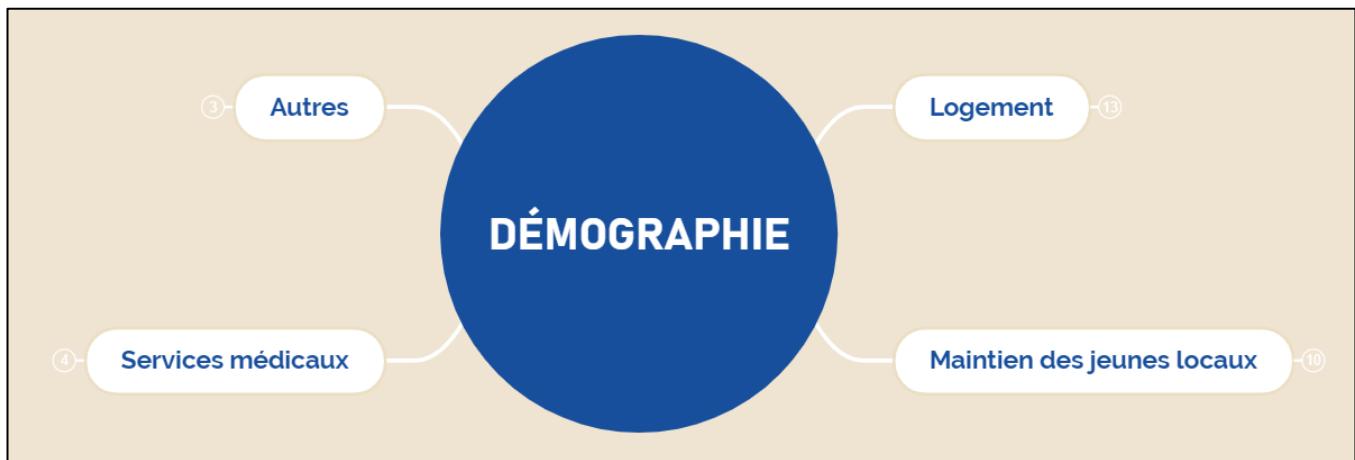
Les deux enjeux ressortis pour cette réunion sont :

1. La démographie : comment encourager le maintien de la population et l'arrivée de nouveaux habitants ?
2. Le tourisme : comment développer un tourisme en harmonie avec le territoire ?

Synthèse des sous-groupes

La prise de note est réalisée sur chaque table sous forme de « carte mentale » par un agent de la Fondation Rurale de Wallonie.

ENJEU 1 : LA DÉMOGRAPHIE



Logement :

- Pas de régulation
- Ventes
 - * Beaucoup de maisons sont vendues à des personnes extérieures à la commune comme second résidences
 - * Quels sont les leviers pour vendre aux locaux et maintenir les jeunes sur la commune de Vresse ?
- Créations de gîtes
 - * Propriétaires locaux qui préfèrent transformer en gîtes plutôt que de louer à des jeunes de la région
 - * Décret Borsus : il sera nécessaire d'introduire un permis pour faire un gîte. Pour le moment, il y a peu d'encadrement concernant la création de ce type de logement.
- Plan de secteur : quelle possibilité pour une révision ?
- Habitats légers
 - * Existe-t-il des terrains communaux pour développer ce type d'habitat (comme à Tintigny)
 - * Législation : quid de l'évolution de la loi concernant ce genre d'habitat ?
 - * Eviter l'anarchie et la dispersion de ce genre d'habitat à travers le territoire

→ Achat par les jeunes

Maintien des jeunes locaux :

→ Quels emplois ?

- * Horeca : cela reste une bonne filière d'emplois pour la commune
- * Distance des emplois (Bièvre, Luxembourg) : les gens sont prêts à faire de longue distance pour rester sur Vresse
- * Création d'un zoning : en complément de celui de Bièvre
- * Informer rapidement sur les types d'emplois qui seront offerts par la création de la prison et développer les formations adéquates
- * Améliorer la connectivité pour faciliter l'activité des commerces

→ Quels loisirs ?

- * Peu d'infrastructures sportives : nécessité de quitter la commune
- * Mettre en place plus de terrains multisports et de plaines de jeux
- * Sport nature (JCPMF)

Services médicaux :

→ Maison médicale

- * Attirer des jeunes médecins

→ Perte des médecins (manque dans 4-5 ans) car ceux-ci vont prendre leur retraite

→ Demande pour Seniors :

- * Prendre en compte les besoins médicaux spécifiques des personnes âgées, notamment en matière de mobilité.

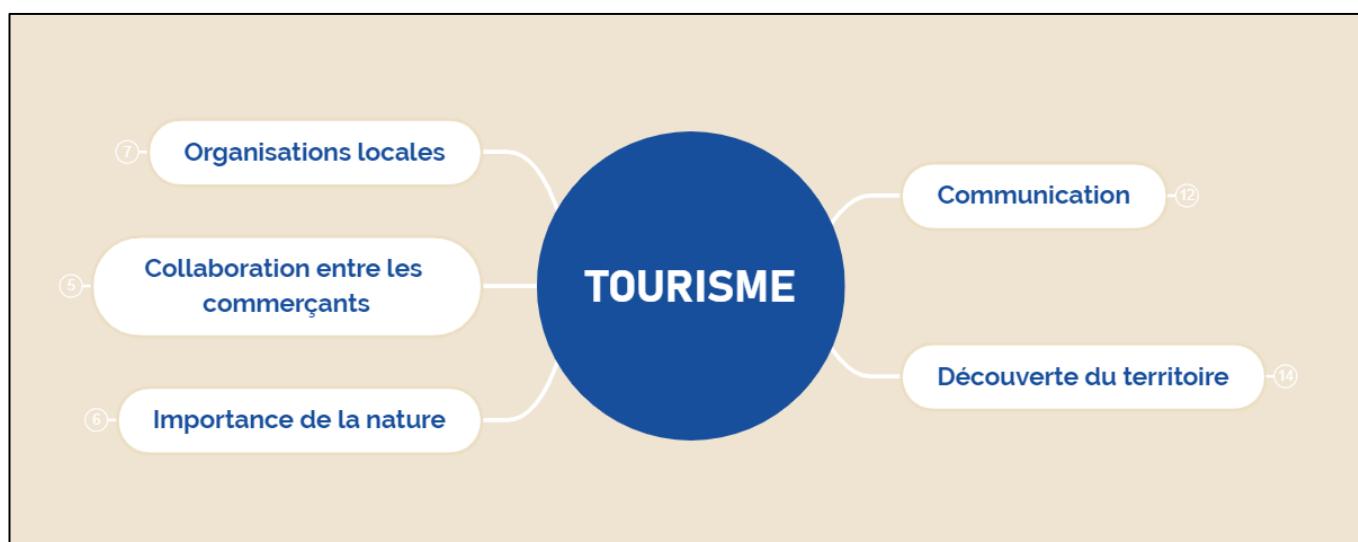
Autres :

→ Prime à la naissance

→ Bancontact dans les villages

→ Création d'une brochure de promotion pour inciter l'installation de services et commerces

ENJEU 2 : LE TOURISME



Communication :

→ Documentations

- * Les cartes sont en vente au Centre Touristique à Vresse : il est possible pour les commerçants de les acheter pour les revendre aux touristes.
- * Mise en place de cartes avec des points d'intérêts au niveau des commerces et de l'Horeca.
- * Mise à disposition des différents documents dans chaque gîte
- * Mise à disposition de sets de tables pour les commerçants

→ Panneaux d'information

- * Certains lieux ne sont pas bien indiqués (ex : pont de claires)

→ Relais des commerçants vers le touriste

- * En première ligne, il est primordial que les commerçants soient informés de ce qui touche au tourisme afin de le relayer au mieux aux personnes concernées.

→ Différents utilisateurs

- * Apparence de vélos électriques
- * Sensibiliser au niveau de la sécurité routière

Découverte du territoire :

→ Utilisation des ressources locales pour faire la publicité du territoire et faire venir/revenir les touristes

- * Utilisation des produits locaux lors d'événements
- * Promouvoir des endroits typiques comme le pont de claires ou le pont cassé.
- * Mise en valeur des vitraux des églises en les éclairant de l'intérieur

→ Garder les touristes sur le territoire de Vresse-sur-Semois

- * Eviter de les envoyer sur Rochehaut

→ Tourisme de weekend

- * Beaucoup d'affluence durant le weekend
- * Comment étaler sur la semaine ?

→ Identité des villages de la Commune

- * Oubli de l'indication "sur-Semois" sur certains panneaux (dans et hors de la commune)
- * Certains panneaux d'entrée de village ne sont pas complétés

→ Tours opérateurs

- * Les autocars d'excursions ne se déplacent plus dans la commune. Il manque des zones avec des points d'intérêts concentrés.

Importance de la nature :

→ Entretien des chemins forestiers et des routes

→ Mise en avant des promenades

- * Avoir une balade typique (exemple : la balade des échelles amène énormément de touristes)
- * Rendre les cartes de promenades gratuites
- * Système de carte au trésor pour faire découvrir les différents villages aux touristes (avec petite récompense à la clé, comme un bon dans les commerces).
- * Mise en place de parking spéciaux pour les randonneurs

Collaboration entre les commerçants :

→ Il n'existe pas d'association de commerçants

→ Mise en ligne d'une plateforme informative sur les différents commerces

- * Site internet / page facebook
- * Lien avec le site "visite Vresse"
- * Coordonner les horaires des différents commerces

Organisations locales :

→ Sensibilisation au bénévolat

- * Disparition progressive des Syndicat d'Initiatives
- * Besoin d'un soutien général de la population pour les bénévoles
- * Aide communale au niveau des ressources humaines, de la logistique et du matériel

→ Redynamiser avec une diversité d'activités

- * Mise en place de marchés de Noël dans les villages
- * Thèmes et décos

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal :
<http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés :
<https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW :
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 23 juin) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (25)

M.	DEVOS	Constant
M.	NICOLAS	José
Mme.	DEWAT	Isabelle
Mme.	RADELET	Mauricette
Mme.	PONCELET	Mimie
M.	BUFFET	Thierry
Mme.	VANTHOMME	Evelien
M.	VANDISSE	Sebastien
M.	STRUBBE	Fabian
Mme.	GERBER	Carole
M.	PANIS	Anke
Mme.	LEONET	Virginie
Mme.	KESTEMONT	Paule
Mme.	OTJACQUES	Huguette
Mme.	DINANT	Marie-Thérèse
Mme.	NOLLEVAUX	Céline
M.	DOUNY	André-Marie
Mme.	HARDENNE	Françoise
Mme.	GRANDJEAN	Sylvie
Mme.	DOUNY	Romane
M.	ALLARD	Pierre
M.	MOULIN	Valentin
M.	ANTOINE	Emmanuel
Café des Ardennes		
Récréalle		

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS THÉMATIQUES

SERVICES ET ASSOCIATIF

23 MAI 2022



Ordre du jour

- › Présentations
 - Auteur de programme - Impact
 - Etat des lieux sur la commune
- › Consultation
 - Travail sur deux enjeux
 - Synthèse des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 9 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Isabelle MAROIT, Yves-Marie THERET, Véronique SOENEN et Alain WILEMME
- › **Impact s.p.r.l** : Loreena THETIOT
- › **Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale** : Anne-Caroline SCHNEPF
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE
- ⇒ Total de présences : 17 personnes



Lieu de réunion

- › Salle du conseil communal de Vresse-sur-Semois

Présentation de la thématique

Présentation de l'auteur de programme – bureau Impact

SERVICES

- Jeunesse :
 - Accueil Temps Libre (ATL)
 - Accueil extrascolaire
 - Maison Communale d'Accueil de l'Enfance (MCAE) « Les P'tits Bouts d'Choux ». Mes citoyens ont néanmoins ressorti un manque de place au sein de l'infrastructure.
 - Manque de plaines de jeux
- Adolescents : manque d'endroits de rencontres et d'activités.
- Aînés :
 - Maison de repos « Résidence Seigneurie du Moulin »
 - Gestion transcommunale de la Résidence Saint-Hubert
 - Conseil Communal Consultatif des Aînés
 - Services mis en place par le CPAS
 - Sentiment d'isolement
- Social :
 - Centre Public d'Action Sociale (CPAS)
 - Plan de Cohésion Sociale (PCS)
 - Espace Public Numérique
 - Centre Jean Allard et service « Revivre à Sugny »
- Enseignement :
 - 5 écoles fondamentales à Alle, Bohan, Chairière, Nafraiture et Sugny
 - 3 écoles primaires à Alle, Laforêt et Pussemange
 - Absence d'école secondaire
 - Le maintien des écoles est un enjeu pour le territoire
 - Implantations scolaires menacées de fermeture (exemple : école de Membre)
- Santé :
 - Offre en soins de santé faible : Manque de médecins sur le territoire
 - Médecins en activité vieillissants
 - Villages difficiles d'accès pour les services d'urgence et de police
 - Délocalisation de l'hôpital de Libramont-Chevigny vers Houdemont (Habay)



Résidence « Seigneurie du Moulin »



Centre Public d'Action Sociale

CULTURE | SPORT | LOISIR

- Culture :
 - La bibliothèque communale et le passage de la bibliothèque itinérante « Bibliobus »
 - Projet de mise en place de boîtes à livres
 - Centre d'Interprétation d'Art
 - Peintre Baron Léon Frédéric
- Sport :
 - Manque au niveau des infrastructures sportives (hall des sports, terrains de football, etc)
 - Manque au niveau des activités sportives
 - Deux projets d'aménagements sont en cours : une aire multisports couverte et un espace street work-out à Sugny et une aire multisports couverte et une plaine de jeux à Bohan

- Loisir :
 - Salles et espaces disponibles à la location. Malheureusement, l'accès à certaines salles de villages est parfois difficile.
 - Un besoin de convivialité à travers des espaces de rencontres
 - Manque d'infrastructures dans les villages ne disposant pas de salle

ASSOCIATIONS

- Le tissu associatif local est important (3x20, jeunesse, comités des fêtes, etc), malheureusement, les citoyens ressentent un essoufflement au niveau des bénévoles (également dans les syndicats d'initiatives).



AUTRES SERVICES

- Plusieurs services existants (coiffeur, vétérinaire, etc.)
- Manque de services bancaires : un seul distributeur de billets
- Manque de services postaux : point poste à Bohan dépendant d'un privé

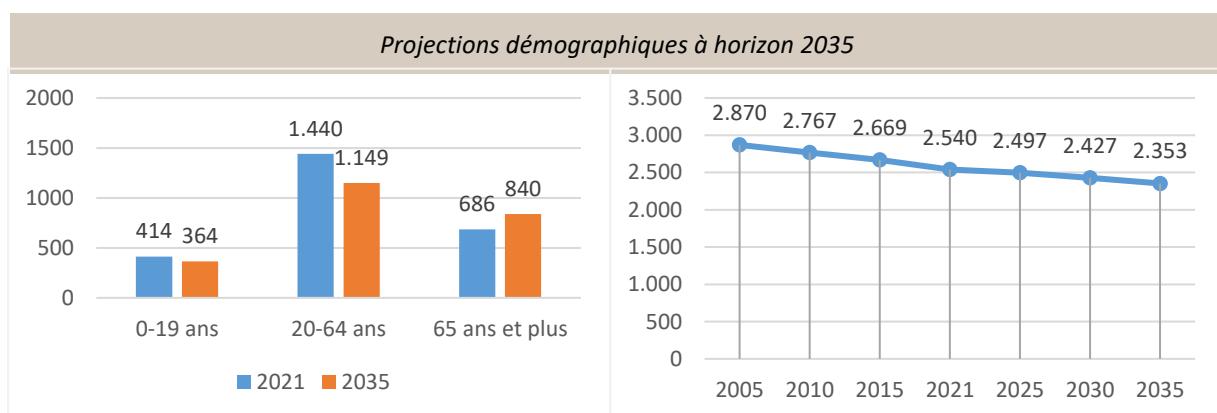
RAPPEL – DÉMOGRAPHIE

Rappel profil de la population :

- Population au 01/01/21 : 2.540 habitants (- 4,0 % depuis 1992)
- Solde naturel négatif entre 2010 et 2020
- Population vieillissante :
 - Âge moyen le plus élevé de la Région wallonne ;
 - 16,3 % de la population a moins de 20 ans
 - 27,0 % de la population a plus de 65 ans

Perspectives démographiques :

- 2.353 habitants en 2035 (- 7,4 % par rapport à 2021)
- Un vieillissement de la population prévisible :
 - Une diminution de 12,1 % des moins de 20 ans
 - Une diminution de 20,2 % des actifs âgés de 20 à 64 ans
 - Une augmentation de 22,4 % des plus de 65 ans



ENJEUX

- Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques ;

- L'intégration des besoins des habitants (petite enfance, adolescents, personnes âgées, parents, personnes porteuses de handicap) ;
- Le maintien des écoles sur le territoire ;
- Le maintien de services médicaux et de services à la personne sur le territoire ;
- Le développement de l'offre sportive, culturelle et de loisir sur le territoire ;
- Le soutien de la vie associative locale

Etat des lieux sur la commune – Isabelle Maroit

ACTIONS MENÉES AU NIVEAU DU CPAS

Malgré le cout des services, il est important de pour voir maintenir ces services sur le territoire de la commune de Vresse.

- La commune a pu assurer le maintien des services tels que les repas à domicile qui peuvent offrir un service de repas chaud six jours par semaine
- Service d'aides ménagères à domicile
- Service de buanderie
- Accompagnement des personnes à mobilité réduite dans le cadre de leur mobilité médicale.
- Taxi social

PLAN DE COHÉSION SOCIAL

La commune de Vresse-sur-Semois a mis en place un Plan de Cohésion Sociale (PCS). La cohésion sociale est définie dans le décret comme « Ensemble des processus, individuels et collectifs, qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous ».

Le PCS répond cumulativement à deux objectifs :

- Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Pour les atteindre, le plan se décline en actions coordonnées visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux droits fondamentaux répartis en 7 axes :

- Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
- Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et un cadre de vie adapté ;
- Le droit à la santé ;
- Le droit à l'alimentation ;
- Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
- Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
- Le droit à la mobilité.

Le Plan de Cohésion Sociale de la Commune de Vresse-sur-Semois est un service communal, subsidié en partie par la Région Wallonne. Le Plan est un dispositif adopté pour une période de 6ans (2020-2025). Ce service souhaite rassembler les opérateurs actifs sur le territoire communal afin de créer des synergies communes pour développer des partenariats pérennes.

PLAN D'ACTIONS 2020-2025

1. Droit à la santé :

- Médecine préventive - Sensibiliser, informer, communiquer sur la nécessité d'avoir un comportement préventif en terme de santé (Mammographie, soins buccodentaires, dépistage du diabète,...) : Organiser des conférences, des ateliers, des tracts d'information,...
- Life box –Collaboration avec le CCCA pour mettre en place le projet de Life Box (Boite à tartines dans les frigos des aînés).
- Maison Médicale / Centre médical – Impulser la création de centres médicaux et prospector pour attirer de nouveaux médecins généralistes et spécialistes.

2. Droit à l'alimentation :

- Alimentation saine et équilibrée – Mise en place d'un atelier mensuel de cuisine sauvage pour pouvoir apprendre à s'alimenter sainement, en collaboration avec Graines d'Adultes.
- Donnerie alimentaire (Ex : frigo partagé) –Mise en place d'un frigo partagé en collaboration avec le CPAS, les commerces locaux et les citoyens.
- Potager cultivé collectivement ou scindés en parcelles individuelles (Préoccupation alimentaire) – Apport d'une aide financière pour pérenniser les jardins communautaires de Sugny et de Alle.

3. Droit à l'épanouissement culturel, social et familial

- Facilitation de la participation à des activités artistiques (chant, théâtre, ...) ou de loisirs – Nous avons le souhait de créer une troupe de théâtre pour les enfants avec l'aide de bénévoles.
- Ateliers / Activités interculturelles (Cuisine, contes, musique, traditions,...) – Mettre en place un atelier culinaire « Cuisine Ardennaise VS Cuisine du monde » afin d'échanger entre des publics divers sur leurs traditions culinaires.
- Sensibilisation à la différence – Organisation des stages intergénérationnels avec Graines d'Adultes et l'Espace Intergénérationnel mobile durant les vacances scolaires.
- Inclusion d'enfants handicapés – Mettre en œuvre des initiatives d'inclusion des enfants handicapés via la subvention supplémentaire de l'ARTICLE 20 : L'asbl « Les 1001 pattes » de la commune souhaite mettre en place des cours de psychomotricité pour les enfants en incluant l'accueil d'enfants porteurs de handicap. D'autres activités pourront voir progressivement le jour en fonction des ressources humaines, matérielles et financières disponibles.
- Sensibilisation aux risques de harcèlement sur les réseaux sociaux – Sensibiliser les jeunes sur les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux

4. Droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication

- Organisation/animation du Conseil Consultatif (Enfants, aînés, personnes handicapées,) – Mise en place d'un CCCA et coordination des activités du CCCA. Intégration des activités liées à la bibliothèque et travail de coordination avec les écoles et les activités pour les enfants.
- Donnerie / brocante gratuite – Une donnerie sera organisée lors de chaque Repair-café mensuel.
- Accroître l'offre de formation/le conseil informatique/l'atelier d'aide à l'outil informatique d'un partenaire – Collaborer avec l'EPN pour augmenter son offre de formation pour les aînés.

5. Droit à la mobilité

- Moyen de transport de proximité (Ex : Proxibus, flexitec, taxi social) – Partenariat avec Mobilisud, Centrale d'appel pour améliorer la mobilité des citoyens.

Consultation

Méthodologie

La technique d'animation utilisée lors de cette réunion est le World Café. En effet, les participants sont répartis en plusieurs tables. Sur chaque table est repris un enjeu sur lequel discuter. Après un certain temps imparti, les groupes tournent d'une table à l'autre et débutent leurs échanges en se basant sur les discussions du groupe précédent. Ainsi, le second groupe vient enrichir ce que le premier groupe a précédemment amené.

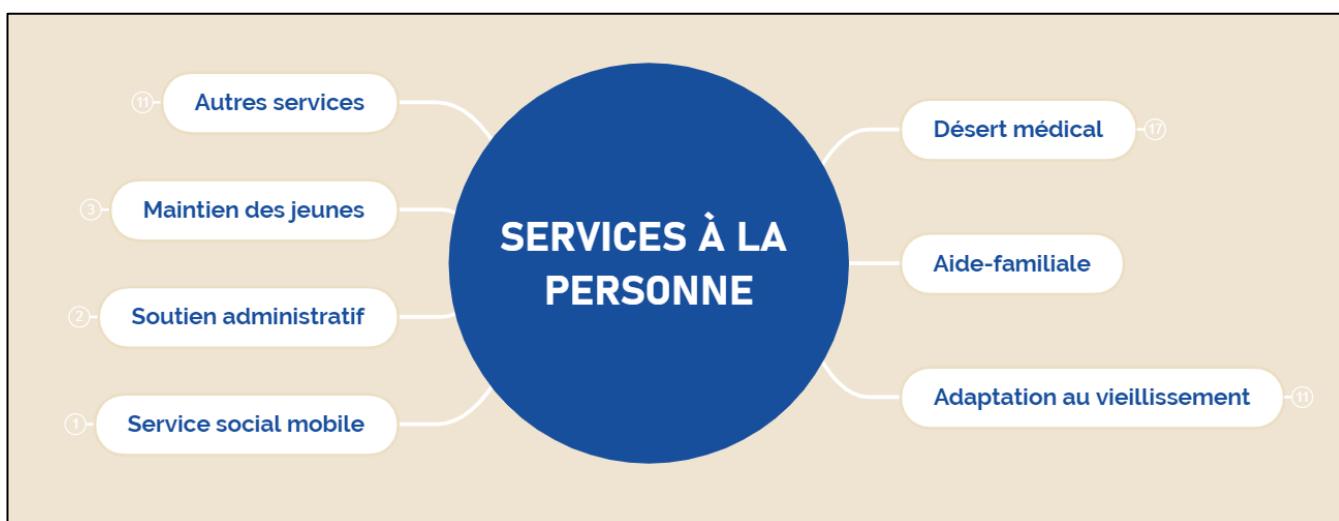
Les deux enjeux ressortis pour cette réunion sont :

1. Services à la personne : Comment adapter au mieux les différents services à la personne au regard des mutations socio-économiques ?
2. Associatif : Comment soutenir la vie associative locale et comment développer l'offre sportive, culturelle et de loisir ?

Synthèse des sous-groupes

La prise de note est réalisée sur chaque table sous forme de « carte mentale » par un agent de la Fondation Rurale de Wallonie.

ENJEU 1 : SERVICES À LA PERSONNE



Désert médical :

- Avenir des médecins vieillissants
 - * Les médecins en activité sont bientôt à la retraite
- Attractivité médicale
 - * Demande des médecins d'avoir des facilités pour avoir une vie familiale
 - * Renforcement des collaboration transfrontalière (notamment avec Charleville)
 - * Exemple d'Orpe-Jauche et sa maison médicale pour lutter contre la pénurie de médecins
- Infirmière à domicile
 - * Vigiles du point de vue de la population ; elles sont en première ligne
 - * Gain de temps au niveau du diagnostic
 - * Besoin au niveau de la connectivité pour rester en contact avec les médecins
- Suivi médical
 - * Eloignement par rapport aux hôpitaux
 - * Nécessité d'organiser la mobilité des patients avec des véhicules adaptés.

- * Avenir de la voiture | location ou voiture partagée
- Services d'urgence
 - * Hélicoptère ? Utile pour les situations d'urgence vu l'isolement de la commune.

Aide-familiale

Adaptation au vieillissement :

- Vie associative (exemple de Chaumont-Gistoux)
- Solidarité voisinage
 - * Mise en place de moments ludiques
 - * Rencontres entre aînés pour briser la solitude
- Bénévoles parrainages
- Maintien à domicile
 - * Moyens
 - * Visite à domicile pour les aînés
 - * Temps utile

Service social mobile :

- Avenir MobiliSud ? Mobilité à finalité sociale qui reste utile pour certaines franges de la société.

Soutien administratif :

- Ecrivain publique qui permet d'aider pour la rédaction de tâches administratives
- Aide aux aînés pour tout ce qui concerne les enjeux du monde numérique.

Maintien des jeunes :

- Ecoles : rester vigilant sur leur maintien ou réfléchir à des regroupements ?
- Lotissements accessibles aux jeunes : favoriser l'attractivité sur le territoire de la commune
- Travail et formations des jeunes

Autres services :

- Commerce ambulants
 - * Pouvoir passer ses commandes par internet (connectivité)
 - * Distribution de pain au Home de Sugny
- Energies renouvelables
 - * Valorisation de l'énergie hydraulique sur la Semois
 - * Valorisation de la biomasse en lien avec l'agroforesterie
- Collaboration EPN
 - * Mobilité pour permettre aux aînés de se rendre à l'EPN. Ainsi que les autres publics fragilisés.
- Point poste : nécessité d'un maintien de ce service
- Services bancaires
 - * Alternatives ? Faut-il avoir plusieurs distributeurs de billets sur la commune.

ENJEU 2 : ASSOCIATIF



Associatif

→ Recensement des comités

- * Communication sur les différentes activités
- * Créer un réseautage (mutualisation des biens)
- * Répertoire (lien avec le nouveau site internet communal et son calendrier partagé)

→ Relève de la jeunesse

- * Inclure les Jeunes lors d'organisation d'événements (partage des bénéfices, incitant financier)
- * Besoin au niveau des idées et de la main d'œuvre
- * Solution à Sugny de combiner le SI et la Jeunesse (difficulté au niveau relationnel)
- * Les jeunes partent de la commune après leurs études

Bénévolat

→ Manque de personnes disponibles pour s'impliquer dans l'associatif

→ La demande d'investissement est trop lourde

- * Il faut éviter d'en demander de trop, épuisement des bénévoles présents
- * Regrouper

→ Sensibiliser et communiquer par rapport au bénévolat

- * Comment recruter ?

→ Profil

- * Il s'agit d'un état d'esprit. Les jeunes ayant commencé à faire du bénévolat enfant deviennent bénévoles à leur tour.
- * Rareté entre 25 et 50 ans
- * Souvent des habitants ayant des racines dans le village (exemple : Bohan)

→ Journée des associations

- * Tenue de stands
- * Explication sur ce qui existe, sur les possibilités sur la commune
- * Où et comment s'impliquer ?

Sport

→ Manque d'une salle

- * Salle polyvalente pour divers types d'activités
- * Création d'un hall transcommunal avec Bièvre

→ Création d'un club

- * Cela implique un certain nombre de bénévoles

- * Manque de joueurs pour créer des équipes
 - * Différences dans les catégories provinciales entre Sugny et les autres villages
- Sports individuels
- * Mise en place par des associations
 - * Exemple : trail, marches, ping-pong, jujitsu
 - * Mise en place d'une journée de présentation et d'initiations aux différents sports

Culture

- Il existe déjà beaucoup d'initiatives qui existent ou qui se développent
 - * Dans les domaines musical et artistique
- Lacune dans les spectacles / théâtres
 - * Il n'existe pas de salle assez grande que pour des représentations
- Utilisation des églises
 - * Pas une désacralisation, mais une rentabilisation
 - * Point d'attention : évêché, autorisations, limites au niveau des activités organisées ?
 - * Exemple : lieux d'échanges aux Pays-Bas
 - * Association existante
- Communication
 - * Très bonne, mais essentiellement numérisée
 - * Difficile de faire passer les informations en toutes-boîtes à cause de la poste
- Mobilité liée
 - * Penser des transports groupés vers des lieux de culture

Locaux de rencontre

- Manque de locaux
 - * Pour les jeunes
 - * Dans les villages : Laforêt, Membre, Chairière, Bohan
- Utilisation des écoles non pertinente
- Accroître l'utilisation des salles déjà existantes
 - * Lien avec le sport et la culture
- Création d'une grande salle polyvalente
 - * Point d'attention au niveau de la gestion de celle-ci

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal :
<http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés :
<https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW :
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 23 juin) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (9)

M.	BUFFET	Thierry
M.	DION	Robert
Mme.	OTJACQUES	Huguette
Mme.	DINANT	Marie-Thérèse
M.	DOUNY	André-Marie
Mme.	DOUNY	Romane
M.	NOLLEVAUX	Eric
M.	MOULIN	Valentin
Mme.	BARTIAUX	Cécile

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS THÉMATIQUES

TERRITOIRE ET MOBILITÉ

30 MAI 2022



Ordre du jour

- › Présentations
 - Auteur de programme - Impact
 - Etat des lieux sur la commune
- › Consultation
 - Travail sur deux enjeux
 - Synthèse des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 16 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Arnaud ALLARD, Frédéric MARTIN, Yves-Marie THÉRET, Alain WILEMME, André ROBINET, Véronique SOENEN
- › **Impact s.p.r.l** : Loreena THÉTIOT
- › **Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale** : Baptiste GOGUILLON
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET
- ⇒ Total de présences : 25 personnes



Lieu de réunion

- › Salle du conseil communal de Vresse-sur-Semois

Présentation de la thématique

Présentation de l'auteur de programme – bureau Impact

ENVIRONNEMENT

27% du territoire repris en zones Natura 2000	Un ensemble de qualités paysagères et naturelles participant au cadre de vie
2 réserves naturelles	
1 cavité souterraine d'intérêt scientifique	
18 sites de grand intérêt biologique	
2 zones humides d'intérêt biologique et 1 réserve forestière	
38 arbres et 1 haie remarquables	
75 % du territoire repris en zones forestières	
Proximité de la Semois	

- Mesures en faveur de l'environnement :
 - Adhésion à des acteurs externes tels que les contrats de rivière Semois-Chiers et Haute-Meuse, et le Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale
 - Participation annuelle à la semaine de l'arbre
 - Autres mesures ressorties lors des consultations : Projet LIFE, fauchage tardif, fleurissement des villages
- Environnement soumis à des incivilités (déchets retrouvés le long de la Semois, poubelles remplies l'été) : importance de la sensibilisation des citoyens et touristes.

ÉNERGIE



- Adhésion à la Convention des Maires
- Mise en œuvre d'un Plan Énergie Climat à l'échelle de l'arrondissement de Dinant : réduction des émissions de CO2 de 40 % d'ici 2030
- La commune est liée au Guichet de l'Énergie de Philippeville
- Projet d'implantation d'un système de production d'énergie électrique renouvelable à partir de ressources hydrauliques : Poumon d'Archimède.

PATRIMOINE

Environnement bâti :

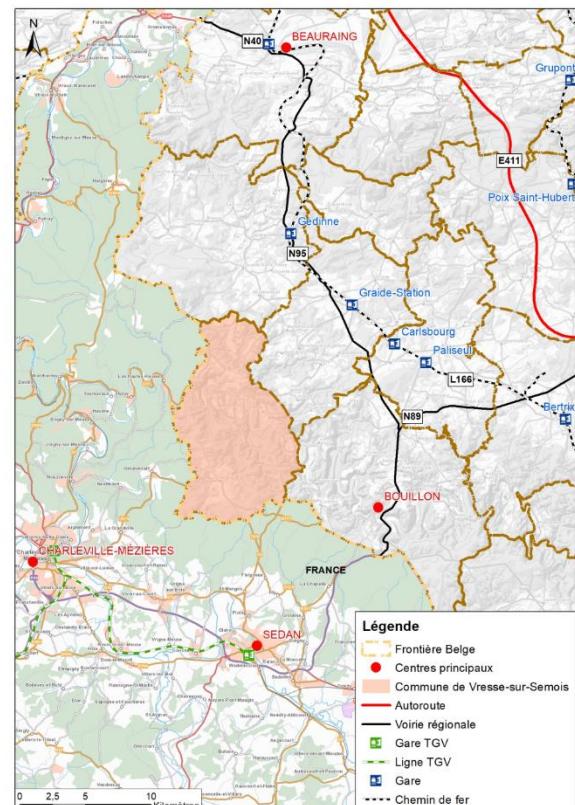
- Éléments du petit patrimoine (lavoirs, fontaines, etc.)
- Spécificités architecturales des villages de la vallée de la Semois : l'agriculture, les ardoisières et l'économie du tabac.
- Laforêt, repris comme l'un des plus beaux villages de Wallonie
- Patrimoine bâti classé : 4 sites et 10 monuments classés
- L'importance de l'entretien et de la mise en valeur du patrimoine
- Quid du devenir des églises ?



MOBILITÉ

Contexte général :

- Territoire enclavé et isolé des grands axes : à 30 minutes de l'autoroute E411.
- Offre en transports en commun faible
 - Bus desservant tous les villages
 - Faible fréquence en dehors des horaires et périodes scolaires
 - Mise en place d'un système de bus communal
- Absence d'infrastructure ferroviaire
 - Vers des opportunités transfrontalières ?
 - Gare TGV : Sedan et Charleville-Mézières



ENJEUX

- La protection et la valorisation du cadre environnemental ;
- La poursuite d'actions en faveur de l'énergie et du climat ;
- La préservation, la valorisation et l'animation du patrimoine local ;
- La desserte du territoire communal par le développement de l'offre en transports collectifs aux niveaux local, transcommunal et transfrontalier ;
- La recherche de solution alternative en mobilité dans les villages.

Etat des lieux sur la commune – Frédéric Martin

Les objectifs communaux en termes d'environnement sont :

- Poumon d'Archimède : en phase terminale.
- Parc National : challenge au niveau du partage forestier et de qualité écologique.
- Optimisation de l'eau : une réflexion est en cours concernant les conduites d'eaux avec un bouclage intervillage possible en cas de pénurie.
- La surveillance et le maintien des rivières propres se fait avec les différents contrats de rivière.
- Le projet de parc éolien a été annulé. Des réflexions sont en cours sur des traitements biomasse afin de rentabiliser toute production.

Présentation du Parc Naturel Ardenne Méridionale et Parc National de la Semois – Baptiste Goguillon

L'objectif du parc naturel est d'allier les actions économiques et écologiques dans un but de préservation du patrimoine sur le territoire. La structure appuie la commune et l'aide à initier des projets dans ces différents volets.

La reconnaissance en tant que Parc national permettrait de préserver davantage ces ressources tout en encourageant un tourisme plus durable. Cela, en concertation avec l'ensemble des acteurs partenaires du projet.

Consultation

Méthodologie

La technique d'animation utilisée lors de cette réunion est le World Café. En effet, les participants sont répartis en plusieurs tables. Sur chaque table est repris un enjeu sur lequel discuter. Après un certain temps imparti, les groupes tournent d'une table à l'autre et débutent leurs échanges en se basant sur les discussions du groupe précédent. Ainsi, le second groupe vient enrichir ce que le premier groupe a précédemment amené.

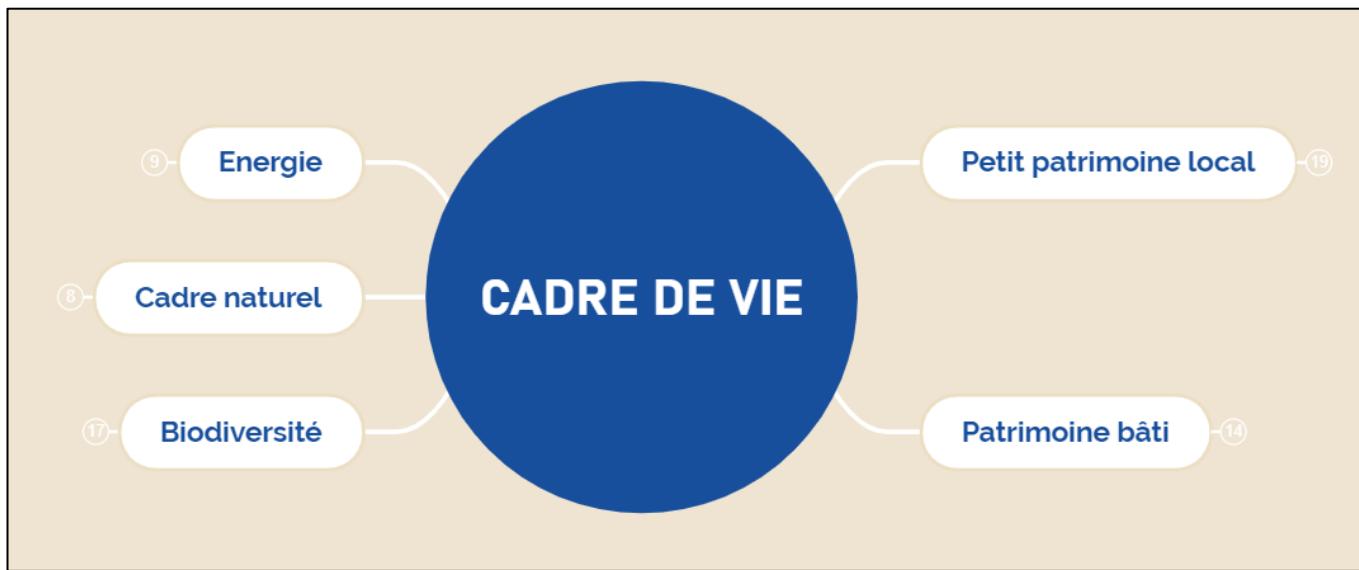
Les deux enjeux ressortis pour cette réunion sont :

1. Le cadre de vie : comment préserver, valoriser et animer le cadre environnemental et le patrimoine local ?
2. La mobilité : quelles seraient des solutions alternatives en mobilité ?

Synthèse des sous-groupes

La prise de note est réalisée sur chaque table sous forme de « carte mentale » par un agent de la Fondation Rurale de Wallonie et l'auteur de programme.

ENJEU 1 : LE CADRE DE VIE



Petit patrimoine local :

- Eléments à valoriser / à rénover
 - * Certains abreuvoirs et lavoirs sont en très mauvais état (Bagimont, Hérisson)
 - * Réaménager le belvédère de Chairière
 - * Rénover un hangar à tabac et le transporter à un endroit afin d'en faire un objet muséal
 - * Certains monuments religieux et calvaires ont été rénovés à l'initiative des citoyens
- Rôle des riverains
 - * Les citoyens peuvent être utiles dans le petit entretien du patrimoine de leur village
 - * Attention portée sur les autorisations nécessaires lorsqu'il s'agit de rénover des éléments en dur
- Rôle communal
 - * Besoin d'une supervision communale
 - * Lorsqu'il s'agit de gros travaux de rénovation, il est nécessaire que la commune les prenne en charge
- Inventaire

- * Un inventaire du petit patrimoine communal a été réalisé et est disponible sur le site internet
 - * Cet inventaire comprend plus ou moins 1000 éléments
 - * Réaliser une liste par village afin de les communiquer aux habitants
 - * Un site internet spécifique afin de retrouver des objets de petit patrimoine existe
- Eléments privés
- * Beaucoup de ce petit patrimoine recensé est sur propriété privée : la commune n'a pas d'emprise sur ces éléments
 - * Renseigner et communiquer vers les privés concernés sur l'importance de leur patrimoine

Patrimoine bâti :

- Rôle des églises
- * Exemple de Bagimont : utilisée comme espace de rencontre
- Urbanisme
- * Attrait du caractère local de la commune : importance de le conserver au mieux
 - * Il faut plus de suivi et de contrôle au niveau des permis d'urbanisme (attention de bien afficher les avis urbanistiques)
 - * Encourager les jeunes qui construisent ou rénovent à bien conserver le bâti
 - * Prix élevé des logements : aide (exonérations de taxes) pour les jeunes de la commune qui souhaitent s'installer
- Bâtisses abandonnées
- * Taxe communale pour les logements abandonnés
 - * Cela nuit à la beauté des villages
 - * Problématique avec les maisons classées
 - * Locaux publics à réaffecter (exemple : école de Membre)
- Conseil Consultatif pour l'Aménagement du Territoire et la Mobilité (CCATM)
- * Une CCATM existait autrefois, il serait intéressant de la renouvelée

Biodiversité :

- Actions d'entretien de la flore
- * Zone entre Alle et Mouzaive avec des arbres morts : mauvais pour l'esthétique et pour les odeurs
 - * Talus sur le RAVeL à Alle s'écroulent (attention à la terre)
 - * Attention à ne pas trop entretenir : penser à l'utilité de la nature. Il est nécessaire d'organiser l'anarchie
- Actions de préservation de la faune
- * Mise en place de nids et nichoirs
 - * Entretien des lavoirs et abreuvoirs (important pour l'approvisionnement des petites espèces)
- Espèces envahissantes / invasives
- * Exemple : pigeons, rats laveurs, castors
 - * Installer des pièges
- Appel à projets BiodiverCité : subsides accessibles
- Problématique de la culture intensive des sapins de noël
- * Utilisation de pesticides
 - * Certaines communes mettent en place des règlements à leur échelle
 - * Expérience menée par le Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale : gestion différenciée
- Attention à la modernisation de la construction
- * Encourager les privés à la tolérance de ces espèces lors de constructions

Cadre naturel :

→ Forêt

- * Beaucoup sont privées : pas de prises
- * Pas d'accès pour certaines parties Natagora
- * Déjà beaucoup réglementé
- * Point d'attention sur les forêts malades : plantations diversifiées

→ Semois

- * Faire un entretien des rives
- * Végétation imposante qui se développe car il y a moins d'eau et donc la température de celle-ci accroît

Energie :

→ Augmentation des prix

- * Proposition d'achats groupés

→ Compétence au niveau régional

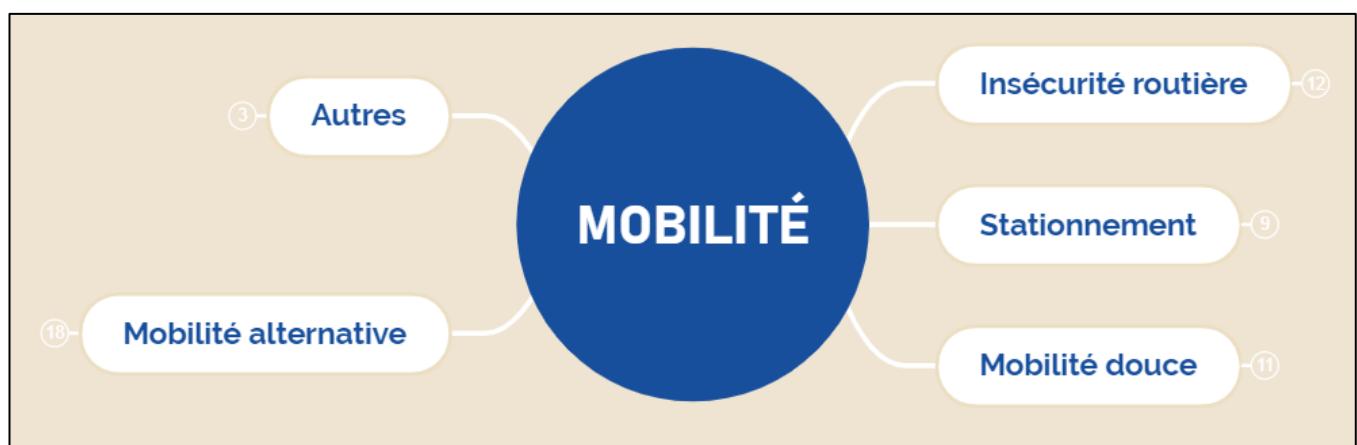
→ Alternatives

- * Biomasse

→ Eau : inondations et/ou création d'énergie

- * Contrôle de l'arrivée importante d'eau en amont : dans les ruisseaux ou même via les pentes
- * Récupération d'eau
- * Zones humides

ENJEU 2 : LA MOBILITÉ



Insécurité routière :

→ Zones dangereuses

- * Route vers les Dolimarts et le pont de Bohan : prévoir des marquages au sol et sol perméable (tarmac)
- * Zones de promenades sur la RN, penser à sécuriser les piétons avec des aménagements
- * Dangerosité sur la voirie régionale à l'entrée de Alle (lieu-dit du Liboichamps)

→ Certains villages passent de 90 km/h à 50 km/h dus à des routes en pente

- * Chairière | Membre | Vresse | Sugny | Mouzaive
- * Ajouter des ralentisseurs (attention : penser à leur entretien)
- * Les marquages au sol sont-ils efficaces ?
- * Accroître la présence policière ?

- * Ajouter des zones tampons (à 70 km/h)
- Vitesse excessive des motos
 - * Zones touristiques (entre Alle et Rochehaut)

Stationnement :

- Bohan : problématique le weekend
 - * Plusieurs commerces
 - * Quid des vélos et motos ?
 - * Limiter les places de stationnement ?
- Parkings vélos
 - * Nécessité par rapport au développement de la voie lente
- Exemple de Durbuy
 - * Parking payant à l'extérieur avec des axes piétons pour rejoindre le centre
 - * Motos interdites dans le centre

Mobilité douce :

- Manque de passage piétons et de trottoirs
 - * Dans et entre les villages
- Dimensions des trottoirs non-respectées par les commerçants
 - * Passage obligatoire de 1m20 pour les PMR
 - * Installation de panneaux sur les trottoirs
 - * Obligation pour les usagers faibles d'aller sur la route pour les contourner (mise à mal de leur sécurité)
- Faire un aménagement global pour les piétons et cyclistes
- Projet RAVeL
 - * A encourager
 - * Le faire entre tous les villages pour créer un maillage de voies lentes et vertes
 - * Entretenir celui entre Vresse et Houdremont

Mobilité alternative :

- Renforcer l'offre en mobilité
 - * Solution pour assurer l'accès aux services et soins de santé
- Développement des véhicules partagés
 - * Mini-bus utilisé par Fédisal circulant dans la commune
 - * Bus à la demande ?
 - * Il existe des sociétés de partage de véhicules (Cambio). Si le développement de véhicules partagés se fait entre privés, cela peut occasionner plus de contraintes.
- Véhicules électriques
 - * Octroi de primes
 - * Prévoir des stations de recharge (Nafraiture/Orchimont)
- Transports en commun
 - * Adapter les lignes TEC : certains bus qui circulent aujourd'hui sont vides
 - * Utiliser les bus transportant les kayaks ? Certaines lignes "de retour" pourraient répondre à des besoins.
- Solutions transcommunales et transfrontalières
 - * Offre à améliorer en vacances
 - * Prévoir des bus lors des évènements touristiques, été, semaine et weekend
 - * Ligne Vresse vers les gares TGV françaises (Sedan et Charleville)

- * Pas de relation au niveau transfrontalier (mobilité, santé) : frein au développement de collaborations ?
- * Points de raccords à identifier : étude à mener sur une potentielle ligne transfrontalière et des usagers qui l'utiliseraient.

Autres :

- Manque de connaissance des outils existants
 - * MibiliSud | Croix rouge | CPAS
- Attention à la signalisation pour annoncer la commune de Vresse-sur-Semois

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal :
<http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés :
<https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW :
<https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 23 juin) !

Rédaction du compte-rendu
Juliette Maquet et Bruno Echterbille
Agents de développement



Annexe : liste de présences (16)

Mme	KESTEMONT	Paule
M.	DION	Robert
Mme	OTJACQUES	Huguette
Mme	DINANT	Marie-Thérèse
M.	DOUNY	André-Marie
Mme	DOUNY	Romane
M.	NOLLEVAUX	Eric
M.	MOULIN	Valentin
M.	OGNENE	Pascal
Mme	DUTERME	Fabienne
M.	SEUVRIN	Jean-François
Mme	NICOLAS	Nadine
Mme	HAUPTMANN	Pauline
M.	HAUPTMANN	Yves
Mme	RADELET	Mauricette
Mme	HARDENNE	Françoise

OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Commune de Vresse-sur-Semois



COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS THÉMATIQUES

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

9 JUIN 2022



Ordre du jour

- › Présentations
 - Auteur de programme - Impact
 - Etat des lieux sur la commune
- › Consultation
 - Travail sur deux enjeux
 - Synthèse des résultats
- › Les suites



Présences

- › **Villageois** : 18 présents (voir la liste en annexe)
- › **Pour la Commune** : Isabelle MAROT, Alain WILEMME et Véronique SOENEN
- › **Agence de Développement Local** : Pierre PONCELET
- › **Impact s.p.r.l** : Loreena THÉTIOT
- › **Fondation rurale de Wallonie** : Juliette MAQUET et Bruno ECHTERBILLE
- ⇒ Total de présences : 11 personnes



Lieu de réunion

- › Salle du conseil communal de Vresse-sur-Semois

Présentation de la thématique

Présentation de l'auteur de programme – bureau Impact

AGRICULTURE

- 20 exploitations agricoles recensées en 2019. Il y a eu une forte diminution (- 52,4 %) depuis 2000).
- Développement des circuits courts alimentaires : marché du terroir, vente directe à la ferme, et commercialisation de produits locaux dans plusieurs commerces. Ces démarches répondent à la recherche de transparence des habitants quant à leur habitudes alimentaires.
- Existence d'une coopérative fermière CoFArMe, lancée par la Parc naturel de l'Ardenne Méridionale.
- Une volonté de promouvoir les producteurs locaux, de soutenir la filière agricole.

SYLVICULTURE

- Près de 75 % du territoire repris en zones forestières, il s'agit de la part forestière la plus importante de la Région Wallonne.
- Plus de 80 % de forêt publique : Source de revenus communaux importants.
- Richesse paysagère et levier d'attractivité touristique.
- Filière bois : Plusieurs entreprises recensées (gestion forestière, travaux forestiers, exploitation forestière, commerce du bois).
- Culture de sapins de Noël jugée trop importante.
- Manque de valorisation du bois local : Vers une relocalisation et une gestion intelligente du massif forestier ?



ENTREPRISES

- Présence de l'Agence de Développement Local Vresse-sur-Semois/Bièvre. Celle-ci a plusieurs axes de travail. Des projets qu'elle met en place sont par exemple : l'organisation du marché du terroir et la mise en place d'un chéquier « Bons Plans » et chèques-commerces.
- 288 entreprises recensées en 2019 (+ 24,7 % depuis 2009) : avec une surreprésentation du secteur de l'hébergements et la restauration (23,6 % des entreprises) suivi du secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche (19,8 % des entreprises).
- Manque de place pour les entreprises : Absence de parcs d'activités économiques, cependant, il y a un projet de création d'une zone d'activité économique à Nafraiture.
- Future implantation de la prison en 2026 : ce projet permettra de créer de nouveaux emplois. Cependant, les habitants ont fait ressortir des craintes vis-à-vis de cette installation, au niveau de l'augmentation du trafic routier, et de la diminution de la quiétude sur le territoire.

EMPLOI

- 655 postes salariés recensés en 2019 avec une surreprésentation du secteur de l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social (64,7 % des emplois salariés), suivi du secteur du commerce, des transports et de l'HoReCa (22,4 % des emplois salariés).
- 338 indépendants recensés en 2019 avec une surreprésentation du secteur du commerce (37,3 % des emplois salariés), suivi du secteur industriel (23,7 % des emplois salariés).

- En 2018, le taux de chômage est de 13,1 %. Comparativement à 10,8 % pour l'arrondissement de Dinant et 13,1 % pour la Région wallonne.
- Présence d'une agence Locale pour l'Emploi.
- Durant les consultations villageoises, les commerçants ont mis en évidence le manque de liens entre l'offre et la demande locale. De plus, de nombreux travailleurs viennent de France et il y a une certaine volonté d'engager des habitants de la commune.

COMMERCES

- Dû à la vocation touristique du territoire, la commune comprend de nombreux commerces et établissements HoReCa. Ces commerces sont cependant concentrés à Alle et Bohan. Certains villages, tels que Bagimont et Mouzaive, sont peu dotés en activité commerciale. Pour d'autres, il y a une absence (ou un manque) de commerces de proximité (comme constaté à Chairière, Nafraire, Orchimont et Hérisson).
- Le tissu commercial local est assez valorisé par l'ADL mais également pas le Centre touristique et culturel avec la création d'une brochure listant les différents établissements de la commune.

COMMERCES • HANDELAARS

ALLE

Agence publicitaire L. François, rue La Range 117 – 06150.34.20
Alimentation – Gare – Librairie Breusser & Fils, rue La Range – 06150.03.43
Ateliers de la Gare – Centre de rénovation et Ets en construction, rue de Reinepage 12 – 06150.00.06 – 047925.24.37
Boucherie Liégeux-Lépineau, rue La Range 32 – 06150.05.42
Boulangerie et pâtisserie de la Semots 0, place Mognin 9 – 06150.30.35 – 047910.00.08
Boulangerie et pâtisseries intax. P. Nenney, chemin de la Tachette 10 – 06150.29.88 – 047925.24.37
Châtas – Vélo – Verandas M. Maube, rue du Jolimont 22 – 06150.11.40 – 047919.07.42
Coffre Idéal, rue La Range 30 – 047910.00.00
Coiffure et coiffure pour hommes, chemin de la Tachette 16 – 06150.11.40 – 047919.07.42
Création paniers et vannerie Mme Gobin, rue La Range – 06150.26.04
Électricité P. Martin, rue Champ du Rot 25 – 06150.05.44
Entrepreneur en bâtiment D. Uvergnet, rue des Faubourgs 1 – 047912.71.83
Fleuriste la Semots – Tabac – Jouets M. Henry, place Henry de la Lind 18 – 06150.29.22 – 047910.00.78
Ménagère J.-P. Noël, rue des Contrefoyers 111 – 06150.11.40 – 047910.00.00
New Style Boutiquette – Prêt à porter, place Henry de la Lind 9 – 06150.29.37 – 047910.00.00
Station ESSO – Preuss R. Gillies, route de France 1802 – 06150.34.46 – 047910.00.00
Station-service et stationnement pour – Pétrolio Martin, route de France 176 – 06150.01.59
Horticulteur A. Nemery, rue La Range 23 – 06150.00.36 – 047914.72.66
Pêcheur du Chabotin, route de Commeray 71 – 06150.11.36
Scierie artisanale S. Delmotte, rue de la Côte 118 – 06150.00.30
Pépinières forestières R. Poncet, rue des Portes 26 – 06150.11.40 – 047910.00.00
Press A.D. Arjantus Services – Nettoyage intérieur voitures A. – rue de la Gare 10 – 06150.00.00 – 047910.00.00
Scierie artisanale B. Denoy, rue La Sédan 92 – 06150.40.59 – 047910.18.32
Scierie de la Basse-Semois, rue de Sédan 92 – 06150.00.00

BAGIMONT

Véloge et débroussaillage de forêt septiques 2024 E –

Hautemont, rue du Gare 18 – 06150.11.11 – 047479.37.17.94

BOHAN

Alimentation Proxy Delhaize, place Henry de la Lind 27 – 06150.02.71

Ateliers d'entretien et Jardins Laligardon, rue Ste-Agathe 18 –

06150.00.00 – 047925.05.56

Boucherie Aux Salaisons d'Artan, place Henry de la Lind 15 –

06150.00.00 – 047910.00.00

Boulangerie de Bohan, place de la Lind 31 –

06150.00.12 – 047910.00.00

Boulangerie P. Daugos, rue La Range 30 – 06150.05.42

Boulangerie et pâtisserie de la Semots 0,

place Mognin 9 – 06150.30.35 – 047910.00.08

Boulangerie et pâtisseries intax. P. Nenney,

chemin de la Tachette 10 – 06150.29.88 – 047925.24.37

Châtas – Vélo – Verandas M. Maube, rue du Jolimont 22 –

06150.11.40 – 047919.07.42

Coiffure Idéal, rue La Range 30 – 047910.00.00

Coiffure et coiffure pour hommes, chemin de la Tachette 16 –

06150.11.40 – 047919.07.42

Création paniers et vannerie Mme Gobin, rue La Range –

06150.26.04 – 047910.00.00

Électricité P. Martin,

rue Champ du Rot 25 – 06150.05.44

Entrepreneur en bâtiment D. Uvergnet,

rue des Faubourgs 1 – 047912.71.83

Fleuriste la Semots – Tabac – Jouets M. Henry,

place Henry de la Lind 18 – 06150.29.22 – 047910.00.78

Ménagère J.-P. Noël,

rue des Contrefoyers 111 – 06150.11.40 – 047910.00.00

New Style Boutiquette – Prêt à porter,

place Henry de la Lind 9 – 06150.29.37 – 047910.00.00

Station ESSO –

Preuss R. Gillies, route de France 1802 – 06150.34.46 – 047910.00.00

Station-service et stationnement pour –

Pétrolio Martin, route de France 176 – 06150.01.59

Horticulteur A. Nemery,

rue La Range 23 – 06150.00.36 – 047914.72.66

Pêcheur du Chabotin,

route de Commeray 71 – 06150.11.36

Scierie artisanale S. Delmotte,

rue de la Côte 118 – 06150.00.30

Pépinières forestières R. Poncet,

rue des Portes 26 – 06150.11.40 – 047910.00.00

Press A.D. Arjantus Services – Nettoyage intérieur voitures A. –

rue de la Gare 10 – 06150.00.00 – 047910.00.00

Scierie artisanale B. Denoy,

rue La Sédan 92 – 06150.40.59 – 047910.18.32

Scierie de la Basse-Semois,

rue de Sédan 92 – 06150.00.00

LAFORET

Électricité + Alarmes FM System Martin, rue de la Cure 2 –

047329.79.49

Forêt et Jardins Laligardon, rue Ste-Agathe 18 –

06150.00.00 – 047925.05.56

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Explantant forestier K. Brancq, rue Ste-Agathe 22 –

06150.00.00 – 047925.05.34

Etat des lieux sur la commune – Pierre Poncelet, agence de développement local

L'Agence de Développement Local de Bièvre et Vresse-sur-Semois est en place depuis juin 2013. L'objectif de l'ADL est de **créer une stratégie de développement économique** à long terme afin de **valoriser le potentiel** des deux communes et **d'améliorer la qualité de vie sur le plan économique** et de la **création d'emploi**.

Nos principaux secteurs d'activités sont le tourisme, l'agriculture et les PME/TPE (sous le terme PME/TPE nous entendons tous les commerçants, les indépendants, les artisans et les entreprises).

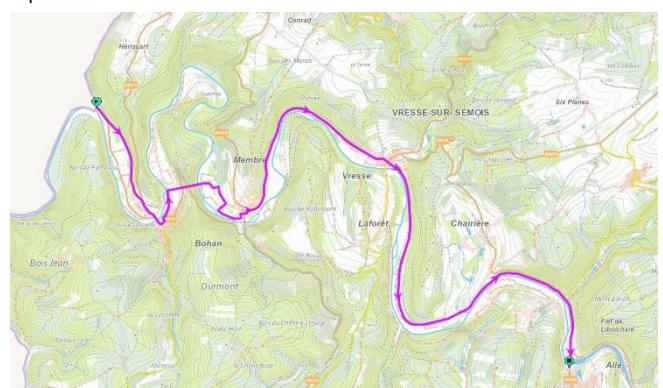
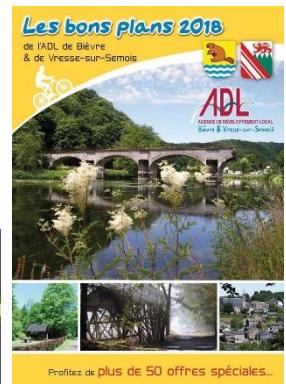
Rôles et missions :

- Accueillir les porteurs de projets, les accompagner et les orienter vers les partenaires utiles
- Réunir l'ensemble des acteurs locaux afin de mener des actions créatrices d'emploi ;
- Initier et animer le partenariat qui associe les pouvoirs publics, les secteurs privés et associatifs sur le territoire des deux communes ;
- Identifier la nature des besoins et des potentialités locales en tenant compte des aspects économiques et de la création d'emploi ;
- Utiliser les ressources et le savoir-faire en vue de développer les capacités d'entreprises des territoires communaux ;
- Diagnostiquer les atouts et les faiblesses d'une région ;
- Etablir un plan stratégique de développement durable traduit dans un plan d'actions ;
- Concrètement les deux conseillers sont présents pour accompagner les acteurs économiques dans l'ensemble de leurs démarches créatrices d'économie et/ou d'emploi sur le territoire. Ces agents font le lien entre le public et les privés.
 - * Création d'entreprises, développement de nouveaux produits, optimisation de la promotion, ...
 - * Accompagnement dans la recherche de partenaires, dans la recherche de subsides, pour remplir des dossiers de demandes, ...

L'ADL agit tel un bureau d'étude pour les communes avec un accompagnement dans la rédaction de dossiers pour l'obtention de subsides PCDR, européens (LEADER, FEADER, INTERREG,...) ou encore des appels à projets régionaux (Massifs forestiers, Wallonie à vélo, mobilité douce, mobilité active, cœur de village,...).

Exemples de projets réalisés :

- Organisation d'évènements promotionnant et créant de l'économie sur le territoire
- Achat de 10 vélos à assistance électrique dans un partenariat public-privé
- Réalisation du chéquier « Les bons plans de l'ADL » (valable 1 an et 15.000 exemplaires distribués en toutes-boîtes ou déposés dans des lieux fréquentés)
- Mise en place d'un système de chèques commerces : primes communales rétribuées sous forme de chèques commerces. Les chèques utilisables uniquement dans les commerces participants. Le commerçant retourne les chèques à l'ADL et reçoit l'argent sur son compte.
- Projet de création de voies lentes en cours via des subsides à différents niveaux (DGO1, Interreg, etc).



Par rapport à la coopération COFARME : celle-ci est lancée avec le Parc naturel de l'Ardenne Méridionale et a pour objectif de rassembler les différents acteurs de la filière de la viande. Malheureusement, ce projet est actuellement en suspens. La carte des producteurs est réalisée à l'échelle du parc.

Il y a également le label MIAM (Made in Ardenne Méridionale) qui permet de valoriser les producteurs locaux et d'identifier les lieux où les produits sont disponibles.

Consultation

Méthodologie

La technique d'animation utilisée lors de cette réunion est le World Café. En effet, les participants sont répartis en plusieurs tables. Sur chaque table est repris un enjeu sur lequel discuter. Après un certain temps imparti, les groupes tournent d'une table à l'autre et débutent leurs échanges en se basant sur les discussions du groupe précédent. Ainsi, le second groupe vient enrichir ce que le premier groupe a précédemment amené.

Les deux enjeux ressortis pour cette réunion sont :

1. Agriculture locale et patrimoine forestier : Comment valoriser et soutenir ces filières ?
2. Emploi local : comment mettre en place un territoire propice à la création d'entreprise, d'emploi et de commerces de proximité ?

Synthèse des sous-groupes

La prise de note est réalisée sur chaque table sous forme de « carte mentale » par un agent de la Fondation Rurale de Wallonie et l'auteur de programme.

ENJEU 1 : AGRICULTURE LOCALE ET PATRIMOINE FORESTIER



Patrimoine forestier

→ Gestion de la forêt

- * 80% des bois sont publics. La majorité est couverte de feuillus avec seulement 26 % de résineux. Il y a une plus grande proportion de résineux sur les parcelles privées
- * 72 % de la forêt est naturel, ce qui est un élément positif pour la biodiversité.
- * Les rentrées financières liées à la forêt constituent 30 % des rentrées communales.

- * Maintien nécessaire de la diversité des essences en limitant la pression sur les arbres par le dépresso.
- * Bonne gestion de la crise du scolite, selon les participants du GT.
- * La Forêt de Vresse bénéficie du label FSC en plus du label PEFC. Le label FSC est plutôt rare en Wallonie.

→ Différents usagers

- * Coexistence pacifique des usages : renforcement de l'information concernant les périodes de chasses et les alternatives en matière de promenade.
- * Cohabitation entre chasseurs, forestiers et agriculteurs à optimiser.
- * Favoriser les chasses locales plutôt que les chasses « business »
- * Le gibier est parfois un danger pour la forêt : en nombre excessif à cause du nourrissage.

→ Bois / scierie

- * Energie : est-ce que la valorisation de la forêt à travers la biomasse est possible ? Quid de la création d'une chaudière communale qui permettrait de valoriser cette ressource locale (ex. Libin)
- * Exportation de bois vers l'Asie : comment limiter voire interdire
- * Favoriser les scieries locales (quoique certaines scieries vendraient ensuite le bois à l'Asie !) – à vérifier
- * Mise en place d'une scierie pour hêtres ou gros arbre (peu de scierie de ce type dans la région).
- * Mise en place d'une taxe sur le bois brut.

→ Questionnements supplémentaires

- * Quid de l'entretien des terres incultes ?
- * Quid d'une coopération avec la France sur les matières forestières et agricoles ?
- * Quid des zones agricoles qui sont recouvertes par la forêt ?

Agriculture

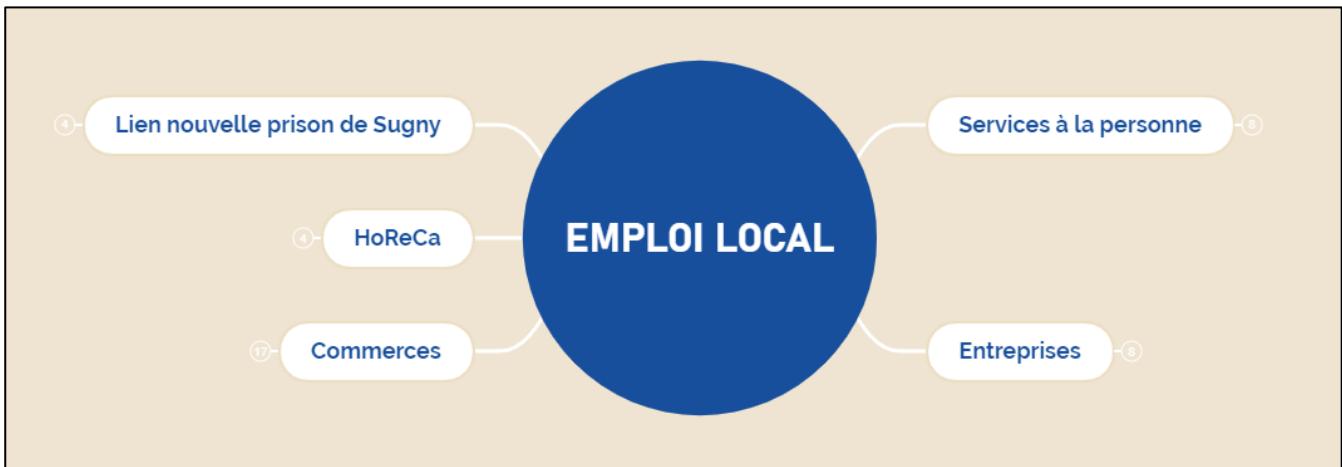
→ Différents usages

- * Coexistence entre les différentes visions de l'agriculture (bio, autres...).
- * Bail à ferme : peu de terrains à disposition pour les personnes qui voudraient se lancer dans l'agriculture.
- * Coopérative pour la mise en commun du matériel agricole (COFARM).

→ Gestion durable

- * Comment limiter les productions qui sont fortes consommatrices d'eau (maïs) ?
- * Réintroduction de haies vives pour favoriser la biodiversité.
- * Production d'énergie à travers la biométhanisation.
- * Quelle politique, quelle limite concernant les terres dédiées aux sapins de Noël avec la limitation des pesticides ? Cela représente des locations rentables par rapport à la location de terres agricoles à usage plus classique.
- * Pourquoi ne pas valoriser des terres pour la nourriture des animaux comme par exemple l'épeautre qui est adapté aux terres et climat ardennais ?

ENJEU 2 : EMPLOI LOCAL



Entreprises

→ Zones d'activités économique

- * Zoning communal de Nafraiture : celui-ci n'est pas concurrentiel (prix au mètre carré trop élevé) en comparaison avec les zonings de Bièvre et Gedinne qui sont mieux situés pour les entreprises.
- * Quid du site OTAN no zone à Sugny ?

→ Connectivité

- * Le développement de la connectivité permettra le développement du télétravail
- * Lien avec l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire.

→ Entreprise Thomas et Piron est un gros employeur

- * Situé hors commune

Services à la personne

→ Emploi principal sur la commune

- * Homes pour personnes porteuses de handicap
- * Fédasil

→ Emploi à valoriser

- * L'offre d'emploi est disponible, cependant il manque de personnel
- * En général, il est important de faire venir les travailleurs sur la commune : lien mobilité
- * Il y a un manque de valorisation et des horaires peu attractifs
- * Peut-on rendre les emplois les moins bien payés en détaxant une partie (du ressort du fédéral) ?

Commerce

→ Aides communales

- * Intéressant de réfléchir à une prime pour le financement de l'installation
- * Création d'une association des commerçants pour pouvoir discuter avec la commune

→ Mobilité du commerce

- * Bus qui amènerait des clients au marché
- * Développement du commerce ambulant : cela répondrait aux enjeux de vieillissement et de mobilité. Par contre, cela entraîne des coûts liés à ce type de commerce (essence, etc.)
- * Développer les livraisons à domicile en utilisant les véhicules pour les livraisons des repas des écoles et du CPAS.

→ Commerce de proximité et circuits courts

- * Soutenir le commerce en circuits courts qui est en plein essor.

- * Regroupement de vente des produits locaux dans un même local (difficile pour les producteurs).
Exemple intéressant : Groupement d'Achat Collectif (GAC) de Petit-Fays ?
 - * Placement de produits du terroir dans les grandes surfaces.
 - * Les petits commerces sont utiles, notamment en cas de dépannage.
 - * Importance d'attirer les clients, qui ne sont pas uniquement les touristes, mais également la population locale.
- Artisanat
- * Comment faire connaître l'artisanat local ?
 - * Communiquer autour de la foire mensuelle
 - * Valoriser avec la brochure communale.

Horeca

- Réalité saisonnière du territoire
- * Beaucoup d'emplois sont saisonniers ce qui est un frein pour l'attractivité et le développement économique
 - * L'économie en lien avec l'Horeca est fort basée sur les courts séjours, mais l'affluence est de plus en plus étalée tout au long de l'année (reste principalement les weekends).
- Lien enjeux touristiques

Lien nouvelle prison de Sugny

- Logements
- * Réviser les plans de secteur pour pouvoir l'adapter aux besoins de logement, notamment en lien avec un éventuel afflux de population dû à l'installation de la prison
 - * Inquiétude que la prison amènera des familles de prisonniers et non des travailleurs.
- La prison peut d'ailleurs permettre de redynamiser le marché de l'emploi.

Les suites de l'ODR

Pour suivre l'opération de développement rural, différents canaux sont disponibles :

- Les différents rendez-vous sont toujours repris dans les actualités du site communal : <http://www.vresse.be>
- La page Facebook communale relaie les éléments-clés : <https://www.facebook.com/vressesursemois>
La page Facebook de l'équipe Semois-Ardenne de la FRW : <https://www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne>
- Toutes les informations, documents et comptes-rendus seront disponibles sur le site spécialement dédié à l'ODR : <https://www.pcdr-vresse.info/>
- Le bulletin communal fait le point au fur et à mesure du déroulement de l'ODR.

Et pour s'investir dans les prochaines étapes, vous pouvez poser votre candidature à la CLDR (clôture des candidatures le 23 juin) !



Annexe : liste de présences (11)

Mme	KESTEMONT	Paule
Mme	NICOLAS	Nadine
Mme	OTJACQUES	Huguette
Mme	DINANT	Marie-Thérèse
M.	DOUNY	André-Marie
Mme	DOUNY	Romane
M.	NOLLEVAUX	Eric
Mme	HAUPTMANN	Pauline
Mme	RADELET	Mauricette
M.	PIRSON	Nicolas
M.	PIRSON	André

Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 5 septembre 2022

Présences :

Membre de la CLDR : 26 présents et 5 excusés (voir la liste en annexe) et 2 invités.

FRW : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

ODJ :

- Introduction | rôle et fonctionnement de la CLDR
- Première prise de contact
- Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)
- Résultats de la première partie de l'élaboration du PCDR
- Les suites
- Divers

80 83

Introduction | rôle et fonctionnement de la CLDR

La Commission locale de développement rural de Vresse est composée de 26 citoyens et de 6 mandataires (16 hommes et 16 femmes). Ses membres sont représentatifs des villages de la commune, des différentes générations de la commune et des différents intérêts socioéconomiques de la population (agriculteur, PME-TPE, etc...) et du monde associatif.

Durant l'entièreté de l'opération de développement rural, Les membres de la CLDR ont aussi pour rôle de servir de relais vis-à-vis de la population rurale et des habitants de leur village.

Cette CLDR se réunira 4 fois en 2022. D'abord, pour travailler sur la stratégie et les objectifs de développement avec l'auteur de programme (bureau d'études IMPACT sprl). Ensuite, afin d'élaborer des projets qui permettront la réalisation de cette stratégie. La CLDR devra aussi travailler sur la priorisation de réalisation des projets.

Première prise de contact

Afin d'apprendre à se connaître, une animation a été proposée aux membres. L'objectif principal est de briser la glace et permettre un moment plus convivial entre les personnes présentes.

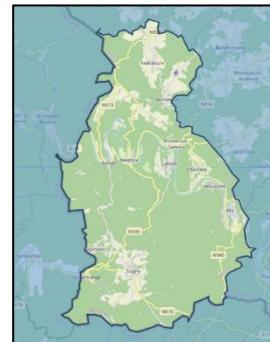
Méthodologie :

Deux animations sont proposées :

1. Cartes à jouer DIXIT. Chacun à son tour, un membre pioche une carte et répond à la question correspondante à la carte.



2. Carte de la Commune. Chacun à son tour, les membres amènent un endroit qu'ils apprécient dans leur village et leur commune, et situent ensuite les éléments sur la carte de la commune de Vresse.



Les membres sont invités à se diviser sur six tables différentes. Trois de ces tables présentent la première animation, les trois autres, la seconde. Après dix minutes de discussion, les participants changent de table, et donc d'animation et de membres à découvrir.

Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Le règlement d'ordre intérieur est basé sur un modèle imposé par Madame la Ministre de la ruralité. Il n'est donc pas possible d'enlever des articles, mais il est possible d'en ajouter au besoin.

Le document complet est distribué en séance et sera envoyé en annexe de ce compte-rendu. Le ROI sera validé lors de la prochaine réunion de la CLDR.

Les parties principales de ce ROI sont présentées.

Titre I : Missions

Les différentes missions ont été présentées dans le premier point de cette réunion.

- › Durant l'entièreté de l'Opération de Développement Rural (ODR)
- › Durant la phase d'élaboration de l'ODR
- › Durant la phase de mise en œuvre de l'ODR

Titre II : Membres

- › La CLDR se compose de : 26 citoyens et 6 élus. Une répartition des membres en effectifs et suppléants est imposée, mais tous les membres ont le même poids dans la prise de décision.
- › Maximum un quart des membres peut être désigné au sein du Conseil Communal dans la CLDR.
- › Tout membre est libre de se retirer en le notifiant par lettre au Président. Cette démission deviendra effective à dater de la réception de la lettre.

- › Toute personne peut poser sa candidature en adressant sa demande par lettre au Président. Ces candidats seront donc en attente dans une réserve de recrutement et leur admission sera présentée lors du rapport annuel de chaque année.
- › Un registre des présences sera tenu par le secrétariat (FRW). Le Président interrogera par courrier le(s) membre(s) non excusé (s) et les membres absent(s) excusé(s) à un minimum de trois réunions successives sur leur intention ou non de poursuivre leur mandat. Si aucune réponse n'est adressée au Président dans les 10 jours ouvrables, la démission sera effective. Les membres absents ou excusés sans motif valable à plus de 75% des réunions tenues sur 2 années consécutives seront jugés démissionnaires d'office. Les démissions seront actées lors de la réunion de la Commission consacrée au rapport annuel.
- › Les membres de la CLDR ne peuvent entreprendre des actions au nom des groupes de travail ou de la Commission sans l'accord préalable de la CLDR.

Titre III : Fonctionnement

- › Le secrétariat et l'animation de la CLDR de la commune de Vresse seront assurés par la FRW.
- › Il faut au minimum tenir 4 réunions par an. L'ensemble des membres sont convoqués de plein droit et y ont les mêmes prérogatives dont notamment le droit de vote.
- › Le président, d'initiative ou à la demande d'1/3 des membres inscrits, convoque les membres par écrit ou par courrier électronique au moins 10 jours ouvrables avant la date de réunion.
- › Tout membre empêché d'assister à une réunion de la CLDR doit en avertir prioritairement le Président ou le secrétaire (FRW).
- › Selon les souhaits exprimés par les membres, les envois des comptes-rendus des réunions se font sous format papier ou informatique.
- › Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est requis. Si le quorum n'est pas atteint, les débats pourront avoir lieu mais la décision sera reportée à la séance de la CLDR suivante qui sera convoquée, dans les 15 jours, avec le même ordre du jour. Dans ces conditions, la décision pourra être validée quel que soit le nombre de personnes présentes.
Réunions nécessitant le quorum : approbation du projet de PCDR / approbation de la demande de convention / approbation du dossier d'addendum / approbation de la demande pour un budget participatif.
- › Les propositions de la Commission à l'autorité communale sont déposées suivant la règle du consensus. Toutefois, en cas de blocage, un vote peut être organisé à la majorité simple des membres présents. En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.
- › Les séances de la CLDR ne sont pas publiques. Toutefois, en cas de besoin, la Commission peut inviter, avec l'accord du Président, des personnes extérieures dont elle désire recueillir l'avis. Ces personnes peuvent alors participer au débat mais ne possèdent pas le droit de vote.
- › Un membre de la Commission ne peut participer à un vote concernant des objets auxquels il a un intérêt particulier à titre privé.

Titre IV : Respect de la vie privée

- › Les membres de la CLDR acceptent que les images prises en cours de réunions ou d'événements puissent être utilisées par la Commune pour des documents découlant de l'ODR.
- › Tout membre de la CLDR peut faire valoir son droit à l'image et s'opposer à cette utilisation en envoyant par écrit au Président de la CLDR un courrier stipulant qu'il refuse l'utilisation des images le représentant.
- › En application du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre de l'ODR. Tout membre dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de ses données personnelles. Pour cela, il adressera un écrit au Président de la CLDR.



Titre V : Divers

- › Le présent règlement peut être modifié après **inscription explicite à l'ordre du jour** par la Commission.
- › En cas de réclamation, la Ministre Tellier, en charge de la ruralité, représente l'instance de recours à laquelle il peut être fait appel.

Résultats de la première partie de l'élaboration du PCDR

La synthèse des résultats de la première partie de l'élaboration du PCDR est brièvement présentée à l'assemblée.

Quatre grands axes sont ressortis :

1. L'attractivité du territoire
2. Territoire : cadre de vie et mobilité
3. Services à la personne et associatif
4. Activités économiques

Le document complet est distribué aux membres, et celui-ci sera également envoyé en annexe du compte-rendu.

Remarques et questions :

- › En quoi consiste le projet en lien avec le bail à ferme ? Ce système a pour objectif de permettre une redistribution des terrains sur le territoire communal. Il s'agit d'aller rechercher des terrains marginaux qui pourraient répondre à certains besoins spécifiques.
- › La mise en place de ces projets va coûter un certain montant à la commune, est-elle prête à mettre la somme ? Il est encore trop tôt dans le processus pour pouvoir définir les montants, cela dépendra beaucoup des projets qui ressortiront des différentes réflexions de la CLDR. Un tri va être effectué en prenant en compte le besoin réel et le budget communal. L'objectif pour le moment va être de juger de la réalité des différents problèmes et de leur amener des solutions.

Les suites

Le planning pour la fin de l'année 2022 (dates à définir) se présente comme suit :

4 octobre 2022 :

- › Validation du ROI
- › Présentation des enjeux par l'auteur
- › Proposition de priorités

Proposition : il est demandé de présenter les projets mis en place lors de l'Opération de Développement Rural précédente.

Fin octobre :

- › Validation de la stratégie avec le défi global

Novembre :

- › Projets ressortis à classer et souligner les manques

Début décembre :

- › Validation et modifications
- › Définition des projets pour les visites de terrain au début d'année



Divers

Les participants se rassemblent afin de faire la photo du groupe.



Annexe 1

Présences à la réunion du 5 septembre 2022

Présents (28) :

NOM	Prénom
ALLARD	Arnaud
BARTIAUX	Cécile
BLAMPAIN	Bernard
COLLIN	Alysson
COLLIN	Olivier
CULOT	Julie
DE WOLF	Monique
DEVOS	Constant
DION	Robert
DURUISSEAU	David
DOUNY	André-Marie
DOUNY	Romane
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MAROIT	Isabelle
MARTIN	Frédéric (invité)
MICHEL	Fiona (invitée)
MIGNON	Laetitia
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Céline
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés (5) :

NOM	Prénom
DINANT	Marie-Thérèse
MINCIER	Alain-Stéphane
ONGENA	Pascal
RENARD	Joel
SEVRAIN	Jean-François



Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 4 octobre 2022

Présences :

Membre de la CLDR : 25 présents et 5 excusés (voir la liste en annexe)

FRW : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

Impact sprl : Mary Genatzy, chargée de mission

ODJ :

1. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur. Le document est envoyé en pièce jointe du mail d'invitation.
2. Présentation des projets ressortis lors de l'ancienne Opération de Développement Rural.
3. Présentation des enjeux par l'auteur de programme (Impact sprl).
4. Validation des enjeux : travail en sous-groupes.
5. Divers.

1. Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur

Le règlement d'ordre intérieur a fait l'objet d'une présentation lors de la réunion du 5 septembre a été envoyé à tous les membres de la CLDR pour validation a la présente réunion.

Une demande de précision concerne les personnes désireuses de présenter aux élections communales. Cela ne changera rien car l'élaboration sera terminée en 2023. Le quart communal composé de mandataires doit être revalidé par le conseil communal à la suite des élections communales.

⇒ **Le règlement d'ordre intérieur est approuvé à l'unanimité.**

2. Projets ressortis lors de l'ancienne Opération de Développement Rural

Présentation

Cette demande de présentation a été exprimée lors de la première réunion de CLDR. L'objectif et d'avoir une idée plus claire des concrétisations de l'ancien PCDR. On peut citer entre autres :

L'aménagement de la place Mongin à Alle-sur-Semois qui a été réalisée en 2009

- Réalisé en 2009
- Montant total : 831.951,96 €
- Subsides reçus : 793.760 €

L'aménagement de la place Léon Frédéric à Nafraiture

- Réalisée en 2013
- Montant total : 934.187 €
- Subsides reçus : 523.146 €

L'enclave à Sugny (extension de la salle de village couplée à des logements tremplins)

- Réalisée en 2017
- Montant total : 620.000 €
- Subsides reçus : 496.000 €

Maison de village à Orchimont

- Réalisée en 2019
- Subsides reçus : 441.200 €

Autres projets inscrits dans le PCDR réalisés avec d'autres subventionnements :

- Création d'un sentier le long de la Semois entre Alle et Mouzaive
- Ralentissement de la circulation rue Grande à Chairière
- Aménagement de la plaine de jeux à Bohan
- Aménagements à Vresse : Parking de dissuasion à l'entrée du village, aménagements autour du pont Saint-Lambert, espace Cognaut et création d'une plaine de jeux.
- Réalisation de cesse-vitesse à la rue Sainte-Agathe à Laforêt
- Réhabilitation du vallon de la Membrette à Membre
- Aménagement de la place à proximité de l'école et de l'église de Sugny
- Création d'une agence de développement locale en commun avec la commune de Bièvre

Remarques

Quid de l'aménagement de la place de Pussemange qui était repris dans le PCDR ?

- La convention n'a malheureusement pas été demandée avant la fin de validité du programme. Elle n'a pas su être réalisée dans ce cadre. Il est donc possible, si les besoins sont identiques, de réintégrer ce projet dans le nouveau PCDR. Il est de même pour tout projet de l'ancienne programmation.

Quid de l'aménagement de la plaine de jeux de Bohan ? Quelles ont été les sources de financement ?

- La plaine de jeux a été financée avec infrasport. Le FRW se renseigne quant à ce projet.

Pour rappel, la FRW précise qu'après l'élaboration du Programme, la Commission locale de développement rural, les membres sont appelés en début d'année à se prononcer sur la programmation triennale qui fixera le calendrier de réalisation des travaux.

3. Présentation des enjeux par l'auteur de programme

L'auteur est reparti des enjeux présentés précédemment afin de créer des objectifs. Par la suite, ces objectifs ont été scindés afin de créer des objectifs spécifiques, qui sont inscrits dans 3 axes stratégiques. Ce processus de travail prouve que ce qui a été travaillé jusqu'ici avec les habitants de la commune est ancré dans la proposition de stratégie.

Cf. Montage power point en annexe et présenté en séance.

4. Validation des enjeux : travail en sous-groupes.

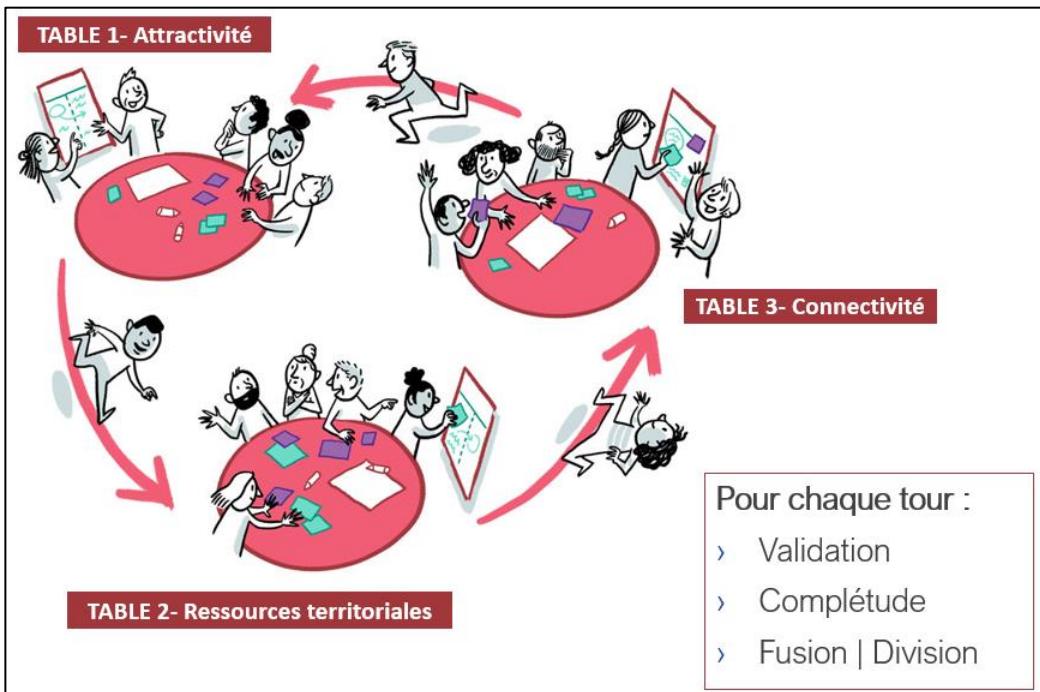
Méthodologie de travail

Les membres de la CLDR sont invités à se diviser en 3 sous-groupes.

Chaque sous-groupe sera animé par un secrétaire (FRW et Impact) qui prendra note des réflexions amenées aux différents objectifs. Après 15 minutes, les secrétaires changent de table et ressasse au groupe suivant ce qui a été dit précédemment.



L'objectif est de valider et compléter les objectifs proposés en lien avec la situation existante et les potentiels projets. Cette animation permet de produire et d'enrichir collectivement les idées.



Stratégie modifiée

En gras sont intégrés les modifications faites par les membres de la CLDR

Axe 1 : développer l'attractivité de la commune

- **Maintenir et attirer** une population jeune sur le territoire en lui facilitant l'accès au logement
- **Développer et Favoriser** le développement d'un marché de l'emploi plus attractif pour les habitants.
- Maintenir et développer l'offre en services et infrastructures pour les jeunes

Axe 2 : soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège dans le cadre de vie et valorise les ressources territoriales de manière soutenable

- Favoriser un tourisme **accessible à tous, de qualité** et soutenable pour **les habitants et l'environnement**
- Développer l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire
- **Améliorer** le cadre de vie et valoriser les ressources locales
- **Préserver**, mettre en valeur et animer le patrimoine local matériel et immatériel

Axe 3 : mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations

- **Améliorer la connectivité de Vresse-sur-Semois**
- Développer et renforcer les services en particulier à destination des aînés
- Accroître l'accès aux services de santé
- Développer des alternatives et des collaborations en matière de mobilité

5. Divers

Le planning pour la fin de l'année 2022 se présente comme suit :

Mercredi 19 octobre à 20h00 :
› Validation de la stratégie avec le défi global
Fin Novembre (date à définir) :
› Projets ressortis à classer et souligner les manques
Lundi 19 décembre à 20h00 :
› Validation et modifications
› Définition des projets pour les visites de terrain au début d'année

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 4 octobre 2022

Présents (25) :

NOM	Prénom
ALLARD	Arnaud
BARTIAUX	Cécile
BLAMPAIN	Bernard
COLLIN	Alysson
CULOT	Julie
DE WOLF	Monique
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DURUISSEAU	David
DOUNY	André-Marie
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MICHEL	Fiona (invitée)
MINCIER	Alain-Stéphane
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
ONGENA	Pascal
OTJACQUES	Huguette
RADELET	Mauricette
RENARD	Joël
SEVRAIN	Jean-François
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés (5) :

NOM	Prénom
COLLIN	Olivier
DION	Robert
MIGNON	Laetitia
NOLLEVAUX	Céline
PONCELET	Mimie



Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2022

Présences :

Membre de la CLDR : 23 présents et 4 excusés (voir la liste en annexe)

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

Impact sprl : Mary Genatzy, chargée de mission

ODJ :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 octobre
- 2) Définition de la stratégie
 - 2.1 Rappel des résultats de la réunion du 4 octobre
 - 2.2 Validation des axes stratégiques
 - 2.3 Création d'un défi global sur bases de mots clés et de propositions de la CLDR
- 3) Choix des projets : méthodes et explications
- 4) Divers

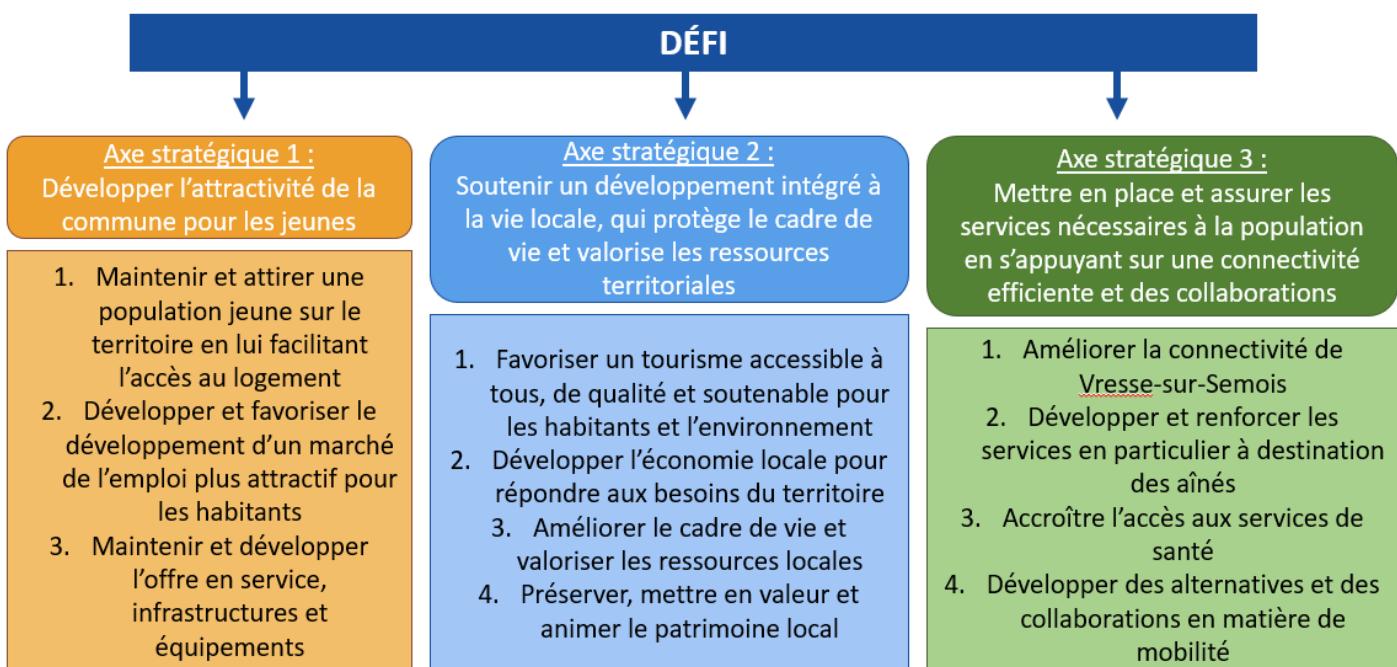
1. Approbation du compte-rendu du 4 octobre 2022

⇒ Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Définition de la stratégie par l'auteur de programme

Rappel des résultats de la réunion du 4 octobre

L'auteur de projet présente la proposition de stratégie actualisée en fonction des remarques émises lors de la précédente réunion de CLDR.



La séance précédente, des questionnements étaient ressortis quant à la différence entre l'objectif portant sur l'emploi (1.2) et celui portant sur l'économie local (2.2). Les deux objectifs répondant à des enjeux différents, il est intéressant qu'ils restent distincts.

Le premier, « développer et favoriser un marché de l'emploi plus attractif **pour les habitants** », répond au besoin d'information au niveau de l'offre et la demande d'emploi, ou encore des formations pour les jeunes. Le second, « développer l'économie locale pour répondre **aux besoins du territoire** » s'applique sur ce qui touche aux produits du terroir et aux différents commerces locaux. Ils se retrouvent également dans des axes différents de la stratégie.

Attractivité	Économie / Environnement
<p>Axe stratégique n°1 : Développer l'attractivité de la commune pour les jeunes</p> <p>Enjeux « Diagnostic partagé » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>L'attractivité et le maintien des jeunes sur le territoire</i> - <i>L'intégration des besoins des habitants (enfants, adolescents, personnes âgées)</i> - <i>Le maintien des écoles sur le territoire</i> - <i>Le développement de l'offre sportive et culturelle</i> - <i>L'accès au logement sur le territoire</i> - <i>L'attractivité du territoire d'un point de vue économique</i> 	<p>Axe stratégique n°2 : Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales de manière soutenable</p> <p>Enjeux « Diagnostic partagé » :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La protection et la valorisation du cadre environnemental</i> - <i>La poursuite d'actions en faveur de l'énergie</i> - <i>La préservation et la valorisation du patrimoine local</i> - <i>Le soutien de la filière agricole locale via la promotion des producteurs locaux</i> - <i>La valorisation du patrimoine forestier</i> - <i>Le maintien d'un tourisme durable sur le territoire</i>

Réflexions supplémentaires :

- Quid des questions d'environnement portant sur les stations d'épuration ? Quid de la création d'un parc d'éoliennes ? Dans quel objectif rentrent-ils ?

Les participants des réunions précédentes avaient déjà évoqué la question de la valorisation des énergies renouvelables sur le territoire de la commune de Vresse. Cette question pourra être approfondie par l'auteur de projet.
- Un participant s'interroge sur les délais pour organiser le recrutement et la formation du personnel nécessaire pour la prison qui sera construite à Sugny. Est-on encore dans les temps ?

L'ouverture de la prison est prévue selon le calendrier le plus optimiste pour 2026. Il reste encore du temps. De plus, le projet de prison est intégré dans un plan fédéral qui devra aussi anticiper la question de la formation et du recrutement.

Validation des axes stratégiques

Axe 1

Développer l'attractivité de la commune pour les jeunes.

⇒ Développer l'attractivité pour de la commune **pour tous les publics, notamment les jeunes**

Axe 2

Soutenir un développement intégré de la vie local, qui protège le cade de vie et valorise les ressources territoriales.

Axe 3

Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations.

⇒ **Validation de la dénomination des axes stratégiques par les membres de la CLDR**



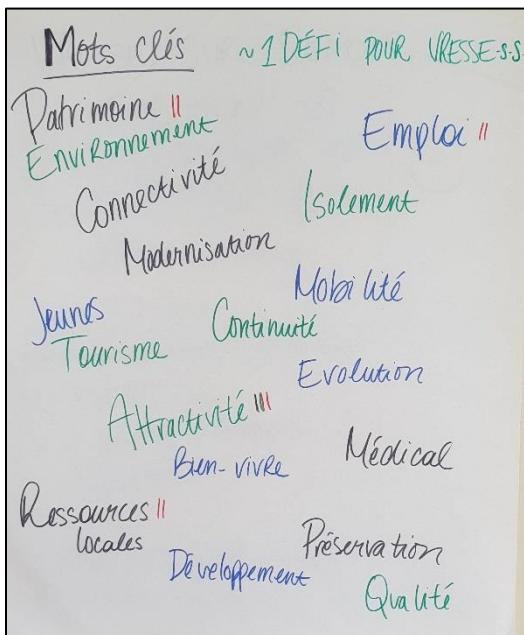
Création d'un défi global sur bases de mots clés et de propositions de la CLDR

Pour une question de lisibilité vers l'extérieur, il est intéressant de définir un défi général qui chapeautera la stratégie. Il s'agit d'une sorte de slogan, qui permettra de guider et de résumer le travail qui sera fait durant la construction du programme.

Méthodologie de travail :

- 1) Dans un premier temps, les membres de la CLDR sont invités à se diviser en 3 sous-groupes pour définir des mots clés permettant de réfléchir à la rédaction d'un défi global (durée 10 minutes).
- 2) Ensuite, chaque groupe va passer à la rédaction d'un projet de défi (durée 15 minutes)
- 3) Mise en commun et débat pour obtenir un défi global (durée 20 minutes)

Résultats :



Les trois groupes ont proposé entre 5 et 7 mots clés qui leur paraissaient indispensables pour aider à la définition du défi. Ceux-ci ont servi de base pour la rédaction des propositions :

Quatre propositions ont été faites lors de second tour (un groupe a souhaité faire deux propositions) :

- 1) Tradition, ambition, passion, action !
- 2) Vresse, commune de tradition, ambitieuse, attractive, où il fait bon vivre !
- 3) Les ressources d'une commune attractive dans un environnement durable !
- 4) Pour une commune connectée, dynamique et de qualité !

On voit ressortir quelques mots-clés dans plusieurs de ces propositions : attractivité, tradition, ambition, qualité.

Après de nombreuses suggestions, un avant-projet de défi a été proposé :

Vresse-sur-Semois : verte, vraie et vivante

Cette proposition de défi sera soumise pour modification et approbation lors de la prochaine séance dans le cadre de la foire aux projets.

3. Choix des projets : méthode et explication

La prochaine réunion de la CLDR se déroulera le lundi 21 novembre 2022 entre 19h et 22h.

Cette séance sera assez importante car elle servira à faire un tri dans les idées de projets ressorties jusqu'à maintenant lors des réunions publiques. La rencontre se déroulera comme ci :

- 1- Marché des idées : consultation et dépôt d'idées.
- 2- Votes sur les projets
- 3- Choix des idées à développer
- 4- Développement des idées en sous-groupes
- 5- Synthèse



Les visuels sont des exemples ressortis lors d'une réunion de tri de projets de la Commune de Villers-la-Ville.



L'objectif de la séance sera donc de terminer avec 30 projets prioritaires qui seront répartis dans les différents axes de la stratégie.

4. Divers

Le planning pour la fin de l'année 2022 se présente comme suit :

Lundi 21 novembre de 19h00 à 22h00 :

- › Projets ressortis à classer et souligner les manques

Lundi 19 décembre à 20h00 :

- › Validation et modifications
- › Définition des projets pour les visites de terrain au début d'année

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 19 octobre 2022

Présences :

ALLARD	Arnaud
BARTIAUX	Cécile
BLAMPAIN	Bernard
CULOT	Julie
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DURUISSEAU	David
DOUNY	André-Marie
DOUNY	Romane
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
LE GRODE	Claudine
MICHEL	Fiona
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
ONGENA	Pascal
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SEVRAIN	Jean-François
SOENEN	Véronique

Excusés :

COLLIN	Alysson
DE WOLF	Monique
HERRY	Béatrice
MIGNON	Laetitia



Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2022

Présences :

Membre de la CLDR : présents et excusés (voir la liste en annexe)

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

Impact sprl : Mary Genatzy, chargée de mission

ODJ :

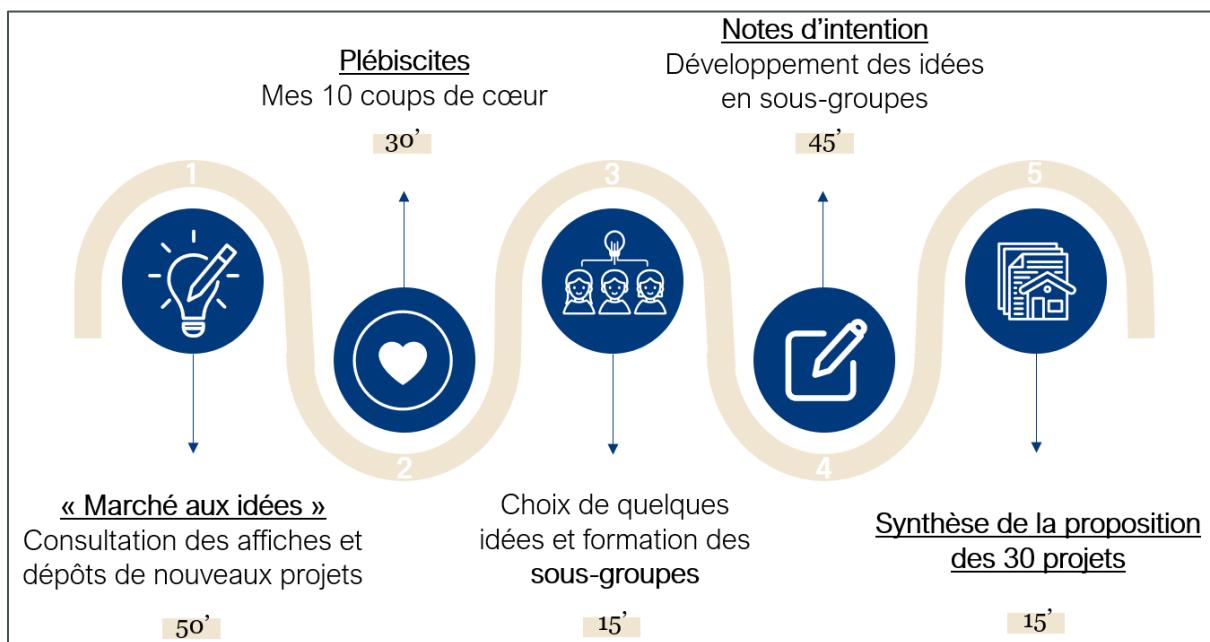
- 1) Accueil et introduction : présentation de la soirée
- 2) Forum ouvert : marché aux idées et plébiscite
- 3) Choix des idées à développer et travail en groupes
- 4) Synthèse

1. Accueil et introduction

L'objectif de cette réunion est de terminer la séance avec un listing provisoire des projets à approfondir pour le PCDR, et d'avoir quelques-uns ces projets affinés sous la forme de fiches-projets (FP) synthétiques.

Pour faciliter l'atteinte de l'objectif, les participants ne partent pas d'une « page blanche ». Les idées de projets déjà émises lors des réunions de consultation de la population, des différents publics et des groupes de travail thématiques. Des « idées neuves » peuvent également être apportées en séance.

Le déroulé de la soirée est présenté aux participants :



L'animation se déroule en 4 phases : le dépôt / consultation d'idées, le plébiscite, le choix des idées à développer et le travail de développement des idées. Pour aboutir à une synthèse des 30 projets les plus plébiscités et terminer sur un temps d'échanges.

2. Forum ouvert : foire aux projets et plébiscite

La stratégie récemment validée en CLDR est repartie sur différents posters dans la salle. Concrètement, un panneau par objectif est affiché aux murs où sont inscrits les idées de projets répertoriées comme exploitables pour le PCDR.

Durant 50 minutes, les participants prennent connaissance des idées injectées et peuvent déposer des idées neuves de projets (post-it prévus à cet effet) mais toujours en lien avec les objectifs de départ. Une fois proposées, elles appartiennent à l'ensemble du groupe.

Les projets ajoutés en séance sont les suivants :

Services :

- › Installer un amplificateur de réseau 4G sur Pussemange.
- › Accès à Internet, à savoir créer un espace numérique mobile avec un animateur qui se rend soit à domicile, soit dans les villages à des moments prévus pour aider de remplir des documents en ligne notamment pour les personnes ne sachant pas ou plus lire ou qui sont dépassés par les démarches administratives
- › Développer la communication de l'administration à destination des citoyens.

Accès aux soins de santé :

- › Mettre à disposition un service de déplacement à prix démocratique vers les hôpitaux et centres médicaux proches.
- › Favoriser l'implantation d'un ambulancier indépendant (rôle important avant l'usage de l'hélicoptère).
- › Transport rapide vers centre médical (hélicoptère).

Mobilité :

- › Marquage au sol et priorité de droite.
- › Mettre en place un système facilitant le covoiturage.

Patrimoine local :

- › Reconstruire le belvédère de Chairière au-dessus des crêtes (vue sur Vresse, Laforêt, chairière, Mouzaïve).
- › Sentier de la Roche percée et du trou du Diable (Alle).

Ressources locales :

- › Création de réserves d'eau pour lutter contre la sécheresse et contre les crues.
- › Développer les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolienne, hydraulique).

Logement :

- › Viabiliser les terrains communaux en zone d'habitat.

Activités et infrastructures :

- › Maison de village de Chairière
- › Entretien du terrain de foot de Sugny
- › Rénover salle du Patro de Sugny pour les jeunes
- › Eglises comme lieux de rassemblement
- › Base de loisir à la salle de la Mairie
- › Hall multisport avec des zones de rangement (tables de ping-pong ; cibles de tir à l'arc, ballons, matériel pour les arts martiaux)

Tourisme :

- › Mettre des chicanes ou des dos d'âne aux entrées des villages pour réduire la vitesse.
- › Limiter, encadrer et prévenir à temps le bruit.
- › Créer une piscine communale.

Suite à ce premier temps, les membres de la CLDR sont invités à voter pour les projets qui leurs paraissent les plus importants à développer dans les prochaines années. Pour ce faire, chaque participant dispose d'un jeu de 10 gommettes.



Attention, ce plébiscite d'idées n'est pas à ce stade un choix définitif des projets qui figureront dans le PCDR mais uniquement une première « prise de température » des projets qui paraissent prioritaires pour les habitants. Il s'agit donc d'une « indication » pour les travaux futurs.

En d'autres termes, tous les projets plébiscités ne seront pas forcément/automatiquement inscrits dans le PCDR. À l'inverse, certains projets non plébiscités ce jour pourront faire l'objet d'une fiche-projet PCDR si jugés cohérents par la CLDR et la Commune.

Tableau synthétique reprenant les nombres de votes pour chaque projet :

	Objectifs	Projets	Votes
Attractivité	1- Maintenir et attirer une population jeune sur le territoire en lui facilitant l'accès au logement	Développer l'habitat intergénérationnel	0
		Permettre et encadrer le développement de l'habitat léger	2
		Actions visant à prioriser l'installation des jeunes (aides, primes etc.)	0
		Mettre en œuvre une politique de logement pour les futurs travailleurs de la prison	5
		Mobiliser le potentiel foncier en révisant éventuellement le Plan de secteur	2
		Viabiliser les terrains communaux en zone d'habitat	10
	2- Développer et favoriser le développement d'un marché de l'emploi plus attractif pour les habitants	Informer et former les habitants aux nouvelles possibilités d'emploi (prison)	1
		Valoriser et promouvoir les emplois locaux (services)	8
		Créer des espaces de télétravail (HUBS)	2
	3- Maintenir et développer l'offre en activités et infrastructures	Rénover et construire des plaines de jeux	1
		Créer des espaces extérieurs de rencontre et de convivialité	2
		Créer des lieux intergénérationnels	1
		Créer des lieux pour les jeunes	0
		Créer une maison de village à Membre (ancienne école)	1
		Créer une maison de village à Pussemange	1
		Créer une maison de village à Bohan	2
		Créer une maison de village à Bagimont	1
		Créer une salle polyvalente (associatif, culturel et sportif)	5
		Maintenir et développer des activités festives dans les villages (kermesses, marchés de Noël)	0
		Recenser les activités et comités associatifs, créer un réseau de bénévoles et mutualiser les biens	1
		Créer un hall multisports (inter)communal	3
		Développer une offre de sports nature (en cours)	1
		Maison de village de Chairière	1
		Entretien du terrain de foot de Sugny	5
		Rénover salle du Patro de Sugny pour les jeunes	6
Environnement Economie	1- Favoriser un tourisme accessible à tous, de qualité et soutenable pour les habitants et l'environnement	Eglises comme lieux de rassemblement	5
		Base de loisir à la salle de la Mairie	3
		Aménagement de la place de Pussemange	1
		Hall multisport avec des zones de rangement (tables de ping-pong ; cibles de tir à l'arc, ballons, matériel pour les arts martiaux)	0
		Pérenniser le projet de boîtes à livres (en cours)	0
		Créer des zones de collectes de déchets pour les touristes et les seconds résidents	4
		Encadrer les publics touristiques durant leurs séjours (scouts etc.)	1
		Multiplier les supports de promotion touristique	0
		Améliorer, développer, entretenir et animer le réseau de promenade	4



		Créer une piscine communale	6
2- Développer l' économie locale pour répondre aux besoins du territoire	Développer des incitants à la création et au soutien des commerces et des services (brochure, plateforme informative, association de commerçants ?)	5	
	Développer des commerces ambulants	3	
	Promouvoir les productions locales et recenser l'artisanat	1	
3- Améliorer le cadre de vie et valoriser les ressources locales et énergétiques	Penser une meilleure utilisation de l'eau : création de réserves d'eau pour lutter contre la sécheresse et contre les crues	6	
	Développer les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolienne, hydraulique).	0	
	Actions en faveur de la biodiversité	0	
	Créer un jardin communautaire	0	
	Installer des stations d'épuration collectives	3	
	Mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur les eaux usées (autocollant « ici commence la Semois »)	1	
	Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics	10	
	Créer une chaudière communale fonctionnant avec des ressources locales	1	
	Valoriser l'énergie hydraulique de la Semois	4	
	Mettre en place un encouragement communal à l'embellissement des villages	1	
	Promouvoir une gestion agricole durable	0	
	Créer une Maison forestière	0	
	Ouvrir des points de vue sur les vallées	0	
	Améliorer le stationnement des véhicules et des vélos	4	
	Créer des aménagements pour les piétons et la sécurité aux entrées des villages	2	
	Entretenir les équipements routiers	5	
4- Préserver, mettre en valeur et animer le patrimoine local	Créer un musée du tabac à Vresse-sur-Semois (La Glycine)	0	
	Entretenir et réparer le petit patrimoine populaire local et le patrimoine monumental : Belvédère, domaine Marial, sentier de la Roche percée et du trou du Diable, monuments religieux, lavoirs, abreuvoirs, fontaines et jeux de quilles.	17	
	Diversifier l'usage des bâtiments religieux	0	
	Reconstruire le belvédère de Chairière au-dessus des crêtes (vue sur Vresse, Laforêt, Chairière, Mouzaive)	9	
Services Connectivité	Mettre en œuvre des actions pour améliorer la connectivité sur tout le territoire	0	
	Créer un service social mobile	1	
	Développer les livraisons à domicile	2	
	Développer des possibilités de logement en faveur des aînés (résidence services, maison de retraite)	0	
	Maintenir les services de secours	4	
	Améliorer l'accès aux services bancaires	0	
	Installer un amplificateur de réseau 4G sur Pussemange	0	
	Accès à Internet, à savoir créer un espace numérique mobile avec un animateur qui se rend soit à domicile, soit dans les villages à des moments prévus pour aider de remplir des documents en ligne notamment pour les personnes ne sachant pas ou plus lire ou qui sont dépassés par les démarches administratives	2	
	Développer la communication de l'administration à destination des citoyens	1	
	Développer la communication communale numérique	0	
	Créer un poste pour une personne relais (de référence)	1	
	Organiser des formations numériques décentralisées	1	
	2- Accroître l' accès aux services de santé	Créer, ou collaborer avec une maison médicale (avec des services de nuit)	7
	Créer des partenariats transfrontaliers et transcommunaux	0	



	Créer un système de centralisation des médicaments	1
	Intégrer les soignants à domicile dans le diagnostic et les services de secours	3
	Réfléchir à toutes les alternatives pour améliorer les soins de santé en milieu rural (créer un groupe de travail)	0
	Mettre à disposition un service de déplacement à prix démocratique vers les hôpitaux et centres médicaux proches	3
	Favoriser l'implantation d'un ambulancier indépendant (rôle important avant l'usage de l'hélicoptère)	1
	Transport rapide vers centre médical (hélicoptère)	1
3- Développer des alternatives et des collaborations en matière de mobilité	Installer des bornes de recharge électriques	6
	Mettre en place des lignes TEC vers les gares belges et transfrontalières (intermodalité)	1
	Mettre en place un système de véhicules partagés	4
	Mettre en place un taxi partagé à finalité sociale	0
	Développer des services de mobilité à la demande pour les PMR (et autres)	1
	Mettre en place un système facilitant le covoiturage	2
	Marquage au sol et priorité de droite	2

3. Choix des idées à développer et travail en groupes

Les participants peuvent choisir de devenir « meneurs » (secrétaire) d'une idée de projet ou rejoindre un « meneur » et l'aider à développer l'idée.

Quand une personne choisit une idée, elle s'engage à « mener » le travail de développement de cette idée et à en être le rapporteur, le temps de la rencontre. Une fois la réunion terminée, le meneur termine sa tâche, il n'est pas le « réel » porteur de projet.

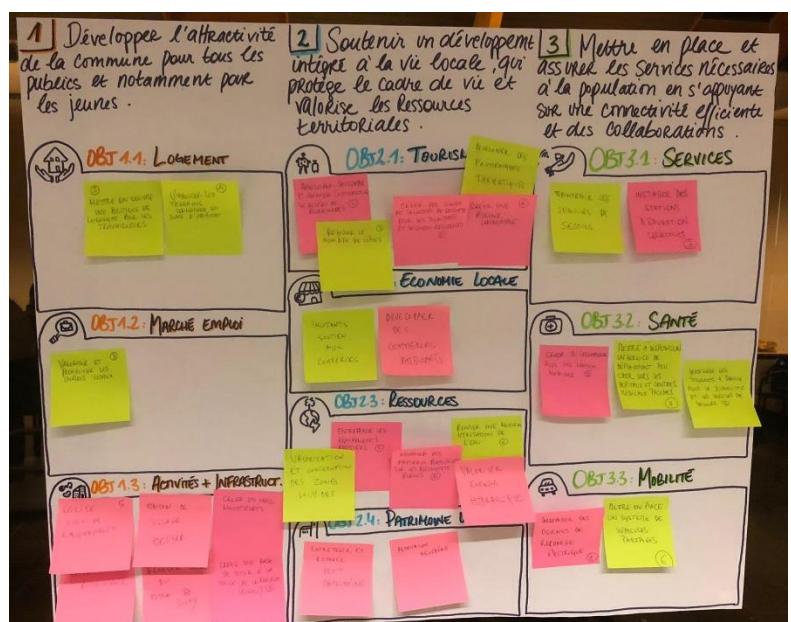
Les autres participants peuvent rejoindre les « meneurs ». Ceux-ci peuvent passer de projet en projet pour apporter ce qu'ils peuvent ou de rester sur une et une seule idée afin de la faire avancer.

Le travail de développement d'une idée se fait à l'aide d'une fiche-projet synthétique.

Les fiches rédigées lors de la réunion se trouvent en annexe.

4. Synthèse

Après compilation des résultats, la FRW présente les 30 projets se dégageant comme prioritaires de cette séance de travail. Il s'agit des projets ayant reçus au moins trois plébiscites.



Axe stratégique n°1 : Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes	Axe stratégique n°2 : Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales	Axe stratégique n°3 : Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations
<p><u>Objectif 1.1 :</u> Maintenir et attirer une population jeune sur le territoire en lui facilitant l'accès au logement</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> Mettre en œuvre une politique de logement pour les travailleurs </div> <div style="text-align: center;"> Viabiliser les terrains communaux en zone d'habitat </div> </div>	<p><u>Objectif 2.1 :</u> Favoriser un tourisme accessible à tous, de qualité et soutenable pour les habitants et l'environnement</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> Développer des promenades thématiques </div> <div style="text-align: center;"> Créer une piscine communale </div> <div style="text-align: center;"> Réguler le nombre de gîtes </div> <div style="text-align: center;"> Créer des zones de collectes de déchets </div> <div style="text-align: center;"> Améliorer, développer, entretenir et animer le réseau des promenades </div> </div>	<p><u>Objectif 3.1 :</u> Développer et renforcer les services pour tous, avec une attention particulière à destination des aînés</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> Installer des stations d'épurations collectives </div> <div style="text-align: center;"> Maintenir les services de secours </div> </div>
<p><u>Objectif 1.2 :</u> Développer et favoriser le développement d'un marché de l'emploi plus attractif pour les habitants</p> <div style="text-align: center;"> Valoriser et promouvoir les emplois locaux </div>	<p><u>Objectif 2.2 :</u> Développer l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> Développer des incitants à la création et au soutien des commerces et services </div> <div style="text-align: center;"> Développer des commerces ambulants </div> </div>	<p><u>Objectif 3.2 :</u> Accroître l'accès aux services de santé</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> Créer ou collaborer avec une maison médicale </div> <div style="text-align: center;"> Service de déplacement peu cher vers les hôpitaux et centres médicaux proches </div> </div> <div style="text-align: center;"> Intégrer les soignants à domicile dans le diagnostic et les services de secours </div>
<p><u>Objectif 1.3 :</u> Maintenir et développer l'offre en activités et infrastructures</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> Eglises lieu de rassemblement </div> <div style="text-align: center;"> Maison de village de Membre </div> <div style="text-align: center;"> Rénover la salle du Patro de Sugny </div> <div style="text-align: center;"> Salle polyvalente </div> <div style="text-align: center;"> Créer un hall multisports </div> <div style="text-align: center;"> Créer une base de loisirs à la salle de la mairie </div> </div>	<p><u>Objectif 2.3 :</u> Améliorer le cadre de vie et valoriser les ressources locales et énergétiques</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> Valorisation et conservation des zones humides </div> <div style="text-align: center;"> Valoriser énergie hydraulique </div> <div style="text-align: center;"> Entretenir les équipements routiers </div> <div style="text-align: center;"> Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics </div> </div>	<p><u>Objectif 3.3 :</u> Développer des alternatives et des collaborations en matière de mobilité</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> Mettre en place un système de véhicules partagés </div> <div style="text-align: center;"> Installer des bornes de recharges électriques </div> </div>
	<p><u>Objectif 2.4 :</u> Préserver, mettre en valeur et animer le patrimoine local</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> Entretenir et réparer le petit patrimoine </div> <div style="text-align: center;"> Rénovation du Belvédère </div> </div>	

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 21 novembre 2022

Présences :

ALLARD	Arnaud
BARTIAUX	Cécile
BLAMPAIN	Bernard
COLLIN	Alysson
COLLIN	Olivier
CULOT	Julie
DE WOLF	Monique
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DOUNY	André-Marie
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
ONGENA	Pascal
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SEVRAIN	Jean-François
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

DURUISSEAU	David
MIGNON	Laetitia
NOLLEVAUX	Céline



Note d'intention

21 novembre 2022

Nom du projet

Salle polyvalente, ou plusieurs endroits pouvant accueillir culture, sport et activités associatives



Équipe

Nom des participants

Béatrice Henry



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Ça n'existe pas ET il y a de la demande



Durée



Budget



Lieu

Vresse, à côté de la maison communale



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

De « 9 à 99 ans »



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

Mutualisation de l'accueil entre la partie touristique et le centre d'interprétation



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

Culture : pièce de théâtre, conférences, concerts

Associatif : cartes, jeux de société, salle de mariage, marché de Noël, etc.

Sports : arts martiaux, yoga-méditation, psychomotricité, ping pong, etc.



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

- Intégration urbanistique
- Espace de parking



Partenaires

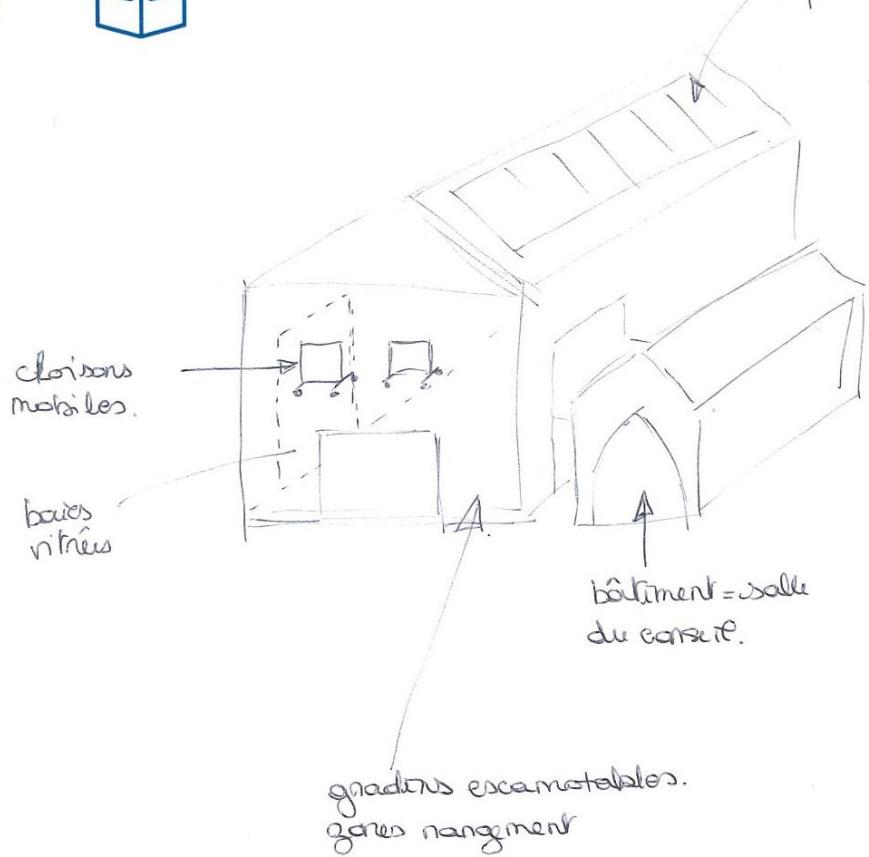
Qui associer / contacter ?

- SI
- Comité de jumelage
- Clubs sportifs
- Commune
- Centre culturel
- Ecole de musique
- Académie d'arts



Et plus concrètement ?

panneaux photovoltaïques.



Note d'intention

21 novembre 2022

Nom du projet **Rénover la salle du Patro à Sugny**



Équipe

Nom des participants

Julie Culot



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Besoin d'un lieu de rassemblement inter-générationnel



Durée



Budget

400.000



Lieu

Salle du Patro à Sugny



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

Tout le monde, la jeunesse, les écoles



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

- L'évêché
- Les associations du village
- La commune



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

Créer deux affectations différentes pour le EDC et l'étage.

Possibilité d'aménager l'étage en salle de spectacle.



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

L'évêché



Partenaires

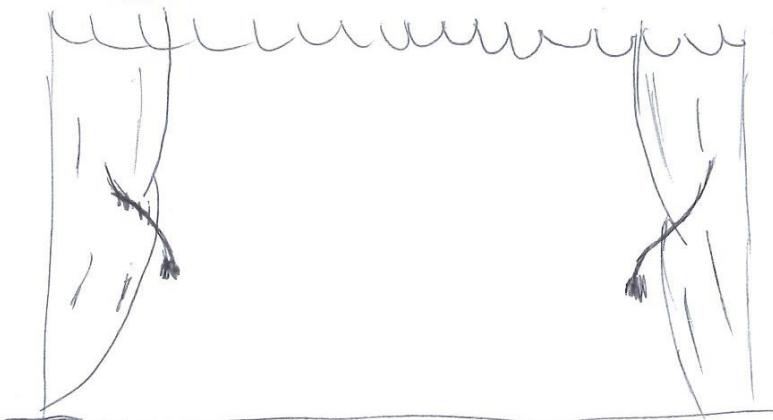
Qui associer / contacter ?

Frédéric Martin

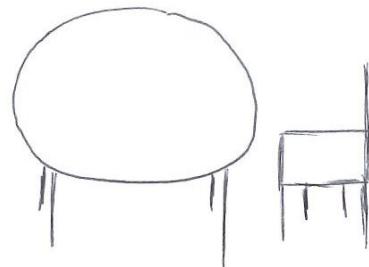
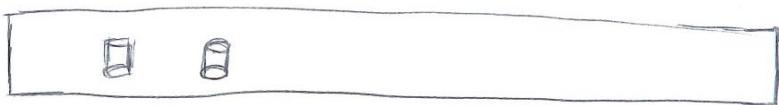


haut

Et plus concrètement ?



- spectacle de spectacle
disponible pour les écoles,
les homes .
- mise en place d'une troupe
de théâtre .
- faire venir des groupes musicaux
- diffuser des films .



lieu de rencontre
entre générations .

Note d'intention

21 novembre 2022

Nom du projet **Améliorer le stationnement et la circulation des véhicules et des vélos**



Équipe

Nom des participants

Valentin Moulin et Mimie Poncelet



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Sécurité des usagers faibles. Sauver des vies !



Durée

3 ans



Budget Un peu de peinture



Lieu

Dans tous les villages



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

- Les piétons

- Les automobilistes



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

- Commune

- Province

- Police



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

- Marquage au sol, parking et priorité de droite
- Développer les parkings
- Indiquer, créer des parkings pour les randonneurs
- Verbalisation des contrevenants
- Délimiter les différents zones de circulation (piétons, vélos, poussettes, PMR, voitures)



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?

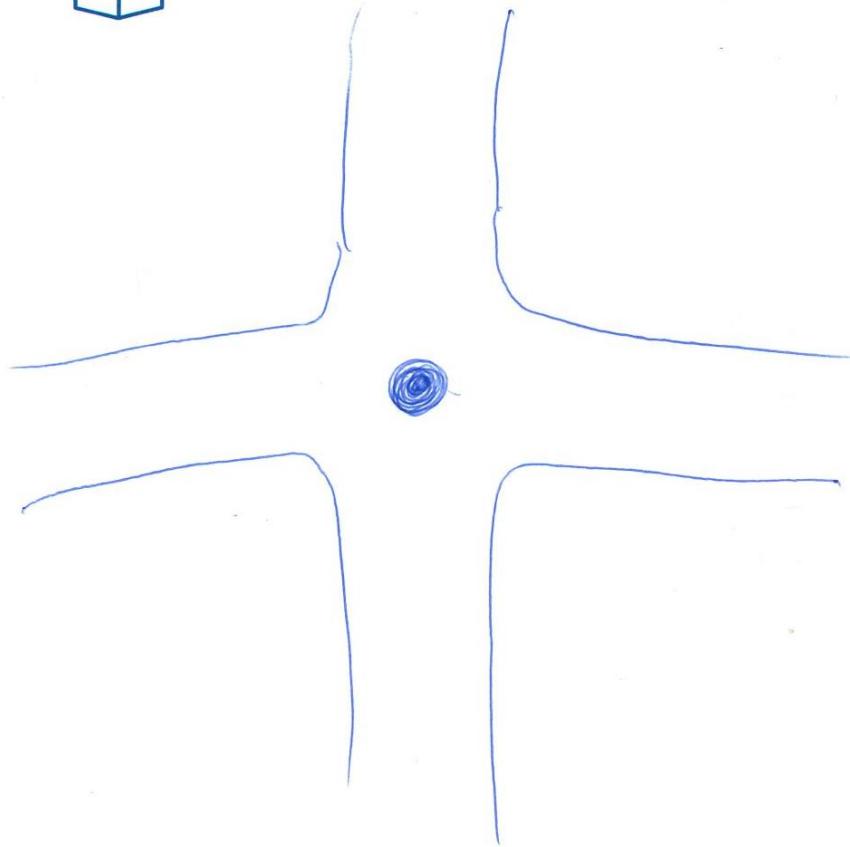
- Commune

- Province

- Police



Et plus concrètement ?



Note d'intention

21 novembre 2022

Nom du projet Services de santé (accès)



Équipe

Nom des participants



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

R. Dion, J. Renard, H. Otjacques, M-Th. Dinant



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

La population moins
favorisée



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le
projet ?

- Commune
- Pharmaciens de la
commune



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

- Véhicules partagés accessibles via les site de la commune, avec frais partagés. (Des bénévoles proposeraient leurs destinations et les bénéficiaires se manifesteraient)
- Subsidier un ambulancier indépendant local ? Ou plafonner des dépenses du système actuel.
- Pharmacie « ambulante » dans les villages
- Un infirmier à domicile qui apporterait les médicaments.



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut
ralentir/stopper le projet ?

RGPD...



Partenaires

Qui associer / contacter ?

- Pharmaciens
- Les villageois
- Le site internet
communal



Et plus concrètement ?

Note d'intention

21 novembre 2022

Nom du projet **Belvédère des crêtes de Chairière**



Équipe

Nom des participants

A-M. Douny, M. Radelet, M-Th. Dinant, H. Otjacques, J-F. Seuvraine



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Durée **1 an**



Budget



Lieu **Les grètes de Chairière**



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

- Les touristes (GR)
- Les habitants



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

Des privés et des subsides



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

Aucun



Partenaires

Qui associer / contacter ?

Marie-Thérèse Dinant à Chairière sssd



Et plus concrètement ?

Note d'intention

21 novembre 2022

Nom du projet **Energies renouvelables**



Équipe

Nom des participants

Jean-François Seuvrain



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Crises énergétiques



Durée 20 ans



Budget



Lieu Toute la commune



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

Tout le monde



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

- Achats groupés
- Subsides
- investissement



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

- Gestion de l'eau
- Energie hydraulique
- Epuration
- Photovoltaïque
- Éolien
- Etc.



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

Courreurs ??
investissements



Partenaires

Qui associer / contacter ?

- Europe
- Etat fédéral
- Région wallonne
- Entreprise
- Habitants



Et plus concrètement ?

Note d'intention

21 novembre 2022

Nom du projet **Petit patrimoine populaire**



Équipe

Nom des participants



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Amélioration et entretien du PPPW



Durée

5 ans



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

Les habitants et les touristes



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

- Rétablir les subsides
- Le recensement communal
- + subsides PCDR



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

Utilisation de recensement du PPPW en vue de la restauration par le PCDR

+ apport culturel et touristique

+ utilisation de la liste des arbres remarquables

Inventaire : <https://petit-patrimoine.vresse-sur-semois.be/>



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

Pas très spectaculaire



Partenaires

Qui associer / contacter ?

Maison du tourisme



Et plus concrètement ?

Note d'intention

21 novembre 2022

Nom du projet **Améliorer les panneaux indicateurs, créer un musée au sein du domaine**



Équipe

Nom des participants

Devos

M. Radelet, A-M Douy, V. Soenen, Alysson, J-F. Seuvrain, Eric N.



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

Voir en annexe



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Améliorer l'attraction



Durée



Budget



Lieu

Domaine Marial de Sugny



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

Les touristes, les
villageois, les Français



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le
projet ?

ASBL Les Amis du
Domaine Marial



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut
ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?

Constant Devos
0475/50,25,98



Et plus concrètement ?



Siège : Place du Vivier 73 - 5550 Sugny (Vresse-sur-Semois) / Compte bancaire : BE44 0688 9670 8645 / N° d'entreprise : 0502.829.786

CLDR : 21/11/2022

LE DOMAINE MARIAL DE SUGNY PRÉSENTATION & PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Un domaine insolite, curiosité touristique à développer

Sugny se démarque des autres villages de Vresse-sur-Semois par un site insolite de 1,2 ha contenant 29 monuments d'ordre religieux, catholique romain, en pleine nature. En embellissant le domaine et en améliorant sa promotion, Vresse-sur-Semois compterait une attraction touristique d'**ordre culturel** qui est déjà visité mais qui mérite une meilleure attractivité. Le Domaine Marial est un véritable musée à ciel ouvert.

Brève historique

Un domaine religieux fondé par l'abbé Camille MULLER (1867-1949), véritable prêtre-bâtisseur qui a commencé son œuvre par une réplique de la Grotte de Massabielle de Lourdes en 1912, ensuite par un monument du Sacré-Cœur, puis un chemin de croix aux 14 stations sillonnant le site avec son Saint Escalier, un grand sanctuaire dédié à Ste-Thérèse de Lisieux, etc, etc, soit un total de 29 monuments répartis sur 1,2 hectare sur un site typiquement ardennais qui offre quelques belles échappées.

Au jour d'aujourd'hui, on peut dire que le Domaine est un véritable musée à ciel ouvert.

La présente démarche n'a aucune ambition d'ordre religieux, mais bien d'ordre patrimonial.

Il y a encore des croyants belges et français qui viennent pour prier la Sainte Vierge, un pèlerinage annuel subsiste le 16 août qui a traversé les temps et réunis en moyenne 150 croyants, mais toute l'année quelques touristes viennent découvrir le site. Actuellement ils s'y présentent en suivant les panneaux indicateurs « Domaine Marial » dans le village de Sugny. Des dépliants sont disponibles auprès de l'office du tourisme à Vresse-sur-Semois, également en néerlandais.

Amélioration des panneaux indicateurs et d'accueil

Il serait opportun de créer 3 panneaux touristiques (avec plusieurs images en couleur et le slogan « Visitez son Domaine Marial : le Lourdes des Ardennes ») aux trois entrées routières de Sugny :

- en venant de Corbion
- en venant de Pussemange
- en venant de Bohan

Les touristes seraient plus curieux de découvrir le Domaine Marial si l'on mentionne « Le Lourdes des Ardennes » en complément du texte « Domaine Marial ». Cette expression « Le Lourdes des Ardennes » était déjà existante avant la seconde guerre mondiale et réunissait belges et français lors du pèlerinage annuel du 16 août (1000 pèlerins en 1912, 5000 en 1923 !).

Outre les panneaux aux entrées routières du village, il serait très porteur de signaler, par panneaux directionnels touristiques sur deux parcours, l'un au départ de Vresse-sur-Semois, via Laforêt et La Bonne Idée et l'autre au départ de Bohan via Les Dolimarts avec le texte « SUGNY : LE LOURDES DES ARDENNES ».

Création d'un musée

En 2013, après la commémoration en 2012 du centenaire de la réplique de la grotte de Massabielle soutenue par les autorités communales, l'ASBL « LES AMIS DU DOMAINE MARIAL DE SUGNY » a été constituée le 18/01/2013 et a pour but d'entretenir et d'embellir le domaine, mais aussi d'en faire la promotion. Le 10^e exercice est en cours cette année et présente sur une décennie, fin 2022, un bilan très positif.

Son projet majeur, tout récent, outre l'entretien et l'embellissement, est la création d'une salle d'exposition des anciennes cartes postales, des photos et autres documents relatifs au curé fondateur Camille MULLER et ses démarches, des archives de presse, des photos des dernières décennies, des affiches de l'ASBL.

Les touristes qui se rendent au domaine visiteront ce « musée » si celui-ci est au sein même du Domaine. Cette localisation est **capitale** et pourrait prendre l'allure d'un très vaste abri de jardin, le long du mur d'enceinte et respecterait ainsi l'environnement du site actuel. L'animation du musée serait assurée par des membres de l'ASBL.

Constant DEVOS

Secrétaire général

ASBL LES AMIS DU
DOMAINE MARIAL DE SUGNY



Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2022

Présences :

Membre de la CLDR : 26 présents et 3 excusés (voir la liste en annexe)

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

Impact sprl : Mary Genatzy, chargée de mission

ODJ :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 novembre
- 2) Validation du tableau de synthèse des projets et actions retenus
- 3) Organisation du répertoire : choix par les membres de la CLDR
- 4) Travail sur des compléments d'information pour les projets prioritaires sur base de la fiche-projet synthétique
- 5) Défi : finalisation
- 6) Les suites

Arnaud Allard débute la séance avec la présentation de quelques **bonnes nouvelles pour la Commune de Vresse-sur-Semois** :

- › Parc National de la vallée de la Semois : la candidature avait été initiée par le Parc Naturel pour que le territoire s'inscrive comme Parc National de Wallonie. La candidature a été retenue et donne accès à des subsides au niveau de la nature, biodiversité et du tourisme, que ce soit des aménagements matériels ou des moyens humains. Certains projets du PCDR pourront voir le jour dans ce cadre.
- › La balade sur le Baron Léon Frédéric à Nafraiture et une balade historique (du Moyen Âge à aujourd'hui) à Orchimont ont remportés le fond d'impulsion lancé par la Province de Namur.
- › Réception de l'appel à projets VTT, avec la mise en place de pistes spécifiques.
- › Construction d'un ponton au point de vue du jambon : création d'un réel ouvrage d'art qui permettra une avancée dans le vide, adaptée au PMR, afin d'ouvrir la visibilité.

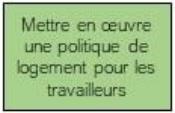
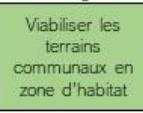
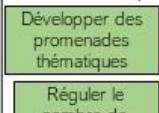
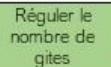
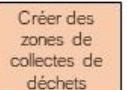
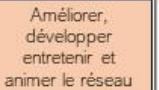
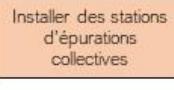
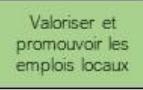
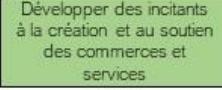
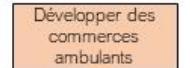
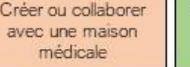
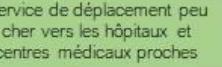
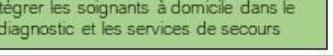
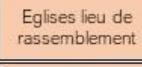
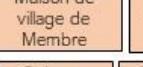
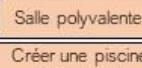
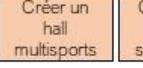
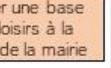
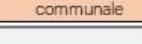
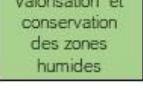
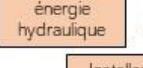
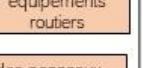
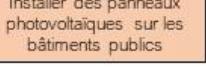
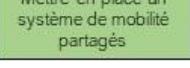
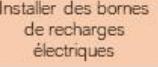
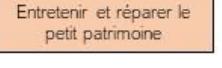
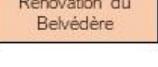
1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 21 novembre

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé sans remarques.

2. Validation du tableau de synthèse des projets et actions retenus

Le tableau repris ci-dessous représente les projets les plus plébiscités lors de la réunion précédente. Ils sont vus comme étant les projets prioritaires pour les membres de la CLDR et feront donc l'objet d'une réflexion supplémentaire par l'auteur de projet.

Le tableau est de nouveau présenté aux membres pour validation :

Axe stratégique n°1 : Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes	Axe stratégique n°2 : Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales	Axe stratégique n°3 : Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations
Objectif 1.1 : Maintenir et attirer une population jeune sur le territoire en lui facilitant l'accès au logement  Mettre en œuvre une politique de logement pour les travailleurs  Vialisier les terrains communaux en zone d'habitat.	Objectif 2.1 : Favoriser un tourisme accessible à tous, de qualité et soutenable pour les habitants et l'environnement  Développer des promenades thématiques  Réguler le nombre de gites  Crée des zones de collectes de déchets  Améliorer, développer, entretenir et animer le réseau des promenades	Objectif 3.1 : Développer et renforcer les services pour tous, avec une attention particulière à destination des ainés  Installer des stations d'épurations collectives  Maintenir les services de secours
Objectif 1.2 : Développer et favoriser le développement d'un marché de l'emploi plus attractif pour les habitants  Valoriser et promouvoir les emplois locaux	Objectif 2.2 : Développer l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire  Développer des incitants à la création et au soutien des commerces et services  Développer des commerces ambulants	Objectif 3.2 : Accroître l'accès aux services de santé  Crée ou collaborer avec une maison médicale  Service de déplacement peu cher vers les hôpitaux et centres médicaux proches  Intégrer les soignants à domicile dans le diagnostic et les services de secours
Objectif 1.3 : Maintenir et développer l'offre en activités et infrastructures  Eglises lieu de rassemblement  Maison de village de Membre  Rénover la salle du Patro de Sugny  Salle polyvalente  Crée un hall multisports  Crée une base de loisirs à la salle de la mairie  Crée une piscine communale	Objectif 2.3 : Améliorer le cadre de vie et valoriser les ressources locales et énergétiques  Valorisation et conservation des zones humides  Valoriser énergie hydraulique  Entretenir les équipements routiers  Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics	Objectif 3.3 : Développer des alternatives et des collaborations en matière de mobilité  Mettre en place un système de mobilité partagés  Installer des bornes de recharges électriques
	Objectif 2.4 : Préserver, mettre en valeur et animer le patrimoine local  Entretenir et réparer le petit patrimoine  Rénovation du Belvédère	

Des participants se posent la question de l'utilité d'une salle polyvalente ET d'un hall multisport. Il faudra réaliser une étude de faisabilité mais également avoir une vision claire des besoins locaux, des fonctions de l'infrastructures et de pouvoir évaluer son taux d'occupation.

De plus, il faudra tenir compte des possibilités de parking et incorporer dans le dossier de propositions d'aménagements des abords du bâtiment.

Faut-il recréer une infrastructure qui serait somme toute un doublon par rapport à Récréalle ?

N'est-il pas souhaitable de se concentrer sur les besoins dans chaque village, de pouvoir maintenir des lieux pour une vie locale (culture, vie sociale, fêtes) ? Ne doit-on pas privilégier la décentralisation ?

3. Organisation du répertoire : choix par les membres de la CLDR

L'objectif ici est de faire le tri dans les projets peu plébiscités lors de la dernière réunion.



Il s'avère qu'une partie de ces projets sont déjà en cours sur la commune, ils peuvent donc déjà sortir de la liste de votes et seront inscrit dans le **lot 0**. Ce lot représente des projets qui répondent aux objectifs et axes de développement du PCDR, mais qui sont mis en place avant la fin de l'élaboration de celui-ci.

ACTIVITÉS & INFRASTRUCTURES	Développer une offre en sport nature
TOURISME	Pérenniser le projet de boîtes à livres
CADRE DE VIE	Multiplier les supports de promotion touristique Aménager le RAVeL Mettre en place un encouragement communal à l'embellissement des villages
PATRIMOINE LOCAL	Promouvoir une gestion agricole durable (PNAM)
SERVICES	Créer un musée du tabac à Vresse-sur-Semois (La Glycine) Mettre en œuvre des actions pour améliorer la connectivité sur tout le territoire

Méthodologie :

Sur base de vote à main levée (carton verts), les membres choisissent les projets qu'ils trouvent important et souhaitent conserver dans le programme.



Résultats :

Les projets et actions repris dans le répertoire sont :

	Objectifs	Projets
Attractivité	1- Maintenir et attirer une population jeune sur le territoire en lui facilitant l'accès au logement	Développer l'habitat intergénérationnel Permettre et encadrer le développement de l'habitat léger Mobiliser le potentiel foncier (<i>en révisant éventuellement le Plan de secteur</i>)
	2- Développer et favoriser le développement d'un marché de l'emploi plus attractif pour les habitants	Créer des espaces de télétravail (HUBS)
	3- Maintenir et développer l'offre en activités et infrastructures	Rénover et construire des plaines de jeux Créer des espaces extérieurs de rencontre et de convivialité Créer des lieux intergénérationnels Créer une maison de village à Bagimont → <i>Lien avec les églises comme lieux de rassemblement</i> Développer et porter une aide au milieu associatif : → Recenser les activités et comités associatifs → Créer un réseau de bénévoles → Mutualiser les biens → Développer des activités festives dans les villages Créer une maison de village à Chairière Aménager la place de Pussemange
Environnement Economie	1- Favoriser un tourisme accessible à tous, de qualité et soutenable pour les habitants et l'environnement	Limiter, encadrer et prévenir à temps le bruit liés aux mouvements de jeunesse
	2- Développer l' économie locale pour répondre aux besoins du territoire	Promouvoir les productions locales et recenser l'artisanat → <i>Lien avec ADL</i>
	3-	Développer les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolienne, hydraulique) Actions en faveur de la biodiversité Créer un jardin communautaire



	Améliorer le cadre de vie et valoriser les ressources locales et énergétiques	Valoriser les déchets verts Mettre en œuvre des actions de sensibilisation sur les eaux usées → <i>Lien avec le Contrat-rivière Semois-Chiers</i> Développer des actions pour la coexistence des usagers de la forêt Créer une Maison forestière → <i>Lien avec le Parc National de la Vallée de la Semois</i> Ouvrir des points de vue sur les vallées → <i>Lien avec le Parc National de la Vallée de la Semois</i>
	4- Préserver, mettre en valeur et animer le patrimoine local	/
Services Connectivité	1- Développer et renforcer les services pour tous, avec une attention particulière à destination des aînés	Créer un service social mobile → <i>Lien avec le CPAS</i> Développer les livraisons à domicile → <i>Lien avec le CPAS</i> Développer des possibilités de logement en faveur des aînés → <i>Résidence services maison de retraite</i> Améliorer l'accès aux services bancaires Mettre en place un espace numérique mobile et organiser des formations numériques décentralisées Développer la communication communale à destination des citoyens et numérique Créer un poste pour une personne relais/référence dans les villages
		Créer des partenariats transfrontaliers et transcommunaux Réfléchir à toutes les alternatives pour améliorer les soins de santé en milieu rural : création d'un groupe de travail
		Mettre en place des lignes TEC vers les gares belges et transfrontalières → <i>Lien avec l'intermodalité</i>
		Mettre en place des aménagements pour la sécurité routière → Entretenir les équipements routiers → Créer des aménagements pour les piétons et la sécurité aux entrées des villages → Mettre des chicanes ou des dos d'âne aux entrées des villages pour réduire la vitesse → Marquage au sol et priorité de droite
	2- Accroître l' accès aux services de santé	
	3- Développer des alternatives et des collaborations en matière de mobilité	

Certains projets n'ont pas été retenus :

- › Créer une maison de village à Pussemange
- › Créer une maison de village à Bohan
- › Créer une chaudière communale fonctionnant avec des ressources locales
- › Créer un système de centralisation des médicaments : *contraintes légales*
- › Favoriser l'implantation d'un ambulancier indépendant : *impossible à mettre en place*
- › Transport rapide vers les centres médicaux (hélicoptère) : *du ressort de _____*



4. Travail sur les fiches-projets synthétiques

L'objectif est de compléter les fiches-synthétiques des projets et actions que les membres ont votés comme étant prioritaires, afin de donner une base de travail à l'auteur de programme (Impact sprl).

Méthodologie :

De manière autonome, pendant 45 minutes, les participants remplissent les fiches-projets synthétiques qui sont réparties sur dans la pièce de manière aléatoire.

Les fiches remplies sont annexées à ce compte-rendu.

The template consists of several input fields:

- Top right: "Note d'intention" with a "frw" logo icon.
- "Nom du projet" (Project name)
- "Participants" (Familles) and "Idee" (Description rapide de l'idée / du projet)
- "Motivation" (Pour quoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire?)
- "Durée" (Duration) and "Budget"
- "Lieu" (Location)
- "Public cible" (Public target) and "Aides potentielles" (Où peut-on soutenir/ aider le projet?)
- "Obstacles potentiels" (Qu'est-ce qui peut empêcher/ stopper le projet?)
- "Partenaires" (Qui associer/ contacter?)

5. Défi : finalisation

Lors des réunions précédentes, plusieurs propositions de défis pour le PCDR avaient été amenées par les membres.

Un vote secret est donc proposé aux participants afin de finaliser ce choix.

Les quatre slogans étaient les suivantes :

- 1 Verte, vraie et vivante : Vresse-sur-Semois !
- 2 Verte, vivant et authentique : Vresse-sur-Semois !
- 3 Vresse-sur-Semois : 12 villages d'aujourd'hui, d'avenir ... et d'autrefois.
- 4 Visiter Vresse et décider d'y rester !

14
7
5
2

La majorité a voté pour la première proposition. Cependant, les membres y ont amené une petite modification. Le slogan choisi est donc :

⇒ **Vresse-sur-Semois : verte, vraie et vivante !**

6. Les suites

La prochaine réunion de la commission sera une visite de terrain afin de parcourir les possibles localisations des projets. Celle-ci aura lieu le samedi 21 janvier 2023 de 9h30 à 12h3 (à confirmer).

Pour ce qui est des suites du programme : l'auteur travaille sur des pré-fiches durant les mois de janvier et février. Les réunions de travail sur les projets auront lieu les mardis en mars et avril :

→ **7 mars | 21 mars | 11 avril | 25 avril**

La méthodologie de travail sera précisée ultérieurement.

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 19 décembre 2022

Présences :

ALLARD	Arnaud
BARTIAUX	Cécile
BLAMPAIN	Bernard
COLLIN	Alysson
COLLIN	Olivier
CULOT	Julie
DE WOLF	Monique
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DURUISSEAU	David
DOUNY	André-Marie
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
MAROIT	Isabelle
MICHEL	Fiona
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Céline
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

LE GRODE	Claudine
ONGENA	Pascal
SEVRAIN	Jean-François



Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet

Belvédère des crêtes de Chairière



Équipe

Nom des participants

A-M. Douny, M. Radelet, M-Th. Dinant, H. Otjacques, J-F. Seuvraine



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Durée

1 an



Budget



Lieu

Les Crêtes de Chairières



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

- Les Touristes (GR)
- Les Habitants



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

- Des privés
- Des subsides



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

Aucun



Partenaires

Qui associer / contacter ?

M-Th. Dinant à Chairière
sssd

Le belvédère de Chairière

D'après les renseignements pris près des anciens du village, le belvédère représenté sur la photo a été construit bien avant 1930,
Au début des années 1950 il a été reconstruit à l'identique par Félicien Martin, menuisier et bourgmestre de Chairière, les bois ont été amenés par Philippe bourguignon qui bien que encore gamin conduisait la jeep de son père,

Dans les années 1980 le belvédère ayant subit des dégradations a été reconstruit par des scouts amoureux de la région avec l'approbation du bourgmestre Urbain Maldague qui a fourni les matériaux, Le résultat n'étant pas à la hauteur après quelques années, le belvédère a été fermé,

Il faut dire que la situation au-dessus des crêtes offrait une vue panoramique sur Vresse, Laforêt, Chairière, les champs de Mouzaive, Rochehaut et Corbion par beau temps,

C'est pourquoi je pense que sa reconstruction serait un atout supplémentaire pour agrémenter la promenade des Crêtes,

Il faut dire que le sentier est situé sur le GR 16 sentier de la Semois Arlon-Monthermé; section du sentier européen E3 Portugal- Bulgarie,

Il y a quelques années, lors de la réception du nouvel' an à la Glycine (Albert Leduc était bourgmestre), j'ai pu parler de mon projet avec l'ingénieur des eaux et forêt , Monsieur Jacquemard qui a été réceptif à ma demande et a tout de suite demandé à Roger Nicolas d'envoyer un garde sur les crêtes avec Alain Wilémme, IL y avait de la neige ils ont pu constater de nombreux pas de promeneurs, signe que le sentier est bien fréquenté,

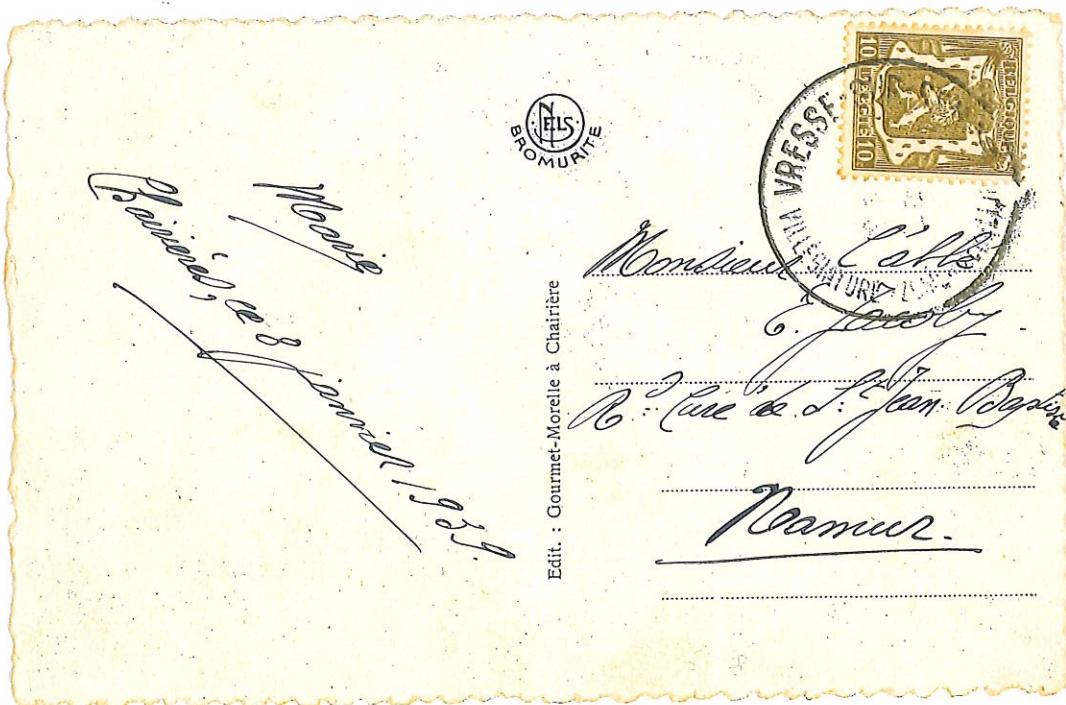
Faute de subsides, le garde a demandé de couper quelques arbres afin de dégager un petit point de vue donnant uniquement sur Chairière,

Ensuite, l'an dernier lors de l'inauguration de la route de l'eau à Laforêt, Je me suis entretenue avec Jean-Marie Theret qui s'occupe du ~~petit~~ patrimoine pour la province de Namur et il s'était dit ouvert à une demande dans ce sens,

En fait, je pense que la seule chose qui manque ce sont les subsides,



Chairière s/Semois
Les Crêtes et Belvédère du T.G.B.



Edit. : Gourmet-Morelle à Chairière

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet Aménager la salle de la mairie à Bohan en salle de loisirs/ en hall multisports (inter)communal

**Équipe**

Nom des participants

Céline Nollevaux, Valentin Moulin, Joël Allard

**Motivation**

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Des infrastructures existantes non utilisées

**Durée****Budget****Lieu**

Salle de la Mairie à Bohan

**Public cible**A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

- Les habitants
- Les touristes
- Les écoles

**Aides potentielles**

Qui peut soutenir/aider le projet ?

**Obstacles potentiels**

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

**Partenaires**

Qui associer / contacter ?

- Partenaire privé pour la gestion

**Idée**

Description rapide de l'idée / du projet

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Piscine extérieure • Salle polyvalente • Salle de spectacle/concert • Mini-golf • Paddle • Mur d'escalade • Aire de barbecue/pic-nic • Plaine de jeux • Cinéma en plein air | <ul style="list-style-type: none"> • Pétanque • Buvette avec activités <p>À l'intérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tables de ping-pong • Cibles pour le tir à l'arc • Ballons • Matériel pour les arts martiaux |
|---|---|



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet Salle polyvalente, ou plusieurs endroits pouvant accueillir culture, sport et activités associatives



Équipe

Nom des participants

Béatrice Henry



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Ça n'existe pas ET il y a de la demande



Durée



Budget



Lieu

Vresse, à côté de la maison communale



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

De « 9 à 99 ans »



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

Mutualisation de l'accueil entre la partie touristique et le centre d'interprétation



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

Culture : pièce de théâtre, conférences, concertsAssociatif : cartes, jeux de sociétés, salle de mariage, marché de Noël, etc.Sports : arts martiaux, yoga-méditation, tir à l'arc, psychomotricité, ping-pong, etc.Gestionnaire : optimiser l'occupation, l'usage du matériel, les différentes activités.

Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

- Intégration urbanistique
- Espace de parking « vert », eau d'écoulement et herbe



Partenaires

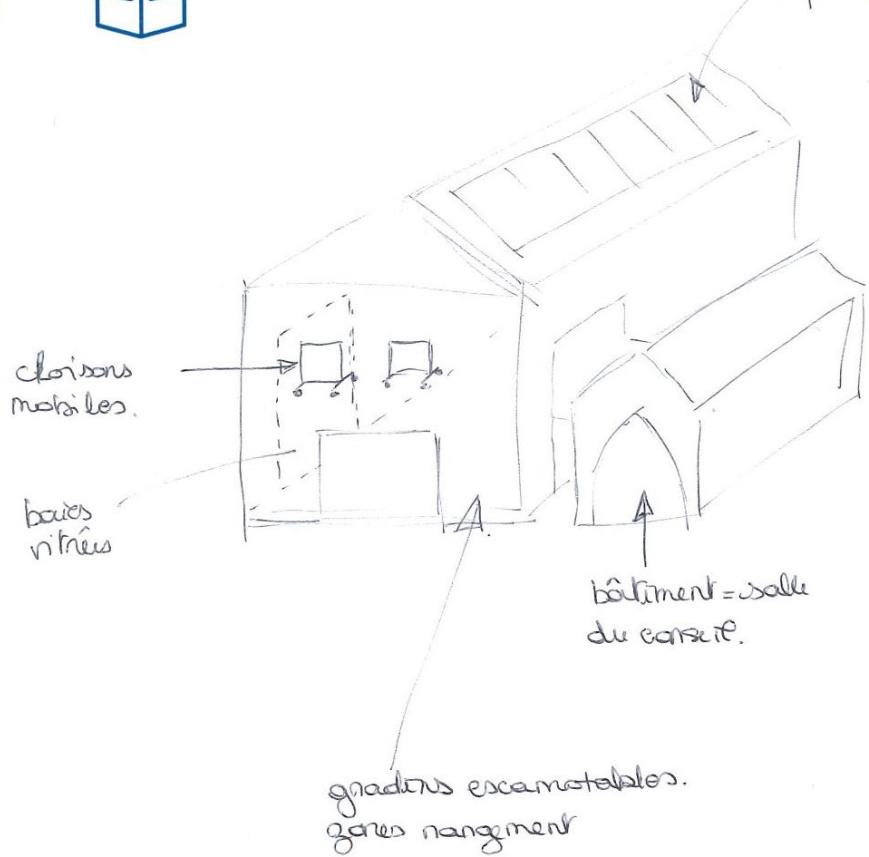
Qui associer / contacter ?

- SI
- Comité de jumelage
- Clubs sportifs
- Commune
- Centre culturel
- Ecole de musique
- Académie d'arts



Et plus concrètement ?

panneaux photovoltaïques.



Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Réguler le nombre de gîtes/de secondes résidences**



Équipe

Nom des participants



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Diminue la cohésion sociale, le nombre d'enfant à l'école du village,
moins d'habitants = moins de moyens pour la commune



Durée



Budget



Lieu

Tous les villages de la commune



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

- Les vendeurs et acheteurs de bien immobiliers



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

Les propriétaires qui veulent un rendement supérieur



Partenaires

Qui associer / contacter ?

Est-ce faisable ?
Contacter d'autres communes qui ont mis en place une régulation



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

- Taxer plus les gîtes
- Traquer les nuisances sonores
- Incitant fiscal ?
- Trouver le bon équilibre, ne pas tomber dans l'excès inverse.
- Garder de l'offre pour les gens qui veulent venir habiter à l'année (pas tout au tourisme)



Et plus concrètement ?

- Veiller à ce que les propriétaires de gîtes soient locaux
- Attention aux investisseurs extérieurs
- Les gîtes restent indispensable à l'économie locale

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet

Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics



Équipe

Nom des participants



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le
projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut
ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Créer des réserves d'eau pour lutter contre la sécheresse et éviter les crues**



Équipe

Nom des participants

Olivier Collin, Robert Dion



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Survie par rapport au dérèglement climatique



Durée



Budget



Lieu

Toutes les zones humides de la commune



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

Tous les villages



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

Terrains privés



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

- L'eau, c'est de l'or blanc.
Alors plutôt que d'attendre, anticiper et créer des réserves, utilisables en cas de sécheresse, qui pourront également avoir un rôle de contrôle des crues, et un effet local sur le climat en développant des zones humides qui feront tampon en cas de forte chaleur.
- L'eau peut devenir de l'or quand certains en manqueront en été.

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet

Installer des bornes de recharge électrique



Équipe

Nom des participants

R. Dion



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le
projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut
ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Installer des stations d'épuration collectives**



Équipe

Nom des participants

Olivier Collin, M-Th. Dinant



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Ecologie, gestion de tous les déchets, eaux usées à ne pas envoyer chez les autres



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

Les villages non équipés



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

La nature des sols



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Service de santé (accès)**



Équipe

Nom des participants

R. Dion, J. Renard, H. Otjacques, M-Th. Dinant



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

La population moins favorisée



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

- Commune
- Pharmaciens de la commune



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

- Véhicules partagés accessibles via les sites de la commune, avec frais partagés. (Des bénévoles proposeraient leurs destinations et les bénéficiaires se manifesteraient).



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

RGPD



Partenaires

Qui associer / contacter ?

- Pharmaciens
- Villageois
- Site internet communal



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Améliorer le stationnement et la circulation des véhicules et des vélos**

**Équipe**

Nom des participants

Valentin Moulin, Mimie Poncelet

**Motivation**

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Sécurité des usagers faibles. Sauver des vies !



Durée 3 ans

**Budget**

Un peu de peinture

**Lieu**

Dans tous les villages

**Public cible**A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

- Les piétons
- Les automobilistes

**Aides potentielles**

Qui peut soutenir/aider le projet ?

- Commune
- Province
- Police

**Idée**

Description rapide de l'idée / du projet

- Marquage au sol, parking et priorité de droite
- Développer les parkings
- Indiquer, créer des parkings pour les randonneurs
- Verbalisation des contrevenants
- Délimiter les différentes zones de circulation (piétons, vélos, poussettes, PMR, voitures)
- Créer des parkings extérieurs avec navettes pour les villages très touristiques (style Durbuy)

**Obstacles potentiels**

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

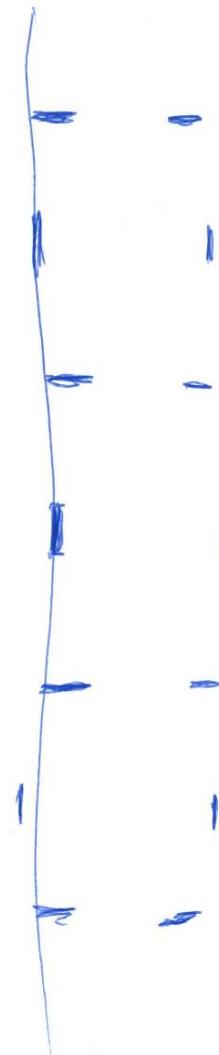
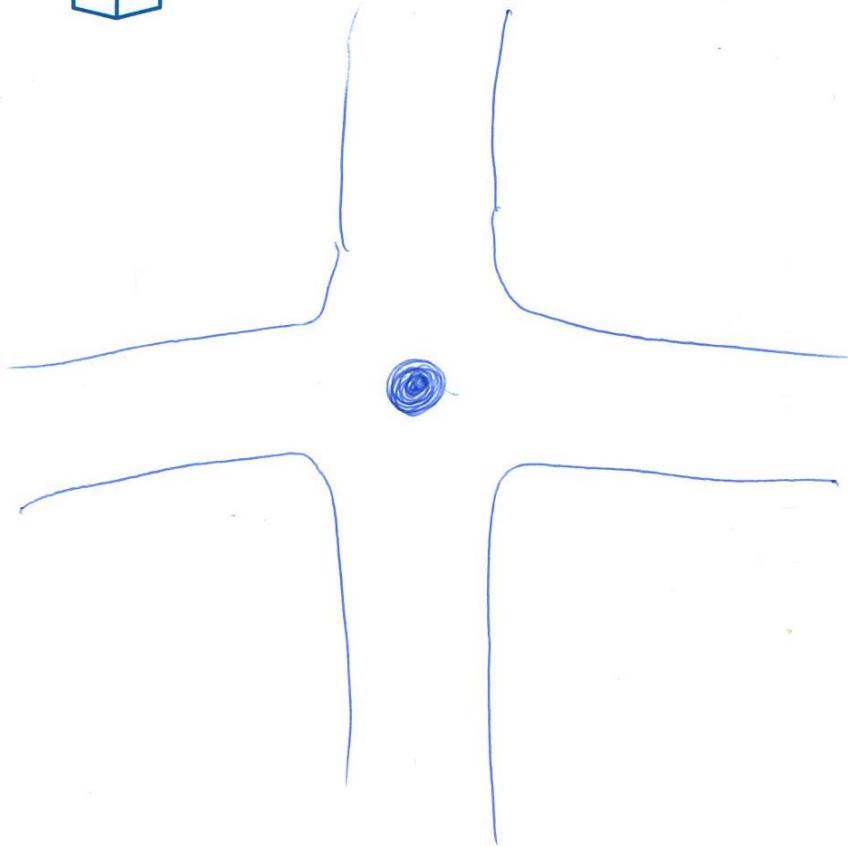
**Partenaires**

Qui associer / contacter ?

- Commune
- Province
- Police



Et plus concrètement ?



Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Valoriser l'énergie hydraulique de la Semois**



Équipe

Nom des participants

Olivier Collin, Mimie Poncelet



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Autonomie énergétique et propre



Durée



Budget



Lieu

Ruisseaux moins fréquentés par les promenades/ dessous de ponts)



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

Toute la population pas
économie d'énergie



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

Micro centrales nombreuses, respectueuses des sites et de la nature.



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Petit patrimoine populaire**



Équipe

Nom des participants



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Amélioration et entretien du PPPW



Durée

5 ans



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

Les habitants et les touristes



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

- Rétablir les subsides
- Recensement communal
- + subsides PCDR



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

Utilisation de recensement du PPPW en vue de la restauration par le PCDR

- + apport culturel et touristique (à mettre en avant par présentation au public)
- + utilisation de la liste des arbres remarquables

Inventaire : <https://petit-patrimoine.vresse-sur-semois.be/>



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

Pas très spectaculaire



Partenaires

Qui associer / contacter ?

Maison du tourisme



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Viabiliser les terrains communaux en zone d'habitat**



Équipe

Nom des participants



Idée

Description rapide de l'idée / du projet



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le
projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut
ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Valoriser et promouvoir les emplois locaux**



Équipe

Nom des participants



Idée

Description rapide de l'idée / du projet



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

Tous les chercheurs
d'emploi



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le
projet ?

Centraliser les offres
d'emploi de la
commune +++



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut
ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

- Informer et former les habitants aux nouvelles possibilités d'emploi (ex : prison).
C'est urgent !

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Mettre en œuvre une politique de logement**



Équipe

Nom des participants

Olivier Collin



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

Créer une offre de logements « propres », écologiques, économiques en énergies, pour que les futurs travailleurs paient leurs impôts dans la commune et développent l'activité locale par la présence de leurs enfants entre autre.



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

- Jeunes

- Futurs travailleurs de la prison



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Il sera trop tard quand les 300 travailleurs de la prison auront trouvé un logement dans les communes voisines. Il faut anticiper, sinon les dépenses des ménages se feront dans les autres communes et les enfants iront dans des écoles ailleurs.

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Améliorer les panneaux indicateurs, créer un musée au sein du domaine**



Équipe

Nom des participants

C. Devos, M. Radelet, A-M. Douny, V. Soenen, Alysson, J-F. Seuvrain, Eric N.



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Améliorer l'attraction



Durée



Budget



Lieu

Domaine Marial de Sugny



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

- Les touristes
- Les villageois
- Les français



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

ASBL Les Amis du
Domaine Marial



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?

Constant Devos

0475/50.25.98



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

Voir en annexe



Siège : Place du Vivier 73 - 5550 Sugny (Vresse-sur-Semois) / Compte bancaire : BE44 0688 9670 8645 / N° d'entreprise : 0502.829.786

CLDR : 21/11/2022

LE DOMAINE MARIAL DE SUGNY PRÉSENTATION & PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Un domaine insolite, curiosité touristique à développer

Sugny se démarque des autres villages de Vresse-sur-Semois par un site insolite de 1,2 ha contenant 29 monuments d'ordre religieux, catholique romain, en pleine nature. En embellissant le domaine et en améliorant sa promotion, Vresse-sur-Semois compterait une attraction touristique d'**ordre culturel** qui est déjà visité mais qui mérite une meilleure attractivité. Le Domaine Marial est un véritable musée à ciel ouvert.

Brève historique

Un domaine religieux fondé par l'abbé Camille MULLER (1867-1949), véritable prêtre-bâtisseur qui a commencé son œuvre par une réplique de la Grotte de Massabielle de Lourdes en 1912, ensuite par un monument du Sacré-Cœur, puis un chemin de croix aux 14 stations sillonnant le site avec son Saint Escalier, un grand sanctuaire dédié à Ste-Thérèse de Lisieux, etc, etc, soit un total de 29 monuments répartis sur 1,2 hectare sur un site typiquement ardennais qui offre quelques belles échappées.

Au jour d'aujourd'hui, on peut dire que le Domaine est un véritable musée à ciel ouvert.

La présente démarche n'a aucune ambition d'ordre religieux, mais bien d'ordre patrimonial.

Il y a encore des croyants belges et français qui viennent pour prier la Sainte Vierge, un pèlerinage annuel subsiste le 16 août qui a traversé les temps et réunis en moyenne 150 croyants, mais toute l'année quelques touristes viennent découvrir le site. Actuellement ils s'y présentent en suivant les panneaux indicateurs « Domaine Marial » dans le village de Sugny. Des dépliants sont disponibles auprès de l'office du tourisme à Vresse-sur-Semois, également en néerlandais.

Amélioration des panneaux indicateurs et d'accueil

Il serait opportun de créer 3 panneaux touristiques (avec plusieurs images en couleur et le slogan « Visitez son Domaine Marial : le Lourdes des Ardennes ») aux trois entrées routières de Sugny :

- en venant de Corbion
- en venant de Pussemange
- en venant de Bohan

Les touristes seraient plus curieux de découvrir le Domaine Marial si l'on mentionne « Le Lourdes des Ardennes » en complément du texte « Domaine Marial ». Cette expression « Le Lourdes des Ardennes » était déjà existante avant la seconde guerre mondiale et réunissait belges et français lors du pèlerinage annuel du 16 août (1000 pèlerins en 1912, 5000 en 1923 !).

Outre les panneaux aux entrées routières du village, il serait très porteur de signaler, par panneaux directionnels touristiques sur deux parcours, l'un au départ de Vresse-sur-Semois, via Laforêt et La Bonne Idée et l'autre au départ de Bohan via Les Dolimarts avec le texte « SUGNY : LE LOURDES DES ARDENNES ».

Création d'un musée

En 2013, après la commémoration en 2012 du centenaire de la réplique de la grotte de Massabielle soutenue par les autorités communales, l'ASBL « LES AMIS DU DOMAINE MARIAL DE SUGNY » a été constituée le 18/01/2013 et a pour but d'entretenir et d'embellir le domaine, mais aussi d'en faire la promotion. Le 10^e exercice est en cours cette année et présente sur une décennie, fin 2022, un bilan très positif.

Son projet majeur, tout récent, outre l'entretien et l'embellissement, est la création d'une salle d'exposition des anciennes cartes postales, des photos et autres documents relatifs au curé fondateur Camille MULLER et ses démarches, des archives de presse, des photos des dernières décennies, des affiches de l'ASBL.

Les touristes qui se rendent au domaine visiteront ce « musée » si celui-ci est au sein même du Domaine. Cette localisation est **capitale** et pourrait prendre l'allure d'un très vaste abri de jardin, le long du mur d'enceinte et respecterait ainsi l'environnement du site actuel. L'animation du musée serait assurée par des membres de l'ASBL.

Constant DEVOS

Secrétaire général

ASBL LES AMIS DU
DOMAINE MARIAL DE SUGNY



Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet Utiliser les églises comme lieux de rassemblement



Équipe

Nom des participants



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Pour occuper des bâtiments délaissés



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Construire des « Vérandas » dans les grandes églises pour les offices à petites assemblées (Somme-Leuze l'a réalisé en 1980).

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Créer une piscine communale**



Équipe

Nom des participants



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le
projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut
ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet Entretien du terrain de foot de Sugny



Équipe

Nom des participants



Idée

Description rapide de l'idée / du projet



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Durée



Budget



Lieu

Sugny



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le
projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut
ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet Améliorer, développer, animer et entretenir le réseau de promenade



Équipe

Nom des participants



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

1^{ère} activité touristique -> promenade

Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?**Tout le monde, les marcheurs**

Idée

Description rapide de l'idée / du projet

- Mettre des bancs (importance de collaborer avec les forestiers et bûcherons, exploitants forestiers).
- Entretien des promenades
- Faire des aires de pic-nic/barbecue
- Prévoir et renseigner des parkings près des aires de pic-nic
- Plus de contrôle des gros exploitants forestiers qui détruisent les chemins, le balisage, etc.



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

DNF

Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

DNF

Partenaires

Qui associer / contacter ?

- DNF
- Exploitants forestiers



Et plus concrètement ?

Développer des promenades sur des thématiques locales

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Créer des zones de collectes de déchets pour les touristes et seconds résidents**



Équipe

Nom des participants



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Propriété publique



Durée



Budget



Lieu

Dans chaque village



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

- Les scouts
- Seconds résidents
- Touristes
- Les « vressois »



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

- La commune
- Le BEP
- Les vressois



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

- Un broyeur au parc à conteneur
- Les maisons ont-elles toutes des poubelles ?
- Problème des sacs blancs -> pas de lieu de dépôt, près des bulles à verres ?
- Informer les propriétaires de logements touristiques du tri
- Entretenir les containers : verre, sac blanc, compost pour le vert.



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

- Trouver l'endroit
- Respecter l'environnement



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet

Développer des incitants à la création et au soutien des commerces et services



Équipe

Nom des participants



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le
projet ?



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

-> rôle de l'ADL



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut
ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Brochures, plateforme informative, association des commerçants

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Energies renouvelables**



Équipe

Nom des participants

Jean-François Seuvraine



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Crises énergétiques



Durée

20 ans



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

Tout le monde



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?

- Achats groupés
- Subsides
- Investissements



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

- Gestion de l'eau
- Energie hydraulique
- Epuration
- Photovoltaïque
- Eolien
- Etc.



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

Courreurs ??
investissements



Partenaires

Qui associer / contacter ?

- Europe
- Etat fédéral
- Région wallonne
- Entreprises
- Habitants



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Développer des commerces ambulants**



Équipe

Nom des participants



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Diminution des déplacements en voiture, bon pour la planète



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

- Commerces de saison : par exemple pressage de pommes en automne
- Commerces alimentaires et non-alimentaires



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Maintenir les services de secours**



Équipe

Nom des participants



Idée

Description rapide de l'idée / du projet



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

Tout le monde !



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Créer, ou collaborer, avec une maison médicale**



Équipe

Nom des participants



Idée

Description rapide de l'idée / du projet



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le
projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut
ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet Mettre en place un système de mobilité alternative



Équipe

Nom des participants



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le
projet ?



Idée

Description rapide de l'idée / du projet

-> avoir plus d'accès pour personne en chaise
roulante



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut
ralentir/stopper le projet ?



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

Mobilité alternative :

- Faciliter le covoiturage
- Services à la demande
- Véhicules partagés
- À finalité sociale

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet **Rénover la salle du Patro à Sugny****Équipe**

Nom des participants

Julie Culot

**Motivation**

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

Besoin d'un lieu de rassemblement inter-générationnel**Durée****Budget**

400.000

**Lieu****Salle du patro de Sugny****Public cible**A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?

- Tout le monde
- La jeunesse
- Les écoles

**Aides potentielles**

Qui peut soutenir/aider le projet ?

- L'évêché
- Les associations du village
- La Commune

**Idée**

Description rapide de l'idée / du projet

- Créer deux affectations différentes pour le RDC et l'étage.
- Possibilité d'aménager l'étage en musée pour le domaine marial
- + Aménagement pour les personnes à mobilité réduite pour l'accès à l'étage

**Obstacles potentiels**

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

L'évêché

**Partenaires**

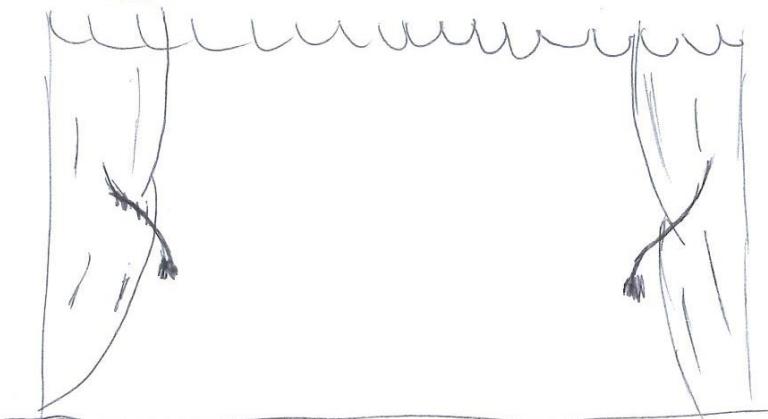
Qui associer / contacter ?

Frédéric Martin

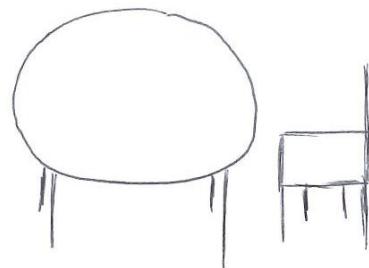
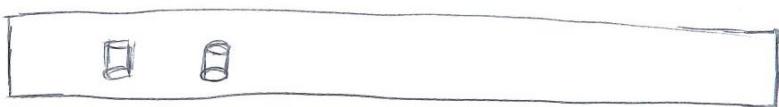


haut

Et plus concrètement ?



- spectacle de spectacle
disponible pour les écoles,
les homes .
- mise en place d'une troupe
de théâtre .
- faire venir des groupes musicaux
- diffuser des films .



lieu de rencontre
entre générations .

Note d'intention

19 décembre 2022

Nom du projet

Mettre en place des aménagements pour la sécurité routière



Équipe

Nom des participants



Motivation

Pourquoi ce projet vous paraît-il important, prioritaire ?

- **Risque d'accidents sur la route**
- **Nuisances sonores**



Durée



Budget



Lieu



Public cible

A qui ce projet est-il destiné ?
Qui va en bénéficier ?



Aides potentielles

Qui peut soutenir/aider le projet ?



Obstacles potentiels

Qu'est-ce qui peut ralentir/stopper le projet ?

Parfois plus dangereux



Partenaires

Qui associer / contacter ?



Et plus concrètement ?

- Entretenir les équipements routiers
- Créer des aménagements pour les piétons aux entrées des villages
- Mettre des chicanes ou des dos d'âne aux entrées de villages pour réduire la vitesse
- Marquage au sol et priorité de droite
- Améliorer le stationnement

Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la visite de terrain du 18 février 2023

Présences :

Membre de la CLDR : 17 présents et 6 excusés (voir la liste en annexe)

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

Impact sprl : Marjorie Lequeux, architecte

ODJ :

Visite des localisations suivantes :

- 1) Vresse-sur-Semois : espace situé à proximité de la salle du conseil
- 2) Sugny : la salle du Patro
- 3) Bagimont : l'église
- 4) Membre : l'ancienne école
- 5) Bohan : la salle de la Mairie

1. Vresse-sur-Semois



L'espace visité se situe à gauche de la salle du conseil communal. Celui-ci reprend actuellement des espaces de parking et une zone verte.

Occupant une position centrale par rapport au territoire communal, cet emplacement est intéressant pour y installer une salle polyvalente car il s'intègre dans un **ensemble de services et d'activités** :

- Administration communale
- Centre touristique et culturel
- Centre d'interprétation d'art
- Crèche communale
- CPAS

Cela permet une **mutualisation de l'accueil** et des ressources humaines, regroupant la salle polyvalente, la Glycine et le centre d'interprétation d'art.

Il s'agit d'un **espace cohérent** au niveau urbanistique ; point important qu'il faudra souligner si un projet s'intègre dans cette zone. De plus, il faudra penser au besoin en **places de stationnement**.

Les membres se questionnent tout de même sur la réelle nécessité d'urbaniser cet **espace vert** ? Il s'agit d'un parc attrayant qui embellit l'entrée du village. Il faudrait souligner la plus-value de ce terrain (ex : expositions temporaires, nombre d'utilisateurs, etc).

Une autre proposition était d'intégrer le bâtiment sur l'**espace Cognaux**, encore plus central par rapport aux services. Or cette zone extérieure est très utilisée lors d'événements estivaux.

Etant donné le nombre d'activités et de services autour de cette zone, il sera important de mettre en avant les **réels besoins** d'ajouter une infrastructure polyvalente. En effet, il existe également la salle de la Glycine, il faudra souligner la différence des usages.

Il existe également une salle communale au centre Récréalle. Or l'ensemble des bâtiments va être repris par un nouveau gestionnaire. Il est donc cohérent que toute la zone soit dirigée par la même association.

Lien avec le Parc National de la vallée de la Semois :

Le village de Vresse-sur-Semois sera repris comme une **porte d'entrée pour le Parc National**. Les aménagements principaux seront localisés au pond Saint-Lambert. Deux zones de parkings seront créées dans ce cadre.

Le projet de salle polyvalente pourra bénéficier de ces infrastructures. Un des objectifs d'intégrer ce projet sur le village pourrait être de rendre cette porte d'entrée plus visible pour les visiteurs.

2. Sugny | salle du Patro



Ce bâtiment a un gros potentiel et un **cachet patrimonial** intéressant, mais il a été laissé à l'abandon depuis quelques années.

Le premier étage servait principalement de lieu de rencontre pour la Jeunesse. Le second étage était aménagé comme salle de spectacle utilisée par les écoles.

Le bâtiment appartient à l'évêché qui ne l'utilise pas. Afin que la Commune puisse y faire des travaux de rénovation, un bail emphytéotique devra être conclu entre les deux parties. Il sera également nécessaire de faire une étude de stabilité dans le cadre de sa rénovation.

Plusieurs **idées d'utilisation** sont ressorties :

- Un espace pour les jeunes, et/ou à vocation intergénérationnelle.
- Un musée en lien avec le domaine Marial
- Un espace pour les classes vertes / pour les enfants
- Remettre en activité la salle de spectacle à l'étage

Un **point d'attention** à garder en tête est qu'il existe déjà une salle des fêtes à Sugny. Cette dernière est plus grande et permet déjà d'accueillir certaines activités villageoises, dont la Jeunesse de Sugny depuis que la salle du Patro n'est plus accessible. Il n'y a donc pas réellement de besoin d'un espace de rencontre dans le village. Il sera également important d'y installer des usages différents.

3. Bagimont | église



Le village de Bagimont compte très peu d'habitants et n'a pas d'espace de rencontre, or une **dynamique villageoise** forte y existe. Afin de pallier ce manque, les habitants utilisent occasionnellement l'**église comme lieu de rassemblement**. Certaines activités y sont donc déjà organisées par le « comité » du village.

L'objectif de ce projet serait de **diversifier l'usage** de ce lieu de culte afin d'y installer un espace associatif. Pour pouvoir optimiser la polyvalence du lieu, les habitants souhaiteraient remplacer les bancs de Messe.

Quelques messes et enterrements y sont toujours organisées. Cette chapellenie dépend de l'église de Sugny.

Le questionnement principal est : comment gérer la **cohabitation** entre un lieu de culte et une maison de village ?

4. Membre | ancienne école

Il s'agit d'un **patrimoine bâti communal**. L'école étant en service de 1866 à 2014, les habitants de Membre y sont très attachés. Le bâtiment est abandonné depuis quelques années, il se trouve donc dans un mauvais état. La zone qui pourrait devenir le périmètre d'intervention reprend le bâtiment, la cour et un espace enherbé à l'arrière, qui ouvre d'autres possibilités d'aménagement.

Actuellement, le village ne dispose pas de local de rassemblement.

Plusieurs **idées d'utilisation de l'espace** sont ressorties :

- Création d'un **tiers-lieu** reprenant plusieurs services : local pour des réunions, des ateliers, des formations, des stages, de la médiation scolaire ; espace de coworking ; lieu pour le Repair café ; petit espace HoReCa ; etc.
- Ce genre d'infrastructure nécessite un gestionnaire qui aura pour but de dynamiser et faire vivre l'espace.
- Installation de **zones didactiques** pour la biodiversité (en lien avec Natagora).
- Antenne reprenant des bureaux pour les employés du nouveau **Parc National**.



5. Bohan | salle de la Mairie



Il s'agit d'une **grande zone** reprenant :

- Deux bâtiments (anciens séchoirs à tabac de type industriel) ;
- Un espace extérieur menant à la Semois, avec une aire d'embarcadère pour kayaks et barques ;
- Un terrain de tennis de l'autre côté de la rue ;
- Des emplacements de parking
- A proximité du RAVeL

A noter qu'un projet de terrain multisport sera installé dans l'espace enherbé à l'avant de la salle. Un questionnement quant à la possibilité de déplacer celui-ci de l'autre côté de la rue, près du terrain de tennis, est ressorti. Cela permettrait de garder une cohérence d'ensemble sur le terrain près des bâtiments.

Actuellement, la Commune prête l'espace au **Syndicat d'Initiative de Bohan**, qui l'utilise afin d'organiser des activités diverses.

Les **volumes intérieurs** sont conséquents avec une grande salle ouverte, un espace bar et cuisine, une salle multisport, un espace à l'étage et un bâtiment de stockage.

Les **contraintes** sont que le bâtiment est assez vétuste et qu'il n'y a pas d'isolation. De plus, la zone arrière ainsi qu'un des deux bâtiments se situent en zone d'aléas d'inondation.

Les **possibilités d'aménagement** de cet espace sont encore très ouvertes.

Rédaction du compte-rendu :

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne
Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la visite de terrain du 18 février 2023

Présences :

ALLARD	Arnaud
BLAMPAIN	Bernard
COLLIN	Alysson
DE WOLF	Monique
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MICHEL	Fiona
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SEVRAIN	Jean-François
SOENEN	Véronique

Excusés :

CULOT	Julie
DEVOS	Constant
DURUISSEAU	David
MAROIT	Isabelle
NOLLEVAUX	Céline
PONCELET	Mimie



Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 7 mars 2023

Présences :

Membre de la CLDR : 24 présents et 4 excusés (voir la liste en annexe)

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

Impact sprl : Mary Genatzy, chargée de mission

ODJ :

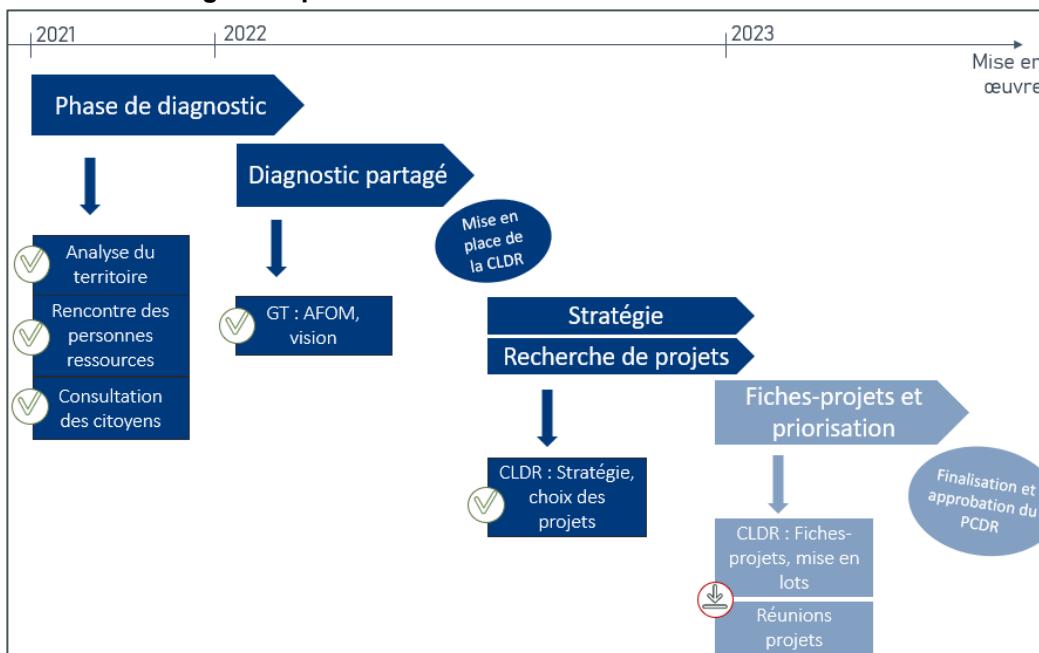
- 1) Introduction : objectifs et contexte
- 2) Présentation des pré-fiches
- 3) Travail en groupes sur les pré-fiches
- 4) Chapellenie de Bagimont : premières réflexions
- 5) Les suites

1. Introduction : objectifs et contexte

Bruno Echterbille explique les objectifs des prochaines réunions qui sont :

- D'obtenir des fiches-projets affinés et creusés sous la forme de fiches projets (FP) synthétiques.
- D'entamer la réflexion sur les projets qui seront jugés prioritaire dans le programme communal de développement rural. Pour cette réunion-ci, les thèmes du tourisme, du logement et du patrimoine seront abordés.
- D'évaluer l'utilité de fusionner ou de scinder des fiches-projets pour plus de clarté.

Rappel de la chronologie des phases de l'élaboration :



Cette phase d'approfondissement permet la poursuite du travail effectué. Celui-ci a aussi donné lieu à une visite de terrain des projets potentiels pour en évaluer la faisabilité, les besoins spécifiques et les travaux qui devraient être réalisés pour leur concrétisation.

Une fiche-projet type, telle qu'elle se retrouve dans le PCDR, s'articule en plusieurs parties :

- Description succincte du projet
- Justificatif du projet
- Lien à la stratégie du PCDR
- Localisation et statut
- Parties prenantes, porteurs de projet
- Programme de réalisation
- Estimation globale du coût

C'est le travail de l'auteur de programme de rédiger ces fiches avec un maximum d'information qu'il aura recueilli.

En réunion de CLDR, nous essayerons d'amener un maximum d'information et d'approfondir ces fiches afin qu'elles répondent au mieux aux questionnements suivants :

- ⇒ **Quoi ? | qui ? | où ? | pourquoi ?**

PCDR de + Commune x		Fiche n° x Projet(s) x Date d'actualisation
Nom du projet		Date n° Format : jj/mm
(a) Commune		(1) Version initiale
(b) Nom du village ou de l'entité		(2) Version actualisée (date)
(c) Descriptif		
1. Description succincte du projet		
<ul style="list-style-type: none"> - Description du projet à réaliser et nature des aménagements ; - Description du site dans son état actuel, de son environnement direct et le cas échéant, des services écossystémiques fournis. 		
2. Justification du projet		
<ul style="list-style-type: none"> - Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé et aux besoins de développement durable et de transition concernés ; - Caractère rural du projet - Effets directs et multiplicatifs attendus, interaction avec d'autres fiches-projet ou d'autres projets actuels ou futurs - Si l'objectif n'est pas actualisé de la fiche, justifier les raisons de son activation (ce point remplace la note d'intention) - Quelles sont les alternatives au projet remplissant les mêmes fonctions et répondant aux mêmes objectifs - Comment le projet répond-il à un objectif de sobriété, en termes de juste utilisation des ressources qu'elles soient financières, foncières, environnementales, énergétiques ... ? 		
3. Lien à la stratégie du PCDR		
<ul style="list-style-type: none"> - Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR ; - Lien de ce projet avec les objectifs décrits ci-dessus d'un point de vue qualitatif et quantitatif ; - Objectifs connexes éventuels à l'échelle locale et/ou <u>intercommunale</u> avec les autres plans ou programmes pertinents 		
4. Impact attendu du projet sur la résilience du territoire et la société		
<ul style="list-style-type: none"> - Référence aux processus de développement durable « décrits dans l'article 2.2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014, notamment l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité, analyser l'impact du projet en se référant aux questions du point n°10 (notice évolutive). 		
5. Localisation et statut		
<ul style="list-style-type: none"> - Localisation au sein de la commune, adresse, situation - Description de l'environnement par rapport à son environnement direct (pôles d'activités du village ; intégration sociale, culturelle, économique...); - Cadre légal lié au lieu, dont les contraintes urbanistiques et réglementaires (plans de secteur, schémas, règlements, permis, ...) - Contraintes liées aux caractéristiques (biodiversité, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, ...); - Présentation du périmètre d'intervention ; - Statut de propriété 		
Page 2 sur 6		
Page 3 sur 6		

2. Présentation des pré-fiches

Mary Gentazy, du bureau d'études Impact, présente les pré-fiches. Le PowerPoint complet de présentation se trouve en pièce jointe.

1. Mettre en œuvre une politique de logement

Mettre en œuvre une politique de logement (Lot 0)

Lien avec la stratégie : Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes

Objectif opérationnel visé : Maintenir et attirer une population jeune sur le territoire en lui facilitant l'accès au logement

Origine du projet : IC, jeunes, GT

Maîtrise communale : Oui

Importance du projet : +++

Budget : À déterminer

Subsides du DR : Non

Faisabilité : ++

Localisation :

Territoire communal

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune

Description et justification du projet :

Lors des consultations villageoises et des jeunes, ainsi que pendant les groupes de travail sur l'attractivité de la commune et les activités économiques, l'idée de soutenir et favoriser l'installation des jeunes sur le territoire via une politique de logement est ressortie à plusieurs occasions.

La politique de logement consisterait pour les habitants à soutenir les jeunes avec des aides à l'installation, des primes à la rénovation, ou encore à les rendre prioritaires lors de la vente de terrains ou d'autres biens immobiliers.

Par rapport à la construction de la nouvelle prison et des futurs travailleurs, les habitants aimeraient que des dispositifs soient mis en place afin de favoriser l'installation des travailleurs sur la commune et non sur les communes voisines.

Le lot 0 signifie que ce projet est en train de se mettre en œuvre au niveau communal.



Remarque concernant les futurs travailleurs de la prison de Sugny : ce n'est pas forcément ce public-là qui souhaitera s'installer sur la commune. De manière générale, les employés n'ont pas l'envie d'habiter si proche de la prison (du moins, c'est le cas dans des petites villes).

2. Vibiliser les terrains communaux en zone d'habitat

Vibiliser les terrains communaux en zone d'habitat

Lien avec la stratégie : Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes

Objectif opérationnel visé : Maintenir et attirer une population jeune sur le territoire en lui facilitant l'accès au logement

Origine du projet : IC, jeunes et personnel communal

Maitrise communale : Oui

Importance du projet : +++

Budget :

Subsides du DR : Non

Faisabilité : ++

Localisation :

Terrains communaux

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune

Description et justification du projet :

Le projet vise à étendre les zones constructibles sur le territoire communal et diminuer la spéculation immobilière.

La commune réalisera dans ce cadre les démarches nécessaires afin de transformer les terrains communaux en zone d'habitat au plan de secteur afin de pouvoir les vendre.

La commune étant propriétaire des terrains, elle peut favoriser les jeunes désirant s'installer en les rendant prioritaires lors des ventes et ainsi répondre à un objectif important pour Vresse-sur-Semois qui consiste à faciliter l'accès au logement pour attirer la jeune population sur le territoire.

Exemples :

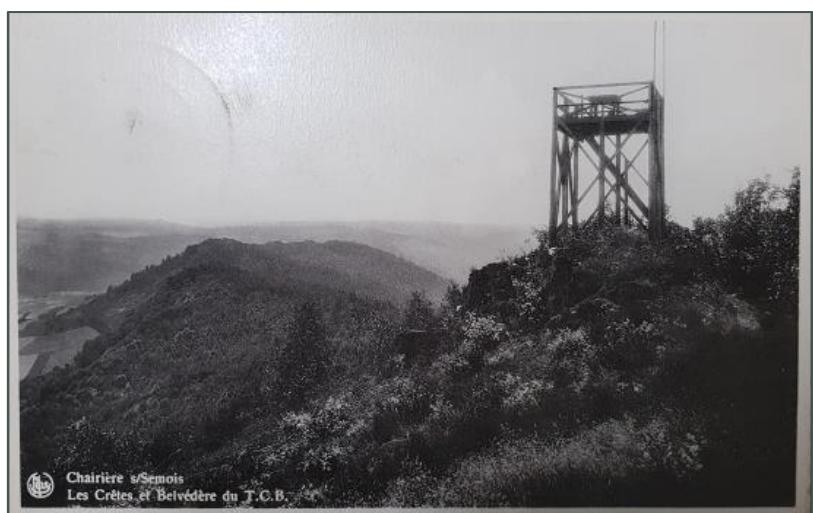
- Logements tremplins : logements qui permettent aux jeunes ménages de bénéficier d'un loyer réduit dans le but de construire ou rénover sur le territoire communal par la suite. Il existe un logement de ce type à Sugny, et celui-ci est bien occupé.
- Primes à l'installation des jeunes ménages.
- Régie foncière communale.

3. Reconstruire le Belvédère de Chairière au-dessus des crêtes

De son emplacement stratégique, cette structure est un plus pour la promenade des crêtes.

Auparavant, une zone de pique-nique était mise en place. Celle-ci pourrait être à reconstruire par la suite. La priorité de ce projet est d'avoir un point de vue dégagée.

Remarque : cette fiche-projet entre dans le cadre du futur Parc National. Il est cependant intéressant de l'intégrer dans le PCDR.



Reconstruire le Belvédère de Chairière au-dessus des crêtes

Lien avec la stratégie : Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : préserver, mettre en valeur et animer le patrimoine local

Origine du projet :

Maîtrise communale : Oui

Importance du projet : +

Budget :

Subsides du DR : Non

Faisabilité : ++

Localisation :

Chairière

Description et justification du projet :

L'origine du Belvédère de Chairière date d'avant 1930. Il a été reconstruit à l'identique en 1950, puis en 1980 avant d'être fermé.

La situation du Belvédère au-dessus des crêtes offrait une vue panoramique sur Vresse-sur-Semois, Laforêt, Chairière, les champs de Mouzaive, Rochehaut et Corbion par beau temps. Sa reconstruction serait donc un atout pour la promenade des crêtes, située sur le GR 16 Arlon – Monthermé.

Le projet vise à reconstruire un Belvédère sur le site de l'ancien aujourd'hui disparu.

Les touristes liés au GR, mais également les habitants de la commune pourraient profiter de la reconstruction et de la promenade associée.

4. Entretenir et réparer le PPPW

Entretenir et réparer le Petit Patrimoine Populaire (PPPW)

Lien avec la stratégie : Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : préserver, mettre en valeur et animer le patrimoine local

Origine du projet :

Maîtrise communale : Oui

Importance du projet : ++

Budget :

Subsides du DR : Non

Faisabilité : ++

Localisation :

Territoire communal

Description et justification du projet :

La commune présente de nombreux éléments du petit patrimoine populaire (lavoirs et fontaines, jeux de quilles, certains chemins de promenades, hangars à tabac etc.) que les villageois aimeraient mettre davantage en valeur notamment avec des panneaux explicatifs de l'histoire, ou encore de petits équipements adaptés en bois.

Un recensement du PPPW à Vresse-sur-Semois a été effectué entre 2019 et 2021 (<https://petit-patrimoine.vresse-sur-semois.be/>). Les habitants souhaitent utiliser ce recensement afin d'effectuer des rénovations du petit patrimoine et le mettre en valeur en amenant un apport culturel et touristique.

Ils aimeraient également utiliser la liste des arbres remarquables dans ce contexte.

Autant les habitants que les touristes profiteraient de ces améliorations qui valoriseraient la commune.

Les habitants de chaque village ont aidé à ce recensement des nombreux éléments de petit patrimoine. Ces éléments amènent un attrait touristique et culturel à la commune.

Afin de permettre une rénovation ou un entretien de ces éléments, des primes sont disponibles.

Remarques : la pré-fiche parle d'arbres remarquables, or ceux-ci ont été inventoriés, mais ils sont en attente de la validation du DNF, qui doit toujours donner son accord.



5. Domaine marial

Domaine Marial	
Lien avec la stratégie : Objectif opérationnel visé : préserver, mettre en valeur et animer le patrimoine local	
Origine du projet : Maitrise communale : Non Importance du projet : +	Budget :  Subsides du DR : Non Faisabilité : ++
Localisation : Domaine Marial à Sugny Propriété du Doyenné de Bouillon	Description et justification du projet : Améliorer les panneaux indicateurs, créer un musée au sein du domaine.
Porteur du projet et partenaires potentiels : ASBL Les amis du Domaine Marial	Le domaine marial de Sugny a été fondé par l'abbé Camille Muller en 1912. Celui-ci est constitué d'un total de 29 monuments répartis sur 1.2 hectares. Le domaine est un véritable musée à ciel ouvert et continue d'attirer les croyants lors d'un pèlerinage annuel qui a lieu tous les 16 aout. La demande porte sur l'amélioration des panneaux indicateurs et l'accueil, notamment par la création de panneaux reprenant le slogan « visitez le domaine marial : le lourdes des Ardennes » qui seraient situés aux trois entrées routières du village. La création d'un musée avec des objets et documents (cartes postales, photos, coupures de presse) relatifs au domaine marial et au curé fondateur Camille Muller

Il serait intéressant de lui donner une autre dénomination pour la compréhension du site et l'attrait touristique : « le lourdes des Ardennes ».

Des monuments en dégradation sont à rénover (liste existante), et les panneaux indicateurs sont à transformer.

Le projet de créer un musée amènera cependant trop de frais pour l'ASBL. La priorité est de travailler sur la valorisation du domaine.

6. Réguler le nombre de gîtes et de secondes résidences

Réguler le nombre de gîtes et de secondes résidences	
Lien avec la stratégie : Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales	
Objectif opérationnel visé : Favoriser un tourisme accessible à tous, de qualité et soutenable pour les habitants et l'environnement	Budget :  Subsides du DR : Non Faisabilité : ++
Origine du projet : IC, GT Maitrise communale : Oui Importance du projet : +++	
Localisation : Territoire communal	Description et justification du projet : L'équilibre entre les habitants permanents, les seconds résidents et les touristes représente un enjeu important et transversal pour la commune de Vresse-sur-Semois. Les travailleurs ont des difficultés à trouver un logement, le prix de l'immobilier est en augmentation, les zones d'habitat sont saturées et les logements touristiques en augmentation. Cette situation engendre une diminution du nombre d'habitants permanents et donc des enfants à l'école, des moyens pour la commune et, surtout, diminue la cohésion sociale. Les villageois souhaitent donc garder une offre disponible pour les personnes qui viennent habiter à l'année. Afin de maintenir à la fois un tourisme de qualité et d'assurer en même temps des conditions favorables aux habitants (et futurs habitants), ceux-ci proposent de limiter le nombre de gîtes avec l'aide d'un règlement communal, comme par exemple à La Roche en Ardenne, où le conseil communal s'est prononcé en faveur d'un moratoire afin de geler la construction ou la réaffectation de biens immobiliers en hébergements touristiques. D'autres solutions peuvent également être imaginées, comme une taxe ou un incitant fiscal. Toutefois, les habitants souhaitent trouver le bon équilibre sans tomber dans l'excès inverse, car les gîtes restent indispensables à l'économie locale. Les propriétaires qui voudraient un rendement supplémentaire aux revenus des locations annuelles sont perçus comme des obstacles potentiels à la réussite du projet, bien que les vendeurs (et les acheteurs) en soient en même temps le public cible. Les habitants restent vigilants par rapport aux investisseurs extérieurs et souhaitent que les propriétaires de gîtes restent locaux.



Du point de vue économique et touristique, il est intéressant de conserver des gîtes en fonctionnement, mais les citoyens souhaitent une sorte de limitation.

Des règlements existent sont possibles à mettre en place sur le territoire. Cela permettrait d'amener un équilibre. Mais un point d'attention est souligné qu'il ne faut pas tomber dans l'effet inverse.

Depuis janvier 2023, la Région Wallonne a mis des dispositions en place (dans les permis d'urbanisme) afin d'éviter la prolifération de gîtes à grandes capacités dans les villages. Il existe déjà une démarche au niveau communale, mais il y a toujours la possibilité de recourt.

7. Développer des promenades thématiques

Développer des promenades thématiques	
<p>Lien avec la stratégie : Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales</p>	
Objectif opérationnel visé : Favoriser un tourisme accessible à tous, de qualité et soutenable pour les habitants et l'environnement	
Origine du projet : IC, personnel communal Maîtrise communale : Oui Importance du projet : ++	Budget :  Subsides du DR : Non Faisabilité : +++
Localisation : Territoire communal	Description et justification du projet : Les habitants ont exprimé le souhait d'avoir au moins une balade typique sur le territoire, avec une animation qui pourrait prendre la forme d'une carte au trésor.
Porteur du projet et partenaires potentiels : Commune, Maison du Tourisme	La création d'une promenade thématique sur le peintre Baron Léon Frédéric a été mentionnée à titre d'exemple, l'idée étant de développer des promenades sur des thématiques locales.

L'objectif était d'avoir une balade connue sur le territoire (ex : *balade des échelles à Rochehaut*) afin d'ajouter un attrait au niveau touristique. Les membres soulignent qu'il existe déjà des promenades de ce type : balade des légendes, pond de Cliae, etc.

Remarque : la balade sur le Baron Léon Frédéric sera mise en place. Celle-ci a reçu des subsides dans le cadre du fond d'impulsion de la Province de Namur.

8. Améliorer, développer, entretenir et animer le réseau de promenades

Améliorer, développer, entretenir et animer le réseau de promenades	
<p>Lien avec la stratégie : Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales</p>	
Objectif opérationnel visé : Favoriser un tourisme accessible à tous, de qualité et soutenable pour les habitants et l'environnement	
Origine du projet : IC, personnel communal Maîtrise communale : Oui Importance du projet : +++	Budget :  Subsides du DR : Non Faisabilité : +++
Localisation : Territoire communal	Description et justification du projet : Les promenades étant la première activité touristique de la commune, les habitants aimeraient d'une part élargir la variété des sentiers belges et transfrontaliers – en mobilisant la participation citoyenne – et en mettant à disposition de meilleures cartes de promenades, et, d'autre part, installer des panneaux didactiques plus détaillés sur les chemins de promenades (qui indiqueront notamment les directions des différents villages). Au niveau du mobilier, ils souhaiteraient installer des bancs et des aires de pic-nic / barbecue.
Porteur du projet et partenaires potentiels : Commune, Maison du Tourisme, DNF, exploitants forestiers	Les usagers du réseau de promenades étant variés, un point d'attention devra être porté à leur intégration – notamment par la création de parkings spéciaux pour les randonneurs – ainsi qu'à l'accessibilité des PMR. Les balades familiales et les balades sportives devront être bien distinguées, ainsi que les circuits de VTT et de vélos électriques. Au niveau de la propriété, les villageois déplorent le manque d'entretien de certaines promenades et proposent de créer un groupe lié à l'environnement afin de traiter cette thématique en donnant des responsabilités aux citoyens.



Dans cette pré-fiche est souligné le manque de propreté des promenades. Les membres s'interrogent, il ne s'agit pas d'un manque de propreté, mais plutôt une question d'entretien.

Rappel : si vous constatez des éléments defectueux ou encore un problème au niveau de l'entretien des promenades, il faut contacter le centre touristique ou la Commune, qui préviendra l'agent constataleur.

- ⇒ Les membres proposent d'intégrer un article ou un formulaire reprenant les personnes de contact dans le bulletin communal.

Pour ce qui est du développement du réseau de promenades, le centre touristique et culturel met déjà beaucoup en place. Compléments d'information sur ce qui existe déjà :

- Développement de sentiers avec des panneaux didactiques, bancs, zones de pique-nique, aires de barbecue, ...
- De nouveau, beaucoup de choses vont être mises en place dans le cadre du Parc National. Remarque par rapport au Parc National : une grande partie du budget (13 millions € pour 3 ans) passera dans les remboursement des ressources humaines et non dans les investissements matériels.
- Les promenades au niveau transfrontalier se développent. Les panneaux didactiques sont installés sur le chemin de l'ancien vicinal de Membre vers la France.
- Une enveloppe de 50.000€ est inscrite pour l'étude de l'aménagement de la plage de Vresse. Cette étude va permettre d'analyser le potentiel d'un pôle d'activité sur cette zone : identité touristique à la porte d'entrée du Parc.
- L'ADL développe des routes VTT sur le territoire.
- Point de vue du jambon : projet qualitatif et intégré dans le paysage d'une plateforme panoramique. Celle-ci permettra un accès à tout public.

Questionnement : y-a-t'il encore un réel besoin dans le PCDR ?

3. Travail en sous-groupes sur les pré-fiches

Afin de préciser, compléter ou modifier les différentes fiches, deux sous-groupes sont proposés aux membres de la commission.

Patrimoine

Reconstruire le belvédère de Chairière au-dessus des crêtes

- Les participants insistent sur la nécessité de dégagement des points de vue.
- De créer une zone de convivialité aux abords du belvédère.
- De créer un chemin d'accès.
- D'avoir une idée de prix de création d'un belvédère qui correspondrait aux dimensions de l'ancienne construction.

Domaine Marial

- Outre la liste transmise, il serait intéressant de connaître les dates du bail emphytéotique signé entre la commune et le doyenné de Bouillon.

Entretenir le petit patrimoine

- Envoi de la liste des 12 projets jugés prioritaires lors du recensement du petit patrimoine effectué par de habitants et qui a fait l'objet d'une publication exhaustive sur le site de la commune par Mauricette. Cela permettra de contribuer à la finalisation de la fiche.

Tourisme et logement

Promenades

- Intégrer un numéro à contacter sur la carte des balades en cas de difficulté de passage, afin que l'information arrive à l'agent constataleur. Permettre une localisation facile grâce à des zones et numéros sur les signalétiques des balades.
- Préciser et communiquer sur ce qui existe déjà sur le territoire communal.
- Cohabitation entre les chasses et les promeneurs : peu de clarté et pas lisible pour les touristes.



- Faciliter l'accès aux cartes pour les touristes. Celles-ci ne doivent pas uniquement être disponibles sur Vresse.

Vibiliser les terrains communaux

- Comment prioriser les jeunes ? Il faut des solutions à court terme, tels que des incitants au niveau communal, une diminution au niveau des taxes, etc.
- Beaucoup de terrains à bâtir sont disponibles sur la commune, et ce nombre ne diminue pas. C'est-à-dire qu'ils ne sont pas en vente. Qui sont ces propriétaires ?
- Avec la politique de « zéro urbanisation pour 2050 » de la Région Wallonne, il ne sera plus possible d'étendre les zones d'habitat. Dans ce sens, il faudrait plutôt encourager les rénovations dans les villages (via des primes à l'achat par exemple).
- Deux zones communales sont à travailler : parceller des zones à Hérisson et la ZACC de Chairière (promoteur privé).
- Remarque : étant donné la difficulté d'acheter sur le territoire communal pour les jeunes, ceux-ci achètent de plus en plus des maisons du côté français (moins couteuses). Il y a une grosse évolution du paysage frontalier à ce niveau-là.

Gîtes :

- Il y a encore beaucoup de gîtes qui s'installent encore sur le territoire, malgré la complexification du permis.
- Une grande proportion de gîte dans un village amène moins de lien social et une augmentation des prix du logement. Il serait donc plus intéressant de penser cette régulation en termes de densité sur une même rue ou dans le village.
- *Exemple de Durbuy* : proportion de 50% de gîte maximum par village. Le propriétaire doit être domicilié sur le territoire, afin d'avoir une accessibilité permanente lors des locations. Il existe des conditions (à la création, sur la capacité, sur l'équipement), afin d'avoir des dispositions sur toutes les implications possibles.

4. Chapellenie de Bagimont : premières réflexions

L'ordre du jour de la réunion étant déjà bien chargé, il a été décidé d'un commun accord de reporter ce point à la séance suivante.

5. Les suites

La prochaine réunion de la commission sera une visite de terrain afin de parcourir les possibles localisations des projets. Celle-ci aura lieu le **mardi 21 mars 2023 à 20h00**.

La réunion portera sur les services médicaux et les présentations des projets de Bohan et de Bagimont.

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 7 mars 2022

Présences :

ALLARD	Arnaud
BARTIAUX	Cécile
BLAMPAIN	Bernard
COLLIN	Alysson
DE WOLF	Monique
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DURUISSEAU	David
DOUNY	André-Marie
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
MICHEL	Fiona
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Céline
NOLLEVAUX	Eric
ONGENA	Pascal
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SEVRAIN	Jean-François
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

SEVRAIN	Jean-François
COLLIN	Olivier
CULOT	Julie
DION	Robert



Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 21 mars 2023

Présences :

Membres de la CLDR : 22 présents et 5 excusés (voir la liste en annexe)

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

Impact sprl : Marjorie Lequeux, architecte ; Camille Collin, stagiaire architecte paysagiste

ODJ :

- 1) Salle de la Mairie de Bohan : premières réflexions
- 2) Eglise de Bagimont : premières réflexions
- 3) Pré-fiche sur la thématique médicale

1. Salle de la Mairie de Bohan : premières réflexions

Présentation par Marjorie Lequeux et Camille Collin du bureau Impact sprl :

L'esquisse a pour objectif de permettre une réflexion afin de faire évoluer le projet. Le bureau d'étude présente le projet en plusieurs zones :



a. Zone multisport

Cet aménagement est déjà prévu sur le site. Un accord de principe a été reçu de la part du Ministre des sports. Le conseil communal doit encore approuver le dossier qui sera renvoyé à l'administration régionale avant une approbation définitive par le Ministre.

b. Abords de l'ancien séchoir à tabac

Plusieurs aménagements sont proposés pour l'espace autours de l'ancien séchoir à tabac :

- Création végétale pour amener un îlot de fraicheur.
- Utilisation du séchoir comme une aire de pique-nique extérieure mais couverte. Le bâtiment serait conservé de manière générale, en rehaussant un plancher pour les aléas d'inondation et en remplaçant les vitres pour amener de la lumière.
Ce bâtiment a comme caractéristiques d'être assez haut et étroit.
Cet espace pourrait être utilisé lors d'évènements tels que la marche gourmande. Attention qu'actuellement, il est utilisé comme zone de stockage pour le Syndicat d'Initiative.
- Une zone de jeux pour enfants. Il est fait remarquer que cet espace doit être prévu pour des enfants de tout-âge, comme les autres plaines de jeux de la commune.

Pour l'aménagement extérieur, la commune est sceptique sur la sécurisation et l'utilité des passerelles. Il n'y a pas d'intérêt au niveau de la biodiversité à cet endroit. Elle souhaite que celle-ci soient enlevées.

c. Salle polyvalente

Le projet serait de démolir de l'actuel bâtiment et de le déplacer pour qu'il ne soit plus dans la zone d'inondation élevé et qu'il profite d'une orientation au sud. De plus, ce déplacement ouvre l'espace et la visibilité vers la Semois.

Le projet porte sur une salle polyvalente où il serait possible de créer différents espaces correspondant aux volontés et aux besoins de la population. La réalité du territoire montre une diminution de la population, une augmentation de la moyenne d'âge et un esprit de village encore bien présent. Il faut donc réfléchir au mieux aux fonctions de ce bâtiment : destination sportive ? culturelle ? pour les activités associatives ? familiales ?

La création d'une salle de spectacle spécifique demanderait un espace et des moyens importants ; il serait plus judicieux de penser à une maison de village polyvalente qui pourrait avoir des lieux de stockage (espace de rangement) pour les différentes activités, notamment culturelles.

Il faudra prendre en compte différents équipements nécessaires comme tout ce qui concerne les cuisines, le bar, etc. Il y a également une réflexion à mener pour la pose de cloisons amovibles utiles pour des occupations plus restreintes.

Il serait possible de créer un tableau comparatif entre les différents aspects à prendre en compte si on construit un centre sportif, une maison polyvalente et un centre culturel/salle de spectacle. A priori, la salle polyvalente sera plus facile à subsidier, notamment dans le cadre du développement rural.



Exemple de bonnes pratiques concernant la polyvalence, les vestiaires et le stockage : salle La Bounante à Graide-Station.

d. Parkings

Les parkings sont intégrés sur l'espace où se situe actuellement le terrain de pétanque. Des aménagements sont déjà intégrés, c'est autant les garder tels quels pour le projet.

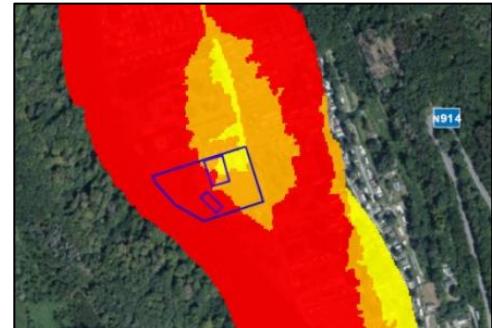
e. Espace de l'autre côté de la voirie

Cette zone est de propriété communale et reste très intéressante à exploiter. Les parkings pourraient s'y retrouver. Le bureau va étudier la capacité qu'il est possible d'intégrer sur cet espace.

f. Zone d'aléas d'inondation

Le périmètre étudié est situé dans une zone avec des aléas d'inondation qui vont de « élevé » à « faible ».

Le déplacement de la salle polyvalente vers la partie considérée comme la moins inondable serait plus judicieux.



g. Lien avec Récréalle

Actuellement, les écoles vont à Récréalle pour les activités sportives, il y a également un club de tennis de table qui utilise les locaux ainsi qu'un mur d'escalade. La vente à un particulier de l'ensemble du site avec la salle serait une opportunité pour la commune afin d'avoir l'argent nécessaire pour financer la part communale de la salle polyvalente.

Si la salle de Alle est vendue, il faudra offrir les mêmes services dans ce nouvel espace. Il est aussi souhaitable que les écoles puissent utiliser la salle pour des activités sportives, de gymnastiques et de psychomotricité.

2. Eglise de Bagimont : premières réflexions

Diversifier l'usage des bâtiments religieux

Lien avec la stratégie : Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : Préserver, mettre en valeur et animer le patrimoine local

Origine du projet :

Budget: € € €

Maitrise communale : Oui

Subsides du DR : Oui

Importance du projet : ++

Faisabilité : +

Localisation :

Bagimont

Description et justification du projet :

Les villageois ont émis à plusieurs reprises une réflexion sur l'avenir des bâtiments religieux et la possibilité de diversifier leurs usages (autre que celui de culte).

Les églises et les chapelles présentent des qualités du patrimoine bâti et rural en général mais ne sont pas toutes utilisées de manière efficiente ni assez mises en valeur (certains ont proposé de valoriser les vitraux en les éclairant de l'intérieur).

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune

Afin de rentabiliser au mieux les espaces, certains habitants ont proposé de construire des vérandas dans les grandes églises pour les offices à petites assemblées.

Le projet vise à occuper ces bâtiments délaissés et à leur offrir une seconde vie notamment en les rendant confortables d'un point de vue du mobilier.

Un besoin de salle polyvalente se fait en même temps sentir sur la commune : les associations et le domaine culturel n'ont pas de grande salle pour les représentations et les locaux manquent pour les activités (conférences, marchés, expositions etc.).

Après avoir effectué le listing des églises disponibles et potentiellement réaffectables, l'église de Bagimont est la seule à priori disponible.

Une visite de terrain a été réalisée avec la CLDR le 18 janvier 2023.



Démarches nécessaires à la désaffectation :

Etape 1	Premier contact informel entre les différents intervenants → Administration communale fabrique d'église curé évêché citoyens
Etape 2	Examen de la demande par l'administration médicale et l'évêché
Etape 3	Inventaire des biens mobiliers de l'église → Dans le but de répertorier la collection existante, assurances (en cas de vol, vandalisme, incendie), travaux de restauration, contrôle des déplacements d'objets
Etape 4	Demande de désaffectation introduite au Gouvernement Wallon → Peut être totale ou partielle → Motivée et accompagnée d'une série d'informations
Etape 5	Contacts entre le Ministre du Culte, le Gouvernement Wallon et le Ministre de la Justice
Etape 6	Décision du Gouvernement Wallon
Etape 7	Emission d'un décret épiscopal de désaffectation, par l'évêché, faisant perdre la consécration à l'église

Exemples de réaffectation :

- › **Ancienne église d'Assenois** (Léglise) : salle de théâtre pour la troupe locale, lieu de répétition pour les chorales et de réunions pour les associations villageoises.
- › **Rendeux** : lieu de rencontre pour les habitants.
La nouvelle salle de village prend place dans la nef de l'église alors qu'une extension contemporaine accueille les divers locaux nécessaires au fonctionnement d'un espace communautaire.
- › **La chapelle de Jodoigne** : espace regroupant une fonction cultuelle, culturelle et touristique.
Première désaffectation partielle en Belgique.
- › **Autres réaffectations** : espace de bureaux et de coworking, bibliothèque communale, chambres d'hôtes, etc.



Remarques :

Les trois fabriques d'église de Sugny, Pussemange et Bagimont ont fusionné. Il n'y a plus réellement d'office qui se tiennent dans l'église de Bagimont. En un an, il n'y a eu que deux enterrements, or ceux-ci regroupaient énormément de monde (plus d'une centaine de personnes).

S'il y a une autre affectation, il est cependant important de garder l'aspect cultuel. Ce n'est pas l'envie des habitants d'avoir une désacralisation totale du bâtiment.

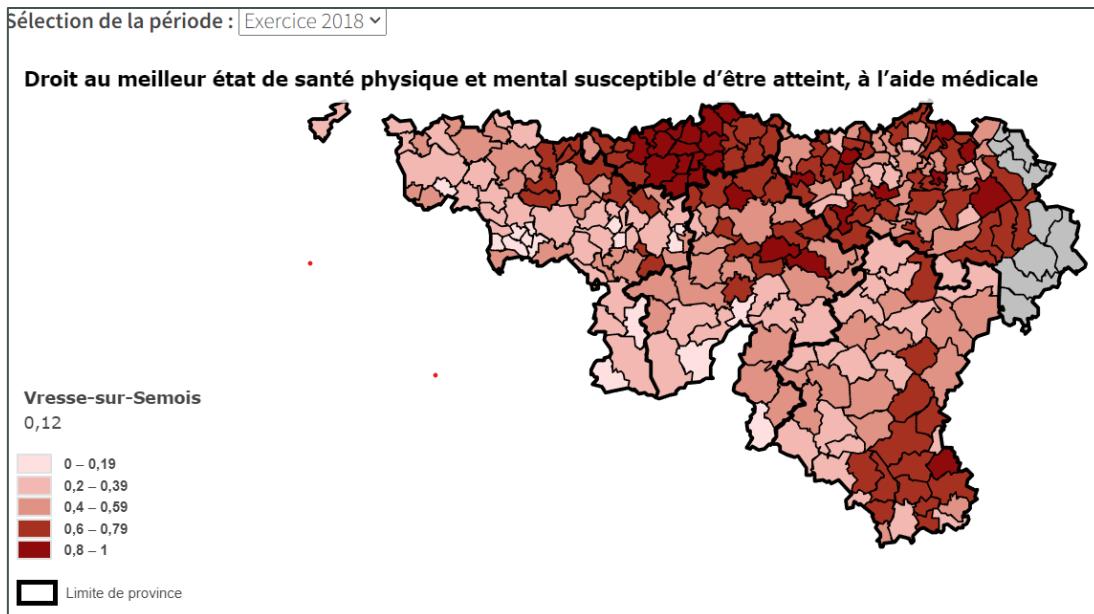
Il est cependant important de souligner les frais de fonctionnement, charges, entretiens, etc, qui représentent beaucoup de frais pour la commune (le diocèse ne partage pas ces frais), pour un bâtiment qui n'est que très peu utilisé pour des offices.

Rappel que la demande première des habitants est de rendre cet espace fonctionnel en ayant une accessibilité plus facile à la nef.

- ⇒ Pour la suite de ce projet, il est nécessaire d'avoir une communication avec l'évêché, l'administration communale et les habitants.

3. Pré-fiche sur la thématique médicale

Les différents constats ressortis jusqu'ici, que ce soit dans l'analyse du territoire que lors des différentes consultations est qu'il y a un gros besoin pour ce qui est de l'accès au soin de santé.



En complément, Isabelle Maroit explique les liens qui existent avec la maison médicale de Bièvre.

- Le projet pluridisciplinaire de la clinique du poids.
- Consultation psychologue dans le local de la bibliothèque de Vresse. La demande a été faite d'intégrer d'autres prestataires pour les tranches horaires libres dans ce même local. Cela pourrait être comme créer une succursale de la maison médicale sur Vresse-sur-Semois, mais les médecins resteraient attachés à celle-ci. Le CA de la maison médicale doit revenir sur cette proposition. Il sera également nécessaire de cibler les demandes en équipements.

Actuellement, les communes voisines ressentent 9 médecins généralistes et des professions paramédicales. Ces médecins ne sont donc pas si loin des villages de la commune, mais la problématique est qu'ils ne se déplacent pas à domicile.

De plus, étant donné les problématiques au niveau de l'urbanisme pour le projet de l'hôpital à Houdemont, celui de Libramont restera accessible.

- ⇒ **Les deux gros problèmes sont le temps de prise en charge pour les urgences (surtout après 18h et les weekends), et les visites à domicile.**

Il s'agit principalement d'un problème d'organisation du poste médical de garde.

Pour les déplacements, il existe toujours MobiliSud, or ce système n'est pas très fonctionnel. Il faudrait se baser sur un système de bénévoles-conducteurs (système existant sur la commune de Onhaye).

La commune a déjà été tenté de mettre à disposition un logement pour attirer des jeunes médecins, mais ça n'a pas fonctionné.

Politique Agricole Commune :

Cette politique reprend un volet concernant le maintien de la qualité de vie en milieu rural. Dans ce cadre, une mesure sur les infrastructures de santé a été mise en place.

Ici, il s'agit de bien immeubles et investissements. Mais la problématique est dans le fonctionnement, dans la facilité d'accessibilité. Par exemple, si un médecin par maison médicale était itinérant, cela résoudrait déjà une bonne partie du problème. Or, cela n'est pas préconisé par l'ordre des médecins, qui souligne le fait que les meilleurs soins sont administrés dans les cabinets médicaux.

Les différentes personnes de contact de cette mesure pourraient cependant être utile à contacter pour souligner cette problématique. De plus, l'utilisation du PCDR pour la mettre en avant pourrait aider afin de renforcer la demande.

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 21 mars 2022

Présences :

ALLARD	Arnaud
COLLIN	Olivier
DE WOLF	Monique
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DURUISSEAU	David
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MAROIT	Isabelle
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Céline
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SEVRAIN	Jean-François
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

BARTIAUX	Cécile
BLAMPAIN	Bernard
COLLIN	Alysson
CULOT	Julie
MICHEL	Fiona



Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 11 avril 2023

Présences :

Membre de la CLDR : 21 présents et 4 excusés (voir la liste en annexe)

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

Impact sprl : Marjorie Lequeux, architecte

Invités : Sébastien Marbehant, agence de développement locale

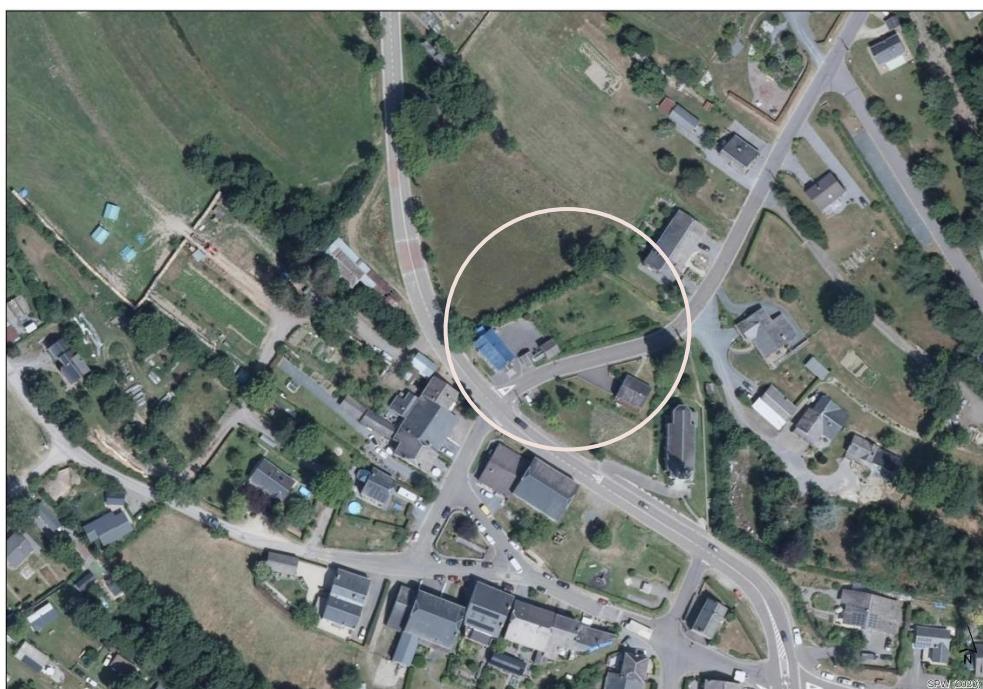
Marianne Chauviaux, habitante de Membre

ODJ :

- 1) Réhabilitation de l'ancienne école de Membre : premières réflexions
- 2) Travail sur les pré-fiches sur les thématiques : économie et environnement

1. Réhabilitation de l'ancienne école de Membre : premières réflexions

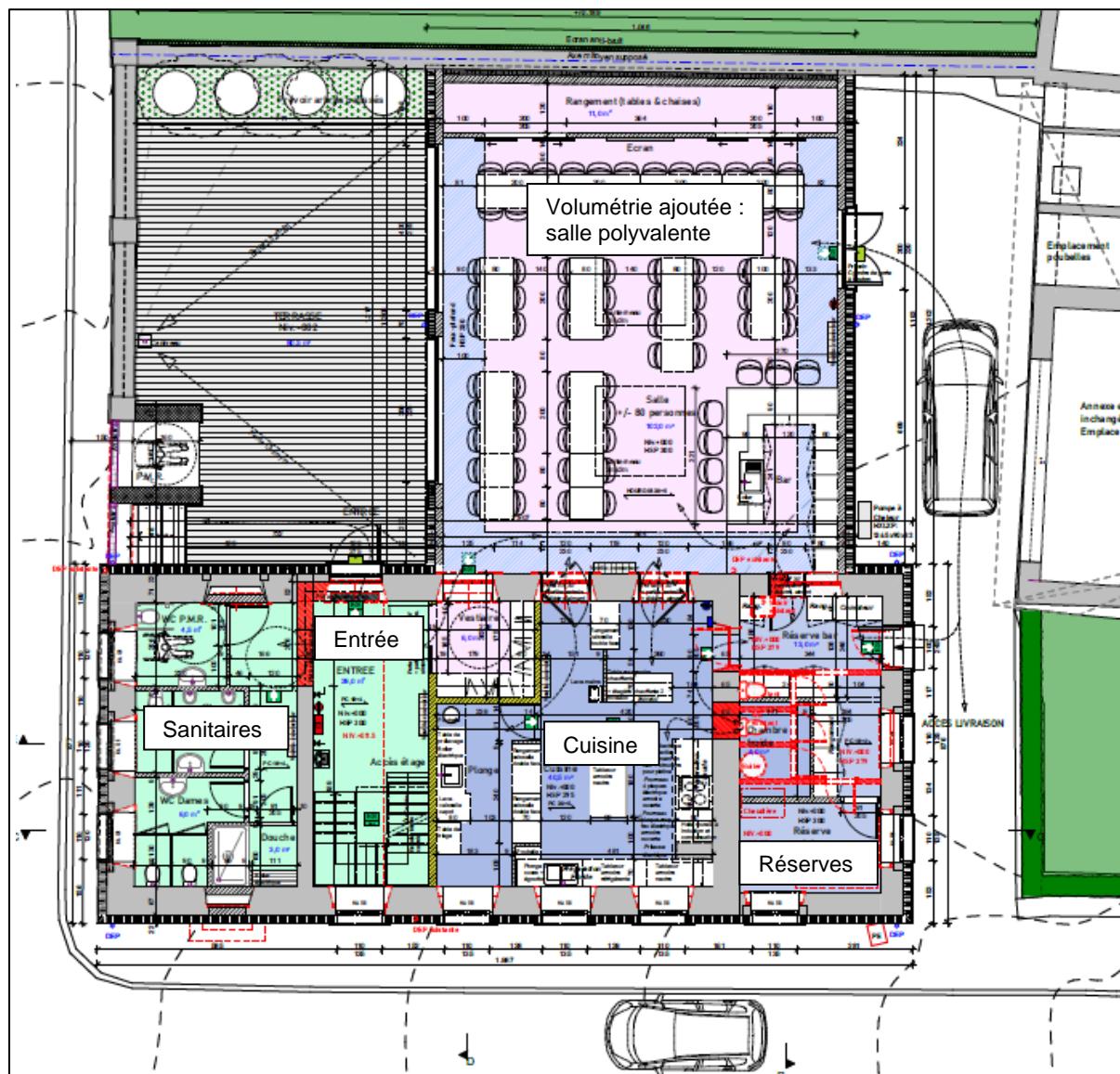
Situation : l'ancienne école se situe dans le centre de Membre, en zone d'habitat. En plus de la parcelle cadastrale reprenant le bâtiment et la cour, un espace vert peut être intégré dans la réflexion. Cette zone représente une étendue extérieure exploitable à un niveau supérieur.



Projet similaire : le bureau Impact travaille sur le projet de la maison de village de Sainte-Cécile, sur la Commune de Florenville. Il s'agit d'une rénovation d'une ancienne école avec un ajout d'une volumétrie afin de créer une salle polyvalente dans la cour préexistante. Ce projet représente un budget de 1.100.000€.

Sur base de cette esquisse, les membres de la CLDR débattent des besoins pour le projet de l'ancienne école de Membre.

- **Salle de village (polyvalente)** reprenant une kitchenette et des sanitaires. La salle doit permettre une capacité de 100 personnes assises. Il est fait remarquer que si la salle permet une telle capacité, les infrastructures doivent être équipées pour permettre la location (cuisine et parking).
- Le bâtiment étant petit, la volonté est de ne pas être contraints par l'espace. Pour ce faire, les membres trouvent cela intéressant d'utiliser la cour afin d'y intégrer un **volume supplémentaire** (tel qu'à Sainte-Cécile).
- La zone enherbée sera conservée comme **espace extérieur**, il faut donc penser à son accessibilité. Yves-Marie Theret confirme que cet espace est bien de propriété communale.
- Pour l'**aménagement de l'étage**, il n'est pas nécessaire d'avoir des petites salles de réunion, cela existe déjà sur la commune. Par contre, des espaces polyvalentes seraient intéressants. Des parois acoustiques permettraient à l'académie de musique d'avoir un local plus pérenne que la salle du conseil communal. La présence de l'orgue à l'église ferait également un parallèle afin d'accueillir des stages ou autres ateliers spécifiques.
- Il faut penser aux **accès PMR**.
- Le **cachet du bâtiment** est important pour les habitants du village, l'isolation devra donc se faire par l'intérieur afin de conserver au mieux les façades visibles de la voirie.
- L'étage du grenier pourra être utilisé pour du **stockage**.
- Y a-t-il la possibilité de créer un hébergement pour les **scouts** dans les espaces de l'étage ? Le bâtiment paraît fort central dans le village pour y accueillir ce genre d'infrastructure.



Esquisse de la réhabilitation de l'ancienne école de Sainte-Cécile en maison de village



2. Travail sur les pré-fiches

Les différentes fiches sont travaillées en sous-groupes, divisés entre les deux thématiques suivantes : les fiches liées à l'économie et l'emploi, et celles qui touchent à l'environnement. Les remarques à prendre en compte sont indiquées ci-dessous.

Economie

2.2. Développer des commerces ambulants

Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : développer l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire

Origine du projet :

Maitrise communale : Oui

Importance du projet : ++

Budget :

Subsides du DR :

Faisabilité :

Localisation :

Commune

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune, ADL

Description et justification du projet :

Bien que de nombreux commerces existent sur la commune, les habitants déplorent que certains villages soient démunis de commerces de proximité.

Le projet imaginé par les villageois consiste à créer une épicerie ambulante afin de desservir les villages qui n'en sont pas dotés et de décentraliser les commerces par dans les différents villages. Ces commerces seraient alimentaires (en priorisant les denrées locales de saison) et non-alimentaires.

Le développement de commerces ambulants est perçu comme un projet écologique puisqu'il permettra de diminuer les déplacements des habitants.

Une autre formule a été envisagée lors des consultations pour répondre au besoin de décentralisation des commerces : la mise en place d'un service de mobilité qui amènent les habitants moins mobiles, par exemple, au marché.

Développer des commerces ambulants

- Le déplacement de commerces ambulants n'est pas rentable pour la personne qui entreprend ce genre d'initiative. En effet, les frais de fonctionnement sont trop importants.
- Depuis les consultations citoyennes, plusieurs initiatives se sont créées au niveau des commerces de proximité. Il ne reste plus que quelques villages qui ne reprennent pas au moins une petite épicerie (Chairière, Vresse et Laforêt). L'enjeu est plutôt de desservir ces zones.
- Il existe déjà un service communal offert aux habitants de Bagimont, Pussemange et Sugny pour rejoindre Bohan une fois par semaine. La volonté est d'élargir ce type de services.
- Lien TEC : à l'horizon 2025 de nouvelles lignes de transports en commun devraient être créées.
- Autres idées ressorties :
 - Mise en place de distributeurs (à voir si celui de Vresse-sur-Semois est utilisé).
 - Intégrer ou reproduire un Groupement d'Achat Commun (GAC) tel qu'à Petit-Fays.

⇒ **Modification de l'intitulé du projet :** Accroître la mobilité organisée vers les différents commerces.



2.2. Développer des incitants à la création et au soutien des commerces et services

Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : développer l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire

Origine du projet: IC, GT et CLDR

Budget:

Maitrise communale : Oui

Subsides du DR :

Importance du projet: ++

Faisabilité :

Localisation :

Commune

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune, ADL

Description et justification du projet :

Les villageois déplorent le manque d'entreprises attractives pour les jeunes et les corps de métiers manuels sur la commune. Ils souhaitent que des incitants soient mis en place afin de favoriser l'installation de jeunes entrepreneurs et que des aides soient fournies aux commerces existants.

Plusieurs idées ont été émises afin d'inciter et de soutenir les commerces et services :

- Création de brochures ;
- Mise en place d'une plateforme informative ;
- Création d'une association des commerçants.

Toutefois la CLDR estime que le projet rentre dans les compétences et le rôle de l'ADL.

→ Autre projet de l'objectif : promouvoir les productions locales et recenser l'artisanat

Développer des incitants à la création et au soutien des commerces et services

- Un répertoire reprenant les différents commerces existe sur le site internet communal, il est mis à jour tous les ans. De plus, l'ADL va bientôt lancer son site internet, beaucoup d'information sur les commerces des communes de Vresse-sur-Semois et Bièvre s'y retrouveront.
- Une brochure papier peut également être envoyée en toutes-boîtes aux citoyens.
- Des aides existent au niveau de l'ADL, de la RW, via les programmes LEADER, le 1890, etc. Il faut aller chercher les informations pertinentes.
- Au niveau de la promotion des produits locaux, le GAL Ardenne Méridionale a mis en place un label MiAM (Made in Ardenne Méridionale), qui met en avant les produits des artisans et producteurs du territoire.



1.2 Valoriser et promouvoir les emplois locaux

Lien avec la stratégie : développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes
Objectif opérationnel visé : développer et favoriser un marché de l'emploi plus attractif pour les habitants

Origine du projet :

Maitrise communale : Oui

Importance du projet : ++

Budget :

Subsides du DR : Oui

Faisabilité :

Localisation :

Commune

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune, ADL, PNAM

Description et justification du projet :

Durant le groupe de travail lié aux activités économiques de la commune et en CLDR, les participants ont insisté sur l'urgence d'informer, de centraliser les offres d'emploi sur la commune, et de former les habitants aux nouvelles offres d'emploi qui se présenteraient sur le territoire. L'ouverture prochaine de la prison à Sugny est perçue comme une opportunité d'embauche pour les habitants.

Les formations liées aux compétences des futurs postes sont quant à elles prises en charge en amont à des niveaux de décision supérieurs à la commune. Au niveau des emplois disponibles actuellement sur la commune, on observe une prédominance du secteur des services à la personne, secteur où il manque du personnel et où des offres sont donc toujours ouvertes. La centralisation des informations demandée par les habitants permettrait également de mettre ce secteur en évidence et de favoriser le recrutement.

→ Autre projet de l'objectif : créer des espaces de télétravail (hubs afin de rompre l'isolation sociale du télétravail)

Valoriser et promouvoir les emplois locaux

- L'offre d'emploi est bien présente sur le territoire, l'idée était donc de mettre en relation les demandeurs d'emploi avec ces offres. De manière générale, il y a un problème avec les engagements, il n'y a pas beaucoup de demande pour les secteurs sociaux et de l'HoReCa.
- Job Day : mettre en évidence les besoins dans les différents secteurs qui engagent.
- Formations : les formations SELOR (pour la prison de Sugny) ne peuvent pas être faites sur la commune. Des contacts ont déjà été pris avec le Forem, ils ne souhaitent pas décentraliser des formations. Pour répondre à la demande en formation, les déplacements pourraient être organisés vers ces différents centres, via un service de covoiturage ou autre.
- Les espaces de télétravail sont complexes à mettre en place dans des territoires très ruraux. Il est important d'analyser le réel besoin. Le projet de la réhabilitation de l'ancienne école de Membre pourrait intégrer un espace avec quelques tables et une connexion au réseau.



3.1. Installation de stations d'épuration collectives

Lien avec la stratégie : mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations

Objectif opérationnel visé : développer et renforcer les services pour tous avec une attention particulière à destination des aînés.

Origine du projet : IC, GT et CLDR

Budget :

Maitrise communale : Oui

Subsides du DR :

Importance du projet : ++

Faisabilité :

Localisation :

commune

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune, BEP
Environnement

Description et justification du projet :

Le manque de station d'épuration dans certains villages amène une partie des eaux usées dans la Semois et vers les autres villages. Ces eaux qui viennent des touristes et des habitants sont polluées par des produits chimiques dangereux pour la faune et la flore présentent.

Le projet consiste à installer des stations d'épuration collectives dans les villages qui ne sont pas équipés afin d'empêcher la pollution de la Semois par le déversement des eaux usées. L'aspect collectif permettra de dépasser les contraintes individuelles et le manque de gestion dans le temps parfois observé.

La nature des sols a été identifié comme un potentiel obstacle par la CLDR lors d'un travail en commun sur les projets envisagés dans le PCDR.

Installation de stations d'épuration collectives

- Actuellement, il n'y a pas de stations d'épuration à Sugny, d'autres villages n'ont pas de stations d'épuration dont la construction prévue à terme ?
- Les stations d'épuration peuvent bénéficier de subsides allant jusque 100% dans le cas où est avérée la présence de moules perlières, salamandres, libellules, triton, cigognes noires. La construction de stations d'épurations est liée aux moyens budgétaires disponibles tant au niveau communal que régional.
- Par contre les participants déplorent les ravages causés par le raton-laveur.
- Il n'y a pas de station d'épuration à Bohan (ce qui est problématique durant la période touristique (il y a une station d'épuration au camping Allard).
- En ce qui concerne Membre, certains participants s'interrogent sur le raccordement de tous les habitants à la station.
- La question porte surtout l'impact de la pollution sur la Semois qui finit par recevoir toutes les eaux usées.
- Moules perlières, un recensement a été fait récemment par le contrat rivière Semois (Nelson Desjardins).
- La commune offre une prime de 500 euros pour l'installation d'une station d'épuration individuelle.



2.1. Améliorer la collecte de déchets pour les habitants, les touristes et les seconds résidents

Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales
Objectif opérationnel visé : favoriser un tourisme accessible à tous, de qualité et soutenable pour les habitants et l'environnement.

Origine du projet :

Maitrise communale : Oui

Importance du projet : ++

Budget :

Subsides du DR :

Faisabilité :

Localisation :

Commune

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune, BEP
Environnement

Description et justification du projet :

Dans les villages, le long des routes et promenades, ainsi qu'aux abords de la Semois, la population déplore les déchets et détritus retrouvés en nombre. Les poubelles sont en outre vite remplies et le ramassage des immondices est défaillant dans certains quartiers. La mise en place de zones de déchets verts et l'idée d'installer un broyeur au parc à conteneur pourraient être une solution selon la CLDR.

La CLDR a elle proposé d'informer les propriétaires de logements touristiques des dispositifs de tri et des dates de collecte afin de les communiquer aux locataires. Ce projet d'amélioration et de gestion des déchets sur la commune bénéficierait aux vressois, aux seconds résidents et aux touristes, mais aussi aux scouts qui viennent en nombre l'été.

Autant la commune que les vressois devraient soutenir et être associés au projet. Le BEP Environnement pourrait également être mobilisé.

Améliorer la collecte de déchets pour les habitants, les touristes et les seconds résidents

- Journées villages propres : cela peut se faire chaque année.
- Un filet à cannette pourrait être une solution. A placer dans les carrefours fréquentés. Nécessité d'un ramassage des déchets qui soit régulier.
- Il faut poursuivre aussi une politique de sensibilisation à destination des propriétaires de gites pour éviter les déports sauvages ou qui reste trop longtemps sur la rue.
- Il y a également des mesures à prendre en ce qui concerne les mégots à cigarettes.
- Si on place des containers près des lieux fréquentés en périodes touristiques (ex : camping). Il faudra être vigilant pour pouvoir limiter les éventuels abus.
- Ramassage des déchets par le BEP : il y a des rues qui ne sont pas desservies car trop étroites. Ne pourrait-on pas avoir des camions adaptés pour ces rues ou un service assuré par la commune pour transporter les sacs des riverains à des endroits accessibles aux camions du BEP.

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 11 avril 2023

Présences :

BLAMPAIN	Bernard
COLLIN	Alysson
COLLIN	Olivier
DE WOLF	Monique
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DURUISSEAU	David
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MICHEL	Fiona
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

ALLARD	Arnaud
CULOT	Julie
MAROIT	Isabelle
SEVRAIN	Jean-François



Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 25 avril 2023

Présences :

Membre de la CLDR : 17 présents et 8 excusés (voir la liste en annexe)

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

ODJ :

Travail sur les pré-fiches sur les thématiques : énergie et biodiversité

Travail sur les pré-fiches

Les différentes fiches sont travaillées en sous-groupes, divisés entre les deux thématiques suivantes : les fiches liées à l'énergie, et celles qui touchent à la biodiversité. Les remarques à prendre en compte sont indiquées ci-dessous.

Energie

2.3. Valorisation de l'énergie hydraulique de la Semois

Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : améliorer le cadre de vie et valoriser les ressources énergétiques

Origine du projet : GT et CLDR

Budget :

Maîtrise communale : Oui

Subsides du DR : Non

Importance du projet : +++

Faisabilité : ++

Localisation :

Commune

Description et justification du projet :

L'autonomie énergétique est un sujet important pour les vressois.

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune, PN

Le projet consiste à créer de nombreuses microcentrales, respectueuses des sites où elles seront implantées et de la nature en général.

Ces installations permettront à toute la population de réaliser de économies tout en produisant proprement de l'énergie renouvelable avec une ressource locale.

Valorisation de l'énergie hydraulique de la Semois

- Le prototype de poumon d'Archimède est en cours sur la commune depuis quelques années (à côté de l'administration communale). Il s'agit d'un système de flotteur en vases communicants qui permet de créer de l'énergie. La production prévue est assez faible (5kW/h). Ce projet a été mis en pause, mais c'est la volonté communale de le continuer.
- L'énergie hydraulique est intéressante en comparaison avec le photovoltaïque car il s'agit d'une production constante et régulière.
- Le choix de la localisation d'un tel système est complexe. Il est nécessaire d'avoir une vitesse de courant ou une différence de niveau assez forte. De plus, afin de permettre une distribution



plus large, il est nécessaire de se raccrocher à un système ORES existant. L'utilisation d'ancien moulins pourraient être une piste, mais ceux-ci sont actuellement toutes des propriétés privées.

2.3. Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics

Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : améliorer le cadre de vie et valoriser les ressources énergétiques

Origine du projet : CLDR



Maitrise communale : Oui

Subsides du DR : Non

Importance du projet : +++

Faisabilité : +++

Localisation :

Commune

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune

Description et justification du projet :

Pour la CLDR, installer des panneaux photovoltaïques était une évidence à mettre en œuvre en 2022 au vu de la conjoncture énergétique. Étant donné que la commune n'a pas saisi l'occasion, les membres suggèrent de se dépêcher à en installer sur les bâtiments publics.

Une autre possibilité pour élargir le nombre d'installations chez les particuliers consiste à proposer des primes d'encouragement, possibilité suggérée par les villageois lors des consultations.

Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics

- Un projet est prévu sur l'administration communale. Ce serait intéressant d'en intégrer également sur les écoles, dont l'utilisation au quotidien est la plus pertinente pour ce genre de système.
- Si la commune installe des panneaux photovoltaïques, il est important de penser au système de consommation de l'énergie produite. En effet, le réseau ne tient pas le coup si l'énergie produite est réinjectée. L'idée d'instaurer des primes d'encouragement à l'installation de panneaux pour les particuliers n'est donc pas pertinente.

Développer les énergies renouvelables

Remarques : il n'y a pas de conseiller en énergie sur la commune, mais Olivier Dion (Bièvre) fait les études énergétiques sur le territoire.

- L'installation d'éoliennes sur le territoire communal ne fait pas l'unanimité parmi les membres :
 - D'une part, certains membres ne voient pas la pertinence de ce système de production énergétique sur ce territoire principalement boisé. De plus, plusieurs inconvénients ont été soulignés : le coût d'installation, l'impact paysager, le danger pour la faune et la nécessité de proximité d'un système de distribution (souvent proche des habitations).
 - D'un autre côté, ce système permet une production énergétique très intéressante pour la commune. Pour ce qui est de la localisation, il pourrait être pertinent d'en installer sur la plaine de Nafraiture. Il est également possible de subsidier cette infrastructure via une coopérative citoyenne.
- Les membres ont également souligné l'intérêt d'utiliser des déchets de bois, aux vues du territoire très forestier, sous la forme d'une chaudière biomasse. Les emplacements stratégiques seraient soit derrière le presbytère de Alle (regrouper l'église, l'école, le presbytère et la salle des fêtes), ou à Vresse (administration communale, CPAS, Glycine, centre d'interprétation d'art, etc).



3.3. Installation des bornes de recharges électriques

Lien avec la stratégie : mettre en place et assurer les services nécessaires à la population en s'appuyant sur une connectivité efficiente et des collaborations

Objectif opérationnel visé : développer des alternatives et des collaborations en matière de mobilité

Origine du projet : GT et CLDR

Budget :

Maîtrise communale : Oui

Subsides du DR : Non

Importance du projet : ++

Faisabilité : +++

Localisation :

Commune (?)

Description et justification du projet :

La commune de Vresse-sur-Semois étant une région touristique, la CLDR considère comme essentiel d'installer des bornes de recharge électrique pour les vélos et les voitures à différents endroits sur le territoire.

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune, POLLEC

Installation des bornes de recharges électriques

- Un projet d'installation de 7 bornes de recharges (8 à 9 kW/h) est prévu sur le territoire communal.
- Il existe également 5 bornes de recharge pour les vélos près de l'administration communale.
- Malgré ces projets, les membres de la CLDR souhaitent conserver cet intitulé dans le PCDR aux vues de la place que la voiture/vélo électrique prendra dans le futur. De plus, les localisations choisies ne sont pas toujours dans les centres des villages, il serait intéressant que des bornes soient installées dans ces zones.



2.3. Crédation de réserves d'eau pour lutter contre la sécheresse et éviter les crues

Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : améliorer le cadre de vie et valoriser les ressources énergétiques

Origine du projet : CLDR

Budget :

Maitrise communale : Oui

Subsides du DR : Non

Importance du projet : ++

Faisabilité : ++

Localisation :

Commune

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune, PN, CR

Description et justification du projet :

Certains villages de la commune de Vresse-sur-Semois étant traversés par la Semois, les villageois estiment pertinent dans ce contexte de prévenir des inondations, mais également de protéger ces villages contre le vent. Le dérèglement climatique est inquiétant à plusieurs niveaux et les inondations de 2022 auront permis de prendre conscience de ces dangers si l'on n'anticipe pas quelque peu les événements.

Afin de se préparer aux variations de températures, la CLDR estime que l'eau, « l'or blanc », est le meilleur régulateur : elle permet d'avoir moins froid en hiver et moins chaud en été. Créer des réserves est donc devenu essentiel.

Au lieu d'être passif par rapport à ces événements, les membres proposent d'anticiper en créant des réserves utilisables en cas de sécheresse, qui pourront également avoir un contrôle des crues et un effet local sur le climat en développant des zones humides qui feront tampon en cas de fortes chaleurs. Comme exemple, les villageois mentionnent les étangs en amont de Paris, ...

Toutes les zones humides de la commune sont concernées par le projet. Les terrains privés représentent par contre un obstacle avec lequel il faudra composer pour la mise en œuvre.

Création de réserves d'eau pour lutter contre la sécheresse et éviter les crues

- La question porte principalement sur la possibilité physique de créer des étangs constituer des réserves d'eau et des solutions de dérivation d'eau en cas de crue.
Exemple : étangs près de la Meuse à Charleville.
- Il y a aussi la possibilité de laisser des prairies inondables. Pour rappel, c'est un aménagement hydraulique qui consiste à barrer un fond de vallon par une digue, afin de réguler les débits de ruissellement en stockant temporairement un grand volume d'eau. Pour cela, la digue est pourvue d'une conduite d'évacuation ou ouvrage de fuite.
- Les barrages ne sont pas possibles sur la Semois car c'est une rivière transfrontalière
- Les étendues d'eau douce comme les étangs sont propices à la propagation des moustiques, la présence de moustiques tigres qui est de plus en plus avéré en Belgique.
- Quid de pompes à eau pour les agriculteurs ?
- Il est important de faire un lien entre la création de réserves d'eau et les stations d'épuration.
- Il serait important de faire la promotion de placement de citerne d'eau chez les particuliers, mais également de station d'épuration. Les publics cibles pour cette action sont les propriétaires de gîtes. Qui des achats groupes pour les équipements en lien avec le placement de citerne d'eau ?



2.3. Actions en faveur de la biodiversité

Lien avec la stratégie : soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

Objectif opérationnel visé : améliorer le cadre de vie et valoriser les ressources énergétiques

Origine du projet : GT

Budget : 

Maitrise communale : Oui

Subsides du DR : Non

Importance du projet : ++

Faisabilité : +++

Localisation :

Commune

Porteur du projet et partenaires potentiels :

Commune, PN, CR

BiodiverCité

Description et justification du projet :

Flore

- Renforcer l'entretien et la surveillance de la réserve Natagora
- Agrémenter les villages de plantes indigènes et autres fleurs vivaces (ne pas tout couper)
- Entretien et embellissement des berges de la Semois (îles à entretenir)
- Verdurisation des cimetières
- Création d'un jardin communautaire ou un jardin partagé (intergénérationnel)
- Classement du noyer de la ferme Godart
- Réouverture de points de vue pour paysage sur les vallées
- Création de bocages et de haies vives
- Forêt du souvenir

Faune

- Panneaux de sensibilisation à la suralimentation des canards
- Mise en place de ruches, de nichoirs, et d'un refuge pour les animaux abandonnés
- Attention à la modernisation de la construction (espèces)

Actions en faveur de la biodiversité

Flore :

- Renforcer l'entretien et la surveillance de la réserve Natagora (Forêt du souvenir située à Chairière).
- Agrémenter les villages de plantes indigènes et autres fleurs vivaces (ne pas tout couper) Prairie fleurie qui est située à l'entrée de Sugny. Il serait intéressant aussi de placer des panneaux pour encourager à la propreté et au respect des espaces publics.
- Entretien et embellissement des berges de la Semois (îles à entretenir). Une action de la Fondation roi Baudouin a été menée dans ce sens à Bohan <https://kbs-frb.be/fr/six-moutons-de-retour-sur-lile-de-bohan>
- Verdurisation des cimetières : une opération est en cours dans le cimetière de Vresse avec la pose de gazon à croissance lente.
- Création d'un jardin communautaire ou d'un jardin partagé (intergénérationnel). Un jardin communautaire existait sur Sugny mais les personnes qui étaient en charge de la gestion sont devenus vieux ou ont déménagés. Par contre, une expérience similaire sur Alle est active actuellement.
- Classement du noyer de la ferme Godart qui se trouve à Membre : est-ce que la question a été évoquée lors des réunions de CCATM ?
- Réouverture de points de vue pour paysage sur les vallées. Certains espaces comme le Trou du diable ou la Roche percée ne sont pas forcément accessibles à Alle.
- Création de bocages et de haies vives (quid des contacts avec les agriculteurs et les primes qui en découlent).

Faune :

- Panneaux de sensibilisation à la suralimentation des canards.
- Mise en place de ruches (deux ruches ont été placées à l'école de Nafrature), de nichoirs, et d'un refuge pour les animaux abandonnés. Il serait intéressant de réfléchir à des actions ciblées pour la promotion de la faune et de la flore dans le cadre de l'appel à projets « BiodiverCité ».



- Les espèces comme le raton-laveur créent des dégâts et sont nuisibles aux autres espèces. Le castor par contre est parfois à l'origine de création d'écosystème notamment pour des grenouilles.
- Une attention spéciale pour les oiseaux qui sont en voie de disparition, notamment ceux qui nichent au sol et qui sont mis en danger par les sangliers ainsi que les pesticides.

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne
Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 25 avril 2023

Présences :

COLLIN	Alysson
COLLIN	Olivier
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DOUNY	André-Marie
HARDENNE	Françoise
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

ALLARD	Arnaud
BLAMPAIN	Bernard
CULOT	Julie
DE WOLF	Monique
DURUISSEAU	David
MAROIT	Isabelle
MICHEL	Fiona
SEVRAIN	Jean-François



Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 23 mai 2023

Présences :

Membre de la CLDR : 15 présents et 3 excusés (voir la liste en annexe)

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

ODJ :

→ Travail sur la thématique de la sécurité routière et la mobilité

Salle du Patro de Sugny

Lors de la réunion précédente, le point concernant la salle du Patro de Sugny n'avait pas pu être traité. Le choix a été fait de ne pas approfondir ce projet dans un premier temps.

Les raisons sont telles que :

- Ce bâtiment n'est pas une propriété communale. Il n'y a pas encore eu de demande officielle venant de la commune pour un bail emphytéotique avec le doyenné.
- Suite à la visite de terrain, les membres ont pu constater son état de vétusté. Afin de pouvoir faire un projet dans ce bâtiment, celui-ci devra être démolи et entièrement reconstruit. Le coût d'un tel chantier serait assez important.
- Il n'y a pas de réel besoin en salle sur le village : il existe déjà la salle de l'Enclave et du foot qui répondent à ce besoin.

Il faut donc trouver une fonction à ce bâtiment et avoir un projet plus précis avant de travailler sur des esquisses.

Pour ce qui est de la vétusté du bâtiment, c'est au doyenné de prendre les décisions nécessaires en ce qui concerne la sécurisation et l'avenir du lieu.

Travail sur la thématique de la sécurité routière et la mobilité

Informations préalables sur la mobilité sociale et la sécurité routière

La FRW et Monsieur le Bourgmestre présentent quelques chiffres (venant du site Walstat et de la Zone de Police Houille-Semois) portant sur la mobilité sociale et la sécurité routière.

En comparaison avec la Province de Namur (2000 blessés dont 47 décès), la Commune de Vresse a été épargné (5 blessés légers depuis 2021). En effet, ces chiffres peuvent être expliqués par le fait qu'il y a peu de routes nationales et beaucoup de virages ; par conséquent, la vitesse moyenne sur le territoire est bien moindre.

La commune ressource 339 km de routes revêtues (dont 282 km sont de propriété communale), alors qu'on peut déjà comptabiliser 380 km de chemin de promenade.

Le territoire communal compte 2.296 véhicules (voitures, tracteurs, bus, camion) dont 289 tracteurs agricoles immatriculés. Il y a donc une moyenne de plus ou moins un véhicule par habitant.

- › 27 % des ménages sont sans véhicules, qui représentent certainement les personnes âgées ou isolées.
- › 51,7 % des ménages possède un véhicule.
- › 16,4 % des ménages possède deux véhicules.
- › 4,9 % des ménages possède trois véhicules.

Il n'existe pas de plan communal de mobilité (PCM), ni de conseiller en mobilité sur le territoire. L'objectif d'un PCM est de créer une stratégie de mobilité en reprenant différents éléments et en repérant des zones sensibles où il faut agir. Ce travail va être réalisé lors de cette réunion.

Des études comportementales ont souligné qu'il était des fois plus impactant d'intégrer des zones 70 (qui forment une sorte de zone tampon), plutôt que d'élargir les zones 50.

De manière générale, c'est la présence de radars (même s'il s'agit uniquement du poteau), qui fait ralentir les automobilistes et changer les mentalités.

Le sentiment d'insécurité n'est pas toujours en lien avec la vitesse, mais plutôt l'endroit où la voiture circule ; un véhicule qui roule à du 50 paraît plus rapide lorsqu'il est dans un centre fort peuplé ou sur une route sinuuse.

Fiches préremplies lors des réunions précédentes

Améliorer le stationnement et la circulation des véhicules et des vélos

- Aménagement de parkings : pour certains centres de villages et en lien avec la période d'affluence touristique
- Marquage au sol pour les priorités de droite
- Coexistence des différents usagers et délimitation des zones de circulation : piétons, vélos, poussettes, PMR, voitures

Mettre en place des aménagements pour la sécurité routière

- Diminuer la vitesse dans les villages : prolongation des zones 30 ou 50, construire des ralentisseurs, mettre des contrôles, écrans, etc.
- Entretien des équipements routiers
- Aménager les entrées de villages : aménagements piétons et ralentissement

Mettre en place un système de mobilité alternative

- Faciliter le covoiturage et les véhicules partagés

Travail sur carte – par village

Méthodologie :

Les participants à la réunion sont invités à se diviser en 4 sous-groupes répartis selon le village de résidence.

- *Groupe 1 : Nafraiture | Orchimont*
- *Groupe 2 : Alle | Mouzaive | Chairière*
- *Groupe 3 : Membre | Laforêt | Bohan | Vresse*
- *Groupe 4 : Sugny | Pussemange | Bagimont*

Chaque groupe reçoit une carte des villages correspondants, ainsi qu'une carte globale de la commune identifiant les routes nationales.

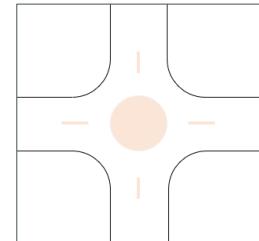
L'objectif est de localiser des zones problématiques ou avec des opportunités, de définir les besoins de ces zones, et de proposer des améliorations ou des aménagements pouvant y répondre.



Remarques :

Les différentes cartes annotées se trouvent en annexe 2 de ce document.

- Proposition de stationnement en zone bleue pour Alle : l'expérience a été faite à Bohan mais n'a pas été concluante car les citoyens n'adhéraient pas au système.
- Les commerçants ont été contacté par le MET par rapport à l'encombrement du trottoir ; les panneaux doivent être retirés si les 1,50m de distance par rapport à la voirie ne sont pas respectés.
- Des panneaux de signalisation ont disparu. Un recensement total a été réalisé sur le territoire communal. Le problème est que les nouveaux panneaux ne reprennent plus le nom des villages.
- Il y a un problème de priorités de droite de manière générale sur la commune. Une solution serait de marquer des « faux rond-point » :



Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 23 mai 2023

Présences :

ALLARD	Arnaud
COLLIN	Olivier
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DURUISSEAU	David
DOUNY	André-Marie
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
SEVRAIN	Jean-François
SOENEN	Véronique

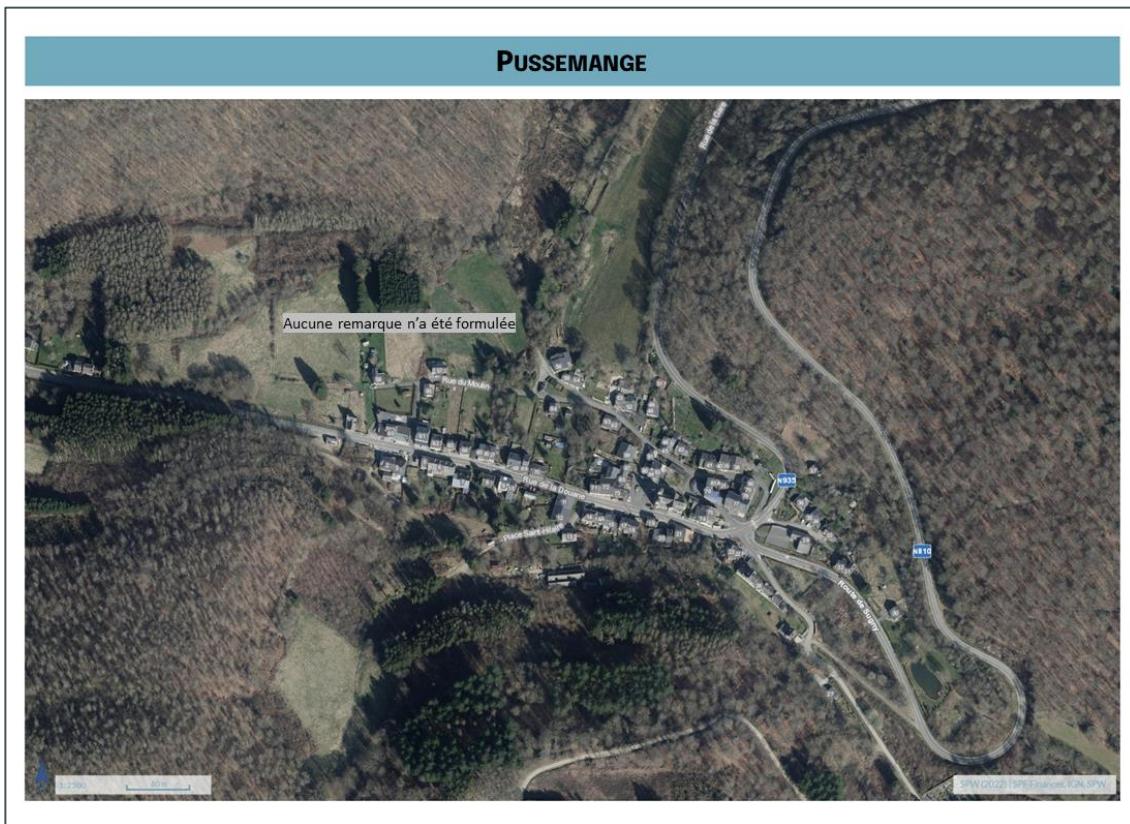
Excusés :

DE WOLF	Monique
HAUPTMANN	Pauline
RENARD	Joel

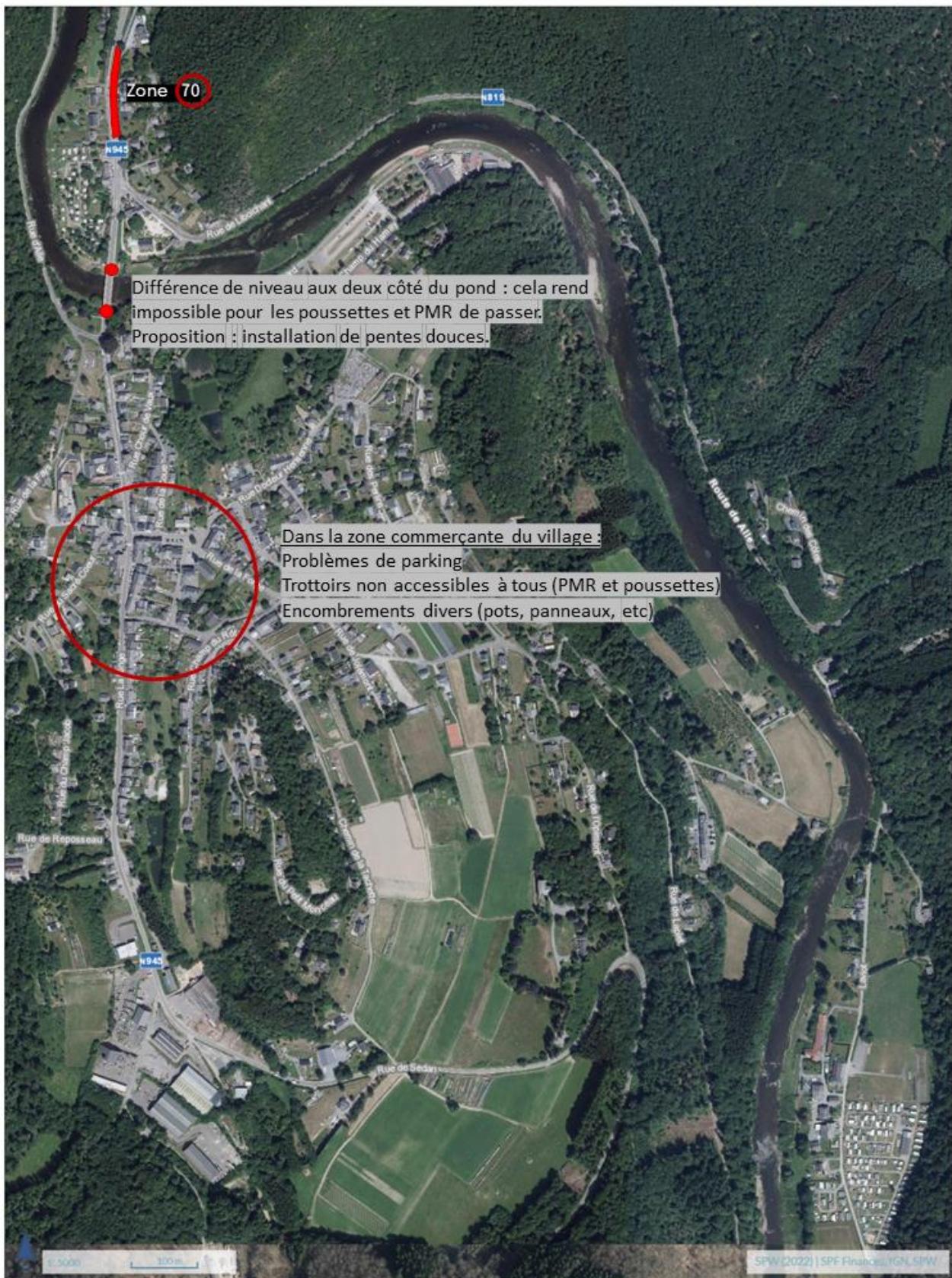


Annexe 2

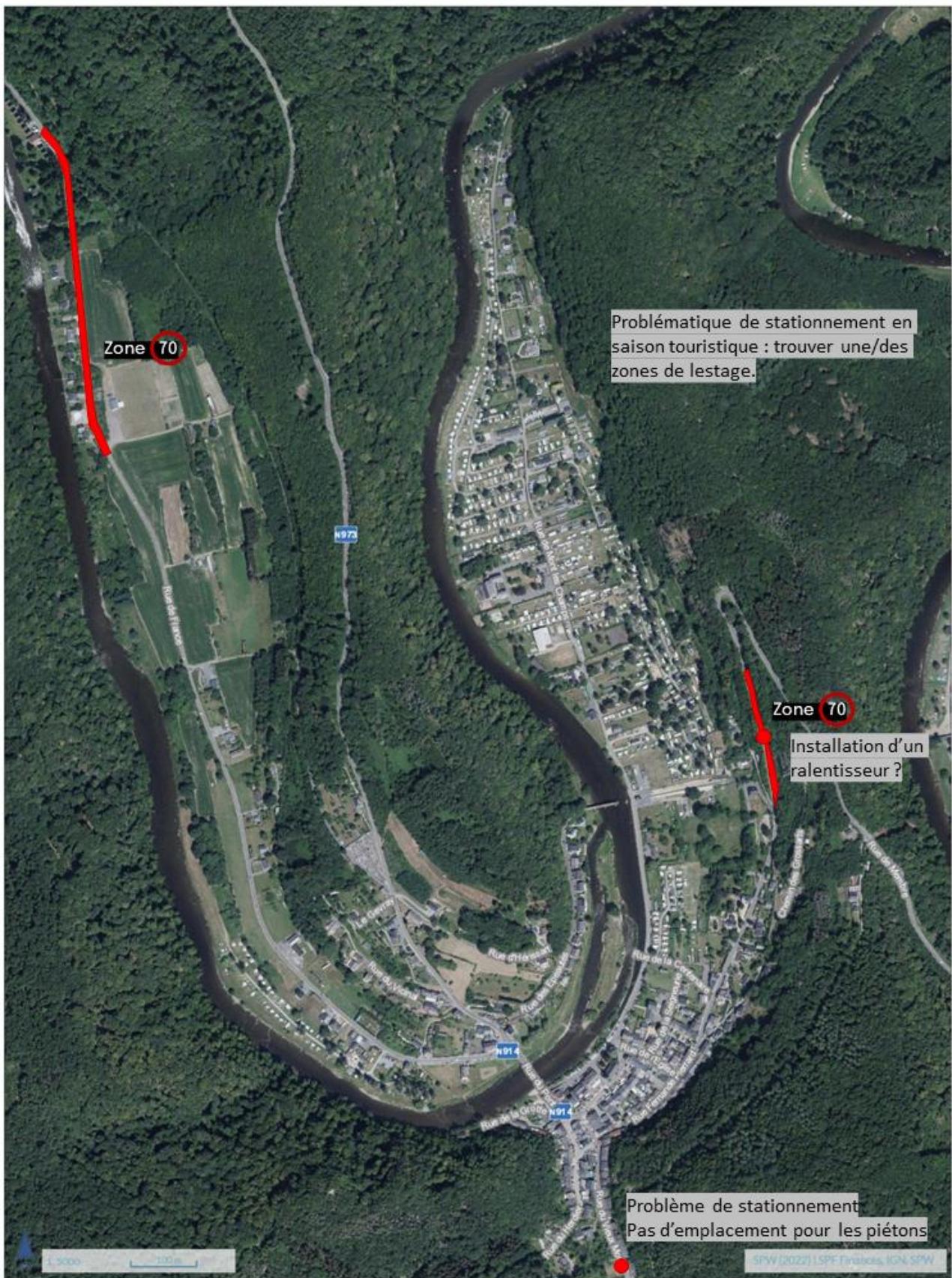
Cartes des villages



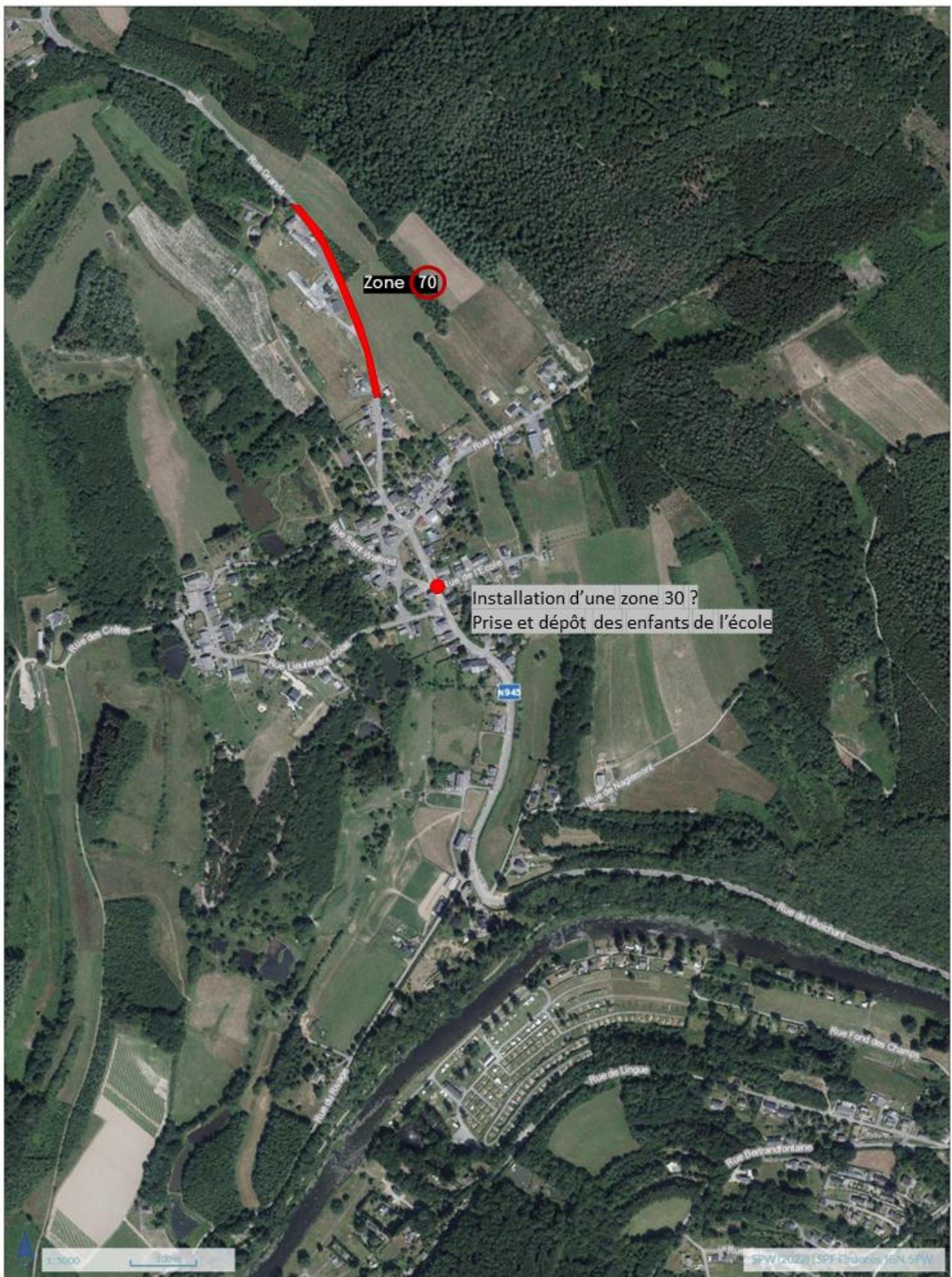
ALLE



BOHAN



CHAIRIÈRE



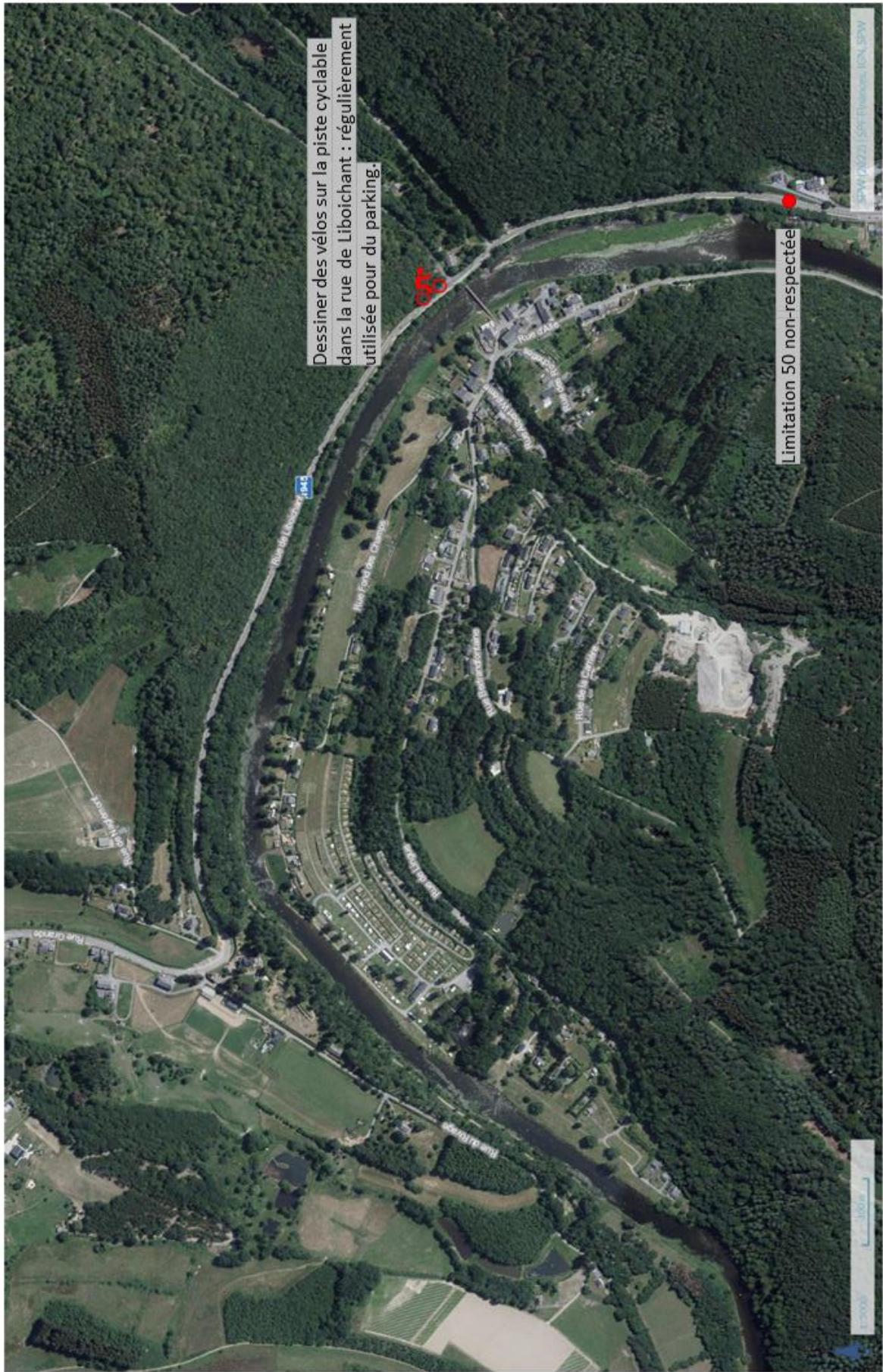
LAFORÊT



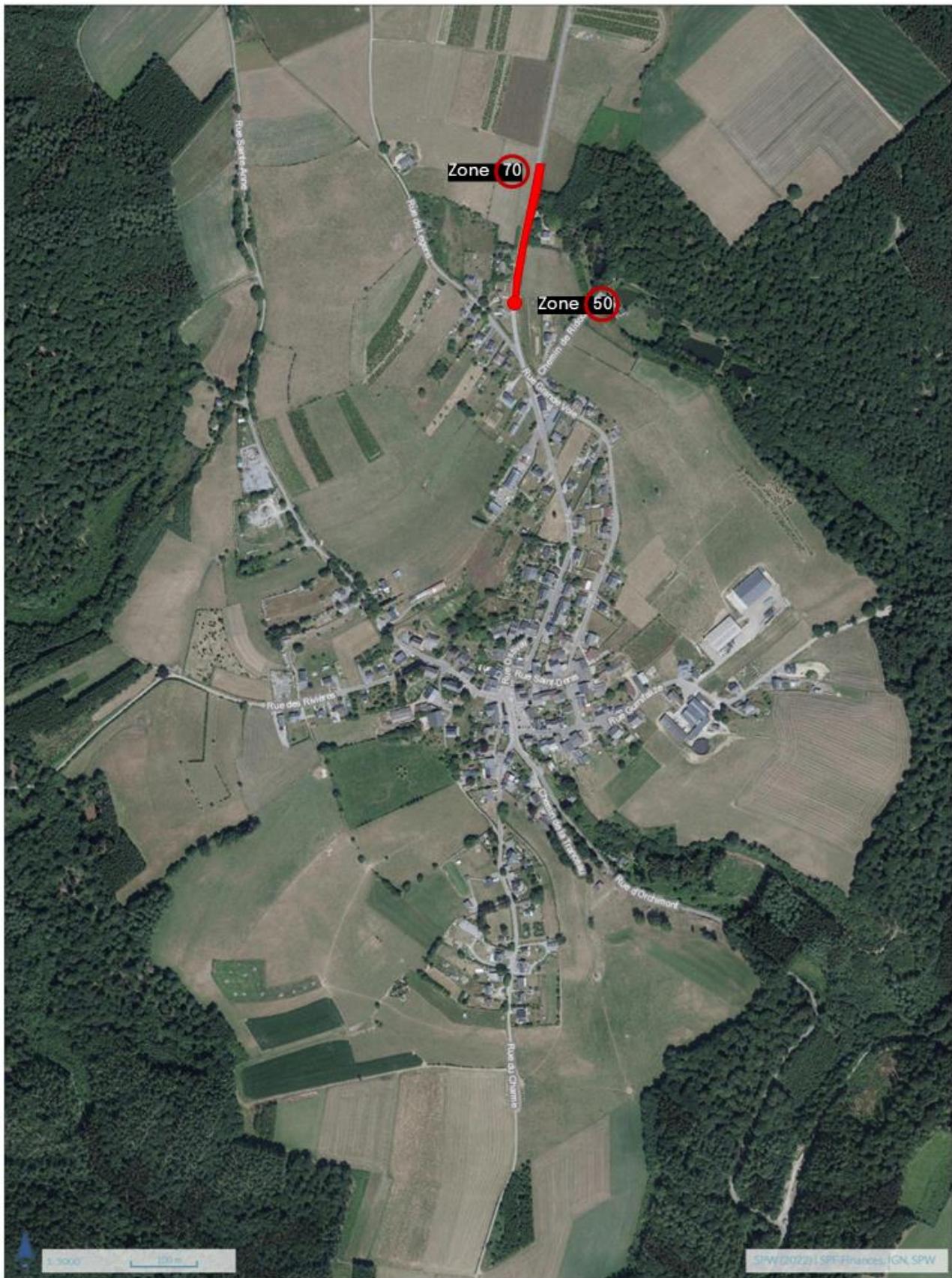
MEMBRE



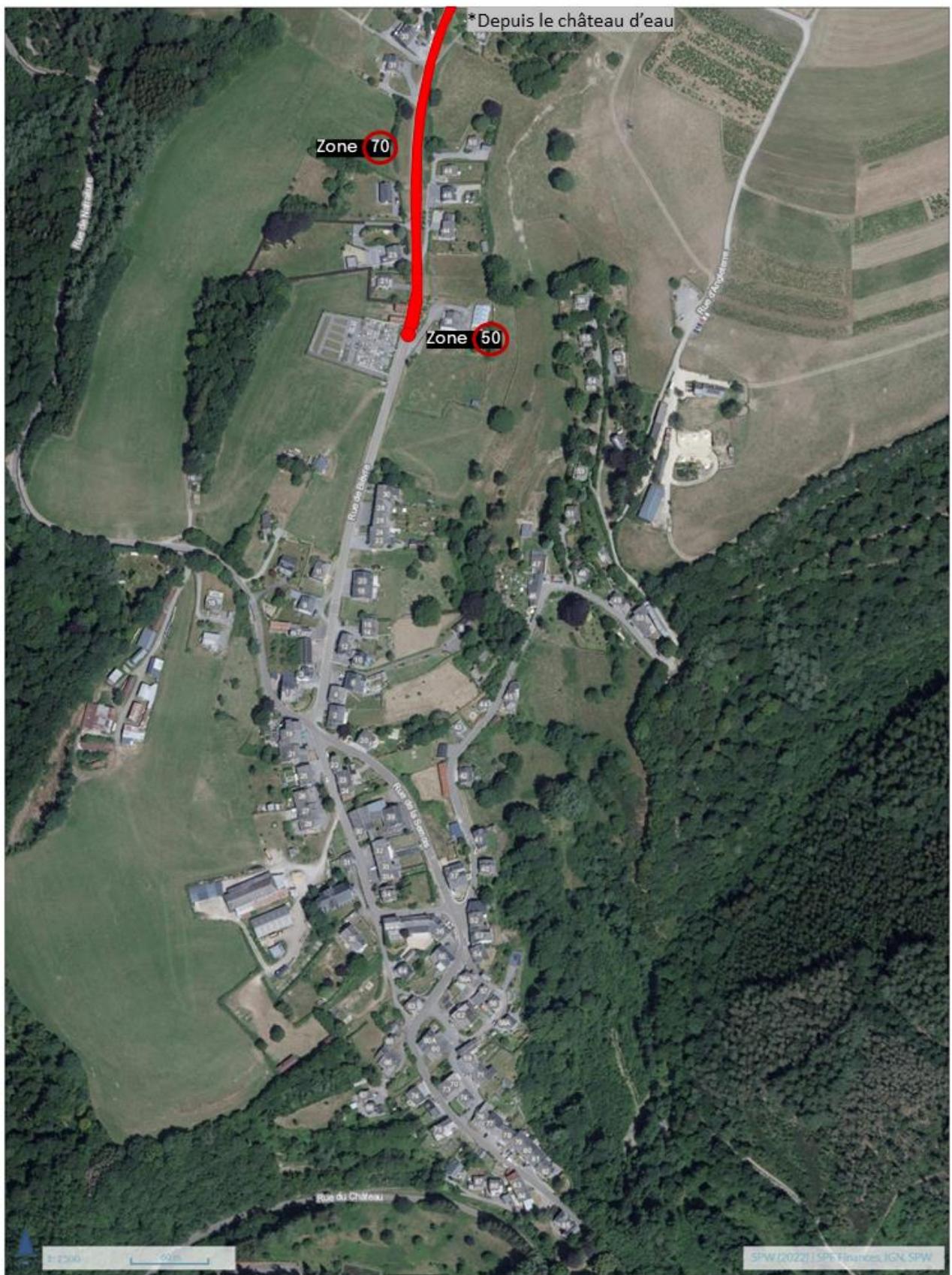
Mouzaive



NAFRAITURE



ORCHIMONT



SUGNY



Centre Fedasil

Priorité de droite dangereuse avec peu de visibilité, surtout lors d'épisode de brouillard.

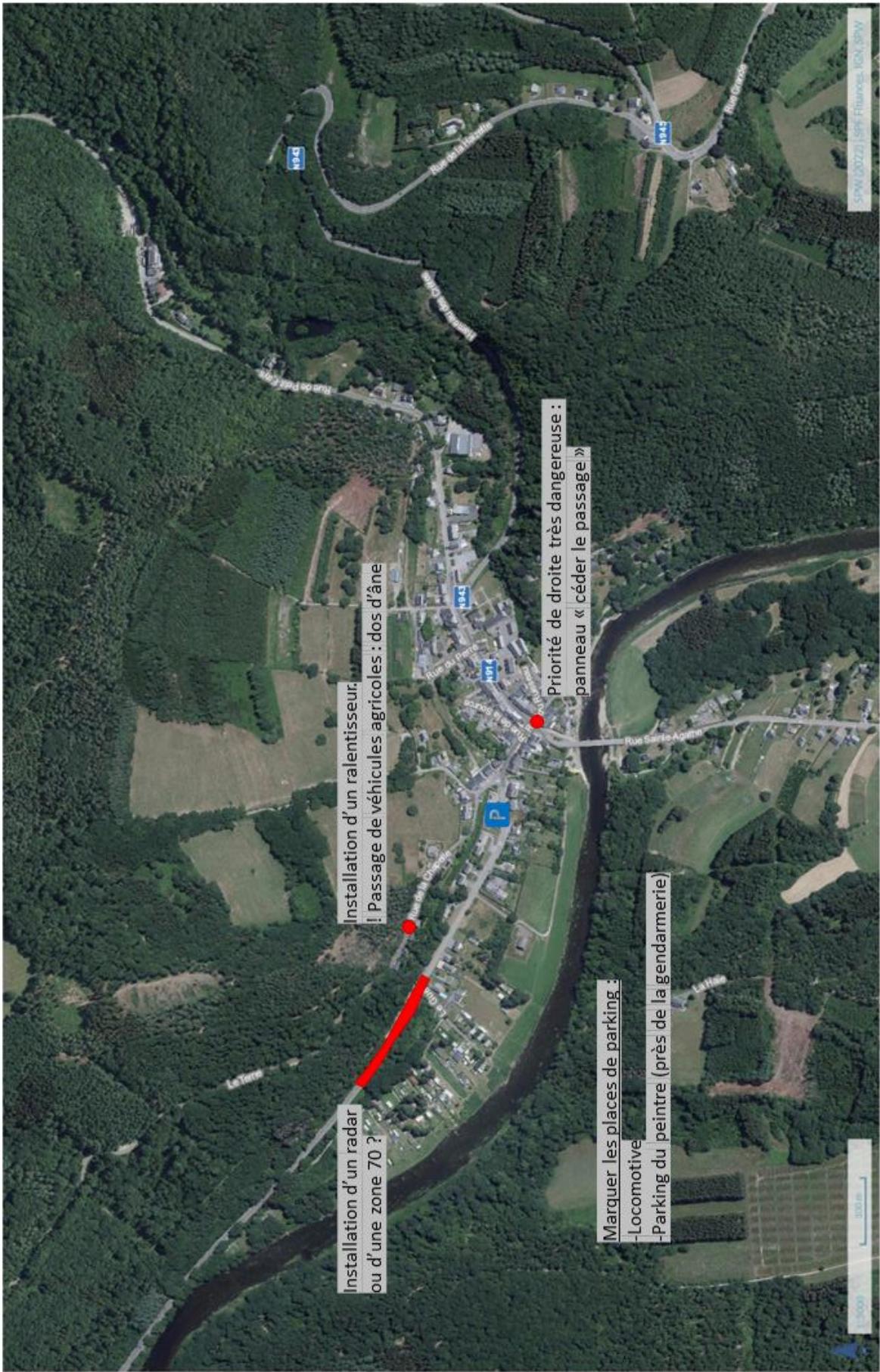


Les résidents Fédasil marchent sur la voirie où il n'y a pas d'espace prévu pour les piétons : danger pour leur sécurité.

SPW (2022) | SPF Finances, I.G.N./SPW



VRESSE-SUR-SEMOIS



Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 5 juillet 2023

Présences :

Membre de la CLDR : 15 présents et 4 excusés (voir la liste en annexe)

Impact sprl : Mary Genatzy, auteur de programme

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

ODJ :

1. Introduction et contexte
2. Mise en lot des projets du PCDR
3. Explication des suites et des phases de relectures

Introduction et contexte

Cette réunion permet de fixer l'ordre de priorité des projets matériels et immatériels, et leur réparation par lots. Cela permettra aux auteurs de projets de pouvoir présenter les fiches-projets à l'automne et de finaliser le programme communal de développement rural de Vresse. Ce timing permettra son approbation par la commission en décembre 2023.

Ensuite, le Collège devra l'approuver et le faire parvenir à l'administration régionale pour qu'elle délivre un avis de recevabilité qui permet de garantir que le programme dans son aspect forme est conforme au cadre légal (décret du 11 avril 2014 et circulaire du 10 septembre 2021).

Le conseil communal validera le PCDR début de l'année 2024. Ensuite le document sera envoyé en vue d'une présentation par la Commune au Pôle Aménagement du Territoire qui remettra un avis consultatif à Madame la Ministre.

L'approbation par le Gouvernement wallon du PCDR marquera le début de la période de validité (allant jusqu'à 10 ans) pour permettre la demande de subsides pour la mise en œuvre du programme et la réalisation des projets.

Bruno Echterbille rappelle les différentes réunions qui ont eu lieu depuis la mise en place de la commission, ainsi que les étapes parcourues pour en arriver à la rencontre d'aujourd'hui.

Mise en lot des projets du PCDR

Objectif : classer les projets dans les différents lots en prenant en compte leur faisabilité et concrétisation dans le temps.

Méthodologie

En sous-groupes de 3 ou 4 personnes, les membres sont invités à échanger sur la proposition de mise en lots et à mettre en avant les éventuelles modifications à apporter.

Deux enjeux doivent être considérés durant l'exercice :

- 1- Chaque axe stratégique se retrouve dans chaque lot
- 2- Moyens financiers : équilibrer les gros investissements

La mise en lot finale est approuvée par les membres :

Lot 0	
<i>= toutes les initiatives entreprises par la Commune ou d'autres opérateurs</i>	
Commune / CPAS	Développement de la communication communale
	Création d'un service social mobile et développement des livraisons à domicile
ADL	Développement d'incitants à la création et au soutien des commerces et services
	Promotion des productions locales et recensement de l'artisanat
PNAM Parc National de la Semois	Création d'un groupe de travail en lien avec le réseau de promenades
	Création d'une maison forestière
	Ouverture de points de vue sur les vallées
	Développement d'actions pour la coexistence des usagers de la forêt
BEP environnement	Création de zones de collectes de déchets
TEC	Mise en place de lignes TEC vers les gares belges et transfrontalières (intermodalité)
CR Semois-Chiers	Mise en œuvre des actions de sensibilisation sur les eaux usées

Lot 1	
<i>= projets prioritaires et réalisables dans les 3 premières années de validité</i>	
M	Création d'une salle polyvalente à la salle de la Mairie
M	Diversification de l'usage des bâtiments religieux, églises de Bagimont comme lieu de rassemblement
M	Développement des énergies alternatives
M	Mise en œuvre d'action permettant l'entretien, la valorisation et la réparation du petit patrimoine
M	Création ou collaboration avec une maison médicale
I	Création d'une réserve de terrains communaux pour l'installation des jeunes
I	Création d'un règlement communal qui limite et conditionne les gîtes
I	Mise en place de mesures de renforcement pour l'accessibilité aux commerces
I	Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité
I	Maintien des services de secours
I	Création d'un groupe de travail afin de réfléchir à toutes les alternatives pour améliorer les soins de santé en milieu rural

Lot 2	
<i>= projets réalisables dans les 3 à 6 ans de la validité</i>	
M	Rénovation de l'ancienne école de Membre
M	Création de logements tremplins
M	Rénovation et construction de zones récréatives
M	Mise en valeur du site et du point de vue du Belvédère à Chairière
M	Valorisation du Domaine Marial de Sugny
M	Installation de stations d'épurations collectives
M	Amélioration de l'accès aux services bancaires
M	Mise en place d'aménagements pour la sécurité routière
I	Mise en place d'un réseau de l'emploi
I	Mise en place d'actions pour une accessibilité plus aisée à la formation
I	Encadrement des publics touristiques durant leur séjours
I	Mise en place d'un système de mobilité partagée

Lot 3	
<i>= projets moins prioritaires, mis en place dans les dernières années de validité</i>	
M	Création d'un logement intergénérationnel
M	Création des espaces de télétravail
M	Rénovation de la salle du Patro à Sugny
M	Création d'espaces extérieurs de rencontre et de convivialité à vocation intergénérationnelle



M	Création d'une maison de village à Chairière
M	Création d'un atelier rural
M	Installation de bornes de recharges électriques
I	Adoption d'un règlement communal pour le développement de l'habitat léger
I	Création d'un cadastre associatif permettant de renforcer la collaboration pour les diverses activités
I	Organisation de formations numériques décentralisées



Les visuels sont numérisés en annexe.

Explication des suites et des phases de relectures

Il faut noter que 2024 sera une année électorale. Il faut donc obtenir l'approbation du gouvernement wallon avant avril 2024.

Le planning envisagé pour les suites est donc :

- Eté 2023 : travail de rédaction par l'auteur de programme Impact et la FRW
- Octobre 2023 : réunions de CLDR de relecture des fiches-projets
- Fin 2023 : Approbation finale du programme par la CLDR et le Collège communal
- Début 2024 : Avis de recevabilité par la Région Wallonne
- Début 2024 : Approbation par le Conseil communal
- Février-mars 2024 : Présentation au Pôle Aménagement du Territoire (commission d'avis)
- Avril 2024 : Approbation par le Gouvernement wallon
- 9 juin 2024 : Elections régionales
- Octobre 2024 : Elections communales
- Début 2025 : Actualisation de la CLDR (suite aux élections communales)
- 2025 : Réunion demande de convention

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne
Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 5 juillet 2023

Présences :

ALLARD	Arnaud
DEVOS	Constant
DION	Robert
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

DE WOLF	Monique
DINANT	Marie-Thérèse
ONGENA	Pascal
SEVRAIN	Jean-François



Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2023

Présences :

Membres de la CLDR : 12 présents et 5 excusés (voir la liste en annexe)

Conseil communal : André Robinet et Alain Wilemme

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

Impact sprl : Marjorie Lequeux, architecte ; Mary Genatsy, auteure de programme

ODJ :

- 1) Présentation et relecture des fiches-projets prioritaires

L'objectif de la réunion de ce soir est de compléter et d'approuver les fiches jugées comme étant prioritaires.

Pour la présentation de chaque fiche, les documents seront distribués, présentés et suivi par une session de questions-réponses.

Fiches matérielles

Création d'une salle polyvalente à la salle de la mairie à Bohan

Marjorie Lequeux, architecte du bureau Impact, présente l'esquisse du projet de salle polyvalente à la salle de la Mairie à Bohan. Les plans sont joints à ce compte-rendu.

Solution concrète : créer un espace dédié au public, qui pourra être utilisé de manière polyvalente (salle des fêtes, salle culturelle, sportive et associative).

La situation existante est reprise en pointillés rouges sur les plans. Le bâtiment actuel sera démolri afin de rebâtir hors de la zone d'aléa d'inondation.

L'espace extérieur multisport est en cours avec des subventions infrasport.

L'ancien hangar à tabac sera aménagé comme un espace de pique-nique ouvert à la population et aux publics touristiques.

Estimation budgétaire : ~ 3.200.000 €

Questions et remarques :

- L'aménagement du hangar n'est pas repris dans l'estimatif, que devient-il ?
L'idée est de faire un aménagement simple, sans changer son architecture.
Il y a un intérêt pour la globalité du projet de l'intégrer dans le budget.
- L'évacuation des déchets de la démolition du bâtiment est intégrée dans le budget.
- La hauteur sous corniche de la salle principale est de 5,42 mètres.
Il a été décidé de retirer la petite salle à l'étage surplombant la salle du rez-de-chaussée afin de garantir une plus grande polyvalence. Par contre, la salle de réunion de l'étage sera conservée et la réserve sera déplacée afin de garder une vue vers la salle en bas.



- Prévoir des parkings vélo près du parking PMR.
- Le rangement extérieur est prévu pour le matériel de la terrasse.
- La cuisine sera professionnelle. Ses proportions sont de 8,47m x5,78m, elles permettront de nourrir les 200 personnes assises.
- Volonté d'ajouter un vestiaire et des douches en cas d'évènements sportifs (exemples : marches, VTT, écoles). Un espace pourrait être ajouté en agrandissant l'espace prévu pour les sanitaires. *Exemple intéressant au complexe sportif de Bertrix : une entrée intérieure et une entrée extérieure pour les sports natures.*
- Au niveau de l'estimation des équipements (cuisines, etc) ; tout ce qui est attaché au bâtiment est intégré au budget.
- Le système de chauffage sera à déterminer au stade avant-projet.
Il manque cependant un espace prévu pour un local technique sur les plans.

Diversification de l'usage des bâtiments religieux – les églises comme lieux de rassemblement

Marjorie Lequeux, architecte du bureau Impact, présente l'esquisse de l'aménagement de l'église de Bagimont. Le document en pièce jointe reprend les possibles dispositions et la polyvalence du bâtiment.

L'entrée se fait grâce à un sas, permettant un espace thermique et un local pour un vestiaire et des sanitaires. L'étage de ce sas est aménagé en balcon/espace pour orchestre et est accessible grâce à un escalier.

L'aménagement ne touche pas au chœur (aspect cultuel intact). Cependant, la sacristie sera combinée avec une petite kitchenette. Cette organisation sera à être précisée avec la Paroisse.

L'étage comprend une petite salle de réunion au-dessus de la sacristie et un local technique au-dessus de la réserve.

Estimation budgétaire : ~ 326.000 €

Questions ?

- Dans l'estimatif est repris la dépose des sols. Est-il prévu d'arracher le sol de l'église ?
La réflexion des architectes était de prévoir ce poste par sécurité, pour tout travail d'égouttage. L'idée est de déposer le sol de la nef et puis de réintégrer, afin de conserver son aspect. Les membres sont plutôt contre cette proposition et souhaitent qu'une autre piste de travail soit réfléchie afin d'éviter de dénaturer le sol de l'église.
La partie bar doit être reliée à l'eau. Les évacuations pourraient par exemple s'écouler grâce à des percées dans les murs ou encore en minimisant l'impact sur les sols (passage le long de l'escalier du chœur) ? Ces solutions vont être analysées.
- Rappel que la volonté des citoyens n'était pas d'avoir de cuisine professionnelle. Uniquement de quoi préparer à manger pour les rassemblements villageois.
- Les techniques spéciales sont à estimer lors de l'avant-projet. Cela va faire augmenter le coût global.
- Les membres ne voient pas l'intérêt d'utiliser l'étage du sas et soulignent l'impact visuel de l'escalier dans l'espace. Ce balcon permettait d'utiliser l'espace perdu et d'ajouter à la polyvalence de l'église.
- Une réserve est prévue à la place de la chaufferie actuelle, qui serait déplacée à l'étage. Cet aménagement est cependant à vérifier et à sonder.



Création d'un espace dédié à la pratique médicale à Vresse-sur-Semois

Constats : des besoins importants sont ressortis lors des consultations concernant le vieillissement de la population, l'accessibilité des soins de santé sur la commune, et le vieillissement des médecins en place.

Plusieurs solutions avaient été envisagées, dont la création ou encore la collaboration avec une maison médicale. Certaines démarches ont été entreprises suite à la publication d'une mesure de la PAC (appel à projets d'aide à la création de maison médicales). Dans ce cadre, Mme Maroit a pris contact avec la maison médicale de Bièvre, afin de constituer un possible partenariat.

Ces échanges n'ont pas abouti : la problématique médicale n'est pas uniquement communale, les équipes de la maison médicale de Bièvre considère être trop juste que pour supporter une structure supplémentaire à Vresse.

Suite à cette rencontre, Mme Maroit et l'ADL ont cependant pris contact avec « Santé Ardenne », un organisme qui promeut la santé en milieu rural aux cadres médicaux. Des échanges sont actuellement en cours.

Solution concrète pour le PCDR : aménagement d'un local à l'espace Cognaut destiné à accueillir une équipe médicale à Vresse-sur-Semois. Cet espace est déjà utilisé par un psychologue de la maison médicale de Bièvre une fois par semaine. L'intérêt est de le rendre accessible et de l'utiliser davantage pour la pratique médicale.

Remarques et questions ?

- Un des besoins du territoire est de trouver au moins un médecin itinérant. La fiche-projet prévoit l'achat d'un véhicule afin d'ouvrir la possibilité d'un moyen de déplacement vers les patients.
- La kinésithérapeute Adeline Brees (cabinet Physic'Alle) recherche un médecin avec qui partager son cabinet. Il y aurait une possibilité de faire un cabinet de médecin dans cet espace-là. Il serait intéressant que la Commune prenne contact avec elle.

Problématique :

- Une problématique complexe est d'amener le médecin au patient ou le patient au médecin.
- La rareté des médecins en milieu rural est également liée à la complication d'amener les conjoints (opportunité professionnelle, changement de vie, etc).
- La recherche de solution en transfrontalier n'est peut-être pas si pertinente. En effet, la situation est identique de l'autre côté de la frontière.
- Le Conseil des médecins préconise de conserver sa pratique médicale dans ses locaux. Cela entrave l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à des soins (surtout en milieu rural).

Cette fiche matérielle est complémentaire à la fiche immatérielle d'amélioration des soins de santé en milieu rural, qui a pour objectif de créer un groupe de réflexion sur le bien-être médical des habitants. L'accessibilité médicale est l'une des priorités de ce PCDR.

Développement des énergies alternatives

Constat : l'autonomie énergétique et la poursuite d'actions en faveur de l'énergie est un enjeu important dans le climat actuel.

Le projet consiste à développer des solutions innovantes de production d'énergies alternatives et renouvelables sur le territoire communal. Plusieurs types de solutions sont ressorties lors des échanges sur le sujet. Il est nécessaire de les préciser si elles se retrouvent dans le lot 1.

1. Valorisation hydraulique :

Un prototype du poumon d'Archimède était prévu sur la Semois à l'arrière de l'administration communale. Ce projet est en attente actuellement, suite au décès d'un des concepteurs.



Il s'agit d'un prototype d'un kW. Ce projet expérimental se voulait innovant au moment de son lancement, et était prévu pour une période d'un an.

- Ce type de solution énergétique est trop compliqué à mettre en œuvre. Il a été décidé de l'enlever du programme.

2. Installation panneaux photovoltaïque :

Dans le cadre de l'appel à projet POLLEC, il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'administration communale. Une analyse supplémentaire est en cours afin d'identifier d'autres bâtiments qui pourraient être pertinent pour cette solution. Il est décidé d'inclure ces localisations dans la fiche-projet.

- La Commune fait passer les infos suivantes à l'auteur afin qu'elle actualise la fiche-projet : la liste des bâtiments en réflexion et des écoles communales, ainsi que l'orientation et la surface de toit de ceux-ci.

3. Valorisation des déchets verts :

Deux localisations sont ressorties comme intéressante pour l'installation d'un projet de chaudière biomasse : au presbytère de Alle (reprenant l'église, l'école et le presbytère) et à l'espace Cognaut à Vresse (reprenant l'administration communale, la Glycine, la bibliothèque, le CPAS et le centre d'interprétation d'art).

Pour que le projet se retrouve en lot 1, il doit être beaucoup plus détaillé, avec une étude de faisabilité. Il a été décidé de descendre ce projet en lot 2, afin de prendre le temps de faire les étapes d'études préalables dans l'ordre.

Pour information, la commune a déjà un accord de l'évêché pour la localisation à Alle.

4. Eoliennes :

Des projets d'éoliennes ont déjà été lancé sur le territoire communal, mais ceux-ci n'ont pas aboutis pour plusieurs raisons :

- Cadastre des vents peu ou pas favorable.
- Zone de survole de basse altitude, avec la présence de l'aérodrome et du terrain d'aviation à Orchimont.
- Impact important sur la faune.

Décisions concernant la fiche sur le développement des énergies alternatives :

- ⇒ Écarter les solutions de la valorisation hydraulique et des éoliennes du programme.
- ⇒ Conserver une fiche relative aux panneaux photovoltaïques en lot 1, avec une précision des bâtiments concernés.
- ⇒ Faire passer le projet de valorisation des déchets verts en lot 2.

Pour information, un technicien POLLEC est en cours de recrutement. Personne n'a postulé au jour d'aujourd'hui.

Fiches immatérielles

Création d'une réserve de terrains communaux pour l'installation de jeunes

Constats : population âgée, départ des jeunes adultes dans l'entrée dans la vie active et difficultés d'accès au logement.

Solution concrète pour élargir l'offre de terrains à bâtir sur le territoire : transformer des terrains communaux en zones d'habitat.



Plusieurs phases :

1. Dresser l'inventaire des possibilités. Les premières pistes émises sont la ZACC de Chairière (dont une partie des zones sont investis par promoteur privé) et des terrains à Hérisson.
2. Etablir les procédures urbanistiques : révision au plan de secteur, permis d'urbanisation, etc.
3. Vibiliser les terrains et les équiper, dans certains cas.
4. Mettre à disposition des terrains sous conditions.
Les conditions évoquées sont : favoriser les jeunes (limite à préciser) / favoriser les permanents par rapport aux seconds résidents (habitation principale).
Inspiration : Commune de Léglise pour règlement et cadre.

Création d'un règlement communal relatif aux hébergements touristiques

Enjeu transversal : équilibre entre les habitants permanents, les résidents secondaires et les touristes.

Constat : nombre de logements touristiques en augmentation

Solution concrète : réguler le nombre de gîtes à l'aide d'un règlement communal. Ce règlement sera détaillé lors de la mise en œuvre de la fiche-projet.

Exemples de règlements existants :

- La-Roche-en-Ardenne : moratoire sur la construction et la réaffectation de biens immobiliers en hébergements touristiques
- Durbuy : règlement de police sur les hébergements touristiques à appliquer en fonction de plusieurs critères (50 % par village, domiciliation du propriétaire, etc.)
- Houffalize : réglemente les taxes aux secondes résidences, favorise les installations permanentes.

Pour information, le « décret Borsus » a été mis en place dans les communes wallonnes et soumet à un permis d'urbanisme la création de gîtes. Cela permet la régulation d'un aspect important de la qualité de vie des habitants.

Mise en place d'un réseau de l'emploi

Constats : l'offre et la demande d'emploi ne se rencontrent pas toujours. Il est donc important d'informer les habitants sur les offres existantes, de centraliser les nouvelles offres et de former les habitants.

Solution concrète : créer des liens entre les offres et les demandeurs d'emploi, centraliser les informations afin de pouvoir les diffuser.

Exemple concret d'action de réseautage :

- Organiser un « Job Day » en collaboration avec l'ADL et le Forem. Il s'agit d'un évènement où les recruteurs viennent mettre en évidence des besoins liés aux différents secteurs afin de favoriser le recrutement.

Ajout dans les partenaires : Maison de l'emploi à Gedinne.

Mise en place de mesures de renforcement pour l'accessibilité aux commerces

Constats : nombreux commerces sur le territoire communal, certains villages dépourvus, difficultés d'accès notamment pour la population vieillissante.

Solution concrète : renforcer l'accessibilité des commerces existants et des produits de première nécessité.

Plusieurs manières d'atteindre cet objectif :

- Élargir les zones desservies par le bus communal (1x par semaine) aux villages de Chairière, Laforêt et Vresse-sur-Semois
- Mettre en place des distributeurs (comme à Vresse)
- Créer un Groupement d'Achats en Commun (GAC), ou intégrer celui qui existe sur Petit-Fays.

Remarques :

- Le bus communal actuel passe par les villages de Sugny, Pussemange et Bagimont, et se rend à Bohan. Il peut être intéressant d'amener les gens à Bohan **et** à Alle, deux pôles centraux de la commune.



- Le remplissage du distributeur à Vresse n'est pas très assidu. Il ne s'agit pas que d'avoir un distributeur installé, il est nécessaire de créer un partenariat avec un ou des producteurs qui le remplissent.

Pour information, le TEC a décidé d'instaurer des lignes supplémentaires durant la période touristique (des bus toutes les 2h vers Bohan). Des fréquences supplémentaires seront également ajoutées venant de Beauraing et Gedinne vers la vallée de la Semois.

Maintien des services de secours

Constats : isolement du territoire, difficultés d'accès aux services de secours dans plusieurs villages, disparition progressive des services. L'idée était de développer une solution de mobilité d'urgence efficace.

La **problématique** est que la fiche comprend très peu de contenu. Les propositions qui avaient été amenées sont écartées (impossibilité ou en cours).

L'intérêt de la CLDR n'est pas forcément de conserver cette fiche dans le cadre du PCDR, mais de souligner son importance pour la qualité de vie au sein de la commune. Le maintien de ces services a été apporté à chaque étape de la consultation, et il est primordial que cet enjeu reste dans l'intérêt communal.

Pour information, le réseau Astrid va être renforcé avec l'installation de la prison en 2028. Des communications sont en cours avec la Police.

Modification :

- ⇒ De par les actions déjà mises en place (contacts Police, maintien des pompiers, etc.), il a été décidé que cette fiche passe en lot 0. Cela implique le fait que la Commune reste attentive à de futurs appels à projets ou autres.

Amélioration des soins de santé en milieu rural

Constats : peu d'offre médicale sur la commune, une population vieillissante et peu mobile, la délocalisation de l'hôpital vers Houdemont. Tous ces phénomènes rendent l'accessibilité aux soins de santé compliqué.

Solution concrète : création d'un groupe de travail regroupant des citoyens et des experts du milieu médical afin d'améliorer les soins de santé et leur accès sur le territoire communal. Cette solution est plus basée sur les ressources humaines disponibles et non financières (en complémentarité avec la fiche matérielle n°3).

Investigation de plusieurs thématiques, soulignées par la CLDR : l'organisation du poste médical de garde, de services de déplacement, de soignants à domicile, la création de partenariats transcommunaux, ...

Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité

Constats : l'environnement naturel et le cadre de vie sont de qualité, avec la présence de la Semois et de vastes massifs forestiers. L'importance de préserver cet environnement de qualité a été souvent souligné.

Solution concrète : mettre en place des actions en faveur de la faune (ex : panneaux de sensibilisation, ruches, nichoirs) et de la flore (ex : plantes indigènes et vivaces, entretien des berges, verdurisation des cimetières, création d'un jardin partagé, de bocages et de haies vives, conservation des zones humides).

D'autres idées ?

- Réflexion sur la problématique des rats-laveurs : service existant au niveau de la RW (cellule invasifs). Les agents DNF du territoire essaient de mettre à disposition des pièges et des indications, mais ils ressentent un manque de soutien venant de cette cellule.
 - Les actions à mettre en œuvre sont principalement à instaurer au niveau privé. Il serait donc nécessaire de sensibiliser les habitants. Mr Theret souligne que c'est prévu via le bulletin communal et le panneau affichage de la Commune.



- La même réflexion peut être faite pour les bernaches du Canada (elles sont également classées comme espèces invasives).

Remarque :

- Il serait peut-être judicieux que la commune s'inscrive dans un PCDN (Programme Communal de la Nature).

Cette mouture n'existe plus, mais a été fusionnée avec le plan Maya et le plan Fauchage tardif, afin de créer une subvention au niveau régionale : appel à projets BiodiverCité. Dans ce cadre, la commune peut rentrer des projets nature à hauteur de 12.000 € chaque année.

Mise en œuvre d'actions permettant l'entretien, la valorisation et la réparation du petit patrimoine

Constats : présence d'éléments du petit patrimoine de qualité, avec un inventaire (reprenant plus ou moins 1000 éléments) réalisé par les habitants. Le patrimoine est perçu comme peu mis en valeur et donc peu fréquenté.

Solution concrète : entretenir, réparer ou rénover une série de 8 des éléments repris dans l'inventaire, qui ont jugés prioritaires.

La fiche-projet a été rédigé avec l'aide d'un document envoyé par Mme Mauricette Radelet. Ce document reprend les biens à rénover et à surveiller. Les projets repris dans cette fiche-projet sont les huit éléments prioritaires.

Remarque : ces huit biens ne se situent pas tous sur le domaine public. Il est préférable d'étendre la liste reprise dans la fiche-projet aux éléments de vigilance. Les membres souhaitent intégrer le volet de sensibilisation des propriétaires privés à la fiche-projet (explication des démarches possibles et subsides existants).

Mr Theret s'occupe de vérifier la liste des éléments remise par Mme Lallement afin d'identifier les biens sur site public et ceux dont la rénovation a été réalisée depuis la rédaction du document.

⇒ La fiche-projet sera donc revue en conséquence.

Divers

Mr Theret partage une information supplémentaire aux membres : la Commune a reçu les documents signés (subsides Infrasport) concernant les projets de plaines multisports situées à Bohan et Sugny.

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne
Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 10 octobre 2023

Présences :

DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SEVRAIN	Jean-François
THERET	Yves-Marie

Excusés :

ALLARD	Arnaud
DE WOLF	Monique
DURUISSEAU	David
PONCELET	Mimie
SOENEN	Véronique



Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2023

Présences :

Membres de la CLDR : 18 présents et 2 excusés (voir la liste en annexe)

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement

Impact SPRL : Mary Genatzy, auteur de programme

ODJ :

- 1) Travail de relecture pour les fiches du lot 2 et 3
- 2) Vision sur les étapes parcourues depuis le début de l'élaboration
- 3) Réflexion et décision concertée sur les phases finales de l'élaboration du programme

Relecture des fiches-projets du lot 2 et du lot 3

Objectif : amender et valider les fiches-projets des lots 2 et 3.

Méthodologie :

Trois sous-groupes sont constitués. Un animateur est présent à chaque table afin de prendre note des remarques émises et change de groupe toutes les 20 minutes. Chacun a la possibilité de s'exprimer sur les 20 fiches en ajoutant ou en modifiant certaines informations.

Les remarques sont reprises sur deux documents regroupant chaque lot (en annexe).

Etapes parcourues

Depuis fin 2021, beaucoup de travail et de réunions se sont enchainés pour aboutir à la concrétisation du PCDR. En passant par les réunions de consultations dans les villages, la construction de la stratégie et la rédaction des fiches-projets. Les prochains mois seront dédiés à la finalisation et aux relectures du programme.

Aux vues du travail de partage d'information et de validation effectué en CLDR tout au long du processus, les agents FRW ne sentaient pas la nécessité de faire une autre réunion de relecture du programme dans son ensemble.

La relecture du document final n'est pas obligatoire, mais elle est proposée aux membres de la CLDR. Le document sera mis en ligne pour que les personnes qui le souhaitent ait la possibilité de faire parvenir leurs remarques sur une ou plusieurs des parties du document.

Le PCDR final se compose de six différentes parties :

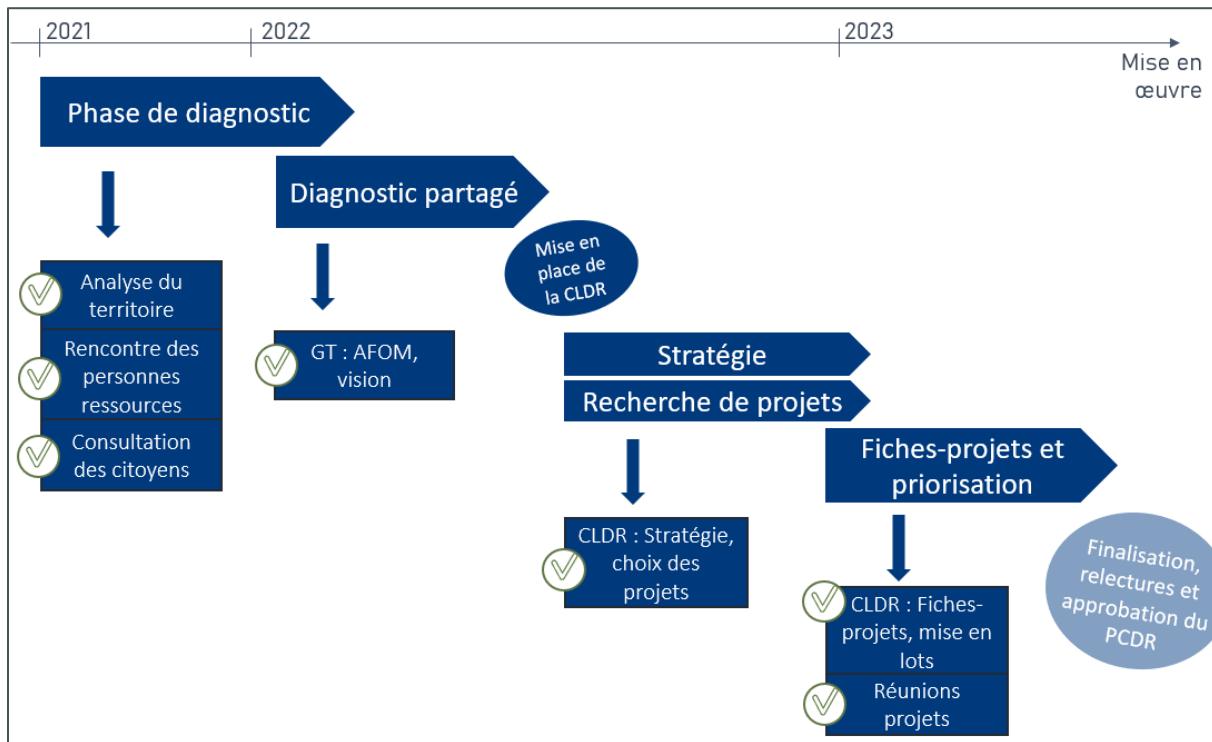
- 1- L'analyse socio-économique du territoire
- 2- L'analyse de la participation
- 3- Le diagnostic partagé
- 4- La stratégie
- 5- Les fiches-projets



6- Le récapitulatif

La demande sera réitérée par mail lors de l'envoi du compte-rendu de la réunion.

Vision globale sur les étapes parcourues depuis le lancement de l'élaboration du PCDR :



Retour à la population

De quelle manière les membres de la CLDR souhaitent-ils informer la population sur le travail effectué et sur les projets choisis dans le programme ?

Le souhait est de communiquer vers l'extérieur après l'approbation par la CLDR et le conseil communal, sous forme d'un mini bulletin communal (mini PCDR) en toutes-boîtes.

Les membres ne préfèrent pas laisser une trop grande ouverture à toute personne extérieure de modifier le travail réfléchi durant ces deux dernières années.

⇒ *La FRW interroge la manière de faire dans les communes au même stade que Vresse.*

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne
Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 7 novembre 2023

Présences :

ALLARD	Arnaud
COLLIN	Olivier
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DURUISSEAU	David
DOUNY	André-Marie
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

DE WOLF	Monique
SEVRAIN	Jean-François



IM-P1 | MISE EN PLACE D'ACTIONS POUR UNE ACCESSIBILITÉ PLUS AISÉE À LA FORMATION

Description du projet

Le projet vise à faciliter l'accès aux formations du Forem et du SELOR, très sommaire jusqu'à présent pour les habitants de la commune de Vresse-sur-Semois.

En effet, ni le Forem ni le SELOR ne souhaitent décentraliser leurs formations à Vresse-sur-Semois, or la demande est bien présente chez les habitants, notamment pour les formations liées aux compétences des postes qui seront ouverts avec la future implantation de la prison à Sugny.

Pour répondre aux besoins des habitants concernant l'accessibilité à ces formations, le projet consiste à trouver des solutions collectives afin d'amener les candidats volontaires aux sessions organisées par le Forem et le SELOR à d'autres endroits.

Ces solutions collectives sont donc liées à la mobilité et peuvent prendre différentes formes, par exemple :

- Mettre en place un mini-bus communal qui assure les déplacements vers les centres de formations ;
- Créer un taxi social communal ;
- Organiser un service de covoiturage avec tous les candidats.

Justification du projet

La future implantation de la prison prévue pour 2026 (2028) est considérée comme une opportunité pour les habitants et ils souhaitent que des actions soient mises en place afin de favoriser l'embauche des vressois.

Pour ce faire, le projet vise à faciliter l'accès aux formations dans ce cadre, et de manière générale pour les habitants de la commune désirant se former davantage et avoir accès à de nouvelles opportunités professionnelles.

Mettre en place des solutions permettant une accessibilité plus aisée aux formations organisées par le Forem et le SELOR va permettre notamment aux jeunes de rester habiter dans la commune, tout en mettant de nouvelles chances de leurs côtés pour trouver un emploi.

Ce projet répond donc à un enjeu important pour Vresse-sur-Semois lié à l'attractivité du territoire et au maintien des jeunes dans la commune.

Localisation et statut

Sans objet.

Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet : Commune de Vresse-sur-Semois
- Partenaires : Maison de l'Emploi

Remarque générale :

- Ne faut-il pas remettre les questions de mobilité dans une fiche spécifique ?
- Il faut prendre en compte la formation à distance, notamment tout ce qui concerne la connectivité. (E-learning). Cela nécessite une bonne connexion pour le territoire de Vresse.

IM-P2 | GESTION ENCADREE DES PROBLEMATIQUES LIEES AU TOURISME

Description du projet

Le projet consiste à encadrer les différents publics touristiques, particulièrement les groupes de grande capacité, tels que les scouts.

L'encadrement visé servira à prévenir et à limiter les nuisances sonores engendrées par ce type de public, causant des désagréments pour les habitants permanents.

- Au niveau de la propreté : accroître le nombre de poubelles publiques et la fréquence de ramassage. Installer des fausses caméras (panneaux indicateurs) dans des espaces stratégiques (plaines de jeux, camping).
- Imposition d'avoir une poubelle ou un conteneur attribué au gîte.
- Règlement communal portant sanctions administratives des incivilités générales (exemple : Sprimont).
- Accroître la publicité et l'application des règlements de Police. En cas d'incivilité, les citoyens doivent appeler la Police en priorité.
- Pour les nuisances sonores liées aux gîtes : obligation d'avoir une personne responsable (propriétaire ou gérant) proche du gîte et d'avoir son numéro de contact.

Justification du projet

L'attractivité touristique de la commune de Vresse-sur-Semois a des conséquences à différents niveaux, notamment en termes de nuisances et de propreté, ce qui fait craindre aux habitants le développement d'un tourisme de masse.

En effet, on peut observer particulièrement le long de la Semois la présence de déchets, surtout en été. Les nuisances sonores générées par les groupes touristiques sont aussi observées en été. Le projet entend répondre à cette problématique exprimée par les habitants en co-créant des solutions pour prévenir ces diverses pollutions avec l'aide des propriétaires.

Localisation et statut

Territoire communal

Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet : Commune de Vresse-sur-Semois
- Partenaires : Propriétaires de gîtes et de terrains, BEP environnement (contenaires en périodes estivales), zone de Police, agent constataleur communal (Valentine Theret).

Remarques :

- Il y a déjà beaucoup de poubelles, il n'en faut pas trop non plus.
- La Commune refuse l'installation de gîtes de grande capacité.

IM-P3 | MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE MOBILITÉ PARTAGÉE

Description du projet

Le projet consiste à mettre en place un système de mobilité partagée pour les habitants de la commune.

Par « mobilité partagée » on peut entendre :

- Faciliter le covoiturage avec, par exemple,
 - des parkings prévus à cet effet : **intéressant d'installer quelques emplacements sur les axes qui sortent de la commune, par exemple à La Haizette (2 places) ou au foot à Bohan.**
 - ou encore l'utilisation d'une application mobile : **importance de communiquer sur ce qui existe et est utilisé par les habitants.**
- ~~Mettre en place des véhicules (ou un taxi) partagés ;~~
- ~~Créer des services à la demande pour les personnes à mobilité réduite. En place avec le CPAS~~

Ces alternatives de mobilité partagée vont permettre aux personnes isolées de se déplacer sur le territoire mais également aux personnes à mobilité réduite d'avoir un accès plus aisément aux services.

De manière générale, toutes ces alternatives poursuivent une finalité sociale.

Justification du projet

Bien que traversé par plusieurs axes routiers régionaux, le territoire communal de Vresse-sur-Semois est enclavé et isolé par rapport aux axes de communication et il ne dispose pas d'infrastructure ferroviaire.

L'offre en transports en commun est qualifiée de faible avec une faible fréquence des bus et des horaires fixés sur l'organisation scolaire, donc très peu de bus circulent le week-end, ce qui favorise le recours à la voiture.

Pour une partie de la population, à mobilité réduite, isolée et/ou qui ne possède pas de véhicule (27 % des ménages), cette situation est donc problématique puisqu'il n'existe pas d'alternative de mobilité.

Le projet répond à ces besoins constatés par la population et lors de l'analyse objective du territoire, il permettra également de désenclaver le territoire et de développer de nouvelles collaborations.

Localisation et statut

Territoire communal.

Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet : Commune de Vresse-sur-Semois
- Partenaires : ~~Gare de Sedan~~, **CPAS, Semois Assistance**

Remarques générales :

- Il existe déjà une belle entraide
- Les parents s'accordent déjà pour les trajets vers les établissements scolaires
- Importance des discussions entre la Commune et le TEC au niveau de la cohérence des horaires et le maintien des infrastructures.

M-P1 | CRÉATION DE LOGEMENTS TREMPLINS

Description du projet

Le projet consiste à créer des logements tremplins sur le territoire communal.

Le but des logements tremplins est de favoriser l'installation des jeunes couples dans la commune et leur accès à la propriété. Concrètement, ce principe se traduit par la restitution d'une partie des loyers versés sous la forme d'une ristourne si le locataire acquiert ou fait construire dans la commune un bien immobilier destiné à devenir son domicile principal.

La construction des logements tremplins peut être réalisée de manière à économiser l'énergie en recourant à différentes techniques (isolation, production) et ainsi répondre à la philosophie du développement durable.

Selon les communes, les candidats locataires doivent répondre à plusieurs critères pour accéder à un logement tremplin comme être de bonne conduite, vie et mœurs, être âgé de 18 à 30/45 ans, être ou avoir été domicilié dans la commune ou y avoir son lieu de travail, ne pas être propriétaire d'un autre logement et le niveau salarial. En effet, celui-ci ne peut être ni trop élevé, ni trop faible, les logements tremplins n'étant pas des logements sociaux mais bien destinés à favoriser l'accès à la propriété immobilière sur la commune.

Justification du projet

À l'heure actuelle, la population vressoise rencontre des difficultés liées à l'accès au logement. D'une part, le nombre de terrains bâttissables est de plus en plus bas, avec certains villages où il n'existe pas d'extension possible au niveau des zones à bâtir, et d'autre part, l'augmentation des prix immobiliers (terrains à bâtir et maisons ordinaires) nuit à l'accessibilité immobilière des nouveaux ménages sur le territoire. Ces difficultés d'accès au logement dans la commune sont accentuées par l'accroissement du nombre de résidences secondaires, engendrant une concurrence entre les logements principaux et les logements touristiques.

La Commune de Vresse-sur-Semois ainsi que la CLDR sont conscientes de cette problématique et souhaitent favoriser l'accès au logement pour les jeunes. La création de logements tremplins sur le territoire communal répond à ce besoin et à l'enjeu lié à l'attractivité du territoire et au maintien des jeunes.

Le maintien des jeunes au sein du territoire rural de Vresse-sur-Semois est effectivement essentiel pour de multiples raisons qu'elles soient d'ordres identitaires, économiques, sociales (dynamisme associatif, mixité sociale, etc.), de maintien de services de base (écoles), etc.

Localisation et statut

À déterminer.

Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet : Commune
- Partenaires :

→ **Fusion de cette fiche avec la rénovation de l'école de Membre**

M-P2 | RÉNOVATION DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE MEMBRE

Description du projet

L'ancienne école de Membre se situe dans le centre du village de Membre, en zone d'habitat. En plus de la parcelle cadastrale, une zone d'espace enherbé peut être intégrée dans le projet puisqu'elle est également propriété communale.

Le bâtiment est abandonné depuis quelques années et il se trouve dans un très mauvais état. Le projet consiste donc à le remettre en état en effectuant les travaux nécessaires. **Nécessité de refaire la toiture ou de la protéger dans les meilleurs délais.**

Différentes réflexions ont été menées par la CLDR concernant les aménagements à prévoir dans le bâtiment lors de la rénovation :

Les habitants ont imaginé une salle de village polyvalente d'une capacité de cent personnes assises, avec une cuisine, des sanitaires et un parking. Des espaces polyvalents pourraient être aménagés à l'étage avec des parois acoustiques afin d'accueillir par exemple l'académie de musique ou l'accueil extrascolaire. Enfin, le grenier servirait d'espace de stockage. Étant donné l'importance du cachet du bâtiment pour les habitants, l'isolation se ferait de l'intérieur. L'espace vert servirait d'espace extérieur à la salle et serait lui aussi aisément accessible, notamment pour les PMR.

Justification du projet

Le bâtiment fait partie du patrimoine bâti communal, l'école y a été en service de 1866 à 2014 et les habitants du village y sont très attachés.

Le projet consiste à restaurer ce que les habitants considèrent comme leur patrimoine et qui tombe actuellement en ruines. Il correspond donc à la stratégie de développement de Vresse-sur-Semois qui vise à préserver, mettre en valeur et animer le patrimoine local de la commune. En outre, en créant une salle polyvalente, le projet va permettre de maintenir et de développer l'offre en activités et infrastructures dans les villages.

Localisation et statut

Membre

Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet : Commune de Vresse-sur-Semois
- Partenaires : Associations, Académie de musique

→ **Fusion de cette fiche avec la création de logements tremplins**

→ Un membre de la CLDR demande que la question de la salle de village reste envisagée malgré le choix de création de deux logements tremplins dans le bâtiment (à étudier ultérieurement).

M-P3 | RÉNOVATION ET CONSTRUCTION DES ZONES RÉCRÉATIVES

Description du projet

Le projet consiste à rénover les espaces récréatifs tels que les plaines et modules de jeux nécessitant un rafraîchissement dans les villages, et à construire de nouvelles zones récréatives dans les villages n'en possédant pas encore.

Ces espaces seront différents et adaptés aux lieux où ils seront implantés (abords des écoles, centre du village, etc.). Un fil conducteur pourra toutefois être trouvé dans les aménagements, tel qu'un totem ou autre élément identitaire.

D'autre part, le vise projet vise la création d'un skate-park sur le territoire communal.

Justification du projet

Le diagnostic partagé de la commune a permis de mettre en évidence différents manques concernant les infrastructures et aménagements dédiés aux jeunes dans les villages, bien que des projets sportifs voient le jour, notamment à Bohan et Sugny.

Il a en effet relevé un manque d'espaces de rencontre et d'activités dédiés aux jeunes, autant que des plaines de jeux pour les plus petits.

Le projet vise donc à remédier à ces besoins en aménageant différents espaces dans les villages, ce qui contribuera à renforcer l'attractivité des villages pour les familles.

En outre, il répond à une demande récurrente des citoyens, reçue par l'ADL, qui souhaitent voir se développer un skate-park sur la commune.

Localisation et statut

Territoire communal

Il semble que l'endroit le plus adéquat pour la création d'une nouvelle zone récréative soit l'ancien terrain de foot d'Alle. L'installation d'un skatepark est envisageable, ainsi qu'un terrain de paddle. Un pumppark (apparemment localisé selon un membre de la CLDR à Bohan).

Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet : Commune
- Partenaires : Écoles

M-P4 | MISE EN VALEUR DU SITE ET DU POINT DE VUE DU BELVÉDÈRE DE CHAIRIÈRE

Description du projet

L'origine du Belvédère de Chairière date d'avant 1930. Il a été reconstruit à l'identique en 1950, puis en 1980 avant d'être fermé.

Le dossier du Parc National de la Vallée de la Semois reprend un projet visant à reconstruire un Belvédère sur le site au-dessus des crêtes où il est aujourd'hui disparu. La construction est prévue afin de correspondre aux dimensions de l'ancien édifice. Le site offre effectivement un point de vue remarquable qui gagnera beaucoup de visiteurs en étant dégagé et mis en valeur.

Aux abords du Belvédère, afin de permettre aux touristes et aux promeneurs de profiter de la vue et d'un espace accueillant, une zone de convivialité sera créée. Elle se composera d'une aire de pique-nique, de bancs et d'une longue vue pour observer la faune et la flore aux alentours.

Afin de sécuriser et de faciliter les allées et venues, un chemin d'accès sera clairement défini et aménager au minimum pour respecter les éléments paysagers naturels.

Justification du projet

Anciennement, la situation stratégique du Belvédère au-dessus des crêtes offrait une vue panoramique sur Vresse-sur-Semois, Laforêt, Chairière, les champs de Mouzaive, Rochehaut (et Corbion par beau temps).

Sa reconstruction sera donc un atout pour la promenade des crêtes, située sur le GR 16 de la Semois Arlon – Monthermé qui amène beaucoup de randonneurs.

Intégré dans le dossier du nouveau Parc national de la Vallée de la Semois, le belvédère va attirer davantage de visiteurs. Les touristes et les habitants de la commune pourront profiter de cet espace de repos et de convivialité.

Le souhait est de porter le projet rapidement aux personnes actives dans le Parc National (le bourgmestre en est le vice-président). Un dossier qui pourrait être porté par plusieurs pouvoirs subsidiaires (développement rural, commissariat général au tourisme).

Localisation et statut

Chairière

Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet : Commune
- Partenaires : Parc national de la Vallée de la Semois, Marie-Thérèse Dinant

M-P5 | VALORISATION DU DOMAINE MARIAL DE SUGNY

Description du projet

Le projet vise d'une part à améliorer les panneaux indicateurs qui amènent au Domaine et d'autre part à réparer les éléments patrimoniaux en dégradation.

Tout d'abord, avant d'installer les panneaux, il est opportun de changer la dénomination du lieu : « Le Domaine Marial : Le Lourdes des Ardennes », afin de confirmer son attractivité culturelle en faisant référence à son ancienne dénomination.

Amélioration des panneaux indicateurs :

Création de trois panneaux touristiques aux trois entrées routières de Sugny, c'est-à-dire en venant de Corbion, Pussemange ou Bohan. Sur ces panneaux sera inscrit le slogan « Visitez son Domaine Marial : le Lourdes des Ardennes » avec plusieurs images en couleurs.

Outre les panneaux aux entrées routières du village, deux panneaux directionnels indiquant « Sugny : le Lourdes des Ardennes » seront installés sur deux parcours existants : l'un au départ de Vresse-sur-Semois via Laforêt et La Bonne Idée, et l'autre au départ de Bohan via les Dolimarts.

Réparation des éléments patrimoniaux :

La liste des éléments patrimoniaux présentant de sérieuses dégradations est consultable auprès de l'Asbl Les Amis du Domaine Marial.

Justification du projet

Sugny se démarque des autres villages de la commune de Vresse-sur-Semois par un site insolite en pleine nature de 1,2 ha contenant 29 monuments d'ordre religieux et catholique romain. Dans ce sens, le Domaine Marial est considéré par certains habitants comme un véritable musée à ciel ouvert.

Le 16 août un pèlerinage annuel rassemble 150 croyants et, tout au long de l'année, le site voit la visite de quelques touristes qui viennent découvrir les lieux. En embellissant le Domaine et en améliorant sa promotion, Vresse-sur-Semois compterait une attraction touristique d'ordre culturel supplémentaire et renforcerait son attractivité.

Localisation et statut

Domaine Marial à Sugny, ~~place du Vivier, 73~~ (! il s'agit du siège de l'ASBL)

+ emplacement des panneaux à l'extérieur du village

Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet : Commune de Vresse-sur-Semois
- Partenaires : Asbl Les Amis du Domaine Marial

→ Info supplémentaire : la signalisation interne au village de Sugny est en cours

M-P6 | MISE EN PLACE D'AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Description du projet

Le projet consiste d'une part à identifier les endroits problématiques au niveau de la sécurité routière dans les différents villages, et d'autre part à solutionner ces problèmes à l'aide d'aménagements divers.

De manière générale, une attention sera portée à l'entretien des aménagements et futurs équipements routiers.

Concernant les problèmes liés à la vitesse dans certains villages, plusieurs solutions sont envisagées : augmenter la présence de radars et les contrôles, intégrer des zones 70 (au lieu d'élargir les zones 50) et construire des ralentisseurs, mettre des écrans, etc.

Un problème de priorité de droite assez général est observé sur la commune. Le projet entend y répondre en proposant de marquer des faux ronds-points à l'aide de marquages au sol.

Pour sécuriser les entrées de villages, des ralentissements seront installés, comme des chicanes et des dos d'ânes, ainsi que des aménagements pour les piétons.

Les cartes des différents villages avec l'identification des endroits problématiques se trouvent en annexe de ce document.

Justification du projet

La faible offre de transports en commun sur le territoire favorise le recours à la voiture et augmente le trafic routier, renforçant ainsi le sentiment d'insécurité routière au sein des villages.

Les habitants ont remarqué que le sentiment d'insécurité ressenti sur le territoire n'est pas toujours en lien avec la vitesse, mais plutôt avec l'endroit où la voiture circule. Dans un centre fort peuplé ou sur une route sinuueuse, le véhicule paraît toujours rouler plus rapidement que la vitesse réelle à laquelle il se trouve. Identifier les endroits problématiques est donc un préalable important à l'aménagement d'équipements.

Étant donné que la commune ne possède pas de PCM, un travail sur carte a été réalisé en CLDR, il a permis d'identifier les lieux critiques dans chaque village et de proposer des solutions adaptées à chaque situation (voir annexe).

Localisation et statut

Villages de la commune.

Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet : Commune
- Partenaires : Police

Priorisation dans le programme de travail : aménagements piétons à Alle (accès au pond), les ralentissements au niveau des entrées de villages (indication sur des panneaux et au sol), le remplacement des bornes et panneaux manquants, le marquage de « ronds-points » aux priorités de droite.

M-P7 | INSTALLATION DE STATIONS D'ÉPURATION COLLECTIVES

Description du projet

Actuellement, 4 stations d'épuration sont en état de marche sur la commune : à Membre, Vresse-sur-Semois, Laforêt et Alle-sur-Semois. **Une est en cours pour le village de Chairière.**

Le projet consiste à installer des stations d'épuration collectives dans les villages qui ne sont pas équipés afin d'empêcher la pollution de la Semois par le déversement des eaux usées.

La dimension collective du projet va permettre de dépasser les contraintes individuelles, notamment financières.

En Wallonie, en assainissement collectif, les eaux usées sont collectées par des égouts puis des collecteurs pour les épurer dans une station d'épuration. La station d'épuration est donc la partie la plus visible du système d'assainissement. Les eaux usées y sont traitées, habituellement suivant un processus biologique naturel. Au terme du traitement, l'eau épurée est suffisamment propre pour être rejetée dans un cours d'eau, en l'occurrence la Semois.

Notons qu'en aucun cas, en Wallonie, les stations d'épuration d'eaux usées ne produisent de l'eau potable.

Justification du projet

L'environnement de qualité qui caractérise la commune de Vresse-sur-Semois est soumis à des pollutions diverses, notamment les pollutions liées à l'eau en raison d'un manque de station d'épuration à certains endroits ou des difficultés de raccordement.

Le manque de station d'épuration dans certains villages amène en effet une partie des eaux usées dans la Semois et vers les autres villages. Ces eaux qui viennent des touristes et des habitants sont polluées par des produits chimiques dangereux pour la faune et la flore présentent.

Le projet vise donc à protéger une des principales ressources naturelles de la commune, tout en améliorant le cadre de vie environnemental des habitants.

Localisation et statut

Territoire communal.

Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet : Commune de Vresse-sur-Semois
- Partenaires : Région wallonne, Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
 - Pas de village prioritaire, il est primordial qu'ils soient TOUS traités.
 - Des obligations européennes existent : à mentionner

M-P8 | AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES BANCAIRES

Description du projet

Le projet consiste à ajouter des distributeurs bancaires sur le territoire communal, particulièrement dans les villages de Bohan et Alle-sur-Semois qui sont davantage fréquentés, **notamment** lors des périodes touristiques.

- Souligner le fait que la population souhaite avant tout conserver le distributeur existant à Vresse-sur-Semois. Pour info, à partir du 1/01/2024, Bpost sera racheté par Fortis ; *quelle sera l'implication sur les distributeurs existants ?*

Justification du projet

Le secteur bancaire se transforme : les fermetures d'agence se multiplient et les points de distribution disparaissent.

La perte d'un distributeur automatique de billets sur un territoire est particulièrement mal vécue en zone rurale. Cette perte contribue plus encore à l'éloignement, à la désertification rurale, au sentiment d'abandon et à la crainte de voir le territoire s'isoler. Alors même que la commune, pourtant loin d'être majoritaire en termes de population, pèse dans la dynamique économique régionale, en l'occurrence de par son activité touristique.

En outre, malgré l'existence de terminaux de paiements dans beaucoup de commerces, certains n'en sont pas encore équipés, soit en raison de leur coût prohibitifs, soit en raison d'un défaut de connexion numérique parce que situés en zone blanche.

Enfin, la commune de Vresse-sur-Semois ne dispose plus que d'un distributeur automatique, parfois hors fonctionnement. Les habitants autant que les touristes sont donc contraints de se déplacer dans les communes voisines pour retirer de l'argent et bénéficier des services bancaires de base.

Le projet vise donc à répondre à ces manquements en installant de nouveaux distributeurs sur le territoire communal. Il correspond à un axe de la stratégie définie pour Vresse-sur-Semois qui consiste à mettre en place et assurer les services nécessaires à la population.

- Mettre en évidence le nombre d'habitants et de visiteurs par an (sur Alle et Bohan).
- Trop de demande lors des événements, il n'y a pas assez d'argent dans le distributeur de Vresse.
- Habitudes prises de demander aux magasins alimentaires pour du cash : estimatif du nombre de demandes ?

Localisation et statut

Territoire communal.

Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet : Commune
- Partenaires : BATOPIN (projet des banques Belfius, CBC, BNP, ING avec pour objectif la création de point CASH).

IM-P1 | ADOPTION D'UN RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT LÉGER

Description du projet

L'habitat léger et les diverses formes qu'il peut prendre est intégré dans un cadre normatif depuis 2019, le Code wallon de l'Habitation durable.

Ce Code contient des critères minimaux de salubrité et d'habitabilité qui garantissent une qualité de vie minimale aux usagers. Il donne une définition de l'habitation légère (3 caractéristiques à rencontrer), rappelle les règles en matière d'urbanisme pour l'installation des habitats, les compatibilités avec les zones du Plan de secteur et les conditions afférentes (comme disposer d'un Schéma d'Orientation Local ou un Guide d'Urbanisme).

La commune de Vresse-sur-Semois doit respecter ce Code wallon de l'Habitation durable.

Le projet consiste à créer un règlement communal afin d'éviter la dispersion de l'habitat léger sur le territoire, et d'assurer son implantation et son intégration de manière qualitative dans le paysage. Les critères d'évaluation définis dans le règlement serviront de cadre de références pour les promoteurs et les propriétaires, comme un guide de bonnes pratiques qui permet d'éviter de prendre des décisions au cas par cas.

Par exemple, le Collège communal peut décider de n'accepter que les projets s'intégrant dans une formule collective, afin de permettre une densification raisonnée (préserver les espaces non bâties entre les villages) et une mutualisation des équipements.

Justification du projet

À l'heure actuelle, la population vressoise rencontre des difficultés liées à l'accès au logement. D'une part, le nombre de terrains bâttissables est de plus en plus bas, avec certains villages où il n'existe pas d'extension possible au niveau des zones à bâtir, et d'autre part, l'augmentation des prix immobiliers (terrains à bâtir et maisons ordinaires) nuit à l'accessibilité immobilière des nouveaux ménages sur le territoire. Ces difficultés d'accès au logement dans la commune sont accentuées par l'accroissement du nombre de résidences secondaires, engendrant une concurrence entre les logements principaux et les logements touristiques.

La Commune de Vresse-sur-Semois ainsi que la CLDR sont conscientes de cette problématique et souhaitent favoriser l'accès au logement via diverses actions, notamment en diversifiant l'offre et en accueillant des habitats légers. Toutefois, la dispersion de ces habitations n'est pas souhaitée dans la commune de Vresse-sur-Semois. Le projet vise donc à réguler à l'aide d'un règlement l'implantation de ces habitats, afin d'éviter l'anarchie sur le territoire communal.

Fiche approuvée par la CLDR

IM-P2 | CRÉATION D'UN CADASTRE ASSOCIATIF PERMETTANT DE RENFORCER LA COLLABORATION POUR LES DIVERSES ACTIVITÉS

Description du projet

Le projet consiste en premier lieu à recenser les comités existants et toutes les activités organisées sur le territoire communal. Ce recensement va permettre d'avoir une vue d'ensemble de la vie associative communale et de mieux connaître les besoins des associations.

En créant un réseau de bénévoles et en mutualisant les biens, il sera plus aisément de développer des activités notamment festives (kermesses, marchés de Noël etc.) dans les villages.

En outre, un poste pourrait être créé pour l'engagement d'une personne de référence qui ferait office de relais entre les associations.

Justification du projet

Le tissu associatif local est assez important dans la commune, bien qu'il manque de bénévoles de manière générale.

Le projet ambitionne de mettre les associations en réseau, pour mutualiser les ressources existantes et favoriser les échanges. Le but est finalement de créer des conditions favorables à l'organisation de nouvelles activités concertées sur le territoire.

La mise en réseau permet en outre de faire des économies d'échelles, humaine, matérielle et financière lors de l'organisation d'événements associatifs, culturels ou autre.

Fiche approuvée par la CLDR

IM-P3 | ORGANISATION DE FORMATIONS NUMÉRIQUES DÉCENTRALISÉES

Description du projet

Le but du projet est de faciliter l'accès aux nouvelles technologies pour tous les habitants de la commune.

Il existe un EPN dans la commune, à Vresse-sur-Semois : le projet consiste à organiser des déplacements du service dans les villages afin de donner des formations décentralisées et d'aider la population qui le souhaite dans ses démarches administratives.

L'espace numérique mobile se rendra soit dans les villages à des moments prévus à l'avance, soit à domicile, afin d'aider les habitants à remplir des documents en ligne par exemple.

Un animateur accompagnera le service mobile, il aidera particulièrement les analphabètes et les personnes ayant des difficultés avec l'administration en ligne.

Justification du projet

Les habitants de Vresse-sur-Semois font face à la disparition progressive des services sur leur territoire.

Bien que l'EPN propose des formations numériques, celles-ci ne sont pas toujours accessibles pour les habitants, notamment en raison de la localisation du service ou des problèmes de mobilité des personnes âgées.

Afin de remédier à ces difficultés, le projet vise à faciliter l'accès aux nouvelles technologies en proposant un service mobile qui va à la rencontre des habitants et répond aux besoins de base des habitants.

Exemple : l'EPN mobile à Paliseul

Fiche approuvée par la CLDR

M-P1 | CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

Description du projet

Un logement intergénérationnel est une habitation comprenant au moins deux logements dont l'un est occupé par une personne âgée de plus de 65 ans et l'autre par un ménage plus jeune.

Afin d'encourager les interactions et les échanges, les deux (ou plusieurs) ménages se rendent des services mutuels, organisés dans un cadre écrit de type convention ou règlement d'ordre intérieur. Ce cadre structure et définit les modalités de cohabitation et d'échange de services qui permettent à chacune des parties d'être gagnante, c'est donc un contrat win-win.

Justification du projet

À l'heure actuelle, la population vressoise rencontre des difficultés liées à l'accès au logement :

D'une part, le nombre de terrains bâtissables est de plus en plus bas, avec certains villages où il n'existe pas d'extension possible au niveau des zones à bâtir, et d'autre part, l'augmentation des prix immobiliers (terrains à bâtir et maisons ordinaires) nuit à l'accessibilité immobilière des nouveaux ménages sur le territoire. Ces difficultés d'accès au logement dans la commune sont accentuées par l'accroissement du nombre de résidences secondaires, engendrant une concurrence entre les logements principaux et les logements touristiques.

La Commune de Vresse-sur-Semois ainsi que la CLDR sont conscientes de cette problématique et souhaitent favoriser l'accès au logement via diverses actions telles que la construction de logements intergénérationnels.

La proportion de personnes âgées étant particulièrement importante sur le territoire vressois, la demande en logements adaptés est d'autant plus importante, ainsi que la solitude vécue par une grande part de cette population. Les logements intergénérationnels, en recréant du lien social, répondent donc à plusieurs enjeux importants pour la commune.

Fiche approuvée par la CLDR

M-P2 | CRÉATION DES ESPACES DE TÉLÉTRAVAIL

Description du projet

Un espace de télétravail est un lieu où des personnes actives peuvent se rejoindre pour travailler.

L'espace de coworking est donc aménagé de manière à fournir aux travailleurs le minimum de services requis : bureaux, internet, sanitaires, etc.

Ce projet peut être mis en lien avec l'organisation de formations numériques décentralisées, faisant l'objet d'une autre fiche projet.

Justification du projet

La création d'espaces de télétravail répond en partie à l'évolution des façons de travailler, plus flexibles et collaboratives. Ces lieux hybrides permettent également de rompre l'isolement social du télétravail, accentué depuis la crise sanitaire.

Les espaces de travail sont en effet des services de proximité de plus en plus développé en milieu rural, souvent associés à d'autres services, au sein d'un même lieu, afin de répondre aux différents besoins de la population et en stimulant l'économie et les liens sociaux.

Un complexe de services est déjà existant à Vresse-sur-Semois (bibliothèque, Glycine, centre touristique et culturel). Celui-ci gagnerait à optimiser ses espaces en développant des HUBS, renforçant ainsi sa vocation d'espace multi-services et l'attractivité de la commune.

Fiche approuvée par la CLDR

M-P3 | RÉNOVATION DE LA SALLE DU PATRO À SUGNY

Description du projet

La salle du patro à Sugny est un bâtiment avec un cachet patrimonial intéressant. Il est toutefois dans un état vétuste, laissé à l'abandon depuis plusieurs années (**2014**).

Le projet consiste à aménager le premier étage comme lieu de rencontre pour les jeunes et espace d'accueil pour les classes vertes. Le second étage servira de potentielle salle de spectacle, utilisée notamment par les écoles.

La salle est envisagée de manière globale comme un lieu polyvalent.

Justification du projet

Le territoire de Vresse-sur-Semois dispose de quelques salles disponibles à la location, facilitant l'organisation d'animations et d'activités dans la Commune. Deux maisons de villages ont en effet été rénovées dans le cadre de l'ancien PCDR, mais tous les villages n'en possèdent pas forcément.

Les consultations villageoises ont permis de mettre en avant les difficultés d'accès des salles existantes et le besoin pour la population d'avoir des lieux de rassemblement intérieurs et extérieurs. Il y a en effet sur la commune un besoin d'espaces de rencontres et d'aires de convivialité souligné par les habitants.

- La CLDR ne souhaite pas rénover cette salle. Malgré le cachet patrimonial intéressant, la vétusté est trop importante et aucune fonction n'a été trouvée jusqu'à présent. En outre l'évêché n'est pas d'accord de céder la salle.

Fiche non-retenue par la CLDR

M-P4 | CRÉATION D'ESPACES EXTÉRIEURS DE RENCONTRE ET DE CONVIVIALITÉ À VOCATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

Description du projet

Le projet résulte de la fusion de deux idées initiales, l'une liée à l'aménagement d'espaces de convivialité et l'autre aux activités intergénérationnelles.

Il consiste à créer des espaces avec des tables, de préférence ombragées, des bancs, des aires de pique-nique, et des modules de jeux à certains endroits plus propices.

Ces espaces bénéficieront autant aux habitants tout au long de l'année, qu'aux touristes en été.

Ces zones de convivialité seront aménagées de manière à favoriser les échanges et les liens sociaux entre les différentes générations (enfants, seniors, familles etc.).

Planter des noyers et/ou cerisiers

Justification du projet

Au niveau des espaces de convivialité, le territoire de Vresse-sur-Semois dispose de quelques salles disponibles à la location, facilitant l'organisation d'animations et d'activités dans la Commune. Deux maisons de villages ont en effet été rénovées dans le cadre de l'ancien PCDR, mais tous les villages n'en possèdent pas forcément.

Les consultations villageoises ont permis de mettre en avant les difficultés d'accès des salles existantes et le besoin pour la population d'avoir des lieux de rassemblement intérieurs et extérieurs.

Il y a en effet sur la commune un besoin d'espaces de rencontres et d'aires de convivialité souligné par les habitants. En outre, les jeunes manquent d'un endroit où se retrouver, il manque également des plaines de jeux pour les enfants et des zones intergénérationnelles dans les villages.

Le projet répond donc à ces besoins observés et exprimés par les habitants quant à l'amélioration des conditions de rencontre et d'échanges dans les villages.

→ Préciser les villages où c'est nécessaire : beaucoup d'endroits sont fonctionnels

Fiche approuvée par la CLDR

M-P5 | CRÉATION D'UNE MAISON DE VILLAGE À CHAIRIÈRE

Description du projet

Le projet consiste à créer une maison de village à Chairière.

Une maison de village est un lieu de préférence polyvalent, disponible à la location ou en échange de services en fonction de la charte ou du règlement établi par le comité de gestion.

Justification du projet

Le territoire de Vresse-sur-Semois dispose de quelques salles disponibles à la location, facilitant l'organisation d'animations et d'activités dans la Commune.

Deux maisons de villages ont en effet été rénovées dans le cadre de l'ancien PCDR, mais tous les villages n'en possèdent pas forcément. Les consultations villageoises ont permis de mettre en avant les difficultés d'accès des salles existantes et le besoin pour la population d'avoir des lieux de rassemblement intérieurs et extérieurs.

Il y a sur la commune un besoin d'espaces de rencontres et d'aires de convivialité souligné par les habitants. En outre, les jeunes manquent d'un endroit où se retrouver, et il manque également des espaces intergénérationnels dans les villages.

- Au départ, les membres ne voyaient pas d'intérêt à construire une maison de village à Chairière ; il n'y a pas assez d'habitants ni de place dans le village. De plus, les villageois utilisent la salle des fêtes de Alle.
- Toutefois, il n'est pas certain que l'école du village de Chairière persiste et ce serait un local adapté pour une maison de village. Dans ce cas, la CLDR est d'accord de garder la fiche projet en lot 3, au cas où l'opportunité se présentait.

Fiche approuvée par la CLDR

M-P6 | CRÉATION D'UN ATELIER RURAL

Description du projet

Un atelier rural est un bâtiment communal pouvant accueillir une ou plusieurs entreprises au sein d'une commune rurale. Ce dispositif permet de développer des activités économiques, soutenir la diversification des activités rurales et créer des emplois sur le territoire.

La structure peut s'implanter dans un village, où elle sera louée par une ou plusieurs entreprises afin de leur permettre de se développer, en évitant notamment les coûts de lancements liés à l'achat d'un bâtiment ou de locaux destinés à accueillir leur.s activité.s.

Justification du projet

Le territoire ne dispose pas de parc d'activités économiques, malgré que la plupart de ses entreprises soient des PME ou des TPE.

La commune gagnerait à créer des conditions favorables à l'installation de nouvelles entreprises afin de renforcer l'attractivité de son territoire et de promouvoir l'emploi local.

Le projet, en développant une nouvelle structure accessible et attractive pour les acteurs économiques désirant s'installer, répond donc aux enjeux identifiés liés au développement de l'économie locale.

Fiche approuvée par la CLDR

M-P8 | INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES

Description du projet

La commune projette d'installer sept bornes de recharge électriques sur le territoire prochainement.

Le projet consiste à multiplier les installations dans les villages et les zones touristiques.

Justification du projet

Le territoire de Vresse-sur-Semois est enclavé et isolé par rapport aux axes routiers principaux et aux gares ferroviaires. L'offre en transports en commun est qualifiée de faible au niveau de la fréquence et les horaires sont fixés sur les trajets scolaires, ce qui favorise le recours à la voiture et augmente le trafic routier.

Le projet vise à favoriser les alternatives en matière de mobilité afin de désenclaver le territoire, de manière durable et plus respectueuse de l'environnement. Les bonnes de recharge électriques sont en effet considérées par la CLDR comme une solution présente et nécessaire à multiplier davantage à l'avenir pour répondre au besoin croissant lié aux changements du parc automobile et aux habitudes des automobilistes.

Fiche approuvée par la CLDR

Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 29 mai 2024

Présences :

Membre de la CLDR : 18 présents et 3 excusés (voir la liste en annexe).

Impact sprl : Mary Genatzy et Anaïs Lotten, auteur de programme.

Fondation Rurale de Wallonie : Bruno Echterbille et Juliette Maquet, agents de développement.

Invités : Sylvain Bossard, directeur général ; Pascaline Renard et Frédéric Martin, échevins.

ODJ :

1. Présentation de l'avant-projet du PCDR
2. Désignation du représentant de la CLDR lors du passage au Pôle Aménagement du Territoire
3. Divers

Présentation de l'avant-projet du PCDR

L'auteur de programme Impact et les agents de la Fondation Rurale de Wallonie présentent les différentes parties du PCDR. Les membres de la CLDR ont reçu un résumé papier du PCDR.

Partie I – Analyse socio-économique du territoire

La Commune de Vresse : la commune de tous les records

- La commune la plus forestière de Belgique dont les forêts s'étendent sur 7.538 hectares, soit 74,5 % du territoire communal dont 6.254 hectares soumis pour la commune de Vresse-sur-Semois. La part de forêts de la commune est la plus importante de la Région wallonne.
- Commune avec la population la plus âgée de Wallonie : 47,12 ans (dépassée seulement par les communes de la côte belge) : au 1^{er} avril 2024.
- La commune avec la densité de population la plus basse : 24,7 habitants/km² (01/01/2023).
- Le bourgmestre le plus jeune de Belgique en 2018.
- La commune est sur le podium en matière d'indicateur de ruralité en 2021 (derrière Daverdisse et Herbeumont).
- La seule commune de Wallonie avec trois zones de baignades officielles.
- Le record de vaccination durant le COVID en 2021.

Partie II – Participation citoyenne

La Commune de Vresse-sur-Semois a entamé sa deuxième opération de développement rural en 2021. La mise en place de cette opération a permis d'organiser la participation des citoyens via les réunions dans les villages et surtout avec la mise en place d'une Commission Locale de Développement Rural.

Synthèse du processus :



Partie III – Diagnostic partagé

Le diagnostic partagé permet de faire le lien entre l'analyse du territoire et les éléments ressortis lors des consultations de la population. Suite à cette confrontation d'éléments, les principaux enjeux de Vresse-sur-Semois sont ressortis selon les trois piliers du développement durable :

1. Dans *l'axe social*, on parle principalement d'attractivité du territoire, du maintien des jeunes, de l'adaptation des services à la personne en fonction des besoins de chacun, de l'enjeu médical, et du développement du monde sportif et associatif.
2. Dans *l'axe économique*, les enjeux ressortis sont en lien avec l'agriculture locale, les producteurs locaux, le patrimoine forestier, les commerces de proximité, l'emploi, la connectivité, et le maintien d'un tourisme durable et d'un équilibre entre les habitants et les publics liés au tourisme.
3. *L'axe territoire* parle principalement de la protection du cadre naturel de la commune, du patrimoine local, des énergies, de la mobilité et de l'accès au logement.

Partie IV – Stratégie

Ces enjeux ont été traduits dans une stratégie, qui fait le lien entre la phase de diagnostic et la phase de projets. La vision stratégique est déclinée en trois objectifs stratégiques, eux-mêmes structurés en 10 objectifs de développement.



1/ Développer l'attractivité de la commune pour tous les publics et notamment pour les jeunes

- En organisant une politique de logement pour attirer une population jeune, maintenir les aînés et permettre l'accueil de nouveaux habitants ;
- En développant et en favorisant le développement d'un marché de l'emploi plus attractif pour les habitants ;
- En maintenant et en développant l'offre en activités et infrastructures.

2/ Soutenir un développement intégré à la vie locale, qui protège le cadre de vie et valorise les ressources territoriales

- En favorisant un tourisme de qualité et soutenable pour l'environnement et les habitants ;
- En développant l'économie locale pour répondre aux besoins du territoire ;
- En améliorant le cadre de vie et en valorisant les ressources locales et énergétiques ;
- En préservant, en mettant en valeur et en animant le patrimoine local.

3/ Mettre en place et assurer les services nécessaires à la population

- En développant et en renforçant les services pour tous, avec une attention particulière à destination des aînés ;
- En accroissant l'accès aux services de santé ;
- En développant des alternatives et des collaborations en matière de mobilité.

Cette stratégie est chapeautée par le défi qui représente en même temps les enjeux exprimés par la population, mais également la vision future souhaitée pour le PCDR.

Vresse-sur-Semois : verte, vraie et vivante !

Partie V – Projets

Dans cette partie sont regroupés les différents projets et actions qui permettront d'atteindre les objectifs fixés dans la stratégie et de répondre aux enjeux identifiés pour le territoire de Vresse-sur-Semois. La mise en lots finale a été réalisée en prenant en compte la faisabilité, les contraintes techniques, et leur concrétisation dans le temps.

<i>Lot 1</i>	
M-1.01	Création d'une maison de village polyvalente à Bohan
M-1.02	Diversification de l'usage des bâtiments religieux : aménagement de l'église de Bagimont
M-1.03	Création d'un espace dédié à la pratique médicale à Vresse-sur-Semois
M-1.04	Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics
IM-1.01	Création d'une réserve de terrains communaux pour l'installation de jeunes
IM-1.02	Création d'un règlement communal qui limite et conditionne les gîtes
IM-1.03	Mise en place d'un réseau de l'emploi
IM-1.04	Mise en place de mesures de renforcement pour l'accessibilité aux commerces
IM-1.05	Amélioration des soins de santé en milieu rural
IM-1.06	Mise en place d'actions en faveur de la biodiversité
IM-1.07	Mise en œuvre d'actions permettant l'entretien, la valorisation et la réparation du petit patrimoine
<i>Lot 2</i>	
M-2.01	Création de logements tremplins



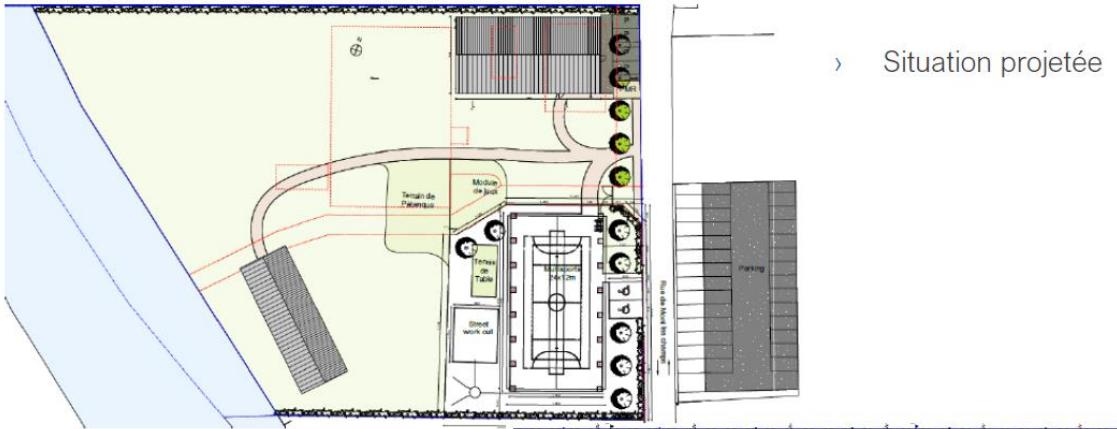
M-2.02	Rénovation de l'ancienne école de Membre
M-2.03	Rénovation et aménagement des zones récréatives
M-2.04	Mise en valeur du site et du point de vue du Belvédère de Chairière
M-2.05	Valorisation du Domaine Marial de Sugny
M-2.06	Mise en place d'aménagements pour la sécurité routière
M-2.07	Installation de stations d'épuration collectives
M-2.08	Amélioration de l'accès aux services bancaires
M-2.09	Création d'un réseau de chaleur
IM-2.01	Mise en place d'actions pour une accessibilité plus aisée à la formation
IM-2.02	Gestion encadrée des problématiques liées au tourisme
IM-2.03	Mise en place d'un système de mobilité partagée

Lot 3

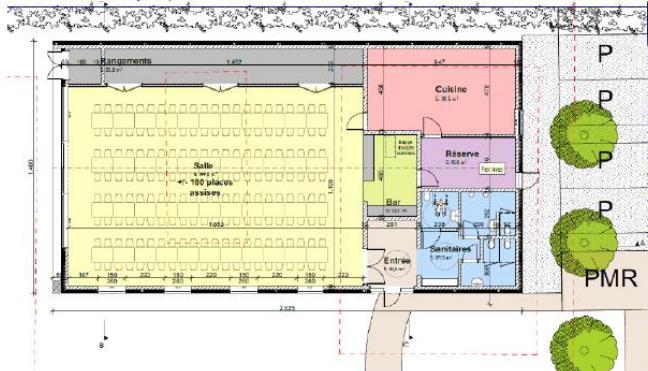
M-3.01	Création d'un logement intergénérationnel
M-3.02	Création d'un espace de coworking
M-3.03	Création d'espaces extérieurs de rencontre et de convivialité à vocation intergénérationnelle
M-3.04	Création d'une maison de village à Chairière
M-3.05	Création d'un atelier rural
M-3.06	Installation de bornes de recharges électriques
IM-3.01	Adoption d'un règlement communal pour le développement de l'habitat léger
IM-3.02	Création d'un cadastre associatif permettant de renforcer la collaboration pour les diverses activités
IM-3.03	Organisation de formations numériques décentralisées

Première demande de convention | création d'une maison de village polyvalente à Bohan





- › Infrastructure polyvalente
- › Développement d'activités conviviales, socio-culturelles et sportives
- › Coût diminué : 1 428 599,06 €
DR : 680 000 €
Commune : 748 599,06 €



Remarques sur l'avant-projet du PCDR :

- La problématique médicale est très complexe. Plusieurs difficultés peuvent être soulignées : les citoyens ne restent pas sur le territoire vressois pour se faire soigner ; les visites à domicile sont déconseillées par l'ordre des médecins ; les collaborations avec la maison médicale de Bièvre ne seront pas faisables ; attirer des médecins sur le territoire ne réglerait pas entièrement le problème. Une des solutions pourrait être d'amener le médecin chez le patient. Ces remarques ont été intégrées dans la fiche-projet. La création d'un groupe de réflexion sur la thématique permettra de peaufiner au mieux celle-ci lors de sa mise en œuvre.
- Le montant présenté pour la première fiche-projet (« création d'une maison de village polyvalente à Bohan ») ne correspond pas aux demandes formulées préalablement. Budgétairement, la part communale ne doit pas dépasser les 500.000 € (démolition comprise). **La CLDR n'approuve pas la première fiche-projet aux vues des montants trop importants.**

Ces remarques seront transmises à l'auteur afin de modifier les éléments dans le document.

La décision prise est donc de reprogrammer une réunion afin d'approuver officiellement l'avant-projet du PCDR et le projet de maison de village polyvalente à Bohan. La date retenue est le 10 juin à 19h30.

Les suites | approbations

- Par le Collège communal : 11 juin
 Avis de recevabilité SPW : dans les 2 semaines
 Par le conseil communal : 27 juin
 Présentation au Pôle Aménagement du Territoire : dans les 2 mois
 Par le Gouvernement Wallon : après la mise en place du nouveau GW
 Actualisation de la CLDR : après la mise en place du nouveau CC
 Première demande de convention : début 2025

Désignation du représentant de la CLDR au PAT

Une délégation va être composée pour présenter le PCDR devant le Pôle Aménagement du Territoire. Cette délégation sera composée :

- d'élus communaux (Collège),
- de l'auteur de programme (Impact),
- de l'organisme d'accompagnement (FRW) et
- de membres citoyens de la CLDR.

Chacun présentera une partie ou témoignera de son expérience du processus d'élaboration.

Le membre de la CLDR choisit pour participer à cette présentation sera désigné lors de la prochaine séance.

Divers

Un verre de clôture est offert aux participants de la réunion.

Bruno Echterbille & Juliette Maquet
Agents de développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 29 mai 2024

Présences :

ALLARD	Arnaud
DE WOLF	Monique
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DURUISSEAU	David
DOUNY	André-Marie
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MAROIT	Isabelle
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
RADELET	Mauricette
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

PONCELET	Mimie
RENARD	Joel
SEVRAIN	Jean-François



Commune de Vresse-sur-Semois

Commission Locale de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion du 10 juin 2024

Présences :

Membre de la CLDR : 17 présents et 4 excusés (voir la liste en annexe).

Impact sprl : Mary Genatzy et Stéphane Mottiaux, auteurs de programme.

Fondation Rurale de Wallonie : Juliette Maquet, agent de développement.

Invités : Frédéric Martin, échevin.

ODJ :

1. Approbation de l'avant-projet du PCDR et de la première demande de convention
2. Désignation du représentant de la CLDR lors du passage au Pôle Aménagement du Territoire
3. Divers

Approbation de l'avant-projet du PCDR et de la première demande de convention

Les différentes parties du PCDR ont été présentées aux membres lors de la réunion précédente.

Présentation de la fiche-projet « création d'une maison de village polyvalente à Bohan »

L'auteur de programme *Impact* présente la fiche-projet de maison de village polyvalente.

Les modifications majeures effectuées sont :

- Une diminution de la longueur du bâtiment. La capacité de la salle passe donc de 180 à 150 places assises.
- Le matériel a été retiré de l'estimatif. Ces équipements pourront faire l'objet d'autres demandes de subsides ; via une brasserie pour le bar, via le Commissariat Général au Tourisme pour les extérieurs, ou encore via la fédération Wallonie-Bruxelles pour les équipements culturels.
- Les panneaux photovoltaïques ont été mis en option. Le côté technique de la fiche sera étudié lors de la mise en œuvre de celle-ci. Au besoin, des subsides pourront être utilisés via la fiche-projet « installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux ».

Remarques :

- L'étage est supprimé et les combles sont utilisés pour y installer le système de chaufferie ; cela permet un gain de place au rez-de-chaussée.
- Le matériel actuel de la salle de la Mairie pourrait-il être réutilisé dans la nouvelle infrastructure ? Il sera peut-être envisageable de réutiliser les frigos. Le reste du matériel n'est plus dans un assez bon état.

Construction d'une maison de village à Bohan (capacité 152 personnes)
Estimation FICHE du 03/06/2024

Intitulé du poste		Montant
RECAPITULATIF DES POSTES		

Installation de chantier	1 fft	10.000,00 €	10.000,00 €
Démolition Bâtiment existant	1 fft	40.000,00 €	40.000,00 €
terrassement	203,7 m ³	9,50 €	1.935,15 €
Evacuation	264,81 m ³	6,50 €	1.721,27 €
traitement terre	264,81 m ³	25,00 €	6.620,25 €
Salle	173 m ²	1.918,00 €	331.814,00 €
Cuisine	45,5 m ²	2.211,00 €	100.600,50 €
réserves et rangements	53 m ²	1.561,00 €	82.733,00 €
Hall et Bar	27,5 m ²	1.561,00 €	42.927,50 €
Sanitaires	34 m ²	2.211,00 €	75.174,00 €
Local technique dalle	119 m ²	175,00 €	20.825,00 €
Local technique mur	26,5 m ²	105,00 €	2.782,50 €
habillage façade	315,45 m ²	250,00 €	78.862,50 €
Cuisine professionnelle	1 fft	65.000,00 €	65.000,00 €
Mobilier sur mesure divers	1 fft	10.000,00 €	10.000,00 €
OPTION:	Photovoltaïque		
: 25 panneaux de 415 Wc			
(Sous réserve de faisabilité)		13.487,50	- €
Protection solaire façade sud et sud-ouest			12.126,00 €
Raccordement ORES			3.000,00 €
Raccordement eau potable			2.000,00 €
Certibeauf			1.000,00 €
Hors équipement bar			- €
Hors équipement équipement culturel (scène, tribunes, rideau occultant)			- €
Hors aménagement des abords			- €
TOTAL HTVA			889.121,67

CALCUL DES FRAIS			
Honoraires			
Auteur de projet	6,00%		53.347,30
PEB			2.000,00
coordination sécurité / santé			3.000,00
Etudes de stabilité			
Etudes de techniques spéciales	3,00%		26.673,65
Essais de percolation			600,00
Essais de sol			600,00
Walterre et RQT			2.500,00
Total HTVA			977.842,61
TVA	21%		205.346,95

Total TVAC	1.183.189,56
-------------------	---------------------

REPARTITION DES SUBSIDES			
DEVELOPPEMENT RURAL	80%	850.000,00	680.000,00
COMMUNE			503.189,56



Remarques générales sur l'avant-projet du PCDR

Projet de l'église à Bagimont : la fiche-projet comprend encore la pose d'un chauffage par le sol. La volonté était plutôt de conserver le sol de l'église et de trouver un autre système de chauffage. Un point d'attention est également demandé dans le choix écologique des matériaux d'isolation.

Pour rappel, lors de la mise en œuvre des projets, chacune des fiches du PCDR seront revues et retravaillées avec un auteur de projet, la Commune, la CLDR, ainsi que les futurs utilisateurs.

- ⇒ **La CLDR approuve l'avant-projet du PCDR à l'unanimité.**
- ⇒ **La CLDR approuve la première demande de convention à l'unanimité.**

Les suites | approbations

Par le Collège communal : 12 juin

Avis de recevabilité SPW : dans les 2 semaines

Par le conseil communal : 27 juin

Présentation au Pôle Aménagement du Territoire : dans les 2 mois

Par le Gouvernement Wallon : après la mise en place du nouveau GW

Actualisation de la CLDR : après la mise en place du nouveau CC

Première demande de convention : début 2025

Désignation du représentant de la CLDR au PAT

Une délégation va être composée pour présenter le PCDR devant le Pôle Aménagement du Territoire. Cette délégation sera composée :

- d'élus communaux (Collège),
- de l'auteur de programme (Impact),
- de l'organisme d'accompagnement (FRW) et
- de membres citoyens de la CLDR.

Chacun présentera une partie ou témoignera de son expérience du processus d'élaboration.

Un membre de la CLDR se porte volontaire pour participer à cette présentation.

Les membres de la CLDR approuvent que Mr Robert Dion représente la commission lors de la présentation du PCDR au Pôle Aménagement du Territoire.

Divers

Il n'y a pas de divers.

Juliette Maquet
Agent de développement

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne



Annexe 1

Présences à la réunion du 10 juin 2024

Présences :

ALLARD	Arnaud
DEVOS	Constant
DINANT	Marie-Thérèse
DION	Robert
DOUNY	André-Marie
HARDENNE	Françoise
HAUPTMANN	Pauline
HERRY	Béatrice
LE GRODE	Claudine
MOULIN	Valentin
NOLLEVAUX	Eric
OTJACQUES	Huguette
PONCELET	Mimie
RADELET	Mauricette
RENARD	Joel
SOENEN	Véronique
THERET	Yves-Marie

Excusés :

DE WOLF	Monique
DURUISSEAU	David
MAROIT	Isabelle
SEVRAIN	Jean-François

